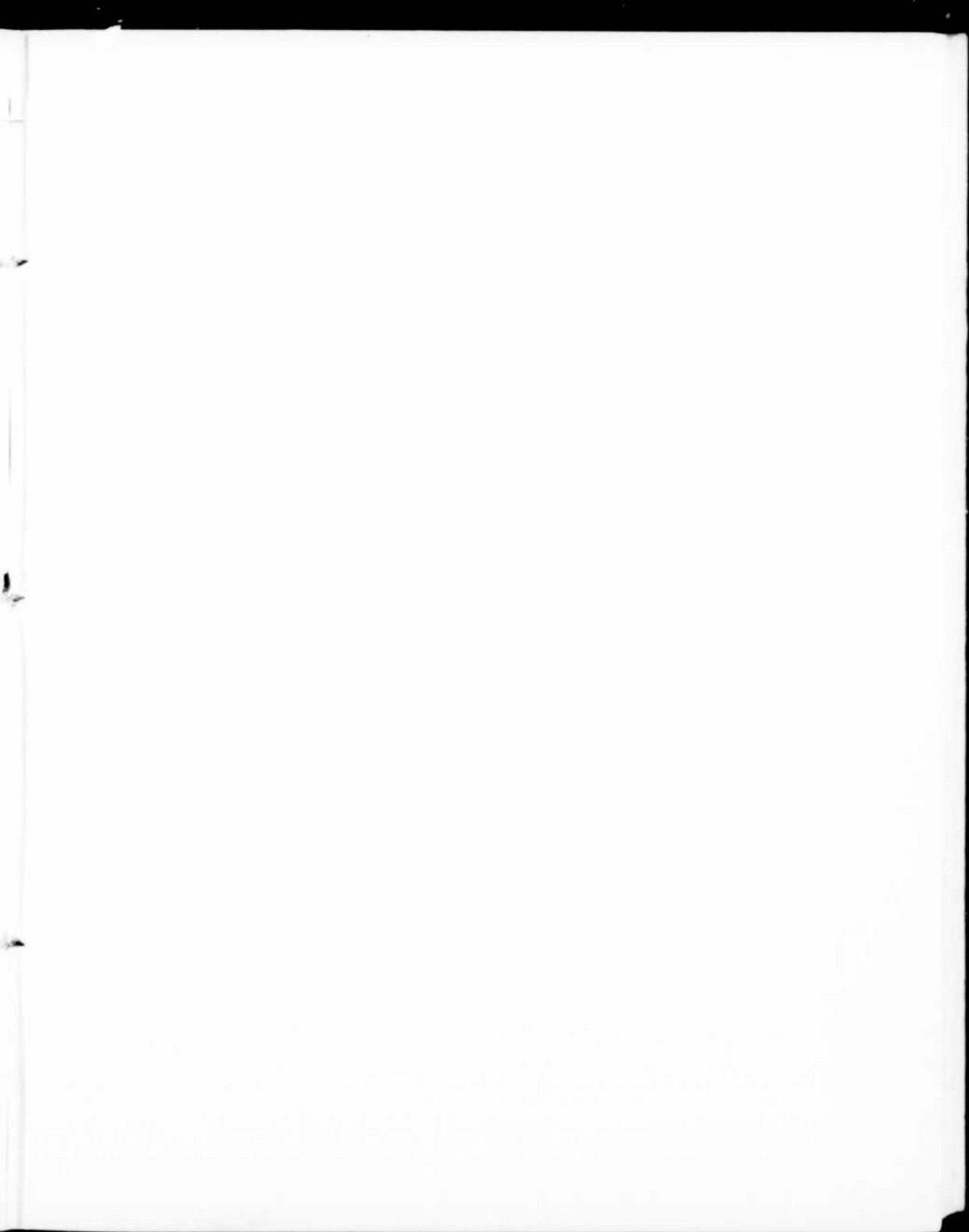
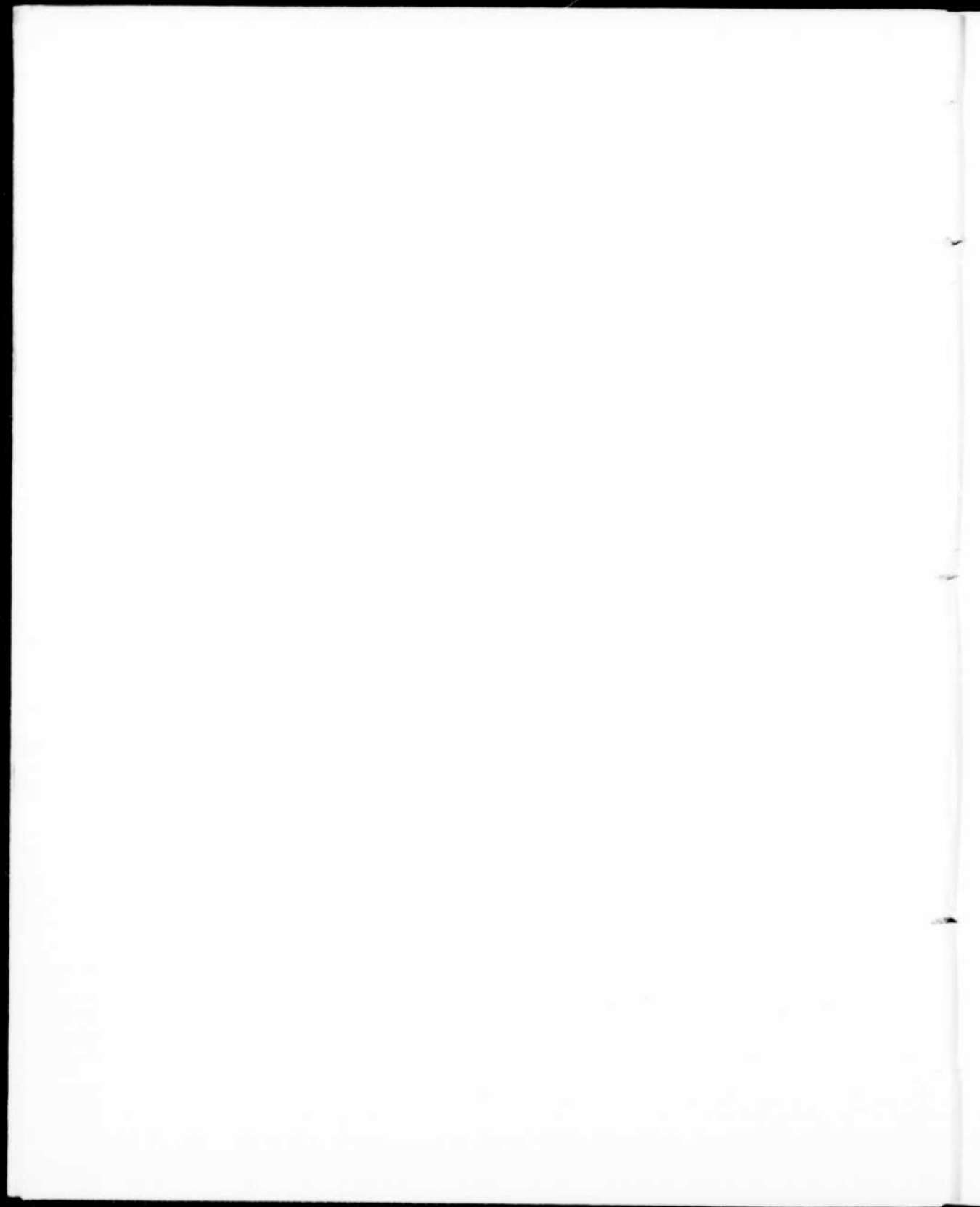
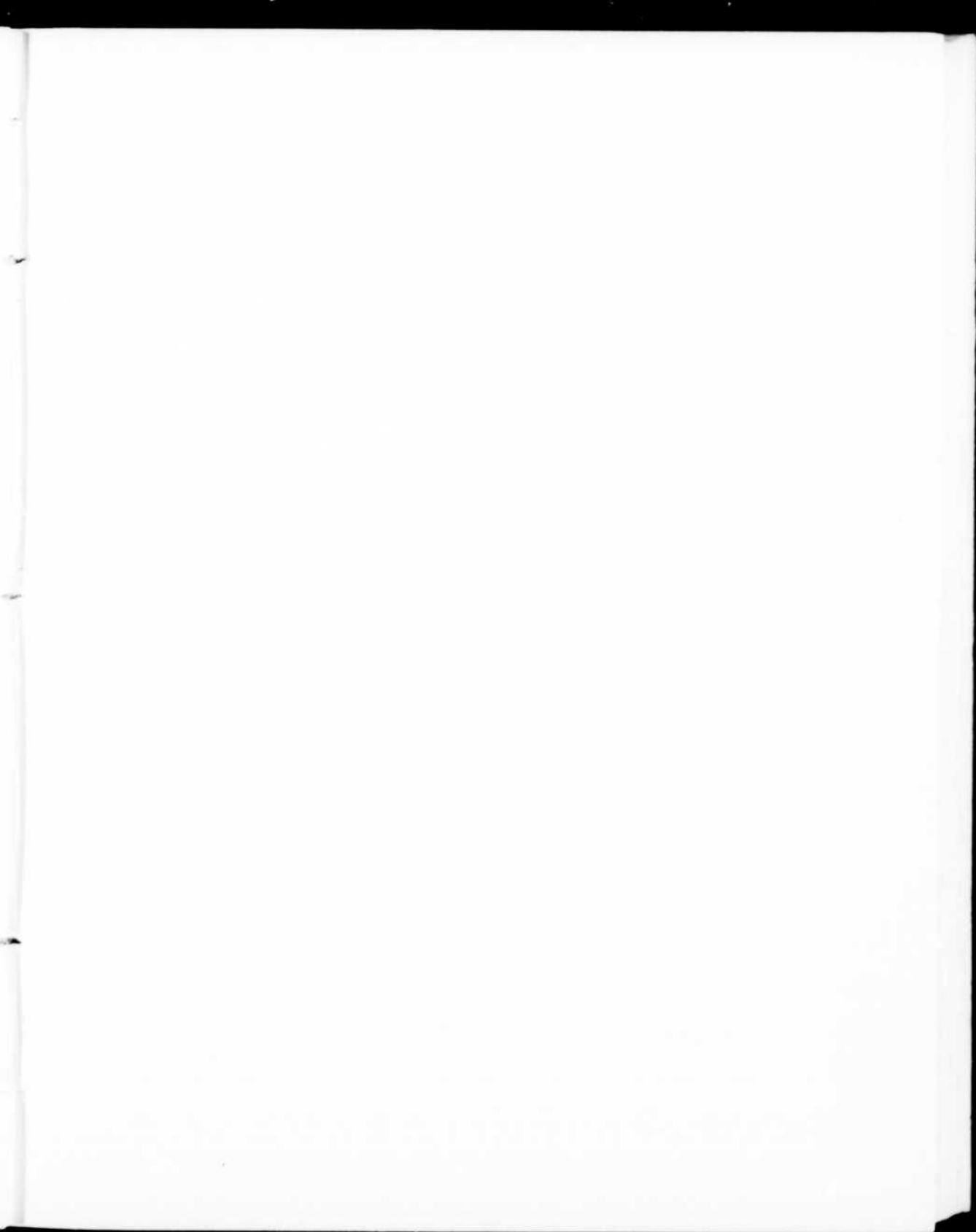
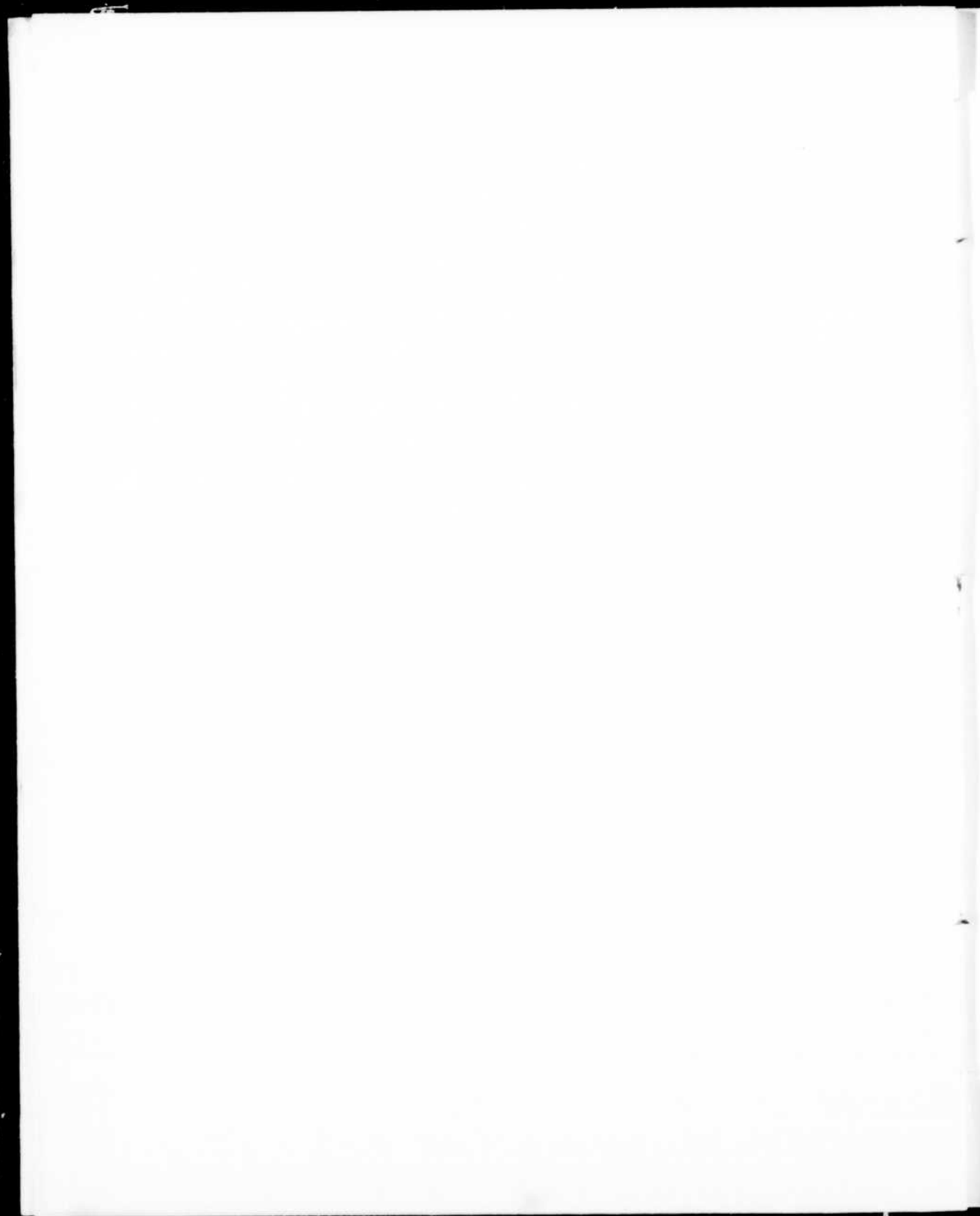


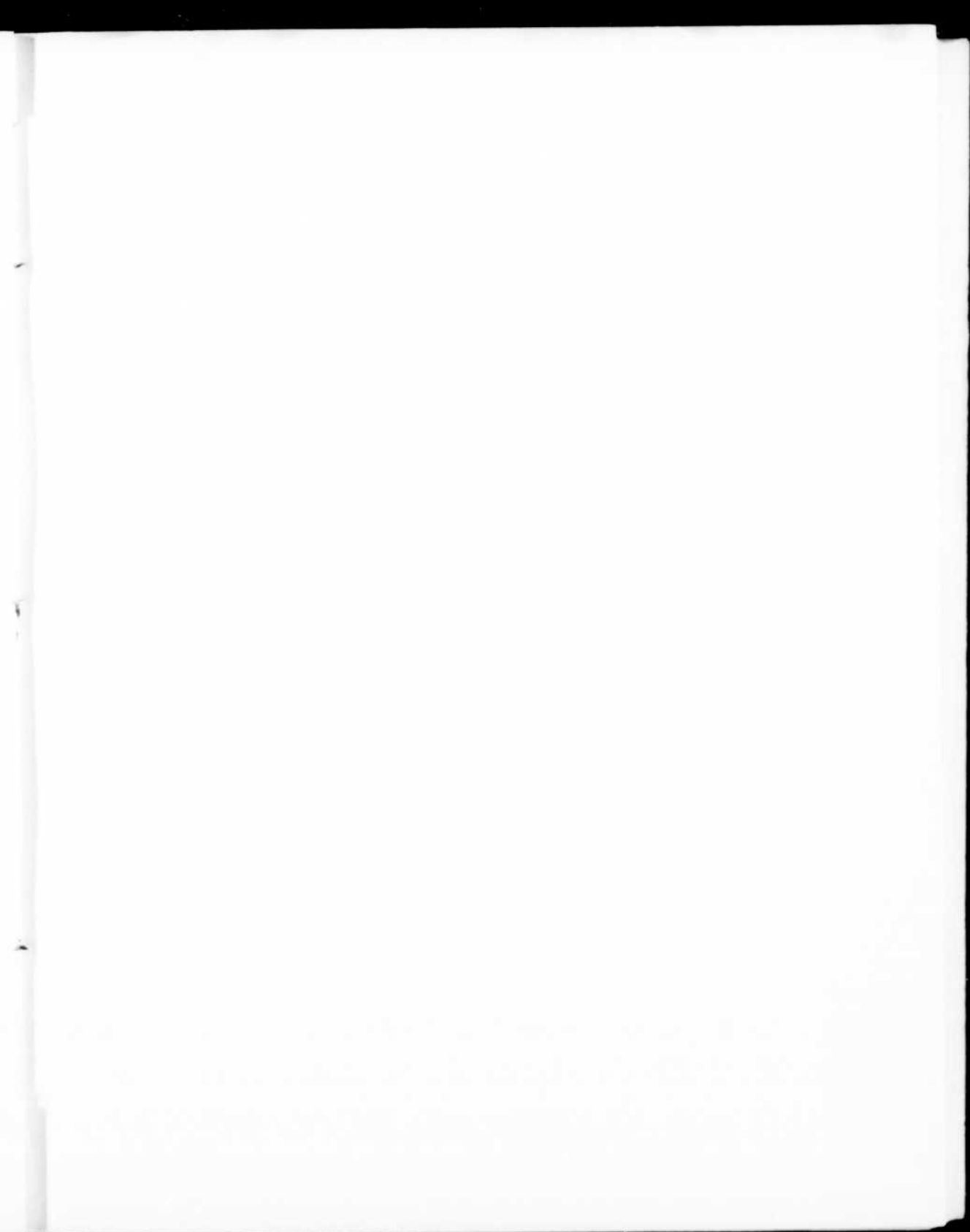


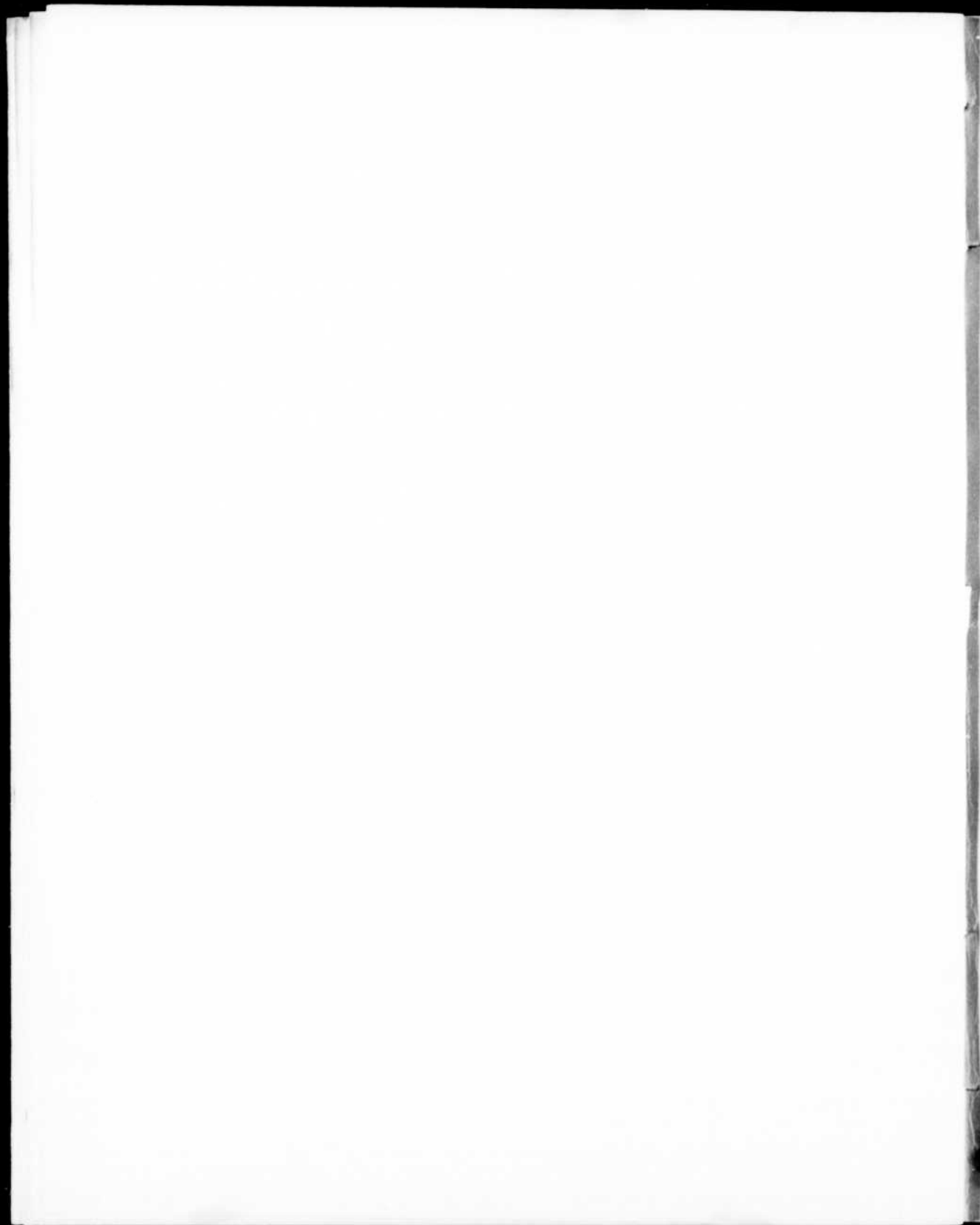






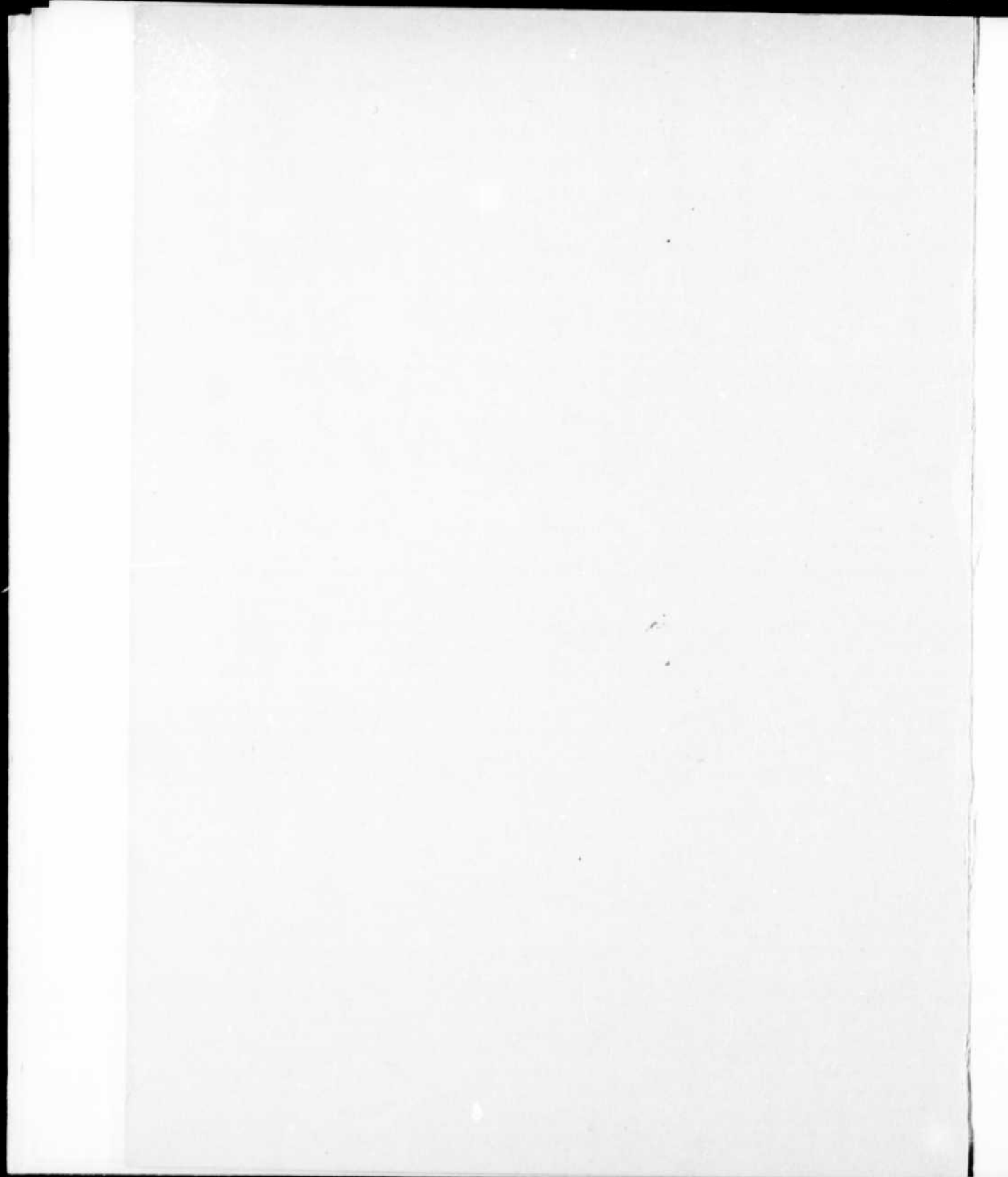


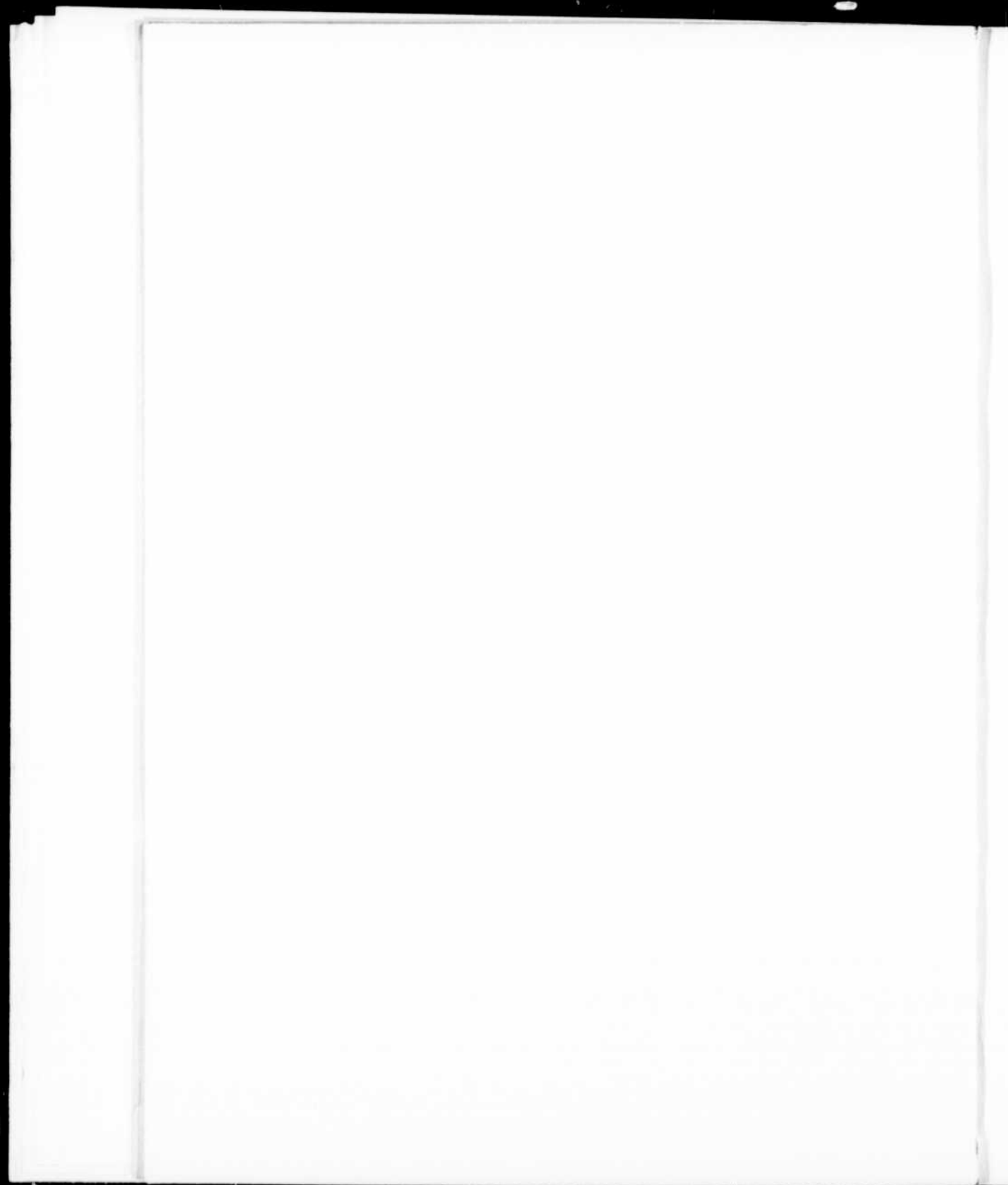




**LE
CENTENAIRE
DU
BARREAU
DE
MONTREAL**

— • —
1849 - 1949
— • —





**LE
CENTENAIRE DU BARREAU
DE MONTREAL**



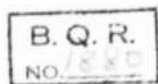
Pierre Beullac, c.r.,
ancien bâtonnier

E. Fabre Surveyer
docteur en droit (Louisiane)

**LE
CENTENAIRE
DU
BARREAU
DE
MONTREAL**

1849 - 1949

**MONTREAL
LIBRAIRIE DUCHARME, LTÉE.
995 BLVD SAINT-LAURENT
1949**



(Droits réservés, Canada, 1949)

Avertissement

Nous avons cru, à l'occasion du centenaire du Barreau de Montréal, devoir consacrer ces quelques pages à la biographie des bâtonniers du Barreau de Montréal depuis sa fondation en 1849 jusqu'en 1899 et tracer des portraits d'avocats que nous avons connus.

Les biographies⁽¹⁾, forcément sèches, instruiront les lecteurs sur la carrière de ceux qui pendant les cinquante premières années furent jugés dignes de présider aux destinées de l'Ordre des avocats de Montréal.

Les portraits, plus vivants, espérons-nous, intéresseront peut-être ceux qui aiment le pittoresque et le cherchent en dehors du Palais, alors qu'il y est, ou du moins y était à l'époque où vécurent les sujets de nos esquisses.

L'on trouvera de plus la liste des bâtonniers depuis 1899, de même que de courtes notices sur l'Association du Jeune Barreau de Montréal et sur l'Association de Bienfaisance des avocats de Montréal.

(1) Ces biographies n'ont pas la prétention d'être originales. Elles n'auraient pas vu le jour, si l'infatigable biographe qu'était Francis J. Audet, archiviste émérite d'Ottawa, n'avait laissé aux DIX, dont il faisait partie, des biographies de tous les avocats admis avant la Confédération. Les biographies des bâtonniers auxquelles les Dix nous ont aimablement donné accès, étaient forcément un peu courtes. Francis J. Audet, n'étant pas avocat, connaissait peu les membres du Barreau qui n'avaient pas fourni une carrière d'hommes publics. Nous avons donc eu recours aux biographies qui ont été publiées, comme celles du sénateur L.-O. David, de «*Representative Canadians*», de G. Maclean Rose, de «*Montreal Gazetteer*», du révérend J. Douglas Borthwick ou de «*Les hommes du jour*», ainsi qu'au précieux fichier conservé à la Bibliothèque du Barreau de Montréal, et aux notices nécrologiques que nous a obligeamment fournies le colonel G. E. Marquis, conservateur de la Bibliothèque de la Législature de Québec ainsi que M. Conrad Archambault, archiviste de l'Hôtel de Ville de Montréal. Enfin, nous avons puisé dans les renseignements généalogiques qu'ont bien voulu nous communiquer M. Jean-Jacques Lefebvre, archiviste en chef au Palais de Justice de Montréal, M. Henri Cinq-Mars, archiviste des Trois-Rivières, et M. Gérard Malchelosse, secrétaire des Dix. Nous leur offrons tous nos remerciements.

Le lecteur qui aura eu la patience de tout lire conviendra, nous l'espérons, que l'histoire du Barreau de Montréal méritait que l'on lui consacrat cette brochure.

Montréal, le 25 avril 1949.

P. B.
E. F. S.

Naissance du Barreau de Montréal

Plusieurs notices historiques ont été écrites sur les origines du Barreau au Canada. Parmi les plus récentes, il y a lieu de mentionner celles de Me Maréchal Nantel, c.r., bibliothécaire du Barreau de Montréal. Pour l'historique du barreau avant 1849, nous avons largement puisé dans la monographie, *Les avocats à Montréal*, publiée par Me Nantel dans le 7ième *Cahier des Dix* et *La Revue du Barreau* de 1942. L'on sait que sous le régime français le barreau et les avocats, dans le sens dans lequel nous entendons ces mots, étaient honnis et qu'il a fallu la conquête et la largeur de vue des autorités anglaises pour que les plaideurs soient représentés devant les tribunaux par des personnes ayant les connaissances et offrant les garanties voulues.

Rappelons-nous que si l'on remonte jusqu'à la justice seigneuriale il ne semble pas qu'il y ait eu à cette époque des avocats ou procureurs qui auraient représenté les parties devant cette juridiction forcément sommaire et qu'il faut descendre à l'édit de création de justice royale à Montréal, en 1693, pour trouver chez les autorités du pays un semblant de reconnaissance de la nécessité de procureurs ou avocats. Antérieurement, en 1678, le procès-verbal du Conseil Supérieur touchant l'application dans la colonie de l'Ordonnance sur la procédure de 1667 avait déclaré « que l'établissement des avocats dans la colonie serait préjudiciable », et s'était appuyé pour faire cette affirmation « sur la pauvreté des habitants, le peu d'expérience de la plupart des juges et le peu de capacité des huissiers ».

L'édit dont nous venons de parler comportait la nomination d'un juge ressortissant au Conseil Souverain, d'un procureur du juge, d'un greffier, de quatre notaires royaux pour recevoir les actes et les contrats des habitants et de quatre procureurs postulants qui devaient remplacer les avocats devant le tribunal. A en juger par ce qui suivit

l'entrée en vigueur de l'édit il semble que pouvait être procureur postulant quiconque s'en croyait capable, et de l'avis des historiens ces procureurs postulants se sont recrutés dans tous les rangs de la société et leur nombre fut considérable.

Ces procureurs, comme les notaires, les huissiers, les praticiens et souvent les simples notables avisaient les plaideurs, rédigeaient les pièces de procédure et représentaient les parties devant les juridictions civiles et criminelles. En l'absence de tarifs ils fixaient eux-mêmes le prix de leurs services.

L'on trouvera dans les archives judiciaires de Montréal des requêtes qui furent l'oeuvre de quelques-uns de ces praticiens et plusieurs d'entre elles sont des chefs-d'oeuvre du genre.

Le Bulletin des recherches historiques de 1940 (t.46, p. 318) contient un article du distingué archiviste et historien, E. Z. Massicotte, dans lequel celui-ci raconte le procès que firent le curé et les marguilliers de Notre-Dame à Marie de Pécaudy de Contrecoeur, veuve de Jean-Louis de Lacorne, sieur de Chapt. Les demandeurs plaidèrent par le ministère du bedeau de la paroisse tandis que la défenderesse était représentée par un postulant célèbre, Danré de Blanzy, ancien avocat au Parlement de Paris, lequel venu au Canada pour des raisons de famille s'était marié à Montréal où il exerçait la profession de notaire.

Le barreau au Canada doit son existence au régime anglais ou plus exactement à la politique large et clairvoyante du général Murray.

Par ordonnance du 31 octobre 1760 le général Murray édicta que devant les cours militaires les parties, lorsqu'elles n'auraient pas d'écritures à produire, seraient tenues de comparaître « soit en personne soit par procureur ». Par contre, une ordonnance subséquente, du 17 septembre 1764, relative aux cours civiles ne permettait aux procureurs canadiens d'exercer leur charge que devant la cour de juridiction inférieure, la Cour des Plaidoyers Communs : autrement dit ils n'étaient admis à plaider ni devant la Cour du Banc du Roi ni devant le Conseil. Le général expliquait cette mesure en disant que la

chose était raisonnable et nécessaire vu le manque d'avocats ou de procureurs anglais qui comprissent la langue française.

Cette mesure arbitraire donna lieu à des protestations énergiques de la part des Canadiens, lesquels réclamèrent des juges et des avocats de leur nationalité.

Murray accueillit ces doléances avec sympathie, et le 26 juillet 1766 le Conseil exécutif reconnut le droit « aux sujets Canadiens de Sa Majesté de remplir les fonctions d'avocat (*attorney*) et de procureur dans toutes les chambres des deux cours de la dite province, conformément aux règlements qui seront prescrits par les dites cours à l'égard de l'exercice de ces fonctions ».

Quels furent les premiers avocats admis à exercer leur profession dans la Province de Québec? Quoique l'on ait écrit que ce furent les frères Cugnet (François-Joseph et Jacques-François) il appert aux registres déposés aux archives d'Ottawa que Henry Kneller et William Conyngham, tous deux de Montréal, furent les premiers à obtenir leurs commissions d'avocat, datées toutes deux du 23 mars 1765, et que la même année Nathaniel Minor, John Burke, John Morrison, Thomas Hall, Thomas Weens, Samuel Nelson, Edward Antill, tous aussi de Montréal, reçurent les leurs alors que celles de Jean-Baptiste Lebrun, Guillaume Guillemain, Joseph-Antoine Olry et Antoine Saillant, tous quatre de Québec, sont postérieures d'un an et celles des frères Cugnet sont postérieures de plus de deux ans.

L'on explique le retard des Canadiens à demander leurs commissions par la préférence donnée aux avocats de langue anglaise par l'ordonnance de 1764, préférence qui dura jusqu'en 1766.

Les premiers admis au Barreau de Montréal furent Pierre Mézière et Pierre Panet, tous deux ayant été admis à l'audience de la Cour des Plaidoyers Communs du lundi, 11 février 1765, et leurs commissions officielles émises trois ans plus tard.

Le nombre des avocats grandit peu à peu et, en 1785, environ vingt-cinq exerçaient à Montréal. Ils cumulaient les fonctions de notaires et parfois celles d'arpenteurs. Ils étaient en réalité des fonction-

naires. Les commissions s'obtenaient au moyen de requêtes adressées au gouverneur et accordées souvent grâce à des influences plus ou moins recommandables.

Le système donna lieu à des abus et le gouvernement se rendit bientôt compte de la nécessité d'exercer un contrôle plus rigoureux sur l'admission au barreau. Ce contrôle consistait, pour ceux qui n'exerçaient pas déjà, à avoir préalablement servi, de bonne foi et régulièrement pendant cinq ans, conformément à un contrat en bonne et due forme, chez un avocat ou procureur dûment admis et exerçant dans la province, ou pendant six ans chez un greffier d'une Cour des Plaidoyers Communs ou d'une Cour d'Appel. De plus il leur fallait subir un examen par quelques-uns des plus habiles avocats, en présence du Juge en Chef ou de deux ou plus des Juges de la Cour des Plaidoyers Communs. Ces formalités remplies, le candidat ne pouvait obtenir sa commission qu'avec l'approbation des juges présidant l'examen, et sur leur certificat attestant la capacité et les bonnes moeurs de l'aspirant.

L'Ordonnance de 1785 ne plut pas à tous les intéressés. Les praticiens qui cumulaient les fonctions d'avocat et de notaire étaient en effet appelés aux termes de cette ordonnance, à opter sous un délai de douze mois. Ils crurent à propos d'adresser au Roi une supplique demandant la révocation de l'ordonnance, mais ils ne furent pas écoutés. Aussi jusqu'en 1849 les tribunaux gardèrent-ils la surveillance des admissions au barreau et les gouverneurs la prérogative d'octroyer les diplômes d'avocat.

Aucun événement notable ne semble s'être produit concernant la vie corporative des avocats de Montréal depuis la conquête jusqu'en 1828 quand fut fondée la bibliothèque des avocats.

Le besoin d'une bibliothèque à l'usage des avocats s'était fait sentir depuis quelque temps. Le Code Civil n'existait pas encore. La Coutume de Paris, modifiée suivant les exigences locales et par les ordonnances administratives, régissait les personnes et les biens des habitants du Bas-Canada. Les lois de la procédure étaient un mélange de règles, les unes datant de l'ancien régime, les autres plus récentes.

Depuis 1764 les lois criminelles d'Angleterre avaient remplacé le droit pénal français.

Dans un pareil labyrinthe il y avait de quoi se perdre et faute de recueils la jurisprudence manquait d'orientation et d'uniformité. Quel était le droit ? L'on citait le droit français et la jurisprudence anglaise. Aux juges de choisir ! Quelques avocats possédaient bien des livres de droit mais c'était le petit nombre et leurs collections étaient incomplètes. Enfin l'on songea à se grouper, juges et avocats, pour essayer de remédier à cet état de choses.

Le 27 mars 1828 l'on jeta les bases d'une société pour l'établissement d'une bibliothèque de droit sous le patronage des juges de la Cour du Banc du Roi du district de Montréal. Des règlements furent arrêtés et un comité chargé d'administrer la bibliothèque à être formée. Ce comité était composé d'un président, Stephen Sewell, d'un vice-président, Joseph Bédard, d'un trésorier, Frederick Griffin, d'un secrétaire, Alexander Buchanan, et de deux conseillers, Charles R. Ogden et John S. McCord.

La société de par ses règlements avait quelque peu l'allure d'un club. Pour en faire partie, il fallait ou appartenir à la magistrature ou exercer la profession d'avocat. Le shérif et les protonotaires étaient admissibles de même que quelques hauts fonctionnaires, ces derniers à titre de membres honoraires.

Il fallait en outre subir un ballottage et verser un droit d'entrée qui variait de 10 à 15 livres sterling. La cotisation était de deux livres dix chelins.

Le comité d'administration était chargé d'engager le bibliothécaire et d'acheter les livres de même que l'ameublement.

La société, en outre de sommes d'argent pouvant accepter des dons de livres, ses membres s'empressèrent de lui faire parvenir des ouvrages de droit ou de jurisprudence et bientôt la bibliothèque possédait plus de trois cents volumes dont la plupart existent encore.

Comme on vient de le voir la bibliothèque n'était qu'un instrument destiné à faciliter le travail des avocats et des juges. Inspirée en

cela par le juge en chef, James Reid, près de deux ans plus tard elle changea son nom en celui de « Advocates' Library and Law Institute of Montreal » pour devenir un foyer d'enseignement du droit.

Sous cette forme nouvelle les membres de la société entreprirent de donner des conférences, de créer des concours annuels et de conférer des récompenses.

Neuf ans plus tard le Barreau de Montréal voyait le jour. En effet, par une loi en date du 30 mai 1849, le Barreau de Montréal est constitué en corporation et commencera les cent années d'existence qui ont été révolues il y a quelques mois. En 1853 la bibliothèque des avocats passe définitivement sous le contrôle du Barreau de Montréal.

La fusion des deux associations fut arrêtée par le contrat signé le 4 février 1853 par Antoine Aimé Dorion et P. R. Lafrenaye, pour le Barreau de Montréal, et Louis Hippolyte LaFontaine et Strachan Bethune, pour la Bibliothèque des avocats.

Aux termes de ce contrat les deux corporations mettaient en commun leurs volumes de droit et le Barreau de Montréal prenait à son compte les frais d'entretien et d'administration de la bibliothèque, celle-ci devant être sous la direction immédiate de six membres, dont trois choisis chaque année par chacune des deux institutions.

La bibliothèque des avocats gardait donc son entité distincte et pour quelque temps elle continua d'exister. Peu à peu cependant ses membres disparurent et elle fut bientôt absorbée par le Barreau.

Mais des temps anciens il est resté plus que le souvenir. La même inscription qu'autrefois « Advocates' Library, Montreal », traduite librement « Bibliothèque du Barreau de Montréal », est encore aujourd'hui celle que l'on imprime sur les volumes que l'on ajoute à la collection.

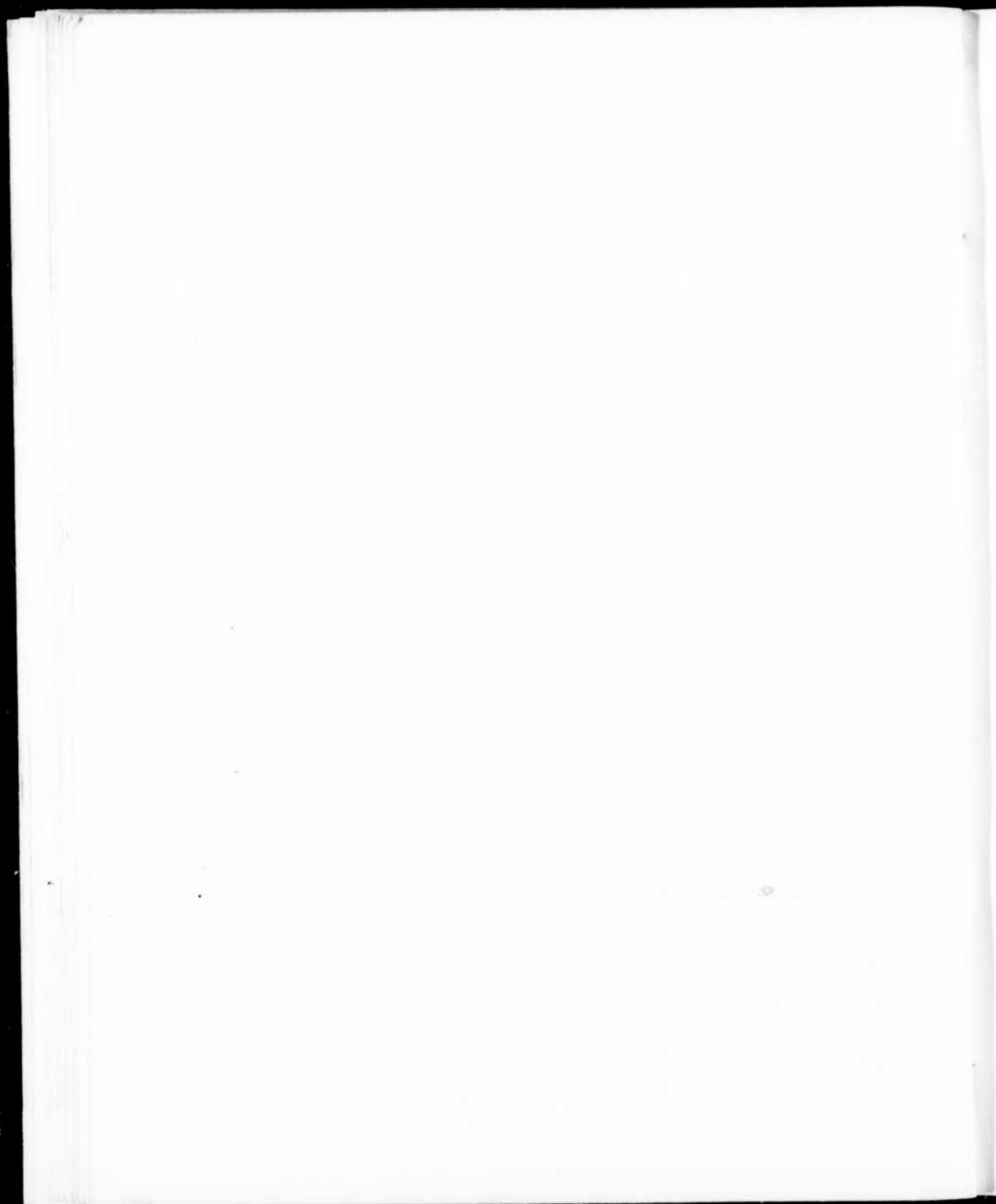
Et aujourd'hui, comme depuis un siècle, la bibliothèque est administrée par un comité, dont les membres sont choisis chaque année par le Conseil de l'Ordre et non plus comme autrefois partie par la Société de la Bibliothèque des Avocats.

Notons en passant que la bibliothèque du Barreau de Montréal

contient près de 60,000 volumes et qu'elle occupe avec la salle des délibérations du Conseil de l'Ordre et le secrétariat tout le dernier étage du Palais de Justice à Montréal.

L'espace nous manque pour passer en revue l'organisation et le fonctionnement de la corporation créée par la loi du 30 mai 1849. Bornons-nous à dire qu'elle est composée d'un conseil général et de trois sections, celles de Montréal, de Québec et des Trois-Rivières, et que c'est le conseil général à qui il appartient d'arrêter les règlements relatifs à l'admission des aspirants à l'étude du droit et de ceux qui veulent être inscrits au Tableau des Avocats, tandis que l'application des règlements quant à la discipline est laissée aux conseils des sections.

Le Barreau de Montréal, comme le Barreau de la Province de Québec, compte donc cent ans d'existence. C'est une date, du moins sur ce continent d'Amérique ! Pour la fêter comme il convient il nous faut, après ce regard jeté en arrière, envisager l'avenir et ce que celui-ci attend des successeurs de ses avocats, les uns d'origine anglaise, les autres descendants des colons de la Nouvelle-France. Ce qu'il nous faut conserver c'est l'entente parfaite entre les deux groupes ethniques, une haute conception de nos devoirs professionnels, la volonté de servir de mieux en mieux les intérêts de la justice, l'attachement à notre droit, si clair et si compréhensif, enfin la réalisation que les avocats, plus que tous les autres, sont les dépositaires et doivent être les derniers défenseurs de la liberté—liberté de parler, d'écrire et de penser.

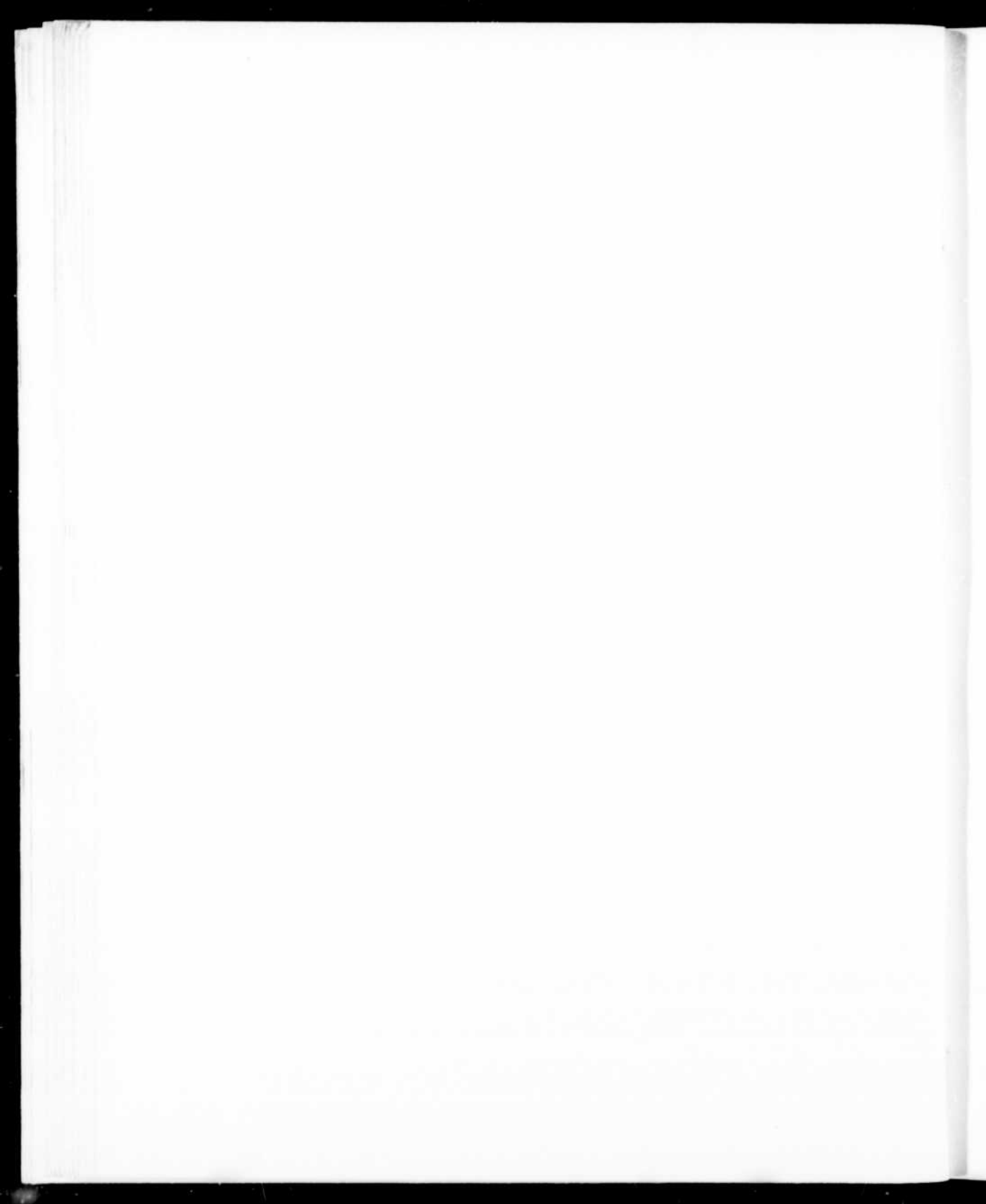


Liste des bâtonniers depuis la fondation 1849-1949

1849 à 1852	Toussaint Peltier.
1852 à 1853	A. A. Dorion.
1853 à 1855	W. Badgley.
1855 à 1856	C. S. Cherrier.
1856 à 1858	Henry Stuart.
1858 à 1859	J. A. Berthelot.
1859 à 1860	S. Bethune.
1860 à 1861	Robert MacKay.
1861 à 1862	A. A. Dorion.
1862 à 1863	S. Bethune.
1863 à 1864	C. A. Leblanc.
1864 à 1866	Rodolphe Laflamme.
1866 à 1867	Andrew Robertson.
1867 à 1868	Joseph Doutre.
1868 à 1869	Alexander Cross.
1869 à 1870	Gédéon Ouimet.
1870 à 1871	John J. Day.
1871 à 1872	F. Cassidy.
1872 à 1873	M. Doherty.
1873 à 1874	A. A. Dorion.
1874 à 1879	William H. Kerr.
1879 à 1881	Alexandre Lacoste.
1881 à 1883	W. W. Robertson.
1883 à 1885	C. A. Geoffrion.
1885 à 1887	Honoré Mercier.
1887 à 1889	Rouer Roy, élu à la place de A. H. Lunn, lequel avait décliné l'honneur.

1889 à 1890	N. W. Trenholme.
1890 à 1892	F. L. Béique.
1892 à 1893	L. O. Taillon.
1893 à 1895	John Dunlop.
1895 à 1897	J. E. Robidoux.
1897 à 1899	C. B. Carter.
1899 à 1901	J. A. C. Madore.
1901 à 1902	W. J. White.
1902 à 1903	Siméon Beaudin.
1903 à 1904	Donald Macmaster.
1904 à 1905	Gustave Lamothe.
1905 à 1906	Eugène Lafleur.
1906 à 1907	P. B. Mignault.
1907 à 1908	F. E. Meredith.
1908 à 1909	Honoré Gervais.
1909 à 1910	R. C. Smith.
1910 à 1911	F. J. Bisaillon.
1911 à 1912	A. J. Brown.
1912 à 1913	J. L. Archambault.
1913 à 1914	J. E. Martin.
1914 à 1915	François de Sales Bastien.
1915 à 1916	A. W. Atwater.
1916 à 1917	Charles Laurendeau.
1917 à 1918	Henry Kavanagh.
1918 à 1919	Aimé Geoffrion.
1919 à 1920	Geo. G. Foster.
1920 à 1921	Conrad Pelletier.
1921 à 1922	Gordon W. Macdougall.
1922 à 1923	J. L. Perron.
1923 à 1924	Ernest Pélissier.
1924 à 1925	John W. Cook.
1925 à 1926	N. K. Laflamme.
1926 à 1927	Paul Saint-Germain.

1927 à 1928	G. H. A. Montgomery.
1928 à 1929	Rodolphe Monty, (décédé le 1er décembre 1928 et remplacé par H. Gérin-Lajoie).
1928 à 1929	H. Gérin-Lajoie.
1929 à 1930	O. P. Dorais.
1930 à 1931	Geo. A. Campbell.
1931 à 1932	Alfred Duranleau.
1932 à 1933	L. E. Beaulieu.
1933 à 1934	Henry N. Chauvin.
1934 à 1935	André Fauteux.
1935 à 1936	Arthur Vallée.
1936 à 1937	J. A. Mann.
1937 à 1938	Pierre Beullac.
1938 à 1939	Paul Lacoste.
1939 à 1940	A. W. P. Buchanan, (décédé le 31 octobre 1939 et remplacé par Lawrence Macfarlane).
1940 à 1941	Francis Fauteux.
1941 à 1942	W. F. Chipman, (nommé ministre au Chili le 5 novembre 1942 et remplacé par R. C. McMichael).
1942 à 1943	Elie Beauregard.
1943 à 1944	C. A. de L. Harwood.
1944 à 1945	Antonio Perrault.
1945 à 1946	John T. Hackett.
1946 à 1947	J. Alex. Prud'homme.
1947 à 1948	Gustave Monette.
1948 à 1949	C. G. Heward.
1949 à —	F.-Philippe Brais.



Biographies des bâtonniers des cinquante premières années 1849-1899

TOUSSAINT PELTIER
1792-1854

Fils de Toussaint Peltier, marchand, et d'Elizabeth Lacoste, il naquit à Montréal, le 7 novembre 1792. L'état civil de Peltier a été établi par M. Jean-Jacques Lefebvre, l'archiviste du palais de justice de Montréal. Il fit ses études classiques au collège de Montréal et sa cléricature chez Joseph Bédard, frère cadet de Pierre Bédard, et l'un des grands avocats de son temps, dont l'opinion, d'après un journal cité par le regretté A.-W.-P. Buchanan c.r., faisait autorité. Pendant la guerre de 1812-1815, Peltier servit comme lieutenant au deuxième bataillon de la ville et banlieue de Montréal.

Il fut admis au Barreau le 23 août 1816 et non en 1813, comme le dit T.-J.-J. Loranger. Deux commissions furent datées du même jour, l'une au nom de Toussaint Pelletier et l'autre au nom de Toussaint Peltier. Son père, né à Kamouraska, en 1764, était fils de Jean Pelletier et de Madeleine Tardif. Il contracta mariage à Montréal, en 1791. D'abord maçon, il devint marchand de céréales. Il mourut à Montréal en 1839 et fut enterré dans l'église Notre-Dame, comme sa femme, décédée en 1834, du choléra. Jean Pelletier n'ayant pas signé l'acte de baptême de son fils, nous ne savons pas au juste quelle était l'orthographe de ce nom, mais notre personnage, ainsi que ses descendants, signait Peltier.

Peltier épousa à Montréal, le 11 juillet 1820, Emélie, fille du docteur J.-B. Hérigault et d'Amable Mayrand. Ils eurent, dit Loranger, plusieurs enfants. Nous ne leur en connaissons que deux: une fille,

Emélie, née en 1824, qui devint, en 1842, la femme de son cousin Féréol Peltier, avocat, père d'Hérigault Peltier, et un fils, Hector Peltier, né en 1822, docteur en médecine, qui épousa à Montréal, en 1852, Suzanne Van Felson, fille du juge George Van Felson et de Dorothée Just. Il mourut prématurément à Montréal, en 1878.

Le 12 janvier 1828, alors que Toussaint Peltier venait d'avoir 35 ans, il fut élu membre de la société amicale, appelée *Brothers-in-Law*, fondée l'année précédente. Le 20 février, il chargeait J.-G. Scott de remercier la société de l'honneur qu'elle lui avait fait, mais que des circonstances d'une nature privée l'obligeaient à refuser.

En 1831, Charles-Ovide Perrault, le futur député de Vaudreuil, tué à Saint-Denis, en 1837, passait un brevet de cléricature avec lui.

En 1837, Peltier accompagnait son confrère, C.-S. Cherrier, aux assemblées de Saint-Laurent et de Saint-Constant, prêchant aux auditeurs de s'en tenir aux moyens constitutionnels pour obtenir le succès de leur cause, ce qui n'empêcha pas son incarcération comme prisonnier politique. Il fut détenu, en 1837-1838, onze mois dans les geôles de Colborne.

Le 2 octobre 1847, il était nommé avocat de la « corporation » de Montréal. Le 14 mai 1851, le conseil créa le poste d'avocat conjoint : sur les instances des conseillers municipaux de langue anglaise, on nomma à cette charge, par un vote de huit contre cinq, un nommé Robert Abraham.

Pour mesurer l'étendue de la sottise commise par le conseil municipal, il est bon de noter que le nouveau titulaire, né quelque part dans le Cumberlandshire, en Angleterre, et gradué de l'Université d'Edinburgh, émigra au Canada en 1843. Il se fixa à Montréal, où il fit du journalisme dans le *Montreal Gazette*, le *Montreal Transcript* et le *Lower Canada Agricultural Journal*. Il écrivit en outre des brochures sur différents sujets. C'était une pauvre préparation au Barreau, auquel il fut admis le 10 mai 1849, deux ans avant d'être choisi comme avocat adjoint de Montréal. Ajoutons qu'il mourut à Montréal le

10 novembre 1854, trois mois après celui auquel on voulait l'adjoindre⁽¹⁾.

Se voir associer un personnage de cette envergure indigna, à juste titre, Toussaint Peltier, et le 4 juin, se déclarant mortifié que pareille nomination ait été faite à son insu, il donna à John-P. Sexton, greffier, sa démission d'avocat de la ville. Le 9 juin, le conseil municipal se réunit de nouveau, pour prendre connaissance de la lettre de Peltier et décida de reconsidérer sa démission du mois précédent. Il fut donc résolu de prier M. Peltier de retirer sa démission, le conseil lui donnant à entendre « qu'il est continué dans ses fonctions, avec l'autorisation de comparaître dans toutes les causes où la corporation de Montréal sera intéressée, et de consulter M. Robert Abraham, comme conseil, lorsqu'il le jugera nécessaire ».

C'était jeter de l'huile sur le feu. Recommander à un avocat du savoir de Peltier, bâtonnier de son ordre, d'avoir recours, dans les cas graves, aux lumières d'un journaliste, admis au Barreau deux ans auparavant, c'était lui faire insulte. Aussi Peltier écrit immédiatement qu'il persiste dans sa décision. Alors le conseil se réunit de nouveau et accepta « avec regret » la démission de son avocat.

L'échevin Fabre paraît avoir compris, mieux qu'un autre, l'énormité de la gaffe commise et il proposa, appuyé par l'échevin Holmes, que Joseph-Féréol Peltier, neveu et gendre du démissionnaire, soit nommé avocat de la cité. Le conseiller Leeming, appuyé par le conseiller Whitely, revint à la charge et proposa qu'Abraham fût nommé conseil de l'avocat. On peut se demander quelle influence ce personnage avait sur certains conseillers. Est-ce que, comme journaliste, il pouvait leur procurer une bonne presse ? Il y avait au Barreau nombre d'avocats de langue anglaise plus compétents qu'Abraham. Leeming était obstiné: une fois son amendement défait, il proposa l'ajournement qui fut refusé, et la proposition de Fabre fut finalement acceptée par onze voix contre trois.

(1) F. J. Audet, dans les Cahiers des Dix, 1942 p. 281 dit qu'Abraham fut rédacteur en chef de la « Gazette », dès 1843. Nous en doutons.

Comme le dit son confrère Loranger, Peltier eut une clientèle variée et considérable. Il s'était associé Joseph Bourret, plus jeune que lui de dix ans, qui fut maire de Montréal, conseiller législatif, commissaire des travaux publics, recorder de Montréal et président de la Banque d'Epargne. Quant à Peltier, il ne sortit guère de son étude. Quand le Barreau fut constitué en corporation, en 1849, il eut l'honneur d'en être le premier bâtonnier. Il fut élu à une réunion tenue le 24 juillet et à laquelle assistaient 63 avocats, entre autres : sir A.-A. Dorion, qui fut bâtonnier, ministre de la Justice et juge en chef de Québec; sir Georges-Etienne Cartier, et les avocats suivants qui devinrent juges : sir W.-C. Meredith et les honorables J.-A. Berthelot, J.-U. Beaudry, Christopher Dunkin, G.-C.-V. Buchanan, H.-W. Austin, qui devint juge en chef d'Antigua, et Louis Bétournay, qui fut juge au Manitoba.

Peltier fut réélu bâtonnier en 1850 et en 1851. En 1852 et 1853, il faisait partie du conseil de l'Ordre et, en 1852, il acceptait la charge d'examineur. Il refusa d'être conseil de la Reine et juge.

Peltier aimait à plaisanter un peu. Après qu'il eût plaidé devant un tribunal composé des juges Day, Van Felson et Mondelet, le président, rendant le jugement du tribunal, condamna son client. Aux sympathies de ses confrères, Peltier répondit en disant : « Que voulez-vous? C'est un coup de dé ! »⁽¹⁾.

Il mourut à Montréal, le 19 août 1854. Il n'avait que 62 ans. Son domicile était rue Craig, près de Bleury, où son fils, Hector, devait mourir également en 1878. Sa femme, Emélie Hérigault, était décédée depuis 1839.

Nous donnons ci-après, en appendice, l'éloge que fit de lui dans *La Minerve* T.-J.-J. Loranger et la délibération du Barreau à son sujet. Ces pièces font voir l'admiration dont Peltier était entouré et la fraternité qui régnait chez les avocats d'alors.

(1) A. W. P. Buchanan c.r., *The Bench and Bar of Lower Canada*, pp. 139, 140.

TOUSSAINT PELTIER, écuier, avocat.

« M. Toussaint Peltier n'est plus. Le Barreau vient de perdre un jurisconsulte profond et le pays entier un bon citoyen. Ne gravons pourtant point de pompeuse inscription sur sa pierre funéraire ! Qu'à ceux qui le regrettent, son souvenir reste modeste comme il le fut lui-même ; car il n'eut point d'armoiries, ne rechercha point les titres, et vécut loin des honneurs. Sur sa tombe écrivons pour épitaphe : *Ci-gît un honnête homme !*

« Et nous aurons consacré sa mémoire.

« M. Toussaint Peltier naquit à Montréal, le 17 novembre 1792. Son père, négociant intègre, lui fit donner au Collège de Montréal, l'éducation libérale que reçurent plusieurs de ses contemporains, qui, plus tard, honorèrent à son exemple, les états divers qu'ils avaient embrassés. A la fin de ses études classiques, il étudia la profession légale sous la direction de M. Bédard, avocat éminent de ce temps, qui ne le serait pas moins aujourd'hui, et il fut digne d'un tel patron.

« En 1813, âgé de vingt et un ans, il fut inscrit sur le tableau de l'Ordre et bientôt il fut chargé des affaires contentieuses les plus importantes. Il n'obtint pas, par le secours de l'intrigue ou de la faveur, la clientèle nombreuse qu'il conserva jusqu'à sa mort ; car jamais la toge professionnelle ne couvrit les épaules d'un avocat plus honorable et plus attaché à la dignité de son état ; mais ses clients parmi lesquels on remarque la plupart des corporations civiles et religieuses de ce district, furent attirés dans son étude par la renommée de ses connaissances légales, et l'autorité de son nom. L'exemple de quarante-et-un ans de sa vie consacrés à l'exercice irréprochable des devoirs de sa profession, fournira toujours d'éloquents enseignements aux membres de l'Ordre des avocats que le Chancelier d'Aguesseau appelait : un Ordre aussi ancien que la magistrature, aussi noble que la vertu, aussi nécessaire que la justice.

« Pendant toute la durée de sa carrière d'avocat, l'opinion publique rendit justice à ses hautes capacités, et plusieurs fois les auto-

rités lui donnèrent d'éclatants témoignages de l'estime publique qu'il inspirait. La robe de soie lui fut deux fois offerte, et en 1849, il refusa avec M. Cherrier, le chapeau de juge que le gouvernement les priaient instamment d'accepter.

« Lors de l'incorporation du barreau, M. Peltier fut unanimement choisi pour le premier bâtonnier de la section de Montréal, et pendant trois années, il remplit cette charge sujette à réélection annuelle, avec sa droiture ordinaire et à la satisfaction de tous.

« Le cadre rétréci de cette notice, ne permet pas d'insérer ici les traits multipliés d'honneur et d'indépendance qui ont marqué la vie de notre doyen, dont le nom sera toujours une des gloires du barreau canadien; un travail plus ample pourrait seul les faire ressortir. Pour dernière observation par rapport à M. Peltier, considéré comme avocat, qu'il nous suffise de dire que les annales de la profession ne fournissent pas d'exemples de plus de mérite et de plus noble indépendance que celui qu'il a laissé. Aux témoignages de considération que le Barreau lui a donnés pendant sa vie, est venu aujourd'hui se joindre l'hommage qu'une assemblée des avocats de Montréal, vient d'offrir à sa mémoire. Demain nous assisterons en corps à ses funérailles, et pendant un mois nous porterons le deuil du doyen que nous regrettons à tant de titres.

« Tel fut M. Peltier, apprécié comme avocat; mais ce ne fut pas seulement dans sa profession que brilla l'éclat de ses belles qualités. Il fut aussi distingué par ses vertus civiques et son patriotisme, que par l'intégrité de sa conduite professionnelle. De bonne heure, il se lia avec la plupart des institutions philanthropiques de cette ville; et jusqu'à sa mort, il fut un ami fervent de la chose publique, et du bien-être matériel du pays. Montréal conservera toujours le souvenir de son dévouement dans les temps d'épidémie.

« Quoique M. Peltier ne soit jamais entré dans la représentation du pays en Parlement, il n'en demeura pourtant pas étranger aux luttes politiques. Canadien de coeur, attaché sans arrière-pensée aux privilèges de notre race, il n'est pas resté en arrière quand il a cru nos

droits en danger. Emprisonné en septembre 1837, à cause du mouvement insurrectionnel, il souffrit avec grandeur d'âme dix mois de détention, et sortit de prison aussi dévoué que jamais aux intérêts de notre nationalité. L'on est aujourd'hui porté à regarder avec indifférence les mouvements politiques de ce temps; il y aurait néanmoins ingratitude à oublier les souffrances des combattants dans cette joute politique, qui pèse d'un grand poids dans la balance des destinées du pays.

« Pendant les dix dernières années de sa vie, M. Peltier vivant autant que possible dans la retraite, ne quittait guère son intérieur que pour remplir dans son étude et au Palais, les devoirs de sa profession.

« C'est parmi les douceurs de cette vie domestique, et quand il goûtait le charme que procure à l'homme la conscience d'une vie sans reproche, entouré de l'affection de ses enfants et du respect public, que la mort est venue le surprendre et nous l'a enlevé. Frappé dans la nuit du 17 au 18 courant d'une attaque d'apoplexie et de paralysie, il expira deux jours après, à l'âge de soixante-et-un ans, malgré que, jusqu'alors tout semblait lui présager une longue vieillesse.

T.-J.-J. Loranger, avocat.

Montréal, 21 août 1854.

* * *

« Les résolutions suivantes ont été adoptées hier après-midi, 20 août 1854, à une séance de la section du Barreau du district de Montréal :

« Résolu : Que les membres du Barreau de la section du district de Montréal ressentent vivement la perte que le Barreau a faite dans la personne de M. Toussaint Peltier, son doyen, dont les éminentes qualités comme avocat et comme citoyen lui ont à juste titre attiré l'estime et la considération de ses confrères et de ses concitoyens.

« Résolu : Que pour témoigner le respect que les membres du Barreau portent à la mémoire de M. Peltier, ils assisteront en corps à

ses obsèques qui auront lieu demain à 8.15 hres A.M. et qu'ils porteront le deuil pendant un mois.

« Résolu : Que le secrétaire du Barreau transmette une copie de ces résolutions à la famille de M. Peltier avec l'expression des condoléances des membres de cette section.

« Résolu : Que les résolutions qui précèdent soient publiées dans les journaux. »

ANTOINE-AIME DORION

1818-1891

On a pu discuter Antoine-Aimé Dorion, en tant qu'homme politique. On ne l'a jamais discuté ni en tant qu'avocat ni en tant que magistrat. Comme avocat, il a reçu de ses confrères le témoignage unique d'avoir été bâtonnier trois ans, à trois époques différentes. Comme magistrat, il a mérité qu'un de ses admirateurs, M. Donald Macmaster, C.R., (plus tard Sir Donald) fit faire son portrait à l'huile, pour en orner les murs de la salle de la Cour d'appel.

A sa mort, arrivée le 31 mai 1891, « La Patrie » de Montréal, réunit, dans une brochure intitulée « In memoriam », les éloges unanimes de tous les journaux, sans distinction de langue ni de parti, précédés d'une magistrale étude de Sir Wilfrid Laurier lui-même, où il relate la carrière politique de Dorion, et qui se termine ainsi :

« Celui qui vient d'écrire ces lignes garde précieusement au fond du coeur le souvenir des preuves de bienveillance et d'encouragement qu'il a reçues de M. Dorion, à une époque de sa vie où cette bienveillance et cet encouragement lui étaient d'un secours inestimable ».

Sir Antoine-Aimé Dorion fut en effet un de ceux qui devinèrent Sir Wilfrid Laurier et préparèrent son succès en politique.

Les Dorion (ou Dorionne) sont originaires du Béarn.

Antoine-Aimé Dorion est né à Sainte-Anne de la Pérade, le 17 janvier 1818, dans une maison qui existe encore et dont la photogra-

phie est reproduite dans le livre de M. Pierre-Georges Roy : « Vieux manoirs, vieilles maisons ». Il était le deuxième de neuf enfants, dont la plupart, sans atteindre à d'aussi hauts sommets que lui-même, ont cependant, au dire d'Aegidius Fauteux, qui lui consacra une causerie à la radio, fourni une carrière remarquable. Il était fils de Pierre-Antoine Dorion et de Geneviève Bureau, fille de Pierre Bureau, qui fut député de Saint-Maurice de 1819 à 1836.

Son père, commerçant important, représenta, de 1830 à 1838, le comté de Champlain, où il siégea, il va sans dire, au côté de Papineau.

Le fils venait de terminer de brillantes études au collège de Nicolet, lorsque la famille se trouva ruinée par une malheureuse entreprise commerciale. L'esprit processif de Dorion, père, qui plaïda pendant des années contre le seigneur de l'endroit, M. de Lanaudière, contribua peut-être à ce désastre.

Le jeune Dorion partit pour Montréal chercher un emploi et entra au service de M. E. R. Fabre, libraire, où il accepta de faire les besognes les plus humbles. Il est permis de croire, cependant, que ce séjour ne fut pas sans influence sur la carrière du jeune Dorion. La librairie Fabre était alors, comme l'ont dit bien des historiens, le rendez-vous de l'élite des partisans de Papineau, qui s'y réunissaient périodiquement. Le jeune employé apprit à les admirer, sinon à les connaître, mais il avait d'autres ambitions. Des fenêtres du magasin, situé dans une maison récemment démolie, en face du Palais de Justice, il pouvait voir entrer et sortir juges, avocats et plaideurs. Aussi, quand il eut amassé un petit pécule, il trouva le moyen d'entrer dans l'étude de M. Côme-Séraphin Cherrier, un des hommes les plus admirables de son temps, on pourrait dire de tous les temps, qui prit en société son jeune clerc, aussitôt après qu'il eût été admis au Barreau, le 6 janvier 1842.

Le 12 août 1848, il épousait à Montréal Marie-Anne-Iphigénie Trestler, fille majeure de Jean-Baptiste Trestler, médecin, et de dame Eulalie Delisle. Le mariage fut célébré par le frère du marié, Hercule

Dorion, missionnaire à Drummondville, et plus tard curé d'Yamachiche. Après quelques années d'existence conjugale, il se trouva veuf avec quatre enfants : un fils qui mourut jeune, et trois filles. L'aînée de ces dernières devint l'épouse de M. C. A. Geoffrion, C.R., qui fut bâtonnier du Barreau de Montréal, et dont nous aurons l'occasion de parler. Le père ne se sépara jamais de ses trois filles.

L'Ordre du Barreau était à peine constitué en corporation que Dorion y jouait un rôle de premier plan. Dès la première année de sa formation, il était nommé membre du comité des règlements et examinateur, poste auquel il fut réélu en 1854, 1862, 1866 et 1867.

Il n'avait que dix ans d'exercice lorsqu'il fut élu bâtonnier pour la première fois, succédant à Toussaint Peltier, le premier en date de nos bâtonniers et précédant son associé plus âgé, qui ne fut élu qu'en 1855.

En 1853, il fut élu membre du comité de la Bibliothèque, poste qu'il occupa jusqu'en 1857 et reprit en 1869.

Le parti libéral, à cette époque, comptait dans ses rangs un bon nombre de jeunes gens de grand talent, entre autres, Joseph Papin, Eric Dorion, Charles Laberge, Charles Daoust. D'un commun accord, lors de la retraite de Papineau, en 1854, ils choisirent Antoine-Aimé Dorion comme chef, dès son entrée dans la politique, et il demeura le leader incontesté de son parti jusqu'à son élévation au banc judiciaire.

Il siégea à l'Assemblée législative comme député de Montréal, de 1854 jusqu'aux élections générales de 1861, quand il fut défait dans Montréal-Est par Georges-Etienne Cartier, après une lutte acharnée. Il fut élu représentant d'Hochelaga le 20 juin 1862, et il conserva ce mandat jusqu'à la Confédération. Il déclina l'offre d'un portefeuille en 1857. Il devint membre du Conseil exécutif et fut Commissaire des Terres de la Couronne, du 2 au 5 août 1858, alors que le gouvernement dont il était l'un des chefs démissionna, ne possédant plus la confiance du Parlement.

Dorion défait retourna au Palais, où ses confrères l'honorèrent de nouveau, en l'élisant pour la deuxième fois bâtonnier de 1861 à 1862. Mais à l'expiration de son bâtonnat, le 24 mai 1862, il retournait au Parlement comme secrétaire provincial dans l'administration Macdonald-Sicotte. Le 27 janvier 1863, il donnait sa démission sur la question du chemin de fer intercolonial. Sa retraite, dit Sir Wilfrid Laurier, fut un coup fatal pour l'administration, qui se vit dès lors privée de son meilleur soutien dans le Bas-Canada.

Rentré au Palais, il était nommé Conseil de la Reine, le 16 mai 1863.

Il fut procureur général, pour le Bas-Canada, et co-leader du gouvernement (avec l'honorable John-Sandfield Macdonald comme premier ministre) du 16 mai 1863 au 29 mars 1864, date à laquelle le ministère donna sa démission, n'ayant pas une majorité suffisante pour conduire les affaires du pays. M. Dorion devint membre du Conseil Privé du Canada, ministre de la Justice et procureur général dans l'administration Mackenzie, le 7 novembre 1873, et il conserva ce poste jusqu'à sa nomination de juge en chef de la province de Québec. Il était alors bâtonnier pour la troisième fois.

Dorion fut un adversaire résolu de la Confédération. Ses vues sont résumées dans un discours prononcé par lui à l'Assemblée législative, le 16 février 1865, et qui a été reproduit par George H. Locke, dans l'ouvrage intitulé « Builders of the Canadian Commonwealth ».

Après la Confédération, le comté d'Hochelaga l'envoya à la Chambre des Communes et il y siégea du 24 septembre 1867 au 12 octobre 1872. Enfin il représenta le comté de Napierville jusqu'en 1874.

Le premier juin 1874, il fut nommé juge en chef de Québec, poste qu'il devait occuper avec tant de dignité pendant dix-sept années.

Pendant la maladie du lieutenant-gouverneur Caron le juge en

chef Dorion fut administrateur de la province de Québec, du 8 novembre au 15 décembre 1876.

Le 4 octobre 1877, la Reine reconnaissant ses mérites, faisait de lui un chevalier.

Sir Antoine-Aimé Dorion parlait l'anglais avec une rare perfection. Un écrivain anglophone, Fennings Taylor, conservateur, lui rendait en 1865 cet hommage, traduit dans « *In memoriam* » :

« Bien que M. Dorion soit Canadien-français, on peut sous un rapport le considérer comme le représentant des deux races; car il n'a pas de supérieur dans l'Assemblée Législative comme orateur en n'importe laquelle des deux langues il s'exprime. Quelle que soit la langue qu'il choisisse pour entrer dans les débats, sa diction est toujours pure et son débit assuré. S'il parle en anglais, vous le prendrez pour un Anglais qui a la physionomie d'un étranger; s'il s'exprime en français, vous supposerez que c'est un Français qui a passé de longues années en Angleterre. C'est une de ces intéressantes énigmes humaines qu'on rencontre rarement hors du service diplomatique des grands Etats d'Europe.

« Son visage le classe au nombre des hommes du continent; mais ses manières sont celles de la nation dont il parle en ce moment la langue, puisque son langage ne trahit jamais sa race. On se prend presque de jalousie de se trouver en présence d'un homme auquel l'emploi des deux langues est parfaitement indifférent. »

Chose curieuse, Sir Antoine-Aimé Dorion était faible en orthographe. C'est ce qui explique que bon nombre de ses jugements, dans des procès français, sont en anglais.

Il mourut à Montréal, le 31 mai 1891, âgé de soixante-treize ans, après une courte maladie. Sur son lit de mort, Sir Antoine trouvait la force de s'informer de la santé de son ancien adversaire, Sir John Macdonald, atteint de la même maladie que lui, et qui devait mourir peu de temps après lui.

Les éloges dont il fut l'objet après sa mort furent unanimes et se ressemblent tous, à quelque race ou à quelque parti qu'appartienne

l'auteur. A titre d'exemple, nous citerons celui de la « Gazette », journal anglophone et conservateur :

« Sa mort est une perte publique, bien que les regrets qu'elle fait naître doivent être bien adoucis par la pensée que cette fin n'est venue qu'à l'heure où l'on devait s'y attendre et tandis que l'intelligence de ce vieillard était encore claire et vigoureuse. Son existence a eu une durée de plus de soixante-treize ans et il en a passé plus de quarante au service public. Il laisse derrière lui la mémoire d'un homme d'Etat, honnête, d'un magistrat capable et juste, — d'un citoyen dont on peut montrer la vie comme le modèle de tout ce qu'il y a de plus digne dans la carrière politique ».

Il mourut dans sa maison de la rue Sherbrooke, en face de la rue Berri. Le cortège se rendit à l'église Notre-Dame, l'église-mère de ses fidèles clients, les messieurs de Saint-Sulpice. Une foule nombreuse se pressait sur le parcours, pour remplir ensuite la vaste église. Monseigneur Fabre, archevêque de Montréal, avait tenu à donner lui-même l'absoute.

« La Patrie » résumait ainsi son compte rendu des funérailles :

« Depuis un temps immémorial, on n'avait pas vu les juges et les avocats prendre part à un service funèbre avec autant d'unanimité et de fraternité. C'est que feu le juge en chef avait conquis l'estime du monde judiciaire et que son intégrité et sa droiture lui avaient gagné les coeurs de tous les citoyens ».

« Son souvenir vivra ».

La Commission des sites et monuments historiques du Canada, reconnaissant les mérites supérieurs de Sir Antoine-Aimé Dorion, a décidé de poser une plaque sur sa maison natale à Sainte-Anne de la Pérade, et a offert au Conseil général du Barreau de la Province de faire coïncider le dévoilement de la plaque avec le centenaire du Barreau.

WILLIAM BADGLEY

1801-1888

William Badgley's father, Francis, a representative of an old Derbyshire family, born in London on March 26, 1762, settled in Montreal in 1785. On March 10, 1797 by deed passed before Chaboillez, notary, he bought from Hon. James Walker, judge of the Court of King's Bench, a house situated at the corner of Notre Dame and St. Charles Streets, now Jacques Cartier Square, which he subsequently sold to Hon. James McGill, and on the spot of which a tablet is erected. He married in Montreal, November 27, 1798 Elizabeth, born in 1780, a daughter of John Lilly, a Montreal merchant who had come to Canada as early as 1763. She died on December 7, 1837, at the age of fifty-seven years. Badgley was in the employ of the North West Company and travelled as far as Fort William. A fairly large island, east of Manitoulin Island, was named after him. He represented Montreal East from 1800 to 1804, having defeated Mr. Viger.

William, the eldest of five children, was born in Montreal on March 27, 1801. After having pursued his more specifically literary education with Rev. Alexander Skakel, a prominent educator at the time and after having spent four years in mercantile affairs, he studied law in Montreal and was admitted to the Bar on November 23, 1823. Three years later, he attempted to be appointed prothonotary, but failed in his efforts, which was however for the best as will be seen later.

It is interesting to note how often such defeats were blessings in disguise. When Henri Elzéar Taschereau, a lawyer of Sainte Marie de la Beauce, was offered the position of prothonotary at Kamouraska, he wired to his mother to announce the news. She wired back : « A Taschereau sits *on* the Bench, not *under* it ». He declined the appointment and subsequently became Chief Justice of Canada as Sir Henri Elzéar Taschereau. One of his successors, Chief Justice Anglin, was once a candidate for a County Court judgeship, and there was a

time when Hon. P. B. Mignault of the same Court, would have accepted a Circuit Court judgeship.

Having resigned himself to remain at the Bar, he formed the firm of Badgley and Abbott, and was one of the founders of the Library Committee in 1828. In 1830 he undertook to go to England in the interest of his health. While in London, he married in St. George's Church, on April 22, 1834, Elizabeth Wallace, eldest daughter of Col. J. W. Taylor, of the East India Company. He came back to Canada soon after his marriage.

On his return from England, he found the political atmosphere of Canada in a serious condition, which led to the troublous times of 1837-1838. He was a determined opponent of Papineau, and in 1836, he assisted in the formation of the "Constitutional Association" of the Montreal district, of which he was the first secretary. Together with Hon. Geo. Moffatt, president of the Association, he was instructed to proceed to England, in charge of the addresses of the Montreal district, with instructions to urge the Association's grievances upon the consideration of the home authorities, and especially to bring under their favourable notice, the reunion of the Canadas, at the end of 1837. The delegates made several propositions to the Colonial Office, which were transmitted to Lord Durham for his adjudication.

In 1838 he returned to Canada and resumed the practice of his profession. In 1840, the Governor General offered him the position of Commissioner of Bankrupts, to which was added, in 1844, that of Circuit Judge. In 1843 McGill University honoured him with the degree of Doctor of Civil Law. In 1847 he resigned his positions, having been offered a seat on the Executive Council, and the Attorney Generalship of Lower Canada, in succession to Mr. (afterwards Mr. Justice) Smith, who had resigned. He presented himself in the County of Missisquoi, and was elected over Col. B. C. A. Gury. He was re-elected in 1848. While Attorney General of the Province, he conducted the business of the criminal terms throughout the Province, being, it is said, the last Attorney General to do so in Lower Canada.

In 1851 he was elected in Montreal East, his father's old constituency, but was defeated there at the subsequent election in 1854. He took an active part in military matters and rose to the rank of Major. A prominent Freemason, he was District and Provincial Grand Master of English Masons in Montreal from 1849 to his death.

On June 13, 1847, he was made a Queen's Counsel. In 1849 he was at the same time a member of the Council of the Bar, an examiner, and a member of the Committee on by-laws. He was Batonnier in 1853-54 and in 1854-55. He was the first dean of the McGill Law Faculty, and had begun to teach Roman and International Law before the Faculty was organized.

As batonnier, he presided over a meeting of the Bar protesting against the attitude of Justices Rolland and Aylwin towards a lawyer named Henry Driscoll. The storm subsided when Sir Louis H. LaFontaine was appointed Chief Justice. Mr. Badgley did not suspect then that he would be, nineteen years later, one of the objects of a similar protest.

He was, at various times, president of the Natural History Society of Montreal, and also of St. George's Society. He was also the recipient of a doctor's degree from Bishop's University, Lennoxville.

On January 29, 1855, he was appointed to the Superior Court. On September 8, 1863, he was chosen as assistant judge of the Court of King's Bench, and on August 20, 1866, was made judge of that Court. He retired on pension on March 2, 1874. His wife died that same year. Mr. Justice Badgley died in Montreal December 24, 1888. He had had four sons and two daughters. The eldest son, William Francis, was still living in England in 1908. The second son, James, had died at Exmouth, England. Both served in the British Army, principally in India, with distinction and attained the rank of Colonel; the third son, Harry B., was in the banking business in Montreal and survived his father; two daughters, Emma and Claudine, predeceased him. His youngest son, John Clement Neufville Badgley, who was prominent in business circles in Montreal, died in 1906.

The "Legal News" said of Judge Badgley :

"During a long judicial career, he was distinguished for astuteness, industry, and learning, and the many opinions which he prepared, more especially in commercial causes, remain to bear witness to his high qualifications for judicial office. The infirmity of hearing, under which he labored during the greater part of his lifetime, finally compelled his withdrawal from the Bench in 1874. He retired with great reluctance, as he felt himself otherwise fully qualified to continue the discharge of his duties.

"After his resignation finding the unwonted leisure becoming irksome, he opened an office as consulting counsel and gave opinions in a number of cases. For a year or two past, however, his health had declined and he had been compelled to relinquish all work. In private, Mr. Justice Badgley was a gentleman of courteous and affectionate disposition. He had literary tastes and was conversant with a large range of authors. He also found some amusement and relaxation in botanical pursuits and the collection of ferns and other plants."

The story is told that Mr. Justice Badgley when a Superior Court Judge, had before him, as opposing counsel, Mr. Edmund Barnard, Q.C., and Mr. Gonzalve Doutre, Q.C., both deaf like himself. Addressing the former, he said : "Mr. Barnard, will you please speak louder, Mr. Doutre does not hear you". L. O. David, relating the Guibord case in appeal, says how detached the learned judge seemed to be during the argument.

Messrs. C. W. Badgley, of Ottawa, and Clement Badgley, of Westmount, helped in the preparation of this sketch, and deserve our thanks. Another member of the Badgley family, Frank, still lives in Ottawa.

COME-SERAPHIN CHERRIER

1798-1885

A la fin du siècle dernier, un Montréalais de langue anglaise,

qui habitait l'Angleterre et qui, ayant connu la France sous l'Empire, faisait, avec chagrin, le contraste entre les manières d'alors et celles du temps où il faisait ses remarques, disait à un de ses jeunes amis : « A Montréal, j'ai connu deux parfaits gentilshommes : l'un était le notaire Griffin et l'autre, Côme-Séraphin Cherrier ».

C'est la même pensée qu'exprimait Sir Wilfrid Laurier dans son éloge de l'associé de Cherrier, Sir Antoine-Aimé Dorion, lorsqu'il disait : « M. Cherrier était un homme d'une nature exceptionnelle. C'est à peine s'il était de notre temps, de notre continent même. On l'aurait pris plutôt pour un anachronisme vivant, pour l'incarnation de ces figures remarquables, puissantes, et en même temps aimables, qui faisaient l'ornement du Parlement de Paris, au dix-septième siècle. Homme aux principes inflexibles recouverts d'une bonté de cœur inaltérable, aux instincts libéraux, contenus par des coutumes conservatrices, à la piété austère, tempérée par le caractère le plus chevaleresque, il unissait l'esprit attique le plus raffiné à la simplicité de l'enfant ».

Petit-fils du Français François Cherrier, qui fut notaire à Longueuil, sous le gouvernement de la Nouvelle-France, puis, en 1769, à Saint-Denis-sur-Richelieu, où il s'éteignit en 1789, Côme-Séraphin Cherrier était issu de l'une des plus influentes familles de la région montréalaise de la fin du 18^e siècle et de la première moitié du 19^e. Il ne devait pas peu, lui-même, ajouter au renom familial.

Né à Repentigny, le 22 juillet 1793, il était fils de Joseph-Marie Cherrier, cultivateur et marchand, et de Marie-Joseph Gâté-Bellefleur. La maison où il naquit — massive construction de pierre — était encore debout, à Repentigny, si toutefois elle ne s'y trouve pas encore, au début de ce siècle. Suivons brièvement les alliés paternels de Cherrier.

Un frère de son père, François, ordonné prêtre en 1768, fut pendant quarante années, 1769-1809, curé de la paroisse de Saint-Denis-sur-Richelieu. Un autre, Benjamin, marchand à Saint-Denis, fut, avec Pierre Guérout, le premier député du comté de Richelieu, de 1792 à 1796. Un troisième, le docteur Séraphin Cherrier, fut égale-

ment, avec Jean Dessaulles, élu député à la Chambre, du même comté, de 1815 à 1820. Une soeur de son père, Charlotte-Périnne, mariée à Denis Viger, aussi député de 1796 à 1800, fut la mère de Denis-Benjamin Viger, le grand avocat de Montréal, qui fut président du Conseil exécutif, (on dirait aujourd'hui premier ministre), du Canada, sous l'Union.

Enfin, une autre soeur de Joseph-Marie Cherrier, Rosalie, épousa Joseph Papineau, aussi député au premier parlement en 1792, et fut la mère du célèbre leader de la réforme, Louis-Joseph Papineau. Naissant sous de tels auspices, il aurait fallu que le jeune Cherrier s'aidât pour ne pas réussir dans la vie. Mais tel n'était pas son caractère, comme on va le voir.

Son cousin germain, Denis-Benjamin Viger, qui était de vingt-cinq ans son aîné, le prit sous sa protection, lui fit faire ses études classiques au Collège de Montréal, puis son droit, dans son propre bureau. Côme-Séraphin Cherrier fut admis au Barreau le 23 août 1822. Il entra en société avec Louis-Michel Viger, surnommé *le beau Viger*, et il ne tarda pas à briller au premier rang des avocats de Montréal, figurant avec éclat dans les procès les plus remarquables de l'époque.

En 1827, le procureur général Stuart, battu à Sorel par le docteur Wolfred Nelson, voulut se venger des électeurs : il en poursuivit un grand nombre pour parjure. M. Cherrier plaida leur cause et les fit acquitter.

L'année suivante, MM. Cherrier, Walker et Dominique Mondelet plaidèrent la cause de Jocelyn Waller, éditeur et rédacteur du *Canadian Spectator*, poursuivi pour libelle, et la gagnèrent. Ils reçurent un témoignage d'estime et de reconnaissance de la part d'un comité composé de citoyens marquants de Montréal.

En 1836, M. Cherrier prit part à la défense des gens de Saint-Benoît, poursuivis pour avoir coupé la queue et la crinière de plusieurs chevaux appartenant à des bureaucrates.

La même année, il défendit aussi Ludger Duvernay poursuivi par le gouvernement général pour avoir, en des termes très sévères,

blâmé certains actes des grands jurés. Duvernay n'en fut pas moins condamné par la Cour.

De 1832 à 1834, Cherrier a pour associé professionnel Charles Laberge, un des hommes politiques les plus remarquables de son temps, auquel Mercier a consacré une conférence.

Le 9 août 1833, Cherrier était nommé au poste d'« adjoint du Conseil en loi de la corporation » par le conseil de ville de Montréal. En 1835, ses services furent retenus par le Conseil de ville. Quelques semaines plus tard, Cherrier pria le Conseil municipal de le remplacer au poste de « conseil en loi de la corporation », mais aucun successeur ne fut immédiatement désigné, et Cherrier continua d'être consulté par la corporation. A cette époque, il avait pour associé professionnel Charles Mondelet, qui devait être nommé juge.

En 1834, Cherrier épousait à Montréal la veuve de T. Coursol, née Mélanie Quesnel, mère du juge Coursol. Il eut d'elle deux filles : l'aînée demeura célibataire et la cadette épousa Denis-Henry Sénécal, avocat, bien connu du public lettré de l'époque, l'un des fondateurs et un collaborateur assidu de la *Revue Canadienne*. Leur fille devint l'épouse de l'honorable Frédéric Debartzch Monk.

M. Cherrier fut le représentant du comté de Montréal à l'Assemblée législative, du 22 novembre 1834 au 27 mars 1838.

En se présentant à la députation, il n'était pas mû par une vaine ambition; il accomplissait ce qu'il considérait comme un devoir patriotique. L'heure était grave et l'on avait besoin, disait Papineau, de toutes les bonnes volontés. M. Cherrier acquiesça à cette demande, quoiqu'il eût bien préféré s'en tenir aux travaux de son bureau d'avocat. Il assista aux sessions de 1835 et 1836, mais sa santé le força de s'absenter et il ne prit guère part aux débats orageux qui précéderent l'insurrection. Il était présent, cependant, aux assemblées de Saint-Laurent et de Saint-Constant. Avec son confrère, Toussaint Peltier, il y parla avec énergie, mais il conseilla aux électeurs de s'en tenir aux moyens constitutionnels, pour obtenir le succès de la cause. Il n'en fut pas moins arrêté et mis en prison, mais on ne lui fit pas son

procès. Il fut relâché le 21 mars 1838, à cause du mauvais état de sa santé.

Après l'Union, M. Cherrier ne voulut jamais accepter la candidature à l'Assemblée, et il ne s'occupa plus guère de la politique. Il soutint néanmoins D.-B. Viger, lorsque celui-ci accepta un siège au Conseil exécutif.

Sir Charles Bagot offrit dans le cours de l'été de 1842, le poste de solliciteur général à Côme-Séraphin Cherrier, en remplacement de M. Day, fait juge. Il le refusa, probablement parce qu'il redoutait l'isolement dans lequel il se trouverait, et le peu d'influence qu'il pourrait exercer dans une administration composée comme l'était le ministère d'alors.

Cette année-là, M. Cherrier avait, le 16 février, été nommé conseil de la Reine. Son associé, Me Mondelet, ayant été nommé juge, il s'était adjoint, comme associé, Me Antoine-Aimé Dorion, qui devint bâtonnier et juge en chef de Québec, auquel vint s'ajouter son frère Wilfrid, qui devait aussi mourir juge.

Président du comité de la Bibliothèque du Barreau, dès 1837, il fut réélu à ce poste de 1849 à 1851. Il fut membre du conseil dès l'organisation du Barreau, jusqu'à 1856, étant réélu en 1859. Il fut examinateur durant la même période.

Juriste érudit et profond, il était porté à l'indécision, dans la crainte, sans doute, de faire encourir des dépenses à ses clients. Avant d'entrer en société avec Antoine-Aimé Dorion, il n'avait, en dix-neuf ans, interjeté que quatre appels et fut tout surpris quand son jeune associé parla d'en appeler d'un jugement. Sa déférence envers ses confrères et les juges était des plus marquées. Pour rien au monde, il n'eût voulu leur manquer d'égards. Toutefois, il se permit un jour une petite malice. Une fois qu'il plaidait devant la Cour d'Appel, le président du tribunal, Sir Louis-H. LaFontaine s'assoupit, M. Cherrier s'en aperçut, et immédiatement, se tut. Quelques instants après, le juge en chef s'éveilla et fit des excuses à M. Cherrier. « Il n'y a pas de quoi, dit celui-ci; je croyais que le délibéré était commencé ».

Me Cherrier fut bâtonnier du Barreau de 1855 à 1856, et après son associé, M. Dorion. Il fut désigné pour représenter les seigneurs dans l'affaire de l'abolition de la tenure seigneuriale devant le tribunal établi en 1855. En 1863, on lui offrit le poste de juge en chef de Québec, qu'il refusa. Sa santé n'était pas des meilleures, et son cousin, Denis-Benjamin Viger, lui avait légué une grande fortune, consistant surtout en terrains vagues, situés pour la plupart rue Saint-Denis, côté est, depuis le square Viger, dont son cousin avait cédé une partie à la ville, jusque vers la rue Cherrier, nommée d'après lui. Il décida donc de mettre un frein à son activité.

En 1867, comme son associé M. Dorion, il combattit la Confédération. Il en dénonça les dangers dans un discours qui fit époque, prononcé dans une assemblée publique tenue à l'Institut Canadien-français.

En 1869, Pie IX lui décernait le titre de chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, titre que lui avaient valu, entre autres, le discours qu'il prononça dans l'église Notre-Dame, lors d'une grande démonstration en faveur du pouvoir temporel du Pape, et celui qu'il avait prononcé en 1869, à l'occasion du vingt-septième anniversaire de l'élévation de Mgr Bourget à l'épiscopat.

Le 2 octobre 1872, le Barreau célébra, par un grand dîner, le cinquantenaire professionnel de Me Cherrier. Ce fut, a-t-on dit, la première démonstration du genre. Le dîner fut présidé par le bâtonnier, Me Marcus Doherty. La magistrature avait tenu à y être représentée dignement. Ce fut un très grand succès. Me Cherrier disait que la seule faute qu'il pût reprocher aux organisateurs était de ne pas lui avoir demandé de proposer la santé des dames. Cette santé avait été laissée à Mes. Francis Cassidy et Adolphe Chapleau . . . « le premier, dit ce dernier, en sa qualité de vieux garçon actuel, l'autre en sa qualité de futur vieux garçon pas mal avancé. »

Ce banquet inspira à l'un des convives, L.-O. David, devenu sénateur, auquel ceux qui s'intéressent à leurs prédécesseurs doivent

tant, une de ses meilleures biographies. Nous en extrayons le passage suivant :

« M. Cherrier a été toute sa vie avocat, comme on l'était en France du temps des d'Aguesseau, des Talon et des Portalis; il est le dernier survivant de cette pléiade d'hommes remarquables qui honoreront le Barreau canadien par leurs talents et leur intégrité. Contemporain des Papineau, des Viger, des Toussaint Peltier, des Bédard, des Morin et des Roy, l'histoire de sa vie évoque les plus glorieux souvenirs.

« L'histoire du Barreau canadien est intimement liée à celle de notre patrie; ce sont les avocats qui, depuis la conquête, ont défendu les droits de leurs compatriotes, protégé leur nationalité.

« La vie de M. Cherrier pourra être d'une grande utilité : elle offre des exemples dignes d'être suivis et démontre comment la profession peut s'allier avec la vertu, l'intégrité et le patriotisme ».

Cherrier fut le premier doyen de la Faculté de Droit de l'Université Laval à Montréal.

Dans les dernières années de sa vie, M. Cherrier s'employa non seulement à administrer sa fortune, mais surtout à la distribuer parmi les pauvres et les nécessiteux, à tel point qu'elle s'effrita quelque peu. Il s'éteignit doucement le 10 août 1885, dans sa quatre-vingt-septième année. Sa mort provoqua un concert d'éloges. « La Gazette » et le « Legal News », entre autres, relatèrent les principaux incidents de sa carrière. Mais nous nous en voudrions de ne pas reproduire ici ce qu'écrivait, sept ans après sa mort, le pasteur Borthwick, chapelain protestant de la prison de Montréal :

« Let me finish this short sketch of Mr. Cherrier's life with the words which I used in his sketch seventeen years ago, for the sentiments were unchanged to his death :

« La vie de M. Cherrier offre le spectacle d'une riche nature perfectionnée par le sentiment religieux, illuminée par le flambeau de la foi. C'est grâce à cette lumière qu'il a pu marcher toujours si droit dans la voie du bien, pratiquer toutes les vertus, remplir si parfaite-

ment tous ses devoirs envers Dieu et envers la société.

« Quoiqu'on en dise, la philosophie seule formera difficilement un honnête homme comme M. Cherrier, un homme dont la vie, depuis les ardeurs de la jeunesse jusqu'aux grâces de la vieillesse, est un enchaînement de bonnes actions, d'actes de vertu ».

Une photographie de Me Cherrier orne les murs de la bibliothèque du Barreau de Montréal. Au bas on peut lire les vers suivants, signés E. L. (peut-être Edmond Lareau) :

« Il est parmi nous tous l'exemple du chrétien
Et chacun reconnaît sa profonde science.
Sa grande âme toujours sait répandre le bien,
Et jamais le remords ne trouble sa conscience »

HENRY STUART

1815-1871

HENRY STUART is one of the least known of the early batonniers of Montreal. Yet he is one of the family of Stuart, bearing "ce beau nom de Stuart, la gloire incontestée de notre barreau", (*L'Opinion Publique*, January 10, 1879), and he is one of the nine—all related—who appear in Mr. P. G. Roy's book "Les avocats de la région de Québec".

He was a son of the eminent Quebec lawyer, Andrew Stuart, and of Marguerite Dumoulin, and a younger brother of Chief Justice Sir Andrew Stuart.

He attended the school founded at Chambly by Rev. Edward Parkin, whose son, John Buckworth Parkin, was to become one of the great lawyers of his day.

He read law with Alexander Buchanan, one of Montreal's ablest lawyers, who himself had been indentured to Stuart's father at Quebec. He was called to the Bar, on November 10, 1837. He began practising at Quebec, but he left for Montreal between 1838 and 1839.

On March 16, 1841, he married in Holy Trinity Cathedral,

Quebec, Carolina Susanna Webber Smith, daughter of William Smith, clerk of the Legislative Council and author of a *History of Canada*, and grand-daughter of the Honourable William Smith, who was Chief Justice of Lower Canada from 1786 to 1793.

In December 1843 he was elected a member of the Montreal City Council. In March and December 1846, he was elected an alderman, but he resigned on the latter date. He was then a director of the City Bank.

The offices in the gift of the Montreal Bar which he held were many. He was a member of the Council in 1851 and 1852, and later from 1856 to 1864; a member of the Library Committee in 1853; examiner in 1851, 1853, 1858, 1859 and 1861, and batonnier from 1856 to 1858, being the second English-speaking batonnier since the incorporation of the Order.

In the last-mentioned year, he was temporarily appointed City Attorney, during the illness of J. Féréol Peltier.

Peltier having died, three names were placed before the Council, Henry Stuart, Joseph Papin and Marcus Doherty. Papin secured the appointment, but, on December 1861, during Papin's illness, Stuart again filled the post.

On Papin's death in 1862 Stuart was appointed to replace him, but, a fortnight later, he was given a partner, J. Rouer Roy, a son-in-law of the Honourable J. L. Beaudry, then mayor of Montreal.

The City Council had already had unpleasant surprises when it attempted to divide the position of city attorney. Benjamin Beaubien, first holder of that post, and, afterwards, Toussaint Peltier, first batonnier of the Montreal Bar, both resigned when provided with a partner. Stuart, however, showed no ill-feeling. He and Roy remained the best of friends. They were both fond of walking and one of their favourite strolls was the board walk, which then existed along Commissioners Street, from which one had an unimpeded view of the river, of St. Helen's Island and of Victoria Bridge.

On August 5, 1863, Stuart was made a Queen's Counsel.

On September 12, 1870, he obtained from the City Council four months' leave of absence to enable him to recuperate from an illness. He sailed for England, but when the four months were over, he was unable to undertake the journey home. He died in London, January 18, 1871. On January 23, the *Quebec Morning Chronicle* published the following obituary :

"The *Montreal Herald* says in reference to the death of this gentleman :

"On Tuesday afternoon, the cable brought us the intelligence that our esteemed fellow citizen, Mr. Stuart, had succumbed to the illness which had compelled him to visit England. There are few in the City of Montreal and Quebec to whom Mr. Stuart was not known, not only for the eminent position which he had attained at the Bar, but also for his sterling qualities as a citizen and a friend. He was born in the year 1815, studied law in the office of the distinguished lawyer Alex. Buchanan, and, soon after he was called to the Bar, rose to eminence in the profession. Early in his career he had proof of the esteem in which he was held by his confreres by being elected one of the first batonniers for the district. In 1845, he was elected a city councillor and filled that place with credit to himself and advantage to the city. He also was a director in the City Bank about the same period. He abstained from taking any part in politics, although on more than one occasion invited to come forward as a candidate for the office of representative in the Legislature. For the past eight years and upwards, he has, in conjunction with Mr. Eoy, filled the responsible position of legal adviser to the City Corporation, and we are informed that during the whole of that period there existed uninterrupted harmony between those two gentlemen in the discharge of their duties. We need hardly say that the community have lost in Mr. Stuart one of its most valuable members, and we, in common with all, deeply sympathize with his bereaved family.

"The late gentleman was the brother of our highly esteemed citizen, the Hon. Mr. Justice Stuart."

Mrs. Stuart had predeceased him on December 3, 1869. Both were buried in Montreal.

They had four children : Arthur, born February 12, 1842, who died August 6, 1879, unmarried; Ernest Henry, of whom we will say more; Edith, born June 10, 1845, who died December 7, 1890; and Florence Simpson, born May 4, 1852, who married on October 2, 1871, in Montreal, Colonel Charles John Butler Stewart of the Seaforth Highlanders.

Ernest Henry Stuart, born September 7, 1843, was admitted to the notarial profession in 1864, and became a successful practitioner. He married Letitia Mary Bridges, daughter of Charles John Bridges, General Manager of the Grand Trunk Railway, whose homestead, Chandos House, at the corner of Sherbrooke and St. Urbain streets (it has just been demolished), was some sixty years ago one of the show residences of Montreal. Ernest Henry Stuart died December 21, 1903.

Their son, Campbell, born in Montreal on July 5, 1885, went overseas in January 1917, with the Irish Canadian Rangers, whom he recruited in the Province of Quebec for service in the European War (Lt. Colonel Canadian Army, dispatches); Assistant Military Attaché, British Embassy, Washington, 1917; Military Secretary to the British War Mission to the United States of America, 1917; Vice-Chairman of the London Headquarters of the British War Mission to the U.S.A., 1918; Deputy Director of Propaganda in Enemy Countries, 1918; created Knight Commander of the Order of the British Empire, 1918; represented *The Times* at the Imperial Press Conference, Canada, 1920, London, 1930, and at the Conference of Press Experts of the League of Nations, Geneva, 1927; Member of the Council of the Empire Press Union; Representative of the Government of Canada on the Pacific Cable Board, 1923-28; Representative of the Government of Canada at the Imperial Wireless and Cables Conference, 1928; Representative at different periods of Governments of Great Britain, N. Ireland, Canada, Australia and Southern Rhodesia on the Imperial

Communications Advisory Committee; Chairman of the Imperial Communications Advisory Committee, and its successor the Commonwealth Communications Council, 1933-45; Chairman of the Advisory Committee of the Ministry of Information, 1939; Director of Propaganda in Enemy Countries, 1939-40; created Knight Grand Cross of St. Michael and St. George, 1939; Chairman of the Commonwealth Telegraph Conference (Australia), 1942; Chairman King George's Fields Foundation (the National Memorial to King George V); Governor of Imperial College of Science and Technology; Chairman of the Beit Committee for Scientific Research; Chairman of the Hudson's Bay Record Society; Chairman of the Canadian History Society; Chairman of the Quebec House Committee at Westerham; Chairman of the Wolfe Memorial Committee at Greenwich; Governor of London House; Chairman of The Pilgrims of Great Britain; Treasurer of King George's Jubilee Trust; Treasurer of the Franklin Roosevelt Memorial Committee; Director of *The Times* since 1918 (Managing Director 1919-24).

JOSEPH-AMABLE BERTHELOT

1815-1897

La généalogie de la famille Berthelot qui a donné au pays des citoyens distingués a été tracée par Pierre Georges Roy, dans le *Bulletin des recherches historiques*, 1935 (t. 41, p. 1), avec la collaboration d'Aegidius Fauteux et de M. Jean J. Lefebvre. Il y est question de notre personnage et de sa famille aux pages 30 à 33.

« Charles Berthelot, dit M. Roy, le premier de cette famille qui passa dans la Nouvelle-France, arriva à Québec dans l'automne de 1726. Il était fils de Denis Berthelot, marchand épicier de la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, et de Marguerite de Saint-Saulieu ».

Le jeune homme avait été envoyé au Canada dans le seul but de lui faire voir le pays et de l'instruire du commerce. Mais voilà qu'aussitôt arrivé il s'éprend de mademoiselle Thérèse Roussel, fille

de feu le chirurgien Timothée Roussel; les jeunes gens passent contrat devant notaire. Mais Berthelot était mineur et n'avait ni extrait de baptême ni consentement paternel et l'intendant Dupuy émit une ordonnance en date du 6 février 1727 défendant à tous notaires et ecclésiastiques de prêter leur ministère au mariage projeté. L'autorisation paternelle arriva et le mariage eut lieu le 20 septembre 1727. Dupuy fut vertement blâmé par son ministre pour avoir retardé ce mariage.

Madame Berthelot, plus âgée que son mari, était l'enfant posthume de Timothée Roussel, originaire de Montpellier, qui avait construit à Québec la maison dite du Chien d'or, et où il avait placé la fameuse inscription : « Je suis un chien qui ronge l'os ! » . . . quatrain que Roussel avait lu sur un pont voisin de sa ville natale et qu'il a déformé. La légende a attribué cette inscription à Nicolas Jacquin dit Philibert, ce qui nous a valu le beau roman de William Kirby, *Le chien d'or*.

Charles Berthelot passa en France dans l'automne de 1758 et mourut à Saint-Denis, près Paris, en 1780, sans être revenu au Canada. Il avait eu onze enfants qui, presque tous, précédèrent leur père: un mourant à Bordeaux et un à Sainte-Lucie. Le huitième de la famille, Michel-Amable Berthelot d'Artigny, fut un des avocats les plus distingués de Québec et membre du parlement. Un des fils de ce dernier, Charles Berthelot, aussi avocat et député, l'un des hommes les plus savants de son temps, fut le beau-père de Sir Louis-Hippolyte LaFontaine.

Le père de notre personnage, Joseph-Amable Berthelot, notaire, se fixa à Saint-Eustache. A Repentigny, le 18 juillet 1804, il épousa Marie-Michelle Hervieux.

Joseph-Amable Berthelot, fils, naquit à Saint-Eustache, le 8 mai 1815. Il fit son cours classique, de 1824 à 1832, au collège de Montréal, où il eut pour condisciple Georges-Étienne Cartier, dont il devait devenir l'associé. Berthelot fit sa cléricature chez Sir Louis H. LaFontaine, marié à sa cousine Adèle Berthelot, fille de Charles

Berthelot, de Québec. Admis au Barreau le 12 novembre 1836, il devient l'associé de son ancien patron.

Lors du soulèvement de 1838 Berthelot fut arrêté et envoyé en prison sans mandat, ainsi que plusieurs citoyens éminents de Montréal : LaFontaine, les frères Viger, le frère de Papineau, le docteur Lusignan, E.-R. Fabre, M. de Boucherville, père, Amable Badeaux, son cousin, et autres. Berthelot écrivit au colonel Goldie, secrétaire du gouverneur, Sir John Colborne, demandant la raison de sa détention, et se déclarant prêt à subir son procès. Cette lettre demeura sans réponse, mais le 26 novembre, il était relâché. Il attribua sa grâce au solliciteur général Andrew Stuart, auquel il avait également écrit.

Le 27 avril 1849, il épousait mademoiselle Hélène McEnnis, fille adoptive de l'honorable juge Elzéar Bédard, premier maire de Québec, et femme de beaucoup d'esprit.

Son associé, Louis-Hippolyte LaFontaine, ayant été nommé, en juillet 1853, juge en chef du Bas-Canada, Berthelot entra en société avec son ancien condisciple, Sir Georges-Etienne Cartier.

Berthelot s'intéressa vivement au Barreau. En 1841, il était membre du comité des comptes de l'association du Barreau de Montréal. Examineur à trois reprises, en 1850, 1856 et 1857, il en fut le premier trésorier, en 1849 et à diverses reprises jusqu'à 1857. Enfin, il fut bâtonnier : 1858-59.

Il fut nommé conseil de la Reine, le 1er février 1859.

Il refusa toujours les honneurs parlementaires. En particulier, en 1858, alors que la division d'Alma élisait pour la première fois un conseiller législatif, il déclina l'honneur que lui fit l'un des candidats de se retirer en sa faveur.

Le 10 juillet 1858, alors qu'il était bâtonnier, il assistait, avec ses confrères Cherrier et Leblanc, à un banquet d'adieu offert par la société montréalaise à M. Ferdinand de la Ponterrie qui retournait en France après avoir été rédacteur de journaux au Canada. Ce dîner eut lieu au restaurant Compain, à l'angle sud-ouest de la Place d'Armes

et de la rue Saint-Jacques. M. de la Ponterie n'en mourut pas, car il vivait encore, à Neuilly, en 1897.

Le 14 septembre 1855, il était nommé assesseur, sous l'empire de la loi de la tenure seigneuriale et, le 19 mai 1859, il était nommé juge assistant de la Cour Supérieure, pour permettre à l'honorable C. D. Day de travailler à la codification de nos lois. L'année suivante, ce dernier démissionnait et Berthelot était nommé juge le 30 novembre 1860.

Le 12 décembre, les avocats de Montréal, tenaient une assemblée spéciale de félicitations au nouveau juge. Ceux qui firent à ce sujet des propositions ou les appuyèrent étaient des avocats en vue : Henry Stuart, Gédéon Ouimet, député, Andrew Robertson, C. A. Leblanc et J. J. Day qui furent tous bâtonniers et T. J. J. Loranger qui fut ministre. Le bâtonnier d'alors était Robert Mackay, plus tard juge, et le secrétaire Médéric Marchand.

Les devoirs judiciaires du juge Berthelot, à plusieurs reprises, l'appelèrent à présider les assises du district de Terrebonne et, le 7 février 1872, les avocats du district se réunirent pour proposer de lui offrir un dîner en reconnaissance de ses bons offices. Berthelot, qui avait obtenu un congé et se préparait à partir pour l'Europe, dû refuser.

Ses quinze ans de judicature accomplis, Berthelot demanda à être mis à sa retraite. Le gouverneur n'y consentit que le 1er août 1876.

A cette occasion, la « Gazette » de Montréal publiait un long article qui se terminait ainsi :

« In fine, Mr. Justice Berthelot's judicial career has been conscientious, able and upright, and entitles him to the gratitude of his countrymen ».

Le « Nouveau Monde » reproduisait cet article, en y ajoutant des commentaires élogieux.

Sur le banc, il se fit remarquer par sa connaissance des lois de

succession et d'assurance et aussi par sa grande impartialité quand il présidait les procès par jury.

Le 24 septembre 1875, le juge Berthelot avait été nommé commandeur de l'Ordre de Saint-Sylvestre.

Une fois à sa retraite, le juge Berthelot employa ses loisirs à surveiller l'administration de sa fortune, qui était substantielle, et à visiter l'Europe. En France, il rencontra plusieurs de ses parents, entre autres, Marcellin Berthelot, le célèbre chimiste français.

Parmi les parents qu'il y trouva était l'abbé Marbeau qui devint curé de Saint-Honoré d'Eylau, à Paris et mourut évêque de Meaux, comme Bossuet. Le frère de Monseigneur Marbeau, architecte, construisit plusieurs églises et la salle du « Chat Noir ».

Dans ses dernières années, le juge Berthelot ressemblait à Gladstone. Il aimait à s'entourer d'amis et les recevait tous les dimanches soirs. Au nombre de ceux-là était P. J. O. Chauveau, ancien premier ministre devenu shérif, qui avait fréquemment des discussions avec son hôte.

Le juge Berthelot mourut le 10 juillet 1897, vingt-et-un ans après avoir quitté le Palais, dans sa maison du coin des rues Berri et Lagachetière, qu'occupèrent l'honorable Rodolphe Laflamme et J. Aldric Ouimet, qui devint ministre et juge de la Cour d'appel. Chose curieuse, ces trois messieurs occupèrent également une maison rue Lagachetière, au coin de la rue Saint-Hubert, voisine de l'ancien Club Canadien.

Un petit-fils du juge Berthelot, l'honorable Pierre-F. Casgrain, est comme lui juge de la Cour supérieure, après avoir été président de la Chambre des Communes et Secrétaire d'Etat.

STRACHAN BETHUNE

1821-1910

The older members of the Bar remember having seen, in the Bar library, an elderly gentleman, short, thick-set, gracious, modest,

and whose eyes reflected the greatest kindness. He was Strachan Bethune, a man who played a most important part in the history of the Montreal Bar.

On June 19, 1928, Professor A. H. Young read before the Ontario Historical Society a paper entitled "The Bethunes", which forms part of the printed Proceedings of that Society for 1931. Some of the information is taken from Rev. Dr. Campbell's "History of the St. Gabriel street Church", the Bethunes being originally presbyterians. Professor Young's genealogy, however, stops with Strachan Bethune's generation. We cite the following extracts :

"The Revd. John Bethune, M. A. (Aberdeen), married in New York, on September 30, 1782, Veronica, daughter of Professor Wadden, of the University of Geneva, who was a native of Berne. She died in Montreal in 1846. They had nine children, of whom John was the fifth."

"John Bethune (the Dean) was born in Charlottenburg on January 5, 1791, and was married to Eliza, daughter of William Hallowell, of Montreal. They had eleven children, six of whom died in infancy. The best known of the survivors was Strachan Bethune, K.C., whose daughter, May, was the first wife of the Very Revd. Thomas Frye Lewis Evans, M.A.D.C.L. (Trin. Coll.), Dean of Montreal."

Strachan Bethune was born at Montreal on November 6, 1821, and baptized December 17, his godfather being the Right Reverend John Strachan, afterwards Lord Bishop of Toronto, and his god-mother Mrs. Strachan.

He was educated at Bishop's college, Lennoxville. He first read law with Adam Thom, then with one of the Mondelet brothers and finally with William C. Meredith, who became chief justice of the Superior Court. He was called to the Bar on May 26, 1843, and was a member of that corporation for sixty-seven years.

He was the first secretary of the Montreal Bar, having been elected to that office in 1849 and 1850. His minutes are models which some of his successors should have studied and followed. He even

drew plans in the minute book. On February 4, 1853, he with Sir L. H. LaFontaine transferred to the Bar of Montreal, represented by Sir A. A. Dorion and P. R. Lafrenaye, the assets of the Advocates' Library. He afterwards occupied various positions, such as syndic in 1856 and 1857, member of the council in 1854-55, 1861, 1863, 1864, 1866, 1867, 1868 and from 1871 to 1884, treasurer in 1858 and examiner from 1856 to 1860, 1861, 1866, 1867, 1868, 1869, 1870, 1871 to 1882.

In addition, Bethune was a member of the Library Committee from 1861 to 1895.

One of the first candidates who appeared before him for admission to the Bar was Sir Louis Jetté, called to the Bar in 1857, who always spoke with respect and kindness of his examiner.

It was only natural that, having performed such services towards the Bar, Bethune should become one of its batonniers. He was elected to that position in 1859, and, with Sir Antoine-Aimé Dorion, he is the only batonnier who was reelected after an interval, namely in 1862. Fifty years after his first election, he was still a member of the Bar, and occasionally came to the Court House.

He was, in 1856, one of the founders of the *Lower Canada Jurist*, to which he remained a contributor for twenty-seven years, writing every year the indexes of the reports, a most delicate and exacting task.

His professional associates were Christopher Dunkin, afterwards a judge of the Superior Court, his former *patron*, William Collis Meredith, elevated to the Bench in 1852, and ultimately, his son, Meredith B., who died before his father, in April 1907.

He was one of the lawyers in the affair of the St. Albans raiders. He had a lucrative practice, with such clients as the Bank of British North America, the New York Life Insurance Company, the Bell Telephone Company and others of that description.

He was made a Queen's Counsel on February 12, 1864.

He was not appointed a judge, first, for having incurred the displeasure of Sir John Macdonald, by accepting to be chairman at a

banquet given in honour of his colleague, Sir George-Etienne Cartier, against the will of the Prime Minister. Then, after Sir John's death, when a vacancy opened, in 1887, Mr. Bethune was found too old, and Mr. Justice Davidson was appointed. The latter used to relate how, when Mr. Bethune appeared before him, in one of his first cases, he acted with perfect courtesy, contrasting with the gruff behaviour of his opponent, whom we will not name.

Mr. Bethune had two loves : his religion and his profession. In the former capacity, he was for years Chancellor of the Diocese of Montreal and is said to have never missed, for a quarter of a century, its annual meetings, where, with his well-timed remarks, he generally settled rather intricate questions.

A gentleman who knew Mr. Bethune well says of him :

"He was a man of great regularity in his habits. He customarily walked to his office and it was said of him that he left his house at so exactly the same hour each morning that his neighbours set their clocks by him as he passed their houses. They even added that he always walked along the same line of wooden planks of which many of the sidewalks of Montreal were then built."

On June 5, 1845, he married, at Quebec, before Bishop Mountain, Maria, eldest daughter of the late William Phillips, of that city. They celebrated their golden wedding on June 6, 1895.

Mr. Bethune died in Montreal, May 8, 1910.

Among his children, we have already mentioned his eldest daughter May, married to the Very Reverend Dean Evans, and his son, Meredith B., who predeceased his father. Another daughter, whose Christian name we do not know, married Col. the Hon. Keith Turnour King's Royal Rifle Corps. Two other daughters, Louise and Geraldine, went to England to live. Another son, Strachan Hallowell, married Miss Eleanor Rogers, of Philadelphia, a sister of Mrs. L. J. A. Papi-neau, of Montreal. He and his wife are dead, survived by an only child, a son, who also has died, survived by a widow and a son who is

still living. A sister of Mr. Bethune was married to Sir John J. C. Abbott, sometime Prime Minister of Canada.

This biography does not do justice to its subject. Let us hope that some day, a member of the Bar will write a full biography of a man who, for more than half a century, was actively connected with it, and whose life is one of the noblest than can be found. It is to be regretted that we have not produced so far, at the Montreal Bar, men like Sir François Lemieux and Hon. Charles Langelier, who have written so eloquently about some of their elders. Fortunately, we have, at least, the biographies of Senator L. O. David, which give us a fair appreciation of many lawyers of his time.

ROBERT MacKAY

1816-88

Robert MacKay, of Archness, Scotland, husband of Isabella Monro, was the second son of Chief Murdoch, husband of Christian MacKay, chief of the Abrach branch of the MacKay family. On the death of his elder brother, John, who left no heirs, the branch was extinguished and the title was claimed by the subject of this biography.

Robert MacKay's eldest son, Murdoch, married Jane MacKay. Their eldest son, Donald, of Eddrachilles, Sutherlandshire, Scotland, married Elspy Kennedy, and in 1773 emigrated to New York with his wife and three children, William, Alexander and Christian. When the American revolution broke out, the family emigrated to Canada. William MacKay began trading on his own account upon the banks of the Menomoni river from the year 1796 onwards. He finally settled down at Michillimackinnac, from which centre he directed his fur operations. Visiting Montreal in 1808, he then married Eliza Davidson, daughter of Hon. Justice Arthur Davidson, of the Court of King's Bench. He joined the North West Company in 1812. On the breaking of hostilities between Great Britain and the United States in that year, he put himself at the head of the British soldiers. His deeds of valour,

which are described by Dr. Campbell in his History of St. Gabriel Street Church, earned for him the title of Lieutenant Colonel.

His second son, Robert, was born in Montreal on October 27, 1816. He was for a while in the employ of John Jacob Astor in the fur trade, then he studied for the Bar, where he was admitted on December 20, 1837. He is said to have taken an active part on the Loyalist side in the troubles of 1837-8. He was a contributor to the *Revue de Législation et de Jurisprudence* while it lived (1845-8). He was also a contributor to the *Lower Canada Jurist*. In 1849 he began to take a prominent part in the Bar's activities and he was appointed at the same time a member of the Council and an examiner, both of which positions he filled from time to time, until his appointment to the Bench. He was syndic of the Bar from 1852-55. He practised for a while with Henry W. Austin, afterwards Chief Justice of Bahamas. He was engaged as counsel before the Seigniorial Court in 1855. In 1856 he was one of the lawyers appointed for the revision of the Statutes of Lower Canada. He was Batonnier of Montreal in 1860-1. He was made a Queen's Counsel on June 27, 1867.

On August 27, 1868, he was appointed a judge of the Superior Court, at the same time as Hon. F. W. Torrance. The *Lower Canada Law Journal* appreciated these appointments in the following terms: "It is with no ordinary feeling of gratification, that we take up the pen to chronicle the appointment of Mr. R. MacKay, Q.C., and Mr. F. W. Torrance, Q.C., to the Bench of Superior Court. These appointments excited surprise by their very excellence. At a time when the fair fame of the Bench was under a cloud, the elevation of two gentlemen eminently qualified for the office was a thing to be specially desired. The Minister of Justice, in passing by the ranks of mere political adherents and selecting two gentlemen of great ability, of independent position, sincerely devoted to their profession, profoundly versed in legal science, has entitled himself to the gratitude of the Bar. We do not fear to be hereafter called false prophets in forecasting a noble career

for these two judges." In November of that year he was made an assistant judge of the Court of King's Bench.

He gave his resignation on account of ill health, which was accepted November 1, 1882. On his retirement, Hon. Marcus Doherty, also a former Batonnier, was transferred from Sherbrooke to Montreal and replaced there by Mr. Justice Brooks.

He was first married to Ann Kearney, of New York. His second wife was a daughter of Hon. Thomas MacLay, legislative councillor, of New Edinburgh, Ontario.

Mr. Justice MacKay was a lover of art and a collector of paintings. He was president of the Art Association of Montreal. Being a strict Presbyterian, he strongly opposed the opening of the gallery on Sundays. One of his imitators, Miss Orkney about forty years ago, made the Association one of her legatees, with the provision that if the gallery was opened on Sundays, the money would go to the Protestant hospital for the insane. The association raised a public subscription out of the proceeds of which it paid to the Insane Asylum a sum of \$42,000. Mr. Justice MacKay made to the Association gifts and legacies of pictures and money.

He died on February 23, 1888. Some of his former colleagues, Judges Johnson, Taschereau and Doherty, made his eulogy in Court.

The Legal News wrote a long obituary ending as follows :

"On the bench he displayed considerable vigour of mind, united with an almost feverish eagerness to keep pace with the business brought before him. In the delivery of judgments he displayed an impetuosity which led the late Mr. Ritchie to playfully style him the "Aurora Borealis". Withal, he continued to be a close student and a prodigious reader, and his judgments were not rendered without anxious consideration.

"The learned judge had some foibles, innocent enough, which sometimes afforded amusement to the Bar. One of these was the use which he made of scraps of paper. As he read through a case, he jotted down his impressions and conclusions on anything which came in his

way — corners torn from sheets of foolscap, envelopes, even the backs of visiting cards, were pressed into service, and were afterwards pieced together, or fastened with a pin, and did duty as notes of judgment. This characteristic was also hit off by the late Mr. Ritchie, who dubbed him "scrap iron". His diction, though scholarly, was likewise peculiar, and his letters to journals, in which he was fond of indulging on all sorts of subjects, more especially after his retirement from the Bench, could always be detected by those acquainted with the oddities of his style.

"These were petty eccentricities, hardly worthy of mention except to complete the portrait of the man. In essentials, Mr. Justice MacKay was actuated by an exalted sense of honor, a high regard for the dignity of the Bench, and an abhorrence of all dubious practices. His opinions were usually sound, and dictated by an ample knowledge of the subject, as well as a profound insight into human nature. In his retirement from the judicial office, a rock upon which abler men are sometimes shipwrecked, he was unusually fortunate. Fond of art, fond of literature, fond of travel, keenly interested in public affairs, the five years of leisure and seclusion were among the happiest of his life. He even retained a lively interest in the law, and in judicial decisions, which, we think, is somewhat unusual on the part of retired judges. His own ample library was generously presented to McGill University; but he continued to receive the new issues of legal publications, and worked sedulously upon a treatise on the law of fire insurance, a subject of deep interest to him, but the results of his labours he seems to have abstained from producing. He was always a diligent reader of the *Times Law Reports*, and was in the habit, for some years back, of sending to us clippings of such matters in these reports as he deemed of interest. Even while travelling he did not cease to read, and it was no uncommon thing to find in the mail from England a little packet of clippings addressed to the editor of the *Legal News*. His health was unusually excellent. Before his retirement, he had an attack of vertigo, after having been engaged for many days in a keenly con-

tested election case. The attack came on suddenly while he was walking out. He fell, and was so badly disfigured that his own servant, when he was carried to his residence, failed to recognize him. A return of this ailment cost him his life. He had left his house in the evening to go a short distance, and perceiving the symptoms of an attack, sat down in the snow, until he had somewhat recovered, and was able to return home. But the chill brought on congestion of the lungs, under which he sank, after about a fortnight's illness. Apart from this weakness, his health was very good, and as President of the Art Association and in other ways he kept himself in constant activity. In private his relations were honorable and happy, and his life without stain or reproach. The disappearance of his tall figure and dignified presence leaves another blank, besides those which we have too often had to lament during the past few years".

Senator L. O. David spoke of him in a more serious vein :

"Le juge Mackay avait de la réputation au barreau; c'était l'avocat anglais qui possédait le mieux son droit français. Il fut un des avocats qui plaidèrent devant la Cour seigneuriale; il se distingua dans plusieurs causes importantes, sachant toujours les traiter avec beaucoup de science et de logique.

"C'était un magistrat instruit, à l'esprit pénétrant et vigoureux, capable de comprendre les sujets les plus abstraits; c'était un honnête homme dont la vivacité pouvait égarer parfois le jugement, mais qui ne fit jamais une injustice volontairement. Il a poussé la délicatesse de conscience jusqu'à remettre à de pauvres clients les sommes qu'il leur avait fait perdre par des décisions erronées. Un jour, se croyant obligé de rendre jugement contre une pauvre femme, il fut touché de pitié et lui donna sur le champ le montant qu'elle réclamait justement mais illégalement."

In his will he asked to have the simplest possible funeral, costing no more than \$40., no bier, no funeral procession, no pallbearers, no flowers. His legatees were his widow, his daughter Mrs. Gregor and his grand-daughter Christina, who became Mrs. Jacques. Besides that there

were legacies to McGill University and to various charities. His fortune was quite considerable.

MacKay Street, in Montreal, is named after his father.

CHARLES-ANDRÉ LEBLANC

1816-1877

Fils de Charles Leblanc, marchand, de Montréal, et de Marie-Louise Brien dit Desrochers, il naquit en cette ville le 19 août 1816. Il fit ses études au collège de Montréal. Parmi ses camarades de collège, on mentionne Sir Georges-Etienne Cartier, les juges Berthelot et Beaudry, Mgr Bacon, évêque de Portland, Rouer Roy, plus tard bâtonnier, Ch. de Boucherville, à deux reprises premier ministre provincial, et autres.

Le 9 janvier 1837, étant encore mineur, il épousa à Montréal, Julie Dumont, également mineure. Son mariage ne l'empêcha pas de se joindre aux « Fils de la Liberté ». Il était le plus jeune membre de cette association, ce qui l'avait fait surnommer « l'enfant ». Son nom était en tête du premier mandat d'arrestation. Il dût faire cinq mois de prison, pour calmer ses ardeurs politiques.

Il fut admis au barreau le 30 septembre 1839, après avoir fait sa cléricature sous Pierre Moreau, dont il devint l'associé. Il eut dans la suite comme associés Francis Cassidy et Alexandre Lacoste, tous deux devenus bâtonniers, comme lui.

Il fut membre du conseil du Barreau de Montréal en 1855, 1856, 1860, 1861, 1862 et 1865, syndic en 1858, examinateur en 1859 et bâtonnier en 1863. Il fut nommé conseil de la Reine en 1867.

Il occupa d'autres situations : président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal en 1867-68, marguillier de Notre-Dame en 1871 et membre du conseil de l'Instruction publique en 1872. Il fut l'un des administrateurs du chemin de fer de Colonisation du Nord, en qualité de représentant du gouvernement provincial. Il fut aussi

directeur de la compagnie d'assurance London & Lancashire et avocat de la Banque Jacques-Cartier depuis sa fondation.

Le 28 novembre 1862, il fut nommé shérif de Montréal. Comme tel il eut la direction de la prison de Montréal, où il avait été incarcéré dans sa jeunesse.

Il mourut à Montréal le 16 août 1877.

L'Opinion Publique du 22 août 1877 écrivait : — « Montréal
« vient de perdre un de ses premiers citoyens, un homme de bien aussi
« remarquable par les qualités de l'esprit que par celles du coeur, et
« pardessus tout un excellent chrétien. M. C. A. Leblanc, avocat, con-
« seil de la Reine et shérif de Montréal, a rendu son âme à Dieu, jeudi,
« le 16 du courant, étant dans la soixante-unième année de son âge.

« M. Leblanc a succombé aux attaques d'une maladie qui le mi-
« nait depuis un an. Sa mort devra paraître prématurée à ceux qui l'ont
« connu si fort et plein de santé. Son tempérament vigoureux, sa forte
« constitution semblaient lui permettre encore de longues années de
« vie. Il a succombé, comme son ami et associé, M. Francis Cassidy,
« dans la force de l'âge, lorsqu'il pouvait espérer se reposer de ses durs
« labeurs et des agitations d'une carrière bien laborieuse.

« Grâce à la confiance qu'inspirait son beau caractère, sa clien-
« tèle devint considérable. Un de ses confrères nous assurait naguère
« que pendant vingt ans il eut plus de causes à lui seul à la Cour de
« Circuit que tous les autres avocats de Montréal réunis.

« Ses opinions politiques l'avaient engagé dans les rangs du par-
« ti conservateur, à la direction duquel il n'a pas été étranger pendant
« ses luttes si terribles. Sa modestie, son peu de goût pour les violences
« de la place publique l'éloignèrent du parlement. C'est dans le con-
« seil des chefs qu'il se faisait remarquer. Sir George, dont il a tou-
« jours été l'ami constant, s'arrêtait rarement à une résolution impor-
« tante sans prendre l'avis de M. Leblanc. Il a été, avec feu M. Pomin-
« ville, l'un des plus fermes amis et conseillers de Sir George à Mont-
« réal. Malgré cette part active qu'il prenait à la direction politique du
« parti conservateur, M. Leblanc était estimé de ses adversaires. Il ap-

« portait dans ses relations sociales avec eux une bonne humeur, une « franchise qui désarmait. Il avait des adversaires, mais non des ennemis politiques.

« Il fut un des amis les plus énergiques de la grande cause du « chemin de la colonisation du Nord de Montréal, dont il devint un des « directeurs. Avec M. Olivier Berthelet, il contribua puissamment à la « fondation de l'Ecole de Réforme; cette oeuvre éminemment philanthrope avait séduit son grand coeur, toujours ouvert à la charité, « toujours compatissant aux malheurs de l'humanité ».

De son mariage avec Marie-Julie Dumont naquirent huit enfants.

L'aînée, Elmire, épousa Mathias C. Desnoyers, magistrat de police à Montréal. Elle fut la grand'mère de M. Charles-Emile Bruchési, C.R., et de M. Jean Bruchési, sous-secrétaire de la province et président de la Société des Ecrivains canadiens.

Julie épousa Georges Beaudet et fut mère de madame Charles Laurendeau, épouse de M. Charles Laurendeau, C.R. C'est à l'un de ses enfants, Godfroi Laurendeau, avocat, que nous devons la meilleure partie de ces renseignements. Nous l'en remercions.

Mathilde épousa Oscar Dunn, écrivain et journaliste bien connu. Nous ne leur connaissons pas d'enfant.

Charles fut employé au bureau du shérif à Montréal. Il épousa Mary Sadlier, de cette ville. Il eut deux filles dont l'une vit encore.

Alexina épousa Victor Beaudry, qui fit fortune à Los Angeles. Elle eut trois fils, Victor, Oscar et Abel, et deux filles : Alice (madame James Barclay) et Mathilde (madame Arthur Amos). Toutes deux ont des enfants.

Edouard épousa Marie Quevillon, et eut trois filles : Julie (madame Arthur Asselin), Armandine (madame Arthur Deslauriers) et Bernadette (madame Breton).

Ernest : décédé célibataire.

Marie-Louise épousa son beau-frère, Georges Beaudet. Elle eut

trois enfants : Hector, décédé, Alice (madame A. E. Sabourin) et René.

RODOLPHE LAFLAMME

1837-1893

« Laflamme » est un surnom. Sous ce mot, dans le dictionnaire de Tanguay, l'on ne trouve que des renvois.

Les Laflamme de la région de Montréal sont des Lebeuf dit Laflamme, comme ceux de la région de Québec sont des Kemner dit Laflamme. Aussi notre personnage avait-il choisi comme écusson un bocuf entouré de flammes, avec la devise : « Tout droit ».

Fils de Toussaint Laflamme, marchand à Montréal, et de Marguerite-Suzanne Thibaudeau, native de Pointe-Claire, d'origine acadienne, dont le père avait quitté son pays lors de l'expulsion de ses compatriotes, Toussaint-Antoine-Rodolphe Laflamme naquit à Montréal le 15 mai 1827. Il fit ses études au collège de Montréal, où il donna des preuves de sa puissance de travail et de son amour des classiques, et sa cléricature sous Lewis T. Drummond, Conseil de la Reine et plus tard juge de la Cour du Banc de la Reine.

Reçu avocat le 6 octobre 1849, l'année de la fondation du Barreau, il fut membre du Conseil de l'Ordre, à diverses reprises, de 1857 à 1881, syndic en 1859 et bâtonnier, de 1864 à 1866. Il fut fait conseil de la Reine le 15 août 1863.

Il exerça d'abord avec Me Charles Laberge, puis avec son frère, Codefroy, plus jeune que lui de deux ans et qui s'était spécialisé dans la procédure. Puis il devint chef de l'étude bien connue, Laflamme, Richard, Huntington et Laflamme. Plus tard il eut pour associé deux futurs juges, Mes Madore et Cross, et, après le départ du premier, il s'associa notre estimé confrère Me L.-Edmour Bernard, C.R.

Feu Me J.-O. Joseph, qui fut jusqu'à son décès greffier des appels, exerça pendant quelque temps avec lui et son fils, Emile, mort à la fleur de l'âge, était le clerc de Laflamme lorsque celui-ci mourut.

Un quotidien, après le sénateur L.-O. David, qui consacra à Laflamme une belle étude, résume ainsi sa carrière au barreau :

« Il possédait à un haut degré la science du droit et peu d'avocats pouvaient interpréter un texte ou débrouiller une affaire obscure avec autant de clarté et de justesse. On ne pense jamais à la question du règlement des réclamations des seigneurs sans songer à ses admirables plaidoiries (de 1851 à 1858). Et c'était Joseph Doutre qui défendait les censitaires.

« Il faisait beau de l'entendre plaider quand son adversaire s'avisait de l'interrompre ou de lui rétorquer vivement. C'était le meilleur service qu'il pût lui rendre. D'une nature nonchalante, il devenait un tout autre homme. Le lion endormi se réveillait et gare aux coups qu'il portait.

« Plusieurs fois, l'éminent avocat alla plaider au Conseil Privé d'Angleterre, où, toujours, sa parole était écoutée avec une parfaite déférence. Il ne parlait pas pour la galerie, mais strictement pour les juges, c'est-à-dire *ad rem*. Il avait, en outre, l'avantage de manier avec une égale facilité l'anglais et le français ».

Notons, en passant, que Laflamme parlait le français avec un accent plutôt anglais.

Dire que Me Laflamme était un avocat occupé serait demeurer au dessous de la vérité, si l'on en juge par la constatation faite par le Révérend Douglas Borthwick, du vivant de Laflamme : « In some years, he has had as many as four hundred cases in the Superior Court alone (le croira qui voudra). He is frequently charged with very important cases before the Court of Appeals and the British Privy Council ».

Il est bien difficile d'énumérer tous les grands procès que Laflamme plaida. Comme nous l'avons dit plus haut il fut l'avocat des seigneurs qui réclamaient une indemnité en vertu de l'Acte seigneurial de 1858-8 et eut pour adversaire Joseph Doutre, un combattant digne de lui, qui lui succéda au bâtonnat. « Doutre et Laflamme », a dit le sénateur L.-O. David, dans son article intéressant sur les avo-

cats qui plaidèrent le fameux procès Guibord, (où la veuve réclamait pour son mari, membre de l'Institut canadien, le droit d'être enterré dans le cimetière catholique), ne se sont jamais porté une grande affection . . . Ils ont fait leur chemin en plaidant la plupart du temps l'un contre l'autre. Ils ont eu des luttes violentes qui se sont reproduites dans la presse et ils ont échangé de rudes coups". L'union que l'identité des idées politiques n'a pu accomplir, l'hostilité contre le clergé l'a accomplie momentanément et les deux avocats agirent pour la veuve Guibord en 1869-70.

Laflamme plaida aussi avec Abbott et Kerr, en 1865, pour les *raiders* de Saint-Albans.

Un autre procès important qu'il plaida fut l'affaire Wadsworth-McCord, où il réussit à faire infirmer par la Cour Suprême, les jugements de nos cours provinciales sur la question du domicile. Des juristes ontariens ont proclamé le jugement de la Cour Suprême un arrêt de principe, peut-être parce qu'il posait des principes contraires à notre code civil.

Il dût poursuivre le journal le « Mail » de Toronto qui l'avait accusé, lors d'une de ses luttes électorales, d'avoir pris part à l'organisation de ce qu'on a appelé « La Trappe de Sainte-Anne », et obtint des dommages considérables. Plus tard, il fut l'un des avocats du « Mail » quand celui-ci fut poursuivi par la Compagnie de Jésus.

Laflamme enseigna pendant plusieurs années le droit immobilier à l'Université McGill. Il obtint de cette université le degré de bachelier en droit en 1856 et celui de docteur en droit en 1873.

En 1875, quand fut créée la Cour Suprême du Canada, on lui offrit d'en faire partie. Il refusa. Ce refus devait priver le Barreau de Montréal, pendant vingt ans, d'un représentant sur ce tribunal, et, curieuse coïncidence, le premier avocat du Barreau de Montréal qui ait fait partie de la Cour Suprême fut Me Désiré Girouard, l'adversaire politique de Laflamme, à plusieurs reprises son concurrent heureux.

En politique, Laflamme fut l'un des premiers à s'inscrire au parti Rouge et l'un des rédacteurs de *l'Avenir*. En 1847, alors qu'il n'é-

taient encore qu'étudiant en droit, il fut élu président de l'Institut Canadien de Montréal dont il était l'un des fondateurs. A cette époque, les idées démocratiques commençaient à gagner la jeunesse canadienne, et à Montréal avaient trouvé écho dans un groupe de jeunes gens parmi lesquels on remarquait Papin, Laberge, Labrèche-Viger, les Dorion et autres membres de l'Institut canadien. Pour exposer leurs idées avancées, ils fondèrent *l'Avenir* qui, pendant son existence, démontra le talent et la hardiesse de vues de ce groupe de jeunes gens dont faisait partie Rodolphe Laflamme.

Laflamme fut élu député du comté de Jacques-Cartier aux communes, aux élections générales de 1872, et réélu sans opposition en 1874. Nommé membre du Conseil Privé et ministre de l'Accise le 9 novembre 1876, il devint ministre de la Justice le 8 juin suivant, poste qu'il conserva jusqu'à la chute du ministère Mackenzie, le 16 octobre 1878. Il fut défait aux élections générales de la même année, par Désiré Girouard, plus tard juge à la Cour Suprême du Canada. S'étant présenté de nouveau à la députation aux élections générales du 20 juin 1882 il fut de nouveau défait par le même adversaire. Il se retira alors de la politique active et se mit de plus belle à l'exercice de sa profession. L.-O. David nous a laissé un portrait de Rodolphe Laflamme dont nous détachons ces quelques lignes :

« M. Laflamme se serait fait une belle position dans le Parlement. Il y aurait remporté plus de succès que sur le *husting*, où son éloquence froide, mesurée et distinguée, et ses airs de grand seigneur, ne sont pas à leur aise. Fier, dédaigneux, un peu misanthrope, incapable de se plier aux exigences populaires, il a cherché dans sa profession les moyens de satisfaire ses goûts dispendieux. Il avait chevaux et chiens nombreux, hantait les clubs fréquentés par l'aristocratie anglaise, se laissait volontiers aller aux caprices distingués et aux grandes fantaisies du « high life ».

Les « chevaux et chiens » dont parle L.-O. David firent de Laflamme un personnage très pittoresque. Il lui arrivait de monter à

cheval dans les rues, vêtu de son costume rouge et suivi d'une meute de chiens, pour faire des randonnées en campagne.

Laflamme habitait, en 1872, la rue Saint-Denis, près de la rue Sherbrooke, avec un de ses frères. Plus tard, il occupa une maison située au coin des rues Berri et Lagauchetière puis une autre au coin des rues Lagauchetière et Saint-Hubert. Enfin, il fut probablement le dernier particulier à occuper la maison, où s'installa, après lui, l'administration du Parc Sohmer, coin des rues Notre-Dame et Panet. Cette maison avait été avant lui occupée par trois juges: le juge Southouse, le juge Pierre-Louis Panet, en l'honneur de qui on débaptisa la rue Sainte-Geneviève, et le juge en chef Reid.

Ces deux dernières demeures, la dernière surtout, étaient extravagantes pour un célibataire. Aussi malgré les gros honoraires qu'il avait retirés au cours d'une longue carrière, ne laissa-t-il guère que des assurances.

Laflamme mourut le 7 décembre 1893, après une courte maladie, huit jours après sa dernière visite à son bureau.

De son lit, il dicta son testament, commençant par ces mots : « Je meurs dans la religion catholique », à la grande joie de son voisin, M. le juge Pagnuelo, qu'il avait fait venir pour lui servir de témoin. M. Troie, sulpicien, plus tard curé de Notre-Dame, fut appelé pour lui administrer les derniers sacrements. Laflamme nomma exécuteurs-testamentaires, trois de ses confrères : Mes W.-W. Robertson, C.-A. Geoffrion et Eugène Lafleur. Il mourut deux mois à peine après une autre sommité du Barreau, Sir John Abbott, qui avait été, à maintes reprises, son adversaire.

Il laissait un frère, Léopold, avocat, homme d'une grande piété, et deux soeurs, la Soeur de la Nativité, de la communauté des Soeurs Grises d'Ottawa, et madame L.-A. Jetté, qui devint Lady Jetté. Un frère cadet, Godefroy, avocat, l'avait précédé dans la tombe.

ANDREW ROBERTSON

1815-1880

The main facts of Andrew Robertson's life are stated in his obituary which will be reproduced later.

He was a son, probably the eldest, of Rev. James Robertson, who was for thirty years pastor at Stuartfield, Aberdeenshire, Scotland. There, or near there, he was born in 1815. In 1832, his father decided to emigrate with his family. After some years at Derby, Vt., he was for twenty-five years minister of the Congregational Church at Sherbrooke. Three of his sons became members of the Bar of Lower Canada: Andrew, the subject of this biography, George R., called to the Bar in 1843, practised at Sherbrooke until his death, and William Wilcox, called to the Bar in 1852, after practising a few years at Beauharnois, became a prominent member of the Montreal Bar, of which he was batonnier from 1881 to 1883. Another brother, Hon. Joseph Gibb Robertson, was a leading citizen of Sherbrooke and held, at various periods, the office of Treasurer of the Province of Quebec. A sister, Margaret, was a prolific and able writer.

Andrew Robertson was called to the Bar of Montreal on December 28, 1841. We are told that he practised for some time at Sherbrooke, but he soon moved to Montreal, where his brother William joined him and they practised in partnership.

He was prominent in the Bar's activities. He was, at various time (1852 to 1857; 1858 to 1860; 1862 to 1868; and 1870 to 1871), a member of the Council. He was an examiner in 1852-3, 1854-8, 1862-4 and 1871; treasurer in 1860, and batonnier in 1866-7. He was made a Queen's Counsel on February 12, 1864.

He died at Cote St. Antoine, Montreal, on March 21, 1880. The "Legal News" wrote of him:

"The Bar of Montreal, in common with the lay community, has sustained the loss of several prominent members during the past few weeks. The last of these afflictions has been felt to be almost a person-

al bereavement by his professional brethren, for there were few more generally esteemed and loved than the late Mr. Andrew Robertson. The deceased gentleman, as appears by the list for the Montreal District, was actually the oldest actively practising advocate of the section, the names which precede his being those of gentlemen who have withdrawn from active duties at the Bar. No one, however, looked upon Mr. Robertson as likely to be soon incapacitated by age or infirmity for the work in which he had so long taken a leading part. He was a veteran who had seen much service, but until recently he retained all the energy of youth, and he died in harness after only a week's illness.

« Mr. Robertson who was born in Aberdeenshire, Scotland, was a student in the office of Judge Day, and commenced practice in 1841, at the age of 26. About five-and-twenty years ago he removed from Sherbrooke to Montreal, where he practised with great success as head of the firm A. & W. Robertson. He was also associated with the late Judge Beaudry in the preparation of the *Lower Canada Reports*. In 1864 he published a digest of the reported decisions up to that date. Mr. Robertson was entirely devoted to his profession, and never suffered his attention to be diverted to political pursuits. Probably for that reason, he never attained a position on the bench, while less capable juniors were appointed. He was also fond of literature, his acquaintance with which was very extensive. Some years ago, he experienced a failure of eyesight in consequence of too close application and was obliged to cross the Atlantic to consult eminent oculists in London. In the end, the sight of one eye was lost and this misfortune appeared to have affected his health, though he retained his good spirits and genial mood to the last. Mr. Robertson offered an admirable example of unvarying courtesy towards *confrères* and sterling uprightness in his professional conduct.

Eleven years later, Rev. J. Douglas Borthwick wrote of him :

"Perhaps no man in the legal fraternity of the City of Montreal was better known in his day than Andrew Robertson. He was one of the brightest jewels in the galaxy of Montreal lawyers and his quiet

and unostentatious manner secured him the respect and profound admiration and confidence of his *confrères*. He died on March 1880, universally lamented as an upright Christian man".

As to the value of his digest, Edmond Lareau, professor of Law at McGill University, wrote : "C'est un résumé des décisions publiées jusqu'à cette date. Livre indispensable dans la pratique de la profession d'avocat".

JOSEPH DOUTRE

1825-1886

La famille Doutre est originaire du Roussillon, département des Pyrénées Orientales. Le grand-père de Joseph partit des environs de Perpignan pour s'établir au Canada, quelques années seulement avant la cession. Joseph Doutre naquit à Beauharnois, le 11 mars 1825, du mariage de François Doutre, cordonnier, et d'Elizabeth Dandurand dit Marcheterre. Il fit ses études au Collège de Montréal, d'où il sortit en 1843. Immédiatement après, il se mit à écrire. Il collabora aux *Mélanges religieux*, et, en 1844, il publiait son premier roman : *Les fiancés de 1812*. En même temps, il étudiait le droit, d'abord sous Norbert Dumas, puis sous Augustin Norbert Morin, et, enfin, sous Louis Thomas Drummond, ces deux derniers étant devenus juges. Il fut admis au Barreau le 30 avril 1847. L'année suivante, il publiait son deuxième roman : *Le frère et la soeur*.

Tout cela ne le détournait ni du droit ni de la politique. En 1848, alors qu'il n'avait que 23 ans, il acceptait de se battre en duel avec Georges-Etienne Cartier, qui se disait insulté.

Un détachement de police arrêta les préparatifs. Aegidius Fauteux, dans *Le duel au Canada*, a raconté en détail l'événement et corrigé l'inexactitude des versions antérieures.

En 1851, Doutre remportait un prix décerné par l'honorable M. de Boucherville, pour le meilleur essai sur « Le meilleur moyen

de passer son temps dans l'intérêt de sa famille et de son pays ». En 1852, il publiait son troisième roman : *Le Sauvage du Canada*.

Cette même année, il fut élu président de l'Institut Canadien. Il y fit plusieurs conférences, entre autres, en 1855, une sur Edouard Raymond Fabre, qui fut du nombre de celles que publia l'Institut avec une lettre de Papineau au conférencier.

En 1866, il fit une conférence fort remarquée sur « Les chartes du Canada », où il exposait avec clarté et concision la situation politique du pays sous le régime français.

Quand Mgr Bourget prononça l'excommunication des membres de l'Institut Canadien, Doutre refusa de se soumettre. Il parvint, avec ses amis, à remettre l'Institut sur pied, au point de vue financier. Quand l'Institut Canadien cessa d'exister, sa bibliothèque, qui était considérable, fut cédée à l'Institut Fraser, une partie de ses volumes étant devenue, toutefois, la propriété du Club Canadien.

Malgré ses occupations professionnelles, il ne cessa jamais de manier la plume, collaborant à *l'Avenir*, où il publia nombre de biographies politiques, au *Pays*, au *Courrier des Etats-Unis* et à *La Tribune* de New-York, ainsi qu'à des publications juridiques, comme le *Lower Canada Jurist* et le *Legal News*, en attendant son *magnum opus*, *The Constitution of Canada*, paru en 1880.

En 1853, Doutre fut le directeur de la lutte pour l'abolition de la tenure féodale, et, au moyen d'assemblées dans toutes les parties de la province, ainsi que de propositions de mesures pratiques soigneusement préparées, la question fut soumise au peuple, à l'élection générale de 1854, après laquelle le Parlement vota une loi rémédiatrice. En 1856, le Conseil Législatif étant devenu électif, Doutre se présenta dans la division de Salaberry, mais il fut défait. En 1858, commença sa lutte contre Mgr Bourget, évêque de Montréal. En 1861, il consentit à se porter candidat dans le comté de Laprairie, mais il fut de nouveau défait. Il abandonna alors pour toujours la politique active, mais conserva une haine féroce contre le clergé.

Il fit partie de diverses sociétés légales, dont nous ne pouvons

faire qu'une énumération incomplète. Un de ses premiers associés fut son compagnon d'études, Joseph Lenoir, poète de talent, qui accepta une situation au département de l'Instruction publique, et mourut à trente-quatre ans. Puis il s'associa Charles Daoust, qui, comme lui, avait des idées libérales avancées. D'autres de ses sociétés légales furent, entre autres, Doutre, Doutre, Robidoux, Hutchinson et Walker; ses associés étant son frère Gonzalve, dont il sera question plus tard; deux futurs juges, Robidoux et Hutchinson, et Walker qui mourut greffier de la Cour d'Amirauté. Plus tard, il demeura seul avec son frère. Un autre frère, Jean-Baptiste, fut aussi son associé. Plus tard, il s'associa son neveu, Raoul Dandurand, qui joua un rôle considérable en politique et mourut sénateur, il y a quelques années. La dernière société était Doutre, Joseph et Dandurand. Me Joseph mourut greffier des appels. Il avait été proposé comme juge à la Cour de Circuit, et un journal lui avait consacré un article intitulé « Le juge Joseph ».

Doutre prit toujours une part active au perfectionnement de sa profession. Il fut membre du conseil de 1851 à 1860, de 1861 à 1865, et encore en 1866 et 1868, et de 1870 à 1875, membre du comité de la Bibliothèque en 1860, examinateur de 1864 à 1866, et bâtonnier en 1867-8, un an après son adversaire habituel, Rodolphe Laflamme. Il fut fait conseil de la Reine le 15 août 1863.

Une fois rentré dans son étude d'avocat, Doutre se plaça au premier rang de sa profession et plaida des procès de grande importance. Nous n'en pouvons malheureusement citer que quelques-uns. En 1857, fidèle à sa haine de la tenure seigneuriale, il fut l'avocat des censitaires, devant le tribunal créé pour décider ces questions. Parmi ses adversaires était Rodolphe Laflamme. Est-ce de là que date l'inimitié qui exista entre ces deux confrères, si bien d'accord sur les questions politiques et religieuses? En 1860, il accepta la défense de Lamirande, banquier français défalcaire, dont le gouvernement français demandait l'extradition. Son client était sur le point d'être libéré, quand il fut la proie de ravisseurs. Doutre demanda sa libération et soumit la question de juridiction de nos tribunaux au département des affaires

étrangères de Londres (Foreign Affairs). L'Angleterre et la France s'entendaient très mal sur la question quand Lamirande la résolut en décidant de se rendre.

Le procès qui lui valut le plus de célébrité fut certainement l'affaire Guibord, dans lequel il réussit, devant le Conseil Privé, à forcer la fabrique de Notre-Dame de Montréal à donner asile dans le cimetière catholique au cadavre d'un excommunié de l'Institut Canadien. M. Laflamme l'assistait.

L.-O. David, présent au procès, s'exprimait ainsi à son sujet :

« Il parle difficilement et n'a pas le talent de l'inspiration; sa pensée lente, pesante et substantielle, préfère le silence et la tranquillité du cabinet à la précipitation du palais et du tribunal. L'improvisation se prête peu d'ailleurs à l'habitude et au plaisir qu'il a de travailler sa pensée et sa phrase à son goût pour les antithèses et les allégories ». D'autre part, il lui rend hommage :

« C'est M. Doutre qui a pris, le premier, la parole. On peut ne pas approuver tout ce qu'il a dit, mais il est incontestable que, cette fois, il s'est enfoncé dans son rôle d'avocat et qu'il a montré du talent, de l'étude, beaucoup de logique et d'énergie dans la pensée et dans le style ».

Doutre fut l'avocat des Orangistes quand on voulut les empêcher de parader dans les rues de Montréal. Il fit triompher ses prétentions.

En 1875, il fut nommé conseiller du gouvernement fédéral à la commission des pêcheries de Halifax et c'est, en partie, grâce à ses efforts que le Canada obtint, en vertu du traité de Washington, une indemnité de cinq millions. Malheureusement pour lui, lorsqu'il présenta sa note d'honoraires, un gouvernement à lui hostile était au pouvoir et refusa tout paiement, prétendant que, ni d'après la loi d'Ontario, où se trouve le siège du gouvernement du Canada ni d'après les lois de la Nouvelle-Ecosse, où la Commission avait tenu ses séances, il n'avait droit à des honoraires pour des services de ce gen-

re; mais le Conseil Privé décida que Doutre, étant membre du Barreau de Québec, avait droit, en l'absence de stipulation au contraire, à un *quantum meruit*, pour les services rendus.

Doutre avait épousé en premières noces, à Montréal, le 28 septembre 1858, Angéline, fille de Jean-Baptiste Varin et d'Hermine Raymond. Il convola en secondes noces, à New-York, avec Harriet, fille de Calvin Greene, de Niagara. Doutre mourut à Montréal, le 27 février 1866, laissant six enfants. Suivant son désir, il fut inhumé dans le cimetière Mont-Royal. Il avait fait son testament en faveur de sa femme. Dans un procès, au sujet d'une vente d'un terrain appartenant à Doutre, Me Laflamme fut retenu comme conseil de la veuve, mais il ne réussit pas. Madame Doutre mourut à Montréal, le 29 septembre 1924, âgée de quatre-vingt-un ans. Elle laissait deux fils et deux filles.

Doutre avait deux frères au Barreau : Gonzalve, qui fut le secrétaire général du Barreau en 1867-8 et auquel on doit la révision des règlements du Barreau qui lui ont conservé le caractère français et tracé des règles qui firent l'envie de ses confrères des autres Provinces, quand Sir James Aikins, président du Canadian Bar Association, voulut former un comité des « Governing bodies ». Il prédécéda son frère, mourant le 10 mars 1880.

C'était, disait son ami Arthur Buies, dans une conférence : « Un travailleur infatigable, capable de pondre vingt codes de procédure par année ». Il nous a laissé le seul traité de procédure que nous ayons jusqu'ici et une compilation de documents sur le droit civil canadien sous le régime français, faite en collaboration avec Edmond Lareau, et précédée d'une préface de François Laurent, le grand juriste belge.

Un autre frère, Jean-Baptiste, mourut le 10 janvier 1929, ayant été au Barreau près de soixante ans. Il avait son étude dans l'immeuble autrefois occupé par l'Institut Canadien et plus tard par le Parlement modèle, rue Notre-Dame est. Resté farouche républicain, il s'adressait aux témoins, au Palais, en les appelant « citoyen ».

M. Doutre s'intéressa beaucoup à la carrière de son neveu,

Raoul Dandurand, mort sénateur et qui fit honneur à son protecteur. Celui-ci racontait comment, pour aller passer la soirée avec son oncle Joseph, qui demeurait à Saint-Henri, il devait prendre le chemin de fer allant de Montréal à Lachine.

ALEXANDER CROSS

1821-1895

Alexander Cross was born in Lancashire, Scotland, on March 22, 1821, the youngest son of Robert Cross and of Janet Selkirk. The Cross family had lived for generations in a property called "Old Monklands". Hardly a year had elapsed from the time of the Cross family coming into Canada, when the head of the house, Robert Cross, died. The family then moved to a farm on the Chateauguay river, not far from the place where the battle had been fought in 1812. Young Cross did not take kindly to agriculture, but showed interest and talent for literary work. His mother, with the assistance of an older son, who had in Scotland been educated for the Scottish Bar, gave him every assistance to that end. So, at sixteen years of age, he came to Montreal and entered as a pupil the Montreal College. Soon after, the rebellion broke out, and young Cross enlisted as a volunteer militiaman in Col. Maitland's battalion. He served throughout the troubles, and when the militia had been disbanded, he had risen from private to the rank of sergeant. After the troops had taken Beauharnois, he had been one of the first to enter this village.

The rebellion over, Cross resumed his studies under private tutors, then became indentured to William S. Hunter, a Montreal notary. After the latter's death, in 1839, Cross read law with J. J. Day, who was to become batonnier of Montreal. He was called to the Bar April 20, 1843.

His first partner was Duncan Fisher, Q.C., grandfather of Hon. Sydney A. Fisher, sometime Minister of Agriculture in Ottawa. Their association was of short duration, for Fisher died in 1845. Subse-

quently, he practised law with James Smith, Q.C. some time attorney general, who was made a judge of the Superior Court, in 1849.

In 1848, he married Julia, daughter of William Lunn, a prominent business man, father of Alexander Hutchison Lunn, Q.C., who was elected batonnier, in 1887, but declined the honour.

During the stormy times of 1849, Cross was an active politician, and at the burning of the Parliament buildings, in 1849, he and a few others assisted Sir Louis H. LaFontaine, Blake and other leading members of the House to escape from the buildings and the fury of the mob. At this period, he wielded considerable political influence and was thus able to take LaFontaine unmolested through the rioting crowd.

In 1857 he was one of the founders of the "Lower Canada Reports".

He was made a member of the Council of the Bar in 1852 and sat continuously until 1857. He was appointed again in 1859, 1865 and 1867. In 1867, he was also appointed examiner, then batonnier in 1868 and 1869. He practised law with his brother-in-law, A. H. Lunn, K.C., and Mr. C. P. Davidson (sir Charles).

In 1863, he was offered by the liberal government the position of secretary for the codification of the laws, and at a later date the office of attorney general in the de Boucherville administration, but he declined to accept either of these offices. He, however, suggested and assisted in framing many legislative measures of great utility.

He was made Queen's counsel in 1864. He then enjoyed an extensive and remunerative practice.

On August 30, 1877, he was made one of the judges of the Court of Queen's Bench. Judge Cross was slightly cross-eyed, and one of his colleagues welcomed his appointment by saying: "He will be a useful man. He can look at both sides of a question at the same time."

He resigned in 1892, having been fifteen years on the Bench and died in Montreal on October 17, 1895.

His son, Selkirk, joined the legal profession, and was, for many years, a member of the highly reputed firm of Hall, Cross, Brown and Sharp.

GEDEON OUMET

1823-1905

Gédéon Oumet naquit à Sainte-Rose, comté de Laval, le 3 juin 1823. Son père, Jean Oumet, était, selon l'expression d'un biographe du temps, un laboureur infatigable, un travailleur de tous les jours, qui ne connaissait que le chemin du devoir et celui qui conduit à l'église. Sa mère, Marie-Louise Beautrone dit Major, était une courageuse, une patriote, une mère aimante, dont le sens droit et le jugement solide conduisaient la maison avec discernement. Ce n'était pas sans émotion que l'hon. M. Oumet parlait de ses premières années passées à Sainte-Rose, dans un endroit appelé « la petite côte ».

Vingt-sixième enfant de la famille, Gédéon fut présenté au curé à titre de dîme. Nous voudrions connaître le nom de ce brave curé qui se chargea de l'éducation d'un enfant dont la carrière fit tant d'honneur à sa race.

Après des études classiques à Saint-Hyacinthe et à Montréal, Gédéon entra dans l'étude de son frère André, qui avait été, en 1837, président des « Fils de la Liberté ». Il avait pour compagnon Thomas Jean-Jacques Loranger, qui devint juge et juriste. Il fut admis au Barreau le 26 août 1844, devant le juge Rolland. Ses témoins étaient messieurs A. A. Dorion et Geo.-Etienne Cartier, qui tous deux devinrent célèbres.

Il commença par exercer sa profession à Vaudreuil, dont il devint maire, puis il ouvrit une étude à Montréal, en société avec R. A. R. Hubert, qui devint protonotaire. Il eut aussi pour associé, à diverses époques, le juge Sicotte, Louis Joseph Siméon Morin, Joseph Adolphe Chapleau et autres. Les étudiants recherchaient ses conseils, et, parmi ceux qui passèrent par son étude, on remarque J. A. Chapleau, Hono-

ré Mercier, F. X. A. Trudel, qui fonda « L'Etendard », le juge Saint-Pierre, le juge Champagne, et L. W. Sicotte, greffier de la Cour du Banc de la Reine. Vingt ans, il représenta la Couronne aux assises criminelles de Sainte-Scholastique et avait pour principaux adversaires ses anciens étudiants, Chapleau et Saint-Pierre.

Membre du conseil du Barreau en 1855, 1856, 1865 et 1866, il en fut examinateur de 1855 à 1858 et en 1866-1867. Enfin, en 1869-1870, il était bâtonnier de Montréal et bâtonnier général. Il avait été fait conseil de la Reine le 28 juin 1867.

Député du comté de Beauharnois à l'Assemblée législative du Canada, du 5 janvier 1858 au 10 juin 1861, puis de celui des Deux-Montagnes à l'Assemblée de la province de Québec, du 22 août 1867 au 28 janvier 1876, Gédéon Ouimet fut fait procureur général dans le ministère Chauveau. Le 27 février 1873, Chauveau s'étant retiré, Ouimet fut appelé à former un ministère. Il s'attribua l'instruction publique et le secrétariat provincial. Son administration se termina le 22 septembre 1874 et il eut comme successeur l'honorable Charles Eugène Boucher de Boucherville. Il avait eu le temps de doter la province d'un code municipal et de faire modifier la loi concernant les magistrats de district.

En 1875, le poste de surintendant de l'Instruction publique fut rétabli et, en février 1876, Ouimet en fut nommé le titulaire. En 1878, le gouvernement français, peu prodigue de décorations à l'étranger, le nomma officier de l'Instruction Publique; il fut aussi membre de l'Académie des Arcades de Rome et commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. En 1886, il fut nommé à d'importantes fonctions à l'Exposition industrielle de Londres. Il fut, durant son séjour à Québec, président de la Société Saint-Jean-Baptiste et de l'Institut canadien français. Il avait reçu des doctorats « honoris causa » des universités Laval et Bishop (Lennoxville).

En 1895, il prit sa retraite. Le comité protestant du conseil de l'Instruction publique en exprima ses regrets dans une déclaration des plus élogieuses.

C'est alors qu'il fut nommé au Conseil Législatif, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Il avait épousé, le 12 août 1850, Jeanne-Geneviève, fille d'Alexis Pelland. De cette union naquirent sept enfants qui atteignirent maturité. Georges et Eugène moururent célibataires; Gustave fut le principal continuateur de la lignée; Joséphine épousa Edouard Gaston Deville, arpenteur général du Canada, ancien officier de la marine française et chef du département de la géodésie à Ottawa; Angéline épousa Henri de Puyjalon, qui, avant de faire des explorations au Labrador, avait été, à Paris, l'un des fondateurs, avec Emile Goudeau, de la société « Les hydropathes », précurseur du « Chat Noir »; Alexandre, médecin à Hull, épousa Inez Deville; et Eugénie épousa le major Frenette, d'Ottawa.

Gustave Ouimet fut employé civil à Québec. Il y avait épousé Nancy Dessane, fille d'Antoine, musicien français. Ils eurent quatre enfants : Paul Gédéon, journaliste à Montréal, puis traducteur à Ottawa, Jeanne, célibataire, Cécile qui épousa J. A. A. Morin, et Marie, aujourd'hui décédée, qui épousa Louis Brunet.

Paul Ouimet épousa à Beloeil mademoiselle Marguerite Desmarteau. Un de ses fils, Roger, avocat, conseil du Roi, a épousé mademoiselle Odette Lapointe, fille du très honorable Ernest Lapointe. Un autre, Marcel, correspondant de guerre, est maintenant directeur de Radio Canada. Le deuxième, Jean, est traducteur à Ottawa. Deux filles, Madeleine et Denise, demeurent respectivement dans la capitale et aux Etats-Unis.

L'honorable Gédéon Ouimet décéda, après une longue maladie, le 23 avril 1905, chez son fils Gustave, à Saint-Hilaire. Il avait été un des meilleurs orateurs de son temps et avait appartenu à un groupe d'hommes qui, durant plusieurs années, dirigeaient l'opinion publique dans la province de Québec. Il fut, dit un de ses biographes, un homme remarquable, droit et juste, tant dans sa vie publique que dans sa vie privée.

JOHN JAMES DAY
1805-1898

John James Day was born in London, England, on September 11, 1805, a month before Nelson fell at Trafalgar, and he could remember, until his dying days, the national festivities which followed Waterloo.

In 1824, he married Cybella Ann, only daughter of Thomas Eastman, a prominent London merchant and shipowner. Shortly after his marriage, he decided to emigrate, and he arrived at Montreal, by way of New York, in the autumn of 1828. He took up the study of law in the office of William Walker, a famous advocate of that time, who, in 1835, was sent to England by the English party to present their grievances to the House of Commons, and who represented the county of Rouville in the Assembly in 1842-3. Day was called to the Bar on June 30, 1834. English born and, under the inspiration of his former chief, he decided to shoulder the musket in 1837-38 and was raised to the rank of captain because of his conscientious and sterling qualities.

When the troubles were over, he resumed his law practice and built up a large and lucrative clientele.

During the days of the Rebellion Losses Bill and the Annexation agitation of 1849, he is said to have gone alone to Lord Elgin and urged him to assert his authority boldly as the representative of the Crown. He had no sympathy for those who insulted Lord Elgin and burned the Parliament Buildings, and, for years afterwards, would not speak to any one he knew had had any connection with the affair, looking upon him as a rebel.

In that same year, 1849, he entered the Council of the Bar, of which he was a member in 1849, 1851 and 1853. He was treasurer in 1850, 1852, 1853 and 1861, and examiner in 1849, 1853, 1859 and from 1863 to 1867.

On March 13, 1853, he was elected a City Councillor for Centre

Ward. Reelected in 1855, he was elected an alderman for the same ward in 1856, and reelected in 1857. In 1858, he gave his resignation, which was accepted. His ambition was to become Mayor of Montreal. About that time he built his residence on Pine Avenue West, and it is said that the tower he erected was for the purpose of welcoming the Prince of Wales on his visit. However, that dream did not come true.

As a public servant at the Montreal City Hall, he was instrumental in preserving Viger Garden as a public square, at a time when its existence was threatened.

On August 15, 1862, Mr. Day was appointed a Queen's Counsel. In 1864, his son, Edmund Thomas, joined him in the practice of law. He predeceased his father and died in 1894. They had their offices on Notre Dame Street East, almost opposite little St. James Street. An older son, James Gilmour, had given up the practice of law, which he afterwards resumed in the United States.

He was one of the originators of the Montreal High School, which, for many years, was a preparatory school for McGill College, until it was turned over to the care of the Protestant School Commission. He was also one of the promoters of Mount Royal Cemetery. He was, for some time, president of St. George's Society.

He was batonnier of the Montreal Bar in 1870-71, a recognition of his ability as a lawyer.

He had, it is said, a very comprehensive mind, was full of energy and directness of purpose, never deviating from the point in his arguments before the Bench. He was always courteous, but firm in his opinions, when battling with an adversary. During the last year of his life, Mr. Day had not taken a very active part in his profession, only giving an occasional opinion. He died in Montreal, December 24, 1898, in the house he had built on Pine Avenue West, which was afterwards occupied by another prominent lawyer, A. W. P. Buchanan, and his son, Erskine Buchanan.

Dr. Atherton, in his biography of Mr. Day's son, James Gilmour,

says that he was one of nine children. We only have traced eight of them. Mr. Day was not a believer in infant baptism and it is quite possible that one of his children passed away without having been presented to the Church. His sons and sons-in-law apparently shared his indifference on this subject. For instance, his first three children were presented to the First Baptist Church, Montreal, on June 3, 1833 :

1.—Cybella Ann, born on October 25, 1826, married at Montreal, February 2, 1852, Rev. Henry Wilkes, D.D., pastor of Zion Congregational Church, a widower. We know of four children: Cybella Day, born February 14, 1853; Amelia Dorinda, born August 24, 1856; Susan Phillips Eastman, born October 28, 1857 and Sarah Frances, born September 3, 1859. Mr Wilkes died in 1886. Mr. Wilkes survived her father.

2.—Mary Amelia Parke, born August 10, 1828, (we do not know where) married Charles A. Burgess, of Buenos Ayres. He died before 1892.

3.—Zyphina Harriett, born March 31, 1833. She died in 1834.

4.—James Gilmour, born December 12, 1834, studied law at McGill University, and was called to the Bar April 5, 1858. In 1866, he was obliged to give up his profession because of poor health. He moved to the United States, where he married Miss Ellen Elizabeth Lewis, daughter of an English army surgeon, who practised his profession in various parts of the world. They had three sons : John L., a physician in Westmount; Albert, a stock-broker in Montreal and Maurice Baldwin, born in Montreal, October 19, 1871, who became manager of a branch of the Union Bank of Canada. J. G. Day returned to Montreal before his youngest son was born and engaged in business. He ultimately removed to Troy, N.Y., where he resumed the practice of law, and died January 6, 1907.

5.—George Bosworth, born December 28, 1836, married at Burlington, September 2, 1864, Mary Ann Frances Mondelet, twelfth child out of fifteen, of Justice Charles Joseph Elzéar Mondelet and of Henrietta Carter. Mrs. Day had first married, at Montreal, Arthur

Fitz-Clemence Dearing, of the second Regiment of Artillery of the United States, whom she divorced to go and live in Minnesota. We are told there were six children issue of the Day-Mondelet marriage, but so far we only know of two: Harold Bosworth, who died in Montreal, in January 1890, aged four years and four months, and Fanny, who married in London, England, Colonel Lorne Drum, a native of Quebec City, physician and bacteriologist of repute. He died suddenly on April 5, 1933. A son, John Mondelet-Drum, chemical engineer at Kingston Military School, was born in Ontario, October 22, 1913. He married, December 30, 1944, Mary Dorothy Weaver. Mrs. Dunn is still living in Victoria, B.C.

George Bosworth Day was a merchant in Montreal, retiring before 1890. He was also Consul for Chili and Peru. He died in Montreal, April 3, 1903. His widow died on July 24, 1909.

6.—Edmund Thomas, born April 1, 1843, married on July 10, 1858, by license from viscount Monck, Theoda Marion Young. He was called to the Bar on April 4, 1864, and died in January 1894. The « Legal News » said of him : « Never robust, he naturally preferred the quieter duties of the solicitor branch of the profession. Among his friends, he was much esteemed for his amiable qualities and honourable disposition » . . .

7.—Charles Alfred, born in February 5, 1839, of whom we know nothing more. He was probably dead in 1892, when Dr. Borthwick wrote Mr. Day's biography, for he is not mentioned among his surviving children.

8.—Sarah Jessie, born January 17, 1845, married April 21, 1870, Rev. Maurice Scollard Baldwin, then a pastor at Christ Church Cathedral, who, in 1883, became the third bishop of Huron, at London, Ont. We know of two children : Louise and Maurice Day, sometime pastor of All Saints Church, in Montreal, who, afterwards, engaged in business.

Mr. Day was often nicknamed « Judge », probably on account

of his initials. Judge Jetté, in his civil law lectures, connected him with the only emphyteutic lease he knew of.

FRANCIS CASSIDY

1827-1873

But for the unmistakable Irish origin of his parents, his presidency of St. Patrick's Society and his generosity towards his compatriots, one would be tempted to write Cassidy's biography in French. Born in a French-Canadian village, educated in French schools, having French benefactors, reading law with French barristers and then associating with them professionally, teaching French for a living, having as his principal biographer Senator L. O. David, his funeral in Notre-Dame Church and his most complete obituaries in the French newspapers, he was the living embodiment of that *entente cordiale* that his illustrious compatriot, Thomas D'Arcy McGee, was so anxious to see established between the French and the Irish in Canada.

His parents, Francis Cassidy and Mary McPharlane, came to Canada from County Cavan, Ireland, and settled at St. Jacques de l'Achigan. There Francis was born, on January 17, 1827, and there he attended school, until he was ready to begin his classical studies.

His biographer describes him as follow. "A little Irishman with a red head and a roguish eye and a certain impish charm, quick as a fish and endowed with ready wit. People of St. Jacques de l'Achigan liked to make little "Paddy", as they called him, talk. And the curé had no more amiable child in his parish."

Young Cassidy lost his father just before completion of his classical studies. All his mother could hope for was to see him become a clerk. But he entreated his mother to let him go to Montreal and study law.

How his trip to Montreal was accomplished is told in his own words : "I had scarcely got off the farmer's waggon which carried me to the great city when I became an object of curiosity for many. I

wore a long haired plush cap, a pair of corduroy trousers, which reached half-way down my legs, and a riding coat with a large collar and tails which flapped against my heels."

"Dressed in this manner, he was", says his biographer and friend, Senator L. O. David, "the butt of many a joke, and at the same time an object of compassion in the eyes of some. His cap was a special target for the big city ragamuffins." Who would have said that, less than thirty years later, that strangely dressed boy would be mayor of the city he was exhibiting himself in and one of its representatives in the Legislature?

A friend, Professor Garnot had provided him with a letter of introduction to Messrs. Moreau and Leblanc, barristers. Mr. Leblanc was to become a Batonnier of the Montreal Bar, and sheriff. Their offices were situated in one of the few office buildings of the time which are still standing, and has become a workshop, corner Craig and St. Gabriel streets. There Cassidy began his studies, with a stipend of sixty dollars a year, a sum which he increased by giving lessons in French. According to his own story, he passed through the winter with a pair of linen trousers, and spent part of his Sundays in bed.

On August 18, 1848, he was called to the Bar, and joined the firm he had read law with. His salary was gradually raised until, Mr. Moreau having retired, Mr. Leblanc made him a full partner. Then the firm took in a junior, Alexandre Lacoste, who was to become Chief Justice of Quebec.

Cassidy became prominent in the Bar's activities. He was a member of the Council of the Bar of Montreal in 1859, 1860, 1861, 1864, 1866, 1869, 1870 and 1872, an examiner from 1856 to 1860, in 1861, and from 1864 to 1871, and Batonnier from 1871 to 1872, being the first Irish Catholic to attain that position. In the very first years of his profession Sir Louis H. LaFontaine, recognizing his talents, offered him the position of Deputy Receiver General, with a salary of four hundred pounds, which was financially an increase, but

his senior partner advised him to stick to his profession and offered him a full partnership.

On August 15, 1863, at the age of thirty-six, he was made a Queen's Counsel, together with ten of his confrères. It is interesting to consider the calibre of the lawyers who received that distinction on that day : Frederick Andrews, father of the late Mr. Justice Andrews, and Louis de Gonzague Baillargé became batonniers of the Bar of Quebec City, as well as John Buckworth Parkin, whose life has been related in a lecture given by Hon. Charles Langelier. The others were John James Day, and Henry Stuart, both of whom were to become Batonniers of the Montreal Bar, Ulric J. Tessier and John Sewall Sanborn, later judges of the Court of Appeal, Télesphore Fournier who became a judge of the Supreme Court of Canada, and finally, Joseph Doutre and Rodolphe Laflamme, who became leaders and batonniers of the Montreal Bar, and were to be Cassidy's opponents in the famous "affaire Guibord" in which the widow of a man who had been excommunicated because he was a member of the Institut Canadien forced the cemetery authorities, thanks to a judgment of the Privy Council, to allow him to be buried in consecrated ground. Cassidy was an extremely busy and successful lawyer, and Senator L. O. David enumerated a number of other important but now forgotten cases in which he took part. The year he was made a Queen's Counsel, Cassidy refused to enter the MacDonald — Sicotte administration, as Solicitor General.

In the seventies, Cassidy had become a successful man. His compatriots elected him president of St. Patrick's Society, and his business associates chose him as President of the Artisans' Mutual Building Society. Grateful to those who had helped him in his youth, he generously rewarded Father Normandin, Superior of the College of l'Assomption, who had permitted him to complete his studies after his father's death, and for years he paid a pension to an aged man who had given him money at times for the purchase of study books.

He considered that the time had come for him to enter public life, and he became a candidate for the Montreal West riding in the

Legislature. The late A. D. DeCelles, past president of the Royal Society, has described, in his biography of Sir Alexandre Lacoste, how strangely Cassidy acted in this new atmosphere, trying to convince adversaries, to remonstrate with partisans, and often behaving in an unparliamentary fashion. However, on account of his legal knowledge, he was appointed chairman of the Private Bills Committee, and performed that task with a thoroughness that affected his health. During the second session of the Legislature, he was already a sick man. Nevertheless he consented to stand for the Montreal mayoralty, and he was elected by acclamation in February 1873. A few days before his death, he said to a brother lawyer : "My dear Joe, we have made many objections and registered many an appeal during our lives, but where I am going, there is no appeal from the judgment."

Rev. J. Douglas Borthwick, who was not of his religious persuasion, said of him : "He was a man of genial disposition, quiet and unobstructive in his manners, generous and social, and his many good qualities won him a host of friends. He was highly esteemed by his confrères at the Bar, and he arrived to the high position which he held, by hard work, and close application to his profession. He was unmarried. His funeral was one of the largest and most imposing that ever appeared in Montreal, and on the day of his interment, business was generally suspended, and many flags were at half-mast and a most profound regret was displayed at the death of a good citizen, by all classes of the community".

He died on June 14, 1873, at the age of 47. His funeral is worth recalling. Jules Claretie, of the French Academy, sometime director of the *Comédie Française*, told that, when he arrived in Paris, he had a word of introduction for Thiers, and the advice the statesman gave him was : "Work to secure yourself a fine funeral". If that was Cassidy's ambition, he realized it.

First, the funeral took place a couple of days after that of Sir Georges-Etienne Cartier, whose body had been brought from London and buried in the most solemn fashion. It is a strange coincidence that

the draperies, flags at half-mast, and other funeral demonstrations in honour of the great statesman, should have remained to serve for the funeral of one who the year before, had fought Cartier on the hustings in favour of his friend Jetté. But the crowd, the regrets, the flowers, the closed shops, were tributes to the deceased, not to the statesman previously buried.

At eight o'clock in the morning, the funeral procession assembled on the Champ de Mars. At nine it reached Cornwall Terrace, on St. Denis Street, where Cassidy was exposed. Then, instead of going straight to Notre Dame Church, the procession, six thousand strong, went up St. Denis Street to St. Catherine Street, down St. Lawrence-Main Street, and through Craig Street and Place d'Armes Hill to Notre Dame Church, which it only reached at eleven o'clock, and which was crowded. The pallbearers were twelve in number : two judges, two members of Parliament, six ex-mayors of Montreal, and two representatives of the Bar, including the Batonnier. Mayors of various municipalities, including Ottawa and Cornwall, were present. At the cemetery, members of the Bar delivered orations, a most uncommon thing in this country. All the national Societies were represented.

On the catafalque, in Notre-Dame Church, one could read, in latin, the most appropriate inscription : "Having lived but briefly, he filled his career with the wisdom of a long life."

On June 17, 1873, a meeting of the Bar was held under the presidency of Hon. A. A. Dorion, Q.C., batonnier, and the following resolution proposed by Marcus Doherty, Q.C., seconded by J. Doutre, Q.C., was adopted :

"Que les membres du Barreau de cette section regrettent profondément la perte qu'ils viennent de faire par la mort de leur bien-aimé confrère, F. Cassidy, C.R., M.P. et maire de la cité de Montréal, dont les aimables qualités de l'esprit et du coeur, comme avocat et comme citoyen, ont rendu sa mémoire chère à tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître et de posséder son amitié."

Then it was proposed by Hon. J. A. Chapleau, Q.C., seconded

by J. J. Day, Q.C., that the members of the Bar attend in a body the funeral, and go into mourning for a month.

Other resolutions, as to the publicity to be given to the above, were passed.

MARCUS DOHERTY

1815-1903

Marcus Doherty was born on March 19, 1815, at Dungiven, County Kerry, Ireland, in the house where John Mitchell, the patriot, was born. He was a son of Thomas Doherty and Bridget McCloskey. He began his studies at Hamilton's grammar school, Dungiven, but he lost his father a couple of years later, and he had to interrupt them. In 1833, his mother, being in reduced circumstances, sent him to his paternal uncle, Father John Doherty, of Johnson, Vermont, for his education. Father Doherty sent his nephew to St. Hyacinthe College, where he had as classmates two future bishops: Mgr. E. C. Fabre, first archbishop of Montreal, and Mgr. McIntyre, who became bishop of Charlottetown. When the rebellion broke out in 1837, his uncle called him to the United States and secured him a professorship in French, whilst he attended St. Albans Academy for the study of Greek. In 1838, he obtained entrance to the Vermont University, at Burlington, where he took up the course for four winters, earning during the summer months, by teaching, the fees for his winter tuition. In 1842, he graduated with the degree of B.A. In 1843, at St. Albans, Vt., he married Elizabeth, daughter of Joseph O'Halloran, and sister of James O'Halloran, who became a prominent lawyer in the Eastern Townships. In 1845, he received the degree of Master of Arts from Burlington University. He was then a teacher at Frost Village (now Stukely). He read law with Robert Shore Milnes Bouchette, a worthy son of the famous surveyor, Joseph Bouchette. He was called to the Bar on July 2nd, 1848, and put up his shingle in Montreal. In 1858 he was influential enough to become a candidate for the vacant solici-

torship of the City of Montreal. He had two dangerous opponents : Henry Stuart, who had already been engaged by the Corporation of Montreal and Joseph Papin, a prominent politician, who secured the appointment, but Doherty captured a fair number of votes. He was twice a candidate for the mayoralty of the City, being defeated in 1861 by Hon. C. S. Rodier and in 1866 by J. L. Beaudry.

He was an examiner for the Bar from 1864 to 1872, syndic in 1871, and batonnier in 1872-3, succeeding his eminent compatriot Francis Cassidy.

At the Bar, he enjoyed a good practice. At the close of the civil war, in the United States, a joint commission was named to settle claims made by American and British subjects and Doherty was selected by the United States government to watch proceedings on behalf of American claimants. Later a commission was named by the Canadian government to investigate the working of the Crown office in this City and Mr. Doherty was made a commissioner, jointly with Mr. Lafrenaye, Q.C.

As batonnier, Mr. Doherty presided, on March 24, 1873, over an important special meeting calling the Federal Government's attention on the administration of justice, and asking for an increase in the judges' salaries and pensions. Joseph Doutre, Q.C., an ex-batonnier, and W. H. Kerr, Q.C., who was to be one of Mr. Doherty's successors, were among those asked to draft the petition. The result of the petition was that Mr. Dorion was reelected batonnier. He subsequently became Chief Justice of Quebec.

It was during his term of office that a dinner was given to celebrate the fiftieth anniversary of Come Seraphin Cherrier's admission to the Bar. Mr. Doherty presided over this dinner, which was a memorable event.

Mr. Doherty was several times president of St. Patrick's Society.

He was made a Queen's counsel, on March 1, 1873 and on the 22nd day of September of the same year, he was made a judge of the Superior Court for the district of Arthabaska. A few months later, on

April 9, 1874, he was transferred to the district of St. Francis, with residence at Sherbrooke where he remained until November 2, 1882. Before leaving Sherbrooke, he was the recipient of a complimentary address from the Bar of the district. He then formed part of the Superior Court Bench in Montreal until 1887, when he was appointed an *ad hoc* judge of the Court of Appeal, a position he held until his retirement on October 15, 1891. Then he was retained as counsel by the firm of Doherty, Sicotte and Barnard.

Mr. Doherty had twelve children, not all of whom came to maturity.

The first two, Marcus and Joseph, died young. Then came, Helen, James, who practised law in Montreal and died in 1890, Louise, who married Walter Kavanagh, a well known insurance agent, by whom she had two children, who went to live in the United States: Mary (Mrs. John MacAdam) to whom we are indebted for valuable information, and Joseph Walter, who died there in 1916; Daniel O'Connell, who died young, Charles, who deserves a special mention, Anna, who died only a few years ago, Agnes, a religious of the Order of Jesus and Mary, of Sillery, Elizabeth, who married Henry R. Mulvena, who became a magistrate at Sherbrooke, Marcus, who practised law in Manila, where he became law reporter, married and died, and Joseph who was in business in Montreal.

Charles Joseph Doherty was called to the Bar on January 11, 1877, after having graduated from McGill University with the Elizabeth Torrance gold medal, ex-aequo with J. N. Greenshields. In 1885 he was a Captain in the 65th (French Canadian) regiment and, in that quality, went to quench the North West rebellion. He married Katherine Lucy, daughter of Edmund Barnard, Q.C., a prominent Montreal lawyer. After a successful career at the Bar, Mr. Doherty was made a judge of the Superior Court on October 19, 1891, succeeding his father. An article in the "Montreal Star", at the time, entitled "Father and Son" pointed out this fact. He retired in 1906 and, in 1908, was elected a member of the House of Commons for St. Ann's division.

In 1911, he was made Minister of Justice, a position which he held until 1921. In 1918, he was one of Canada's delegates to the Peace Conference in Paris, and in 1920 and 1921 he represented Canada at the Meeting of the League of Nations at Geneva.

In the same year, he was made a Privy Councillor, which carries the title of Right Honourable. He died in Montreal July 18, 1931.

Mr. Justice Marcus Doherty died July 4, 1903. His wife had died in 1884 in the house which is now St. Margaret's Home, on Sherbrooke street, Montreal. Rev. J. Douglas Borthwick wrote of him :

"During his long judicial career, Judge Doherty's decisions have had an almost unique exemption from reversals by higher courts, and his judgments, especially in commercial matters, have been distinguished by sound common sense and much learning. His courtesy towards the Bar and his ready wit have made him a great personal favorite, and he retires with the proud consciousness that his reputation as a pure and impartial magistrate is absolutely unsullied".

W. W. H. KERR

1826-88

William Warren Hastings Kerr was, if our information is correct, the second son of James Hastings Kerr and Harriet Columbia Quirk Short. He was born at Three Rivers on November 19, 1826, privately baptized by Rev. R. G. Short on December 19 following, and publicly introduced into the church on April 18, 1829, his godfather being C. R. Ogden, Solicitor-General of Lower Canada. His father, customs officer, was shortly afterwards transferred to Quebec, where he had the title of searcher and waiter of His Majesty's customs.

His grandfather, James Kerr, the son of a prominent merchant of Leith, Scotland, studied at Glasgow University, went to London in 1785, became a member of the Inner Temple, and was admitted to the English Bar where he secured the friendship of several men who afterwards distinguished themselves in the legal profession, among others

Scarlett, afterwards Lord Abinger, Best, afterwards Lord Mynford, and Baron McLelland, of the Irish Bar. In 1793, having married, he came to try his fortune at the Quebec Bar being admitted on August 10, 1794. Returning to England in 1796 to bring out his family, he was captured by a French cruiser and taken to France, but speedily exchanged. Coming back to Quebec in 1797, he received, on August 18 of that year, the appointment of Judge of the Vice-Admiralty which also allowed him to practice at the Bar. In October 1897, he was appointed a judge of the Court of King's Bench at Quebec. In 1812, Sir George Prevost called him to the Executive Council, and on October 19, 1819 Lord Dalhousie made him a member of the Legislative Council, a position which he kept until the dissolution of that body in 1838, acting as its president in 1827. During Chief Justice Sewell's sojourn in England, in 1814, 1815, 1816 and again in 1826-27, he presided over the Court of King's Bench.

From 1838 on, Judge Kerr's star declined. In 1828, a member of the Quebec Bar, having declined to pay the fee demanded of him, complained about Kerr to the Legislative Assembly. In 1831, the complaints against Mr. Justice Kerr were taken up and a series of resolutions voted. They set forth, says Kingsford, that the office of judge of the King's Bench and judge of the Vice-Admiralty were incompatible when held by the same person; that judge James Kerr was guilty of high crimes and misdemeanors; that he had no knowledge of the laws of the country, and was incapable and disqualified for holding office as a judge. After a long enumeration of his defects, the governor-general was called upon to suspend him; and it was moved that a tribunal for the trial of judges should be constituted, before which judge Kerr could be impeached.

Lord Goderich confirmed the governor general's report without however accepting his reasons.

In 1833, the attacks were renewed and Mr. Justice Kerr proceeded to England to vindicate his character. Mr. Spring-Rice was then Colonial Secretary. Owing to some financial irregularity, he removed

Judge Kerr from the office of judge of the Court of Vice-Admiralty. On the ground that this step was considered necessary, Judge Kerr also lost his seat in the Court of King's Bench; an unhappy termination to a service of forty years.

In 1835, Mr. Justice Kerr returned to Quebec. Seventy years old, ruined, paralyzed, he lived in solitude and poverty until his death, which happened on May 5, 1846.

Kingsford thus appreciates the treatment he was subjected to : "The absence of all true appreciation of parliamentary government cannot fail to strike any student of this period. No greater proof of the fact can be shown than Mr. Gagy's petition against Judge Kerr. Its personal insolence of expression is astonishing. Since the union of the provinces in 1841, that is, during the last half-century, it may safely be said that the wording of the text is without parallel; the reception of such a document would have been an impossibility."

We have indulged in the above digression, as it is somewhat a matter of history. In addition to Kingsford one may consult A. W. P. Buchanan, K.C., *The Bench and Bar of Lower Canada*, pp. 60 and 118; II *Legal News*, p. 103; P. G. Roy, *Les juges de la Province de Québec*, and Gustave Turcotte, *Le Conseil législatif de Québec*.

Kerr's father, who was an esteemed citizen, gave a good deal of evidence before the Durham Commission. He died before his father, much to the latter's grief.

The subject of this biography received his early education at Lundy's College, Quebec, after which he went to Queen's College, Kingston. He read law in Quebec with Jean Chabot, a brilliant politician who became a judge and also, either before or after, with Andrew Stuart, later Sir Andrew Stuart, Chief Justice of the Superior Court. According to Francis J. Audet, he also read law with Hon. Francis Ward Primrose, Q.C., a nephew of Lord Roseberry, who, a member of Lincoln's Inn and a former member of the English House of Commons, was admitted to the Quebec Bar in 1822 and became a Queen's Counsel twenty years later.

Kerr was called to the Bar November 17, 1847.

His first years were apparently not very successful. He had as partner, according to F. J. Audet, a lawyer named Bedwell, admitted in 1844, and Henry Bancroft who was admitted to the Bar in 1850, stated in the "Legal News" that Kerr had been associated with him in one of the first cases before the Criminal Courts in which he was engaged. In any event, after a few years practice in Montreal, Kerr went back to Quebec City.

From 1854 to 1858 he practised law with James McPherson LeMoine, (afterwards Sir James) who gained fame as an historian. Then for a few years, he was junior partner to Archibald Campbell who became prothonotary of Quebec.

He must have left Quebec for Montreal in 1861 or 1862. His first partner known to us was Sarsfield B. Nagle who had just been called to the Bar; then he joined the great criminalist, Bernard Devlin, who was later to be his opponent in many a criminal trial, and whose impassioned eloquence was quite a contrast to Kerr's calm and dispassionate style with juries. Then he joined the firm of Kerr, Lambe & Carter, Lambe becoming afterwards collector of government taxes. Whether his other partner was his brother-in-law, Edward Carter, a famous lawyer, or the latter's nephew, C. B. Carter, who became Batonnier of the Bar, we do not know. We do know that he practised for many years with C. B. Carter, together with, first, R. D. McGibbon, and afterwards Maxwell Goldstein. Many of the clerks artied to him had a successful career at the Bar, and some of them became judges, as appears from the resolutions of sympathy passed by them at the meeting of the Bar held to mourn his death. He was not always encouraging to aspiring lawyers, as evidenced by his remark made to a young man asking him for advice : "In twenty years, the English lawyer here will be as extinct as the dodo". The young man disregarded the remark and became Chief Justice Martin.

Kerr took a mild interest in politics, on the Conservative side. He first unsuccessfully contested Huntingdon County in the House of

Commons against Hon. John Rose (afterwards Sir John Rose) at the first general election after Confederation. Then in 1878 he ran in Montreal centre, for the Provincial Assembly, against Horatio A. Nelson, a prominent Montreal alderman. In both cases he was defeated.

In the catalogue of pamphlets published by the Dominion Archives in 1931, we find Kerr's name in connection with three pamphlets :

"1867 : "The Kidnappers", a Tragico-Comical Melodrama, in Ten Acts.

Personae : The Hon. Gorilla, Atty. Genl. of Skitzland; J. K. Chimpanzee, Crown Prosecutor; The Hon. Mr. Justice Bouncer, J. P. Requin, Atty Genl's Partner; Messrs. Hurry and Skurry, Advocates; Tom Sharpe, Abednego Nutmeg, Students; W. Shaver, Esq., Banker; Messrs. Dugget, Kettle & Chambers, Merchants of Splashville.

Locus : Splashville, the commercial centre of Skitzland. "(attributed to W. H. Kerr)."

"1868 : "The address of the Hon. John Thorn, to the Free and Enlightened Electors of Splashville Centre. As originally composed and written (attributed to W. H. Kerr)".

Finally, in 1868, we find a genuine pamphlet this time :

"1868 : "The Fishery Question, or American rights in Canadian Waters, by William Hastings Kerr, advocate," in the archives in Ottawa.

He was never offered a judgeship, and after his death, the "Legal News" wrote : "It is no credit upon our system of appointments that he should have been repeatedly passed over in favor of less able and less experienced juniors".

Before we pass to his career at the Bar, let us mention that in 1871 he published an extensive treatise on the Magistrates' Act of 1869, a treatise which was welcomed by the legal profession, and extolled by Prof. Edmond Lareau, in his *History of Canadian Literature*. He was also a frequent contributor to the *Revue Critique* during the existence of this publication (1871 to 1875). In the last years of his

life, he was engaged in writing his personal recollections, but they have never seen the light of day.

On March 1, 1873, he was made a Queen's Counsel, and during the same year, a doctor of civil law of McGill University. He was for many years connected with the teaching staff of the Law Faculty, having begun by teaching International Law, and later being appointed Dean of the Faculty, and honour which much pleased the legal profession, as appears by the "Legal News" comment thereupon. He held this position until his death.

With his confrères Abbott (Sir John) and Laflamme, he defended the St. Albans raiders. Towards 1868, the *Evening Telegraph* insinuated that he, Kerr, in giving his professional aid to certain criminals who had sought refuge in Montreal, was no better than an accomplice of thieves. Kerr brought an action for libel against the proprietor of the newspaper, but fared badly at the hands of the jury. The verdict was substantially a victory for the defendants. Kerr wanted to appeal, but on the advice of the presiding judge, he allowed the case to drop. This incident did not hurt his reputation at the Bar, but induced him to give more attention to civil business, where he became as successful as in criminal work. He was defeated, however, when he defended before the Privy Council, various insurance companies sued by the Quebec Government, which was a serious blow to him. He was more successful in his defence of the directors of the Consolidated Bank, whose final acquittal he secured, and his contention as to the status of Lieutenant Governors was accepted as final in the famous Letellier case. His chief fault, as a lawyer, was to be more interested in the law than in the facts. According to some of his former clerks, he took little trouble to find out in advance what the witnesses would say, and the trial often brought disagreeable surprises.

At the Bar, he seems to have been elected Batonnier without having previously sat on the Council. He is, so far the only member of the Bar who held the office during four years, from 1875 to 1879. Moreover, in 1876-77, he was Batonnier General of the Province. In

spite of this almost unprecedented honour given to a confrère, the "Legal News" says : "When additional judgeships were in consideration, Mr. Kerr criticized the exclusion of English speaking counsel from the Bench and expressed his sentiment at a meeting which was called to consider the subject. For this he was punished by being excluded, at his next election, from the Council of the Bar, and, we believe, was never again elected up to the time of his death. Such treatment, naturally, was irritating and disposed him to take a somewhat jaundiced view of the future of the profession", (which would explain his remark to young Martin).

Kerr died in Montreal on February 12, 1888, of pneumonia. His illness was of short duration, for in January he had argued more than one case before the Court of Appeal.

He married a Miss Arnold, daughter of Rev. Mr. Arnold. She gave him a son and a daughter. His son, Archibald, followed a military career having attended the Royal military College in Kingston.

The extent of the loss felt by the Bench and Bar is well expressed by the obituaries published in the "Gazette" and the "Legal News", in the resolutions passed by the Bar, which we publish in appendix, by the members' attendance at his funeral, fully reported by newspapers at that time and by the feeling remarks offered by Hon. Mr. Justice Davidson, at the first opening of the Superior Court after his death : "During the years that I led in the crown business of this district, there were few great cases in which he was not retained. As a consequence, I had many opportunities of being impressed with his deep knowledge of the principles and intricacies of criminal jurisprudence, his fertility of resource and his subtle powers as a cross-examiner. On the civil side of the court he also occupied a notable position. It is not so often that the same mind achieves so large a mastery over two so dissimilar systems of law. During my earlier practice I often turned to him for counsel, and it was given with a kindliness and sympathy which I have never forgotten . . ."

APPENDIX

WEDNESDAY, FEBRUARY 15, 1888
THE GAZETTE, MONTREAL

Funeral of the Late W. H. Kerr, Q.C. yesterday

At 11 o'clock yesterday morning a largely attended meeting of members of the Montreal Bar met in the advocates' room of the court house to pass resolutions of sympathy with the family of the late Mr. Kerr, one of the brightest ornaments of the profession.

Mr. Rouer Roy, Q.C., Batonnier of the Bar, presided, and ex Judge Armstrong was among those present.

Mr. Strachan Bethune moved, with much feeling :

That the Bar of Montreal record their profound sorrow at the untimely death of their distinguished confrère, W. H. Kerr, Q.C., whose great ability and learning as a jurist and advocate, in all branches of the law, and his high and honorable character and career, coupled with courteous and kindly dealings with his confrères, and his worth as a citizen, mark his death as no common loss to the Bar and to the entire community.

Mr. Bethune remarked that this resolution, prepared by others, was in itself so eloquent that any speech on his part would spoil it, and he would simply place it before the meeting. As seconder, the Hon. Mr. Lacoste said that he had very few words to add. However, he must express his great regret at the death of his esteemed friend, and sympathy for his wife and children. In this instance the older members of the Bar would feel the loss most keenly, as they had had more occasion to appreciate his many qualities. They could never forget the universality of his talent, the nobility of his sentiments, his gentlemanly loyalty. He, the speaker, would particularly remember him as a kind friend who had oftentimes helped him with his advice.

Hon. Mr. Laflamme moved that :

The Bar has lost one of its brightest ornaments, a cultured and refined gentleman, whose whole energies were ever devoted to the elevation of the profession he loved so well, and whose commanding presence will be missed by the Bench and Bar alike.

In moving the adoption of this resolution Mr. Laflamme said that the more felt the loss was the shorter the speeches should be. In Mr. Kerr they had lost a gentleman, an honest lawyer imbued with the sense of professional dignity. By his death the public lost one of their most noted citizens and the Bar one of its most eminent members.

Mr. McRae, Q.C., seconded the motion and added that the sudden demise of their departed friend had been a shock to the whole country. He was foremost in all the branches of his profession and as a criminal lawyer had no superior in the Dominion. He had been fortunate in being at the head of a happy family, to whose happiness he contributed immensely, and a large circle of friends and relatives would mourn his loss. To the Bar, the loss was an irreparable one.

It was next moved by J. L. Morris, Q.C., seconded by Mr. J. L. Archambault, Q.C. :

That the members of the Bar desire to express to the family of their deceased confrère the expression of their profound sympathy in the incomparable loss which they have sustained.

In speaking to the motion, Mr. Morris remarked that the similar occasions had unfortunately been too numerous of late, but they were now mourning the loss of no ordinary man. No more would they see his beautiful face, nor hear his sweet voice uttering the conceptions of his well balanced mind. His life should serve as a lesson of gentlemanly dealings with confrères.

It was finally moved by Mr. W. W. Robertson, Q.C., seconded by Mr. J. M. Loranger, Q.C., and Mr. A. W. Atwater :

That the members of the Bar do attend in a body the fu-

neral of our deceased confrère and wear mourning during one month.

In presenting the motion, Mr. Robertson said that he had nothing to add, except that the members of the Bar had always looked upon the lamented Mr. Kerr as a dear friend.

The meeting then adjourned.

THE DEATH OF THEIR PATRON MOURNED

A number of advocates, including Messrs. J. D. Purcell, R. D. McGibbon, Campbell Lane, E. A. D. Morgan, James Crankshaw, Maxwell Goldstein, and A. J. Brown, who served as articled clerks under the late Mr. W. H. Kerr, Q.C., have passed the following resolution :

That we tender to the widow and family of our late patron, Mr. W. H. Kerr, Q.C., our deepest and most sincere sympathy with them in the loss they have sustained, that we recognize in his death the removal from our midst of one ever ready and able to impart valuable counsel and advice, and to whom we are greatly indebted for professional instruction and guidance, and for manifold acts of kindness, and we feel that in his death the Junior Bar in particular have lost their best friend.

That a copy of the foregoing resolution be forwarded to the family of the deceased and to the press.

ALEXANDRE LACOSTE

1842-1923

Selon Gustave Turcotte, l'ancêtre des Lacoste fut Alexandre Lacoste dit Languedoc, qui naquit en 1665, à Saint-Julien de Cassagnas, dans le Gard, du mariage d'Olivier et de Jeanne Bastien. Enrôlé dans les troupes comme simple soldat, il fut envoyé au Canada, où il de-

vint l'un des fermiers de M. Le Gardeur, et épousa à Boucherville, le 7 janvier 1668, Jeanne Robin, qui mourut en mars 1690; et en secondes noces, en 1690, Marguerite Deniau, dont il eut sept enfants.

Alexandre Lacoste, le sujet de cette biographie, naquit à Boucherville, le 12 janvier 1842, du mariage de Louis Lacoste et de Marie Antoinette Thais Proulx. Son père, Louis Lacoste, fut un homme remarquable. Notaire dont la réputation s'étendait bien au delà de son village, et, peut-on dire, de Sorel à Beauharnois, Louis Lacoste fut député de Chambly, conseiller législatif sous l'Union et sénateur de 1867 à sa mort. Son beau-frère, l'abbé Proulx, fut l'un des rares ecclésiastiques canadiens-français à faire du ministère à Toronto. Il fut longtemps attaché à la Cathédrale de cette ville, et y mourut. Un journal catholique de Toronto rappelait sa carrière il n'y a pas très longtemps.

Un frère aîné d'Alexandre Lacoste, Louis René, notaire à Boucherville comme son père, donnait les plus belles espérances. A vingt-cinq ans il avait publié, dans la *Revue de Législation et de Jurisprudence* sur une question d'enregistrement un article qui fut cité devant la Cour d'Appel et reçut la considération de ce tribunal. Sir Louis Jetté, à son cours de droit civil, le mentionnait à ses élèves. Il fut choisi comme tiers arbitre par Sir Louis H. LaFontaine et le bâtonnier Toussaint Peltier dans un différend entre l'Hôtel-Dieu et le Séminaire de Saint-Sulpice. Il mourut à 31 ans !

Alexandre fit ses études classiques à Saint-Hyacinthe et son droit à l'Université Laval de Québec. Il fut admis au barreau le 3 février 1863. Il s'associa avec deux avocats fameux de l'époque, Charles André Leblanc et Francis Cassidy, qui tous deux devinrent bâtonniers de l'Ordre. Leur étude était située dans une maison qui existe encore, au coin des rues Craig et Saint-Gabriel. Me Leblanc ayant été nommé shérif, et Me Cassidy étant mort prématurément, en 1873, Lacoste se trouva à la tête d'une étude importante, celle de Lacoste et Drummond qui plus tard devint Lacoste, Globensky et Bisaillon; puis, quand Me Benjamin Globensky, beau-frère d'Alexandre Lacoste,

eut été nommé juge en 1837, Lacoste, Bisaillon et Brosseau, et enfin, Lacoste, Bisaillon, Brosseau et Lajoie, ce dernier étant son gendre.

Héritier d'une clientèle considérable, il réussit à l'augmenter, et son étude était l'une des plus achalandées de Montréal. Il fut l'avocat du chemin de fer du Nord, de la Banque Jacques-Cartier devenue plus tard la Banque Provinciale du Canada, et d'un grand nombre de successions et d'institutions. Ses affaires l'envoyèrent plus d'une fois en Angleterre plaider devant le Conseil Privé.

Bâtonnier du Barreau de Montréal de 1879 à 1881, il fut pendant quelques années professeur à la Faculté de Droit de l'Université Laval de Montréal; Conseil de la Reine en 1876 (Québec) il reçut le même titre du gouvernement du Canada le 11 octobre 1880. L'Université Laval en 1879 et l'Université Bishop en 1890 lui conférèrent un doctorat en droit.

Conservateur en politique, Sir Alexandre ne fut jamais candidat, mais il était le plus sage conseiller de son parti. A la tribune, il apportait la clarté et la sûreté de raisonnement qui caractérisaient ses plaidoiries, et plus tard, ses jugements. Un jour, à la suite d'une assemblée politique où avaient figuré les plus brillants orateurs de son parti, un auditeur disait : « Il y en a qui nous ont amusé davantage; mais c'est lui qui nous en a appris le plus ».

Les honneurs successifs qu'il reçut indiquent combien ses services étaient appréciés. Nommé conseiller législatif pour la division des Mille-Iles le 4 mars 1882, il donna sa démission le 6 décembre 1883 et devint sénateur, puis président du Sénat, le 27 avril 1891. Moins de six mois plus tard, le 21 septembre, il était nommé juge en chef de Québec. Il fut fait chevalier par la reine Victoria le 15 juin 1892 et devint membre du Conseil Privé pour le Canada le premier octobre suivant. Il était administrateur de la compagnie d'assurance *Liverpool, London and Globe* et président du bureau de censeurs de la Banque Provinciale du Canada. Quand le Parlement jugea à propos d'interdire aux juges d'exercer toute autre fonction, Sir Alexandre se crut visé, et comme le firent d'autres juges dont les services étaient

précieux, donna sa démission. Ajoutons que quelques membres de la magistrature crurent devoir renoncer aux autres fonctions qu'ils exerçaient. L'événement prouva qu'il n'y a pas de règle sans exceptions, et que celle-ci ne s'appliquait pas aux juges qui étaient, comme on dit en Corse, *de buona parte*. L'un d'entre eux, impotent, continua jusqu'à sa mort, sans être inquiété, de siéger sur le conseils d'administration de la *Canadian Bank of Commerce*, de la *National Trust Company* et autres institutions. Il mourut en fonction, laissant trois millions et demi.

Sir Alexandre fut deux fois administrateur de la Province, soit du 20 mars au 30 août 1893, et du 8 avril au 13 mai 1897, en l'absence de Sir Adolphe Chapleau. Son cinquantenaire professionnel fut l'occasion d'un grand dîner au *Mount Royal Club*.

Me Lacoste épousa à Montréal, le 8 mai 1866, Marie-Louise, fille de Léon Globensky. Elle était encore au couvent quand le jeune Lacoste commença à s'intéresser à elle, et la rumeur veut qu'il se faufilait dans les salles du couvent quand la future Lady Lacoste prenait part aux représentations théâtrales. Mère dévouée, Lady Lacoste savait aider de ses conseils des amies moins heureuses qu'elle, et l'une d'elles au moins ne laissait pas passer une journée sans avoir recours à ses lumières.

Ils eurent dix enfants, dont deux suivirent, au barreau, la trace de leur père.

Marie épousa le 11 janvier 1887, Henri Gérin-Lajoie, fils de l'illustre écrivain et petit-fils d'Etienne Parent. Il fut bâtonnier du Barreau. Nous lui connaissons trois fils : Henri, compilateur d'un code de procédure et spécialiste en matière de brevets d'invention; Alexandre, auteur d'une thèse remarquable sur le domicile et attaché au contentieux de la Banque Canadienne Nationale, et Léon, médecin, et l'un des officiers de la Société Médicale. Une fille fonda une congrégation religieuse.

Un fils, Louis-Joseph fut secrétaire des juges de la Cour d'ap-

pel. Il épousa mademoiselle Bertha Foley, dont il eut deux fils, Louis et Alexandre, et une fille.

Une fille, Blanche, épousa Joseph Landry, avocat, fils d'un ancien président du Sénat. Me Landry exerça au barreau avec Me L. T. Maréchal, qui mourut juge. Il fit une carrière dans la milice où il parvint au grade de général. Un de ses fils, Jules, est avocat à Chicoutimi et conseil du Roi.

Paul, avocat, épousa à Paris en 1907, mademoiselle Anita Duchastel de Montrouge, fille de Léon Duchastel de Montrouge, consul de France. Il fut conseil du Roi et bâtonnier du Barreau. Ils eurent trois fils et deux filles. Les deux aînés sont avocats et conseils du Roi : Roger, est recorder d'Outremont et président de la Ligue de Sécurité, et Marc a été secrétaire du Barreau. Le troisième est prêtre.

Justine épousa Louis de Gaspé Beaubien, agent de change. Elle a fondé et dirige avec un dévouement inlassable l'hôpital Sainte-Justine à Montréal. Elle a le titre de O.B.E.

Jeanne épousa Jules Duchastel de Montrouge, ingénieur de la Ville d'Outremont et frère de Mme Paul Lacoste. Ils eurent plusieurs enfants.

Yvonne épousa Auguste M. Tessier, qui fut juge à la Cour Supérieure.

Alexandre, conseil du Roi, épousa mademoiselle Alberta Bienvenu. Il mourut en 1940.

Thais épousa Me Charles Frémont, avocat, qui occupa le poste de directeur des services du poisson et du gibier, à Québec.

Berthe épousa Hayward Dansereau. Restée veuve, elle est à la tête d'une entreprise florissante d'alimentation.

A l'instar de Papineau, de Lafontaine et de Cartier, Sir Alexandre Lacoste a eu pour biographe A. D. De Celles. Cette biographie a été reproduite dans la *Revue du Droit*, moins le premier alinéa, que nous croyons devoir citer parce qu'il nous paraît résumer admirablement la carrière de Sir Alexandre Lacoste :

« Juge en chef de la province de Québec, appelé par la Reine,

le 24 mai dernier, à faire partie de l'ordre illustre de Saint-Michel et Saint-Georges, après avoir été conseiller législatif, membre du Sénat, qu'il a ensuite dirigé en qualité de président de cette assemblée, la plus élevée du pays, directeur de la raison légale la plus considérable de notre monde judiciaire : voilà les grandes étapes qui ont marqué jusqu'à ce jour la carrière de l'honorable Sir Alexandre Lacoste, et avant qu'il ait atteint sa cinquantième année. Il y a dans ces états de service assez de triomphes et d'honneurs pour combler trois hommes ordinaires. Aussi sommes-nous en présence d'un esprit d'élite et d'une de ces fortes organisations qui forcent le succès et ouvrent les avenues conduisant aux premiers rangs partout où la Providence les appelle ».

WILLIAM-WILCOX ROBERTSON

1825-1899

William Wilcox Robertson was a younger brother of Andrew Robertson, with whom he practised law until Andrew's death in 1880. William was born at Grichie, near Aberdeen, Scotland, and came to Canada with his family in 1832. He studied at the University of Vermont, where he graduated in 1849, and on August 12, 1852, after an examination before C. Monk and Robert Mackay, he was admitted to the Bar. We read in Father Leduc's *History of Beauharnois* that he first put up his shingle in that town, from 1860 to 1870, but he cannot have made a long stay there, since, as early as 1861, he was a member of the Council of the Montreal Bar.

He played an important part in the Bar's activities. A member of the Council in 1861, 1869, 1871 and from 1874 to 1878, he was examiner in 1864, 1867 and from 1869 to 1888; treasurer in 1867 and 1868; syndic in 1878, 1879 and 1880; batonnier from 1881 to 1883 and batonnier general of the province in 1881-2. He was created a Queen's Counsel in June 26, 1883, by the Marquess of Lorne.

He was the Liberal candidate for the county of Huntingdon at the provincial election of 1871, but he was defeated by Julius Scriver.

He married at Burlington, Vermont, Elizabeth Stanley Weaver, who died in 1884.

One of his sons, William Fleet, mining engineer, born in Montreal on December 18, 1859, was educated at McGill University and married in February 1895, Edith, daughter of William Mercer of Montreal. He subsequently moved to Victoria, B.C. Another son, Philip W., was attached to the Post Office Department.

Mr. Robertson died in his own residence, at Montreal, 245 Mountain street, on October 3, 1897, after an illness of eight months, the immediate cause of his death being pneumonia.

The *Montreal Star* said of him : "By the death of Mr. Robertson, the Bar of Montreal loses one of its oldest and most highly respected members. He was very popular with the younger members, who looked upon him as an adviser and a friend. With a couple of exceptions, perhaps, he was the dean of the English speaking section of the Bar.

"Mr. Robertson went over to plead before the Privy Council several times. He was counsel in a large number of important cases, the following among others : *Chevrier and the Queen, Loranger and Colonial Building; Simpson and The Molsons' Bank; Sweeney and the Bank of Montreal*, and litigation arising out of the Lachine canal expropriation. He had succeeded the late Mr. T. W. Ritchie, as counsel for the Bank of Montreal."

In his lifetime, Rev. Douglas Borthwick, speaking of a brother of his, wrote :

"To another brother, William, can be applied much, if not all, of the encomiums of his brother, Andrew. He is a well known lawyer of Montreal and universally respected by all shades of political opinion and by all sorts and conditions of men. His now represents one of the largest legal firms of the City".

The firm name, at that time (1892) and for a great many years, was Robertson, Fleet and Falconer.

CHRISTOPHE-ALPHONSE GEOFFRION
1843-1899

Ceux qui ont eu le bonheur de connaître C.-A. Geoffrion ont gardé de sa bonté et de sa bonne humeur un souvenir charmant.

Né à Varennes le 23 novembre 1843, il était fils de Félix Geoffrion, cultivateur à l'aise, et de Catherine Brodeur. Il fit ses études au collège de Saint-Hyacinthe et son droit à l'Université McGill. Après avoir fait sa cléricature sous Sir Antoine-Aimé Dorion et son frère Wilfrid, il fut admis au Barreau le 4 juin 1866 et exerça sa profession avec ses anciens patrons. L'exemple de ces deux éminents juristes, joint à ses talents naturels remarquables, ne tarda pas à faire de lui un avocat de premier ordre : « la plus belle intelligence légale naturelle que j'aie connue », disait de lui le sénateur Dandurand.

Pendant sa cléricature, il habitait rue Saint-Jean-Baptiste avec son frère Victor et Arthur Buies. Buies, dans une conférence faite dans la vieille salle de l'Institut canadien, raconte leur existence :

« Nous étions pris entre deux vieilles dames : l'une en haut qui m'avait loué l'étage où nous demeurions, l'autre en bas, dans une cave dissimulée sous le nom de cuisine, qui nous comptait ses multiples services à raison de trois dollars par mois. Elle faisait notre cuisine, composée aux trois-quarts de hachis, et, pour l'autre quart, de je ne sais pas trop, ce qui laissait peu de marge à la spéculation. Cependant, nous avions quelquefois des amis à dîner, quand le frère de Geoff, le député de Verchères, venait à la ville, ou quand je touchais des bribes de revenus, qui m'arrivaient avec une piquante irrégularité. Alors c'était des fêtes de Sardanapale, et des orgies . . . des orgies . . . ! ».

Il fallait voir Geoffrion rire en écoutant ces souvenirs.

Quatre ans après son admission au Barreau, il épousait Eulalie, fille aînée de Sir Antoine-Aimé Dorion.

Pendant les trente-trois années qu'il passa au Barreau, il plaida d'innombrables procès. Il arrivait même qu'au dernier moment, un

jeune avocat, inquiet du succès de son affaire, sollicitait son assistance, et que Geoffrion allait s'asseoir en Cour à côté de lui, pour l'aider de ses conseils.

Il était l'avocat de la Banque du Peuple, dont il sauva les administrateurs de la fausse position où ils se trouvaient. Il fut aussi l'avocat du gouvernement Mercier et réussit à faire annuler, par le Conseil Privé, une loi passée par un gouvernement antérieur, décrétant un impôt sur les corporations commerciales. Plus tard, quand son libéralisme se fut un peu atténué, il représenta avec succès Mgr Fabre, dans la poursuite que lui avait intentée *Canada-Revue*, et le chanoine Bruchési, plus tard archevêque de Montréal, poursuivi en diffamation par un médecin. Il fut durant toute sa carrière l'avocat des messieurs de Saint-Sulpice, comme l'avait été son beau-père.

Quand J. Israel Tarte quitta les rangs du parti conservateur et dénonça l'entrepreneur McGreevy, ce fut Geoffrion qu'il choisit pour le représenter devant le Parlement. Le succès qu'il remporta fut pour beaucoup dans le changement de gouvernement qui suivit peu de temps après.

Quelques jours après sa mort, son ami et admirateur, L.-O. David, traçait de lui un portrait fidèle :

« Alphonse Geoffrion était fait avant tout pour les luttes du Barreau. Son franc parler, son esprit positif et son caractère loyal étaient plus ou moins déplacés au forum ou à la tribune. Il y avait des moments où sa parole prenait le mors aux dents et sautait par dessus tous les obstacles, toutes les règles de la prudence, au risque de tout casser. Le plaisir de donner libre cours aux pensées originales, aux idées joyeuses qui bourdonnaient constamment dans son esprit, finissait par le lancer dans une course vertigineuse et pleine de dangers pour le char de l'État.

« Mais, au Palais, devant le tribunal, la science du droit et le joug des lois bridaient son ardeur et le retenaient dans les limites d'une argumentation pleine de feu, mais solide, serrée, d'une logique impitoyable. C'était un grand avocat formé à l'école des Cherrier et

des Dorion, façonné par l'étude et l'expérience, inspiré par une âme droite, honnête, dirigé par une intelligence dont la clarté était merveilleuse, la vivacité et la fécondité étonnantes. Il se précipitait dans les questions de droit les plus sérieuses, dans les thèses les plus abstraites avec une pétulance, une chaleur et une volubilité de paroles, une abondance de gestes et des éclats de voix qui donnaient le vertige. Et, cependant, au milieu de ce vacarme, de ce bruit de paroles, retentissant comme une cataracte, il gardait sa lucidité d'esprit et trouvait moyen de lancer dans la mêlée des boutades, des facéties, des apostrophes d'une originalité à faire rire les juges les plus renfrognés ».

Les principales sociétés légales dont il fit partie, outre Dorion, Dorion et Geoffrion, furent celles de : Geoffrion, Dorion et Allan (avec Achille Dorion, fils du juge Wilfrid, plus tard juge à la Cour de Circuit); Geoffrion, Geoffrion et Roy, avec son frère Victor et son fils.

Il fut nommé conseil de la Reine en mai 1879 par le gouvernement provincial, et le 4 août 1887 par le gouvernement fédéral.

Elu d'emblée bâtonnier du Barreau en 1885, il fut également choisi comme bâtonnier général de la Province.

Après avoir enseigné à l'Université McGill pendant plusieurs années, il se démit de ses fonctions en 1896, cédant son poste à son fils, Aimé, qui donnait déjà les promesses qu'il a si bien tenues. Il avait été nommé docteur en droit par l'Université McGill en 1891, titre qu'on n'a plus donné, par la suite, aux professeurs en exercice.

Geoffrion avait été vice-président de l'Institut Canadien. Comme l'a dit le sénateur David cité plus haut, c'était un ardent libéral. Il dirigeait de son cabinet toutes les luttes de son parti, sans se croire doué pour la lutte politique. « Sur les hustings, » dit-il, n'importe quel blanc-bec peut m'en montrer ». Ceci n'empêcha pas Laurier, en 1891, de le supplier d'accepter de se présenter dans son comté natal de Verchères, à la mort de son frère, l'honorable Félix Geoffrion. Il dit à Laurier : « Tu sais bien que Geoffrion dans la Chambre, ce serait un poisson dans l'air ou un oiseau dans l'eau ». Il finit, cependant, par céder et fut élu en 1895, contre son confrère Bisaillon, et,

en 1896, contre l'honorable L. O. Taillon, ministre dans le cabinet Bowell. Il fut fait ministre d'Etat. Ce fut à cette époque que Henri Julien, notre grand dessinateur, publia dans « Le Star », les portraits des ministres avec costumes de fantaisie, plutôt que des caricatures, sous la rubrique « The Bytown Coons », Geoffrion y était représenté en costume de clown, agitant une tambourine. La figure était très ressemblante, probablement dessinée d'après le portrait que le Barreau avait fait faire de lui pour le Palais de Justice, coutume qui n'était pas alors généralisée. Cette charge amusa prodigieusement Geoffrion. Nous le voyons encore dans un ascenseur du Palais, le « Star » à la main, riant de bon coeur, en disant : « C'est y bien moi, ça »?

Il mourut dans sa villa de Vaudreuil, le 18 juillet 1897. Son client, l'archevêque de Montréal, Mgr Bruchési, avait été appelé à son chevet et s'y rendit avec empressement. Geoffrion lui manifesta sa joie en le voyant : « J'ai donné à mon frère, dit-il, mes dernières instructions. Sur mes affaires temporelles, il ne me reste plus d'inquiétudes. Je dois maintenant songer à l'arrivée de l'autre côté ». Parmi ses nombreux visiteurs fut Sir Wilfrid Laurier :

« Bonjour, mon pauvre Geof. », dit le premier ministre, en s'approchant de son chevet.

« Je te remercie d'être venu me voir, mon cher Laurier, ça me fait bien plaisir, » répondit Geoffrion.

« As-tu quelque chose à me dire, ou as-tu des recommandations à me faire ? » dit Laurier.

Geoffrion n'eut pas le temps de faire de réponse. Il ferma les yeux et s'endormit. Sir Wilfrid sortit de la chambre en pleurant.

Cette histoire donne une idée du chagrin général que causa la mort de Geoffrion. Son corps fut transporté de Vaudreuil à Montréal, et, malgré les vacances, il eut des funérailles grandioses. Le Barreau se réunit pour offrir des condoléances. Le bâtonnier Madore prononça son éloge en termes émus, que nous reproduisons à la suite de sa

propre biographie. La résolution adoptée par le Barreau résume bien les qualités de celui qu'il venait de perdre :

« C'est avec le plus profond regret et la plus vive douleur que les membres du Barreau de Montréal ont appris la mort arrivée mardi matin, de l'honorable Christophe-Alphonse Geoffrion, avocat et conseil de la Reine, l'un des anciens bâtonniers du Barreau de Montréal et du Barreau de la province de Québec, et l'un des membres du Conseil Privé de Sa Majesté pour la Puissance du Canada. En perdant l'honorable M. Geoffrion, le Barreau de la province de Québec perd le plus éminent de ses jurisconsultes et la Puissance du Canada l'un de ses fils les plus distingués. Les talents transcendants de l'honorable M. Geoffrion, ses vastes connaissances légales, la droiture de son caractère, la sincérité de ses convictions, sa haute et vive intelligence et sa profonde intégrité, l'avaient depuis de longues années déjà placé à la tête du Barreau de cette province sur lequel il a jeté un si grand lustre et dont il restera l'une des lumières.

« La grandeur de sa perte sera vivement ressentie non seulement par ses confrères et amis, mais par tous ceux qui ont eu l'avantage de connaître et d'apprécier son excellent cœur et ses brillantes qualités.

« L'honorable M. Geoffrion a toujours été pour chacun de ses confrères du Barreau de Montréal, jeunes comme vieux, un compagnon des plus affables, un ami des plus sincères, et un conseiller des plus éclairés ».

Geoffrion eut trois enfants : un fils et deux filles; l'aînée, Louise, jeune fille d'une grande beauté, mourut jeune. La cadette, Antoinette, épousa le docteur Eugène Saint-Jacques, chirurgien de renom, et éleva plusieurs enfants.

Quant à son fils, Aimé, il mérite une mention spéciale. Il semble avoir réuni les talents de son père et de son grand-père, Sir Antoine-Aimé Dorion. Bâtonnier de Montréal en 1918-19, il a fourni au Barreau une carrière unique de plus d'un demi-siècle. L'on prête à Lord Birkenhead ce mot : « I am a good lawyer, but Geoffrion is a

great lawyer ». Il est mort le 15 octobre 1946, laissant deux fils, Antoine et Guillaume, qui s'apprêtent à marcher sur les traces de leurs ancêtres. Ils ont sous les yeux trois glorieux exemples.

HONORE MERCIER

1840-1894

Ces biographies sont des biographies d'avocats, non d'hommes politiques. Les hommes politiques les plus marquants de l'époque de Mercier ont eu leurs biographies réunies par Louis H. Taché, pour sa publication *Les hommes du jour*, mais comme la politique a généralement pris le meilleur de leur temps et de leur talent, leur carrière d'avocat est assez généralement ignorée. Même la conférence sur Mercier par Me Rivet, depuis juge de la Cour de Circuit, passe rapidement sur sa carrière d'avocat. Nous devons donc nous contenter de renseignements incomplets, puisés en grande partie dans la biographie de Francis-J. Audet et dans l'*Histoire de Saint-Hyacinthe*, de monseigneur Choquette.

Le premier Mercier venu au Canada, vers 1668, était originaire de la Vendée. Le grand-père d'Honoré Mercier habitait Saint-Thomas de Montmagny. Son père, Jean-Baptiste Mercier avait compté parmi les premiers colons d'Iberville. Il avait épousé Catherine Laflamme. Mercier naquit à Saint-Athanase (ou à Sabrevois, la ligne de division ayant été changée à une certaine époque), le 15 octobre 1840. Il fit au collège Sainte-Marie de brillantes études, et son condisciple, Napoléon Legendre, a raconté un de ses succès de collège. Il demeura fidèle à ses anciens professeurs et fut président de l'Association des anciens élèves en 1888.

Ses études terminées, il se rendit à Saint-Hyacinthe où il rédigea le *Courrier* de 1862 à 1864. Il fut l'un des fondateurs de l'*Union Catholique*, club de jeunes gens, qui, à défaut de chaires d'enseignement, invitait les étudiants à étudier les questions sociales, politiques et littéraires, ainsi qu'à parler en public. En même temps, il commen-

gait ses études de droit sous Mes Laframboise et Papineau, qui, tous deux, devinrent juges. Il fut admis au Barreau le 3 avril 1865.

Un de ses premiers procès, fit, un demi-siècle plus tard, le sujet d'un article fort intéressant de feu J. O. Massé, protonotaire adjoint à Montréal, et intitulé *Une cause célèbre*. Un nommé Guyot, natif de Sainte-Cécile de Milton, qui avait amassé quelque argent aux Etats-Unis, était revenu dans son village natal. Son frère étant mort, il le fit enterrer à ses frais. Après le service funèbre, il s'avisa d'enlever les cierges qui étaient autour du catafalque. Le curé lui en réclama la valeur. L'action fut prise à la Cour de circuit de Waterloo. Mercier était l'avocat du curé et son futur associé. Bourgeois, celui du défendeur. Comme Guyot ne voulait pas risquer de perdre, il adjoint à son avocat, à titre de conseil, Ernest Racicot, de Sweetsburg. Ce fut un événement mémorable. Tout le Barreau, (il y avait alors douze avocats à Waterloo), alla entendre « les confrères étrangers ». Le public aussi s'était porté en foule à ce procès. Mercier eut gain de cause et Guyot fut condamné, par le juge Johnson, à payer au curé \$1.20. Bourgeois avait cependant plaidé que les cierges appartenaient plutôt à la fabrique qu'au curé, ce qui était plausible.

Nous sommes assez peu renseignés sur les sociétés d'avocats dont il fit partie à Saint-Hyacinthe. En 1867, lorsque Letendre, un Sorelois, fut son associé, leur étude était rue Girouard, attenante au pignon de la maison du notaire Désilets, située à la tête de la rue Mondor. Plus tard, Mercier eut comme associé le futur juge Jean-Baptiste Bourgeois. En 1871, Mercier fit partie de la firme Fontaine, Mercier et de Cazes. Fontaine, alors maire, devint juge; de Cazes, beau-frère de Mercier, mourut fonctionnaire à Québec. La firme avait son étude rue des Cascades. Lorsque Mercier, après la chute du ministère Joly, en 1879, reprit l'exercice actif de sa profession il s'associa Me Desmarais, qui devint juge. En 1881, Mercier quitta Saint-Hyacinthe et vint exercer à Montréal. Ses associés furent Me Cléophas Beausoleil, député, plus tard maître de poste de Montréal, Me F. X. Choquet, qui devint juge des Sessions de la paix et Me Paul G. Martineau, qui fut juge à la Cour Supérieure. Me L.-P. Bro-

deur était le clerc de l'étude, et à ce titre était chargé de chauffer la fournaise. Il devint ministre, puis juge de la Cour Supérieure et plus tard lieutenant-gouverneur de la Province de Québec. Après la défaite de son parti en 1892, Mercier réorganisa son étude et s'adjoignit Me Lomer Gouin, son gendre, et Me Rodolphe Lemieux, qui fut ministre à Ottawa, et président de la Chambre des Communes.

Parmi les procès que plaida Mercier fut celui de *Méthé v. Moreau*, dans lequel on combattait l'érection canonique de la paroisse de Saint-Pierre de Vérone (rivière au Brochet). Il plaida la cause des demandeurs avec beaucoup de vigueur.

Ses confrères l'élirent bâtonnier de Montréal, en 1885-86, et bâtonnier général de la province en 1886-87, sans qu'il eût fait auparavant partie du Conseil de l'Ordre.

Mercier avait fortement combattu l'idée de la Confédération et il se sépara du parti conservateur à cette occasion. Il fut l'un des directeurs du nouveau *parti national*, formé en janvier 1872. Elu député du comté de Rouville à la Chambre des Communes, aux élections générales de 1872, il y siégea jusqu'au 2 janvier 1874, alors que pour ne pas diviser le vote libéral il se retira en faveur d'un M. Cheval.

Le 3 juin 1879, il se faisait élire à l'Assemblée Législative, dans le comté de Saint-Hyacinthe. Il représenta ce comté jusqu'au 9 mai 1890. Le 10 juin suivant, il était élu dans le comté de Bonaventure qu'il représenta jusqu'à sa mort, survenue le 30 octobre 1894.

Mercier fit partie du ministère Joly, en qualité de solliciteur général, du 1er mai au 30 octobre 1879, lorsque son chef perdit le pouvoir.

L'affaire Riel avait ébranlé le parti conservateur dans la province de Québec. Le jour de la pendaison de Riel, le 16 novembre 1885, eut lieu sur le Champ de Mars, à Montréal, une grande mani-

festation pour protester contre cette exécution. Une foule énorme remplissait le vaste terrain. Plusieurs discours y furent prononcés. Celui de Mercier eut un retentissement extraordinaire. Mercier était un tribun fort aimé. Il avait la parole facile et abondante. L'occasion se prêtait admirablement à un effort oratoire de premier ordre et Mercier en profita. Il fit, ce jour-là, probablement le meilleur discours de sa vie, et il fut vivement et longuement applaudi. Ce fut un triomphe.

Dans la campagne électorale de 1886, Mercier parcourut la province et ne prononça pas moins de cent soixante discours. L'élection de 1886 porta son parti au pouvoir.

Le ministère Ross dût s'effacer et Mercier fut appelé à former un nouveau ministère le 29 janvier 1887. Il y prit la direction du département du procureur général qu'il retint jusqu'au 8 mai 1888. Il devint alors le ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, poste qu'il échangea le 7 décembre suivant contre la présidence du Conseil exécutif. Le 30 juin 1890, il retournait à l'Agriculture et à la Colonisation. Le 16 décembre 1891, Mercier démissionnait avec son ministère et il fut remplacé le 21 par le gouvernement de Boucherville. Cette démission eut lieu à la suite de ce qu'on appela le scandale de la Baie des Chaleurs.

En 1887, Mercier avait présidé une Conférence des provinces, cherchant à améliorer certains rouages du régime fédératif.

C'est en 1889, que le gouvernement Mercier fit voter une indemnité pour les biens des Jésuites qui étaient tombés en desheréance après la mort du dernier membre de la compagnie au Canada. La somme de \$400,000.00 fut partagée entre les Jésuites et les évêques de la province ecclésiastique de Québec, et une autre somme de \$60,000.00 fut votée pour l'instruction des protestants.

Peu de Canadiens ont reçu de l'étranger autant d'honneurs que Mercier, à une époque où peu de pays d'Europe s'intéressaient à la province de Québec. Il fut officier de la Légion d'honneur, comman-

deur de l'Ordre belge de Léopold I, chevalier du Saint-Sépulchre et enfin comte romain. Il reçut le titre de docteur en droit de l'Université Fordham (New York) et de l'Université de Georgetown, (Washington).

Mercier se maria deux fois. Il épousa d'abord le 26 mai 1866, mademoiselle Léopoldine Boivin, de Saint-Hyacinthe, dont il eut une seule enfant, Eliza, laquelle épousa Me Lomer Gouin, qui devint sir Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec, puis ministre de la justice à Ottawa et officier de la Légion d'honneur, et mourut lieutenant gouverneur à Québec le 28 mars 1926. De ce mariage naquirent deux fils : Léon-Mercier, conseil du Roi, sénateur et chevalier de la Légion d'honneur, et Paul, aujourd'hui directeur général de l'artisanat de la province de Québec.

Un petit fils, Lomer, aviateur, exerce au barreau de Montréal.

En secondes noces Mercier épousa le 9 mai 1875, mademoiselle Virginie Saint-Denis, de Saint-Hyacinthe. Ils eurent trois enfants dont une fille : Héva, qui épousa le docteur Homère Fauteux, de Banceville, et laissa quatre fils : Gérald, juge à la Cour Supérieure de Montréal; Gaspard, ex-président de la Chambre des Communes, membre du Conseil Privé et commandeur de la Légion d'honneur, Mercier, chirurgien distingué et Aimé, chirurgien dentiste. L'ainé des fils, Honoré, conseil du Roi, ministre de la colonisation, puis président de la commission des eaux courantes, mourut le 19 juin 1937. Il avait épousé mademoiselle Jeanne Fréchette et eut d'elle plusieurs enfants, dont l'un, Honoré, fut, comme son père, député de Chateauguay. Le cadet, Paul-Emile, ingénieur-civil, marié à mademoiselle Louise Taché, de Vancouver, de qui il eut plusieurs enfants, mourut au Labrador en 1926.

En 1893, Mercier entreprit une campagne en faveur de l'indépendance du Canada et exposa sa thèse tant aux Etats-Unis qu'ici. Il fut reçu avec enthousiasme dans les Etats de l'Est, mais subit à Chicago un échec qui lui fit abandonner la partie.

Mercier mourut à Montréal, le 30 octobre 1894, dans sa maison de la rue Saint-Denis, où fut plus tard le restaurant Kerhulu. Ses

funérailles prirent un caractère national. Les cours de la faculté de droit de l'Université Laval de Montréal, située en face, furent suspendus pour permettre aux étudiants de prendre part à la cérémonie.

ALEXANDER HUTCHISON LUNN

1832-1895

Alexander Hutchison Lunn was a son of William Lunn, who was president in 1818 of the Provident and Savings Bank, justice of the peace, vice-president of the Montreal Fire and Inland Navigation Assurance Company and one of the Directors of the Bank of Montreal. The son was born in Montreal on December 15, 1832, his mother being Margaret Foster.

Called to the Montreal Bar on February 6, 1854, he first practised with Edward J. Hemming, who subsequently moved to Drummondville, became a member of the Quebec Legislature, and batonnier of the Arthabaska Bar.

Lunn was a Bar examiner in 1868. He was elected batonnier of the Montreal Bar on May 2, 1887, but declined the appointment. Another election was required and Rouer Roy was elected.

Mr. Lunn died in Montreal, on December 24, 1898, and was buried in Mount Royal Cemetery.

The "Legal News" wrote of him :

"The decease of Mr. A. H. Lunn is deserving of notice, not merely because one of the senior members of the profession in Montreal is thereby removed, but because Mr. Lunn, during his lifetime, offered a bright example of advocacy governed and directed by high principle, and by a lofty conception of what was due to his chosen profession. So modest and unassuming was he, even in his professional relations, that when, at one time, he was elected batonnier of the Montreal Bar by the voice of his confrères, he refused to accept the office, believing that others had stronger claims in the position. Mr. Lunn was appointed a Q.C. by the provincial government. He was a

brother-in-law of the late Mr. Justice Cross, of the Court of Appeal, and an uncle of Mr. Selkirk Cross. He was admitted to the Bar in February, 1854, and had reached the age of 62 when he succumbed, after a long illness, to an attack of heart disease. Mr. Lunn was a partner formerly of the late Mr. Justice Cross and of Mr. Justice Davidson, now a Justice of the Superior Court. For many years before his death, he practised law as the senior member of the well-known firm of Lunn & Cramp."

On hearing of his death, S. W. Jacobs said : "No wonder a man who has had a *cramp* for so many years came to his death."

If our memory serves us right, both Lunn and his partner were neighbours on upper St. Urbain street. One of their houses is now a convent, the other, which was once occupied by Senator J. M. Wilson, has been demolished and the site is now occupied by Standard Brands Ltd.

JOSEPH-ROUER ROY

1821-1905

Joseph Rouer Roy était le fils aîné de Joseph Roy et d'Emélie Lusignan (Luciniani). Son père Joseph Roy, qui fut député de Montréal-Est, avait abandonné la sculpture pour laquelle il manifestait des dispositions et était devenu un commerçant prospère.

Rouer Roy naquit à Montréal, le 7 janvier 1821. Il fit ses études classiques au Collège de Montréal, alors dirigé par M. Bayle, et, en 1838, il fut choisi pour lire, lors des examens publics, une adresse à lord Durham, en grec. Linguiste distingué, il apprit l'italien, comme le français et l'anglais.

Il fit ses études légales chez Michael O'Sullivan, plus tard juge en chef de Québec. Le 5 février 1842, il était admis au barreau. Le 22 janvier 1857, il épousait mademoiselle Corinne Beaudry, fille de l'honorable Jean-Louis Beaudry, alors maire de Montréal et futur conseiller législatif. Le 9 avril 1862, il était nommé avocat de la ville

de Montréal, conjointement avec Me Henry Stuart, C.R. Les deux associés furent toujours très liés et on les voyait, après leurs heures de travail, ou encore le dimanche, arpenter le trottoir en planches alors érigé, du côté du fleuve, rue des Commissaires (ou du Bord de l'Eau).

Le 12 février 1864, il était nommé conseil de la Reine. La même année, il était élu membre du comité de la Bibliothèque du Barreau, dont il fut le président de 1881 à 1899. Il fut un des examinateurs du Barreau en 1858, 1861, 1866 et 1868, syndic de 1866 à 1869, bâtonnier de 1887 à 1889 et bâtonnier général en 1888-89.

En 1875, le conseil municipal de Montréal, sur la recommandation de la commission des finances, décida l'établissement d'un service du contentieux, dont le chef devrait consacrer tout son temps au service de la ville. Le 19 mai 1890, on lui adjoignait Me Léonore J. Ethier, C.R. Il donna sa démission le 30 décembre 1897, et le 7 janvier suivant, il était retenu comme avocat conseil. Durant sa longue carrière, M. Roy fut chargé de procès importants et plaida devant toutes les juridictions, y compris le Conseil Privé. A sa mort, le conseil municipal de Montréal se fit un devoir de rendre hommage à la mémoire de cet avocat habile et dévoué qui, d'après le texte de la délibération du conseil, « a défendu et protégé les intérêts de la ville avec un zèle et un talent remarquables et une probité incontestable pendant quarante-cinq ans ».

Outre sa qualité de jurisconsulte, Me Roy était un parfait gentilhomme qu'on eût dit appartenir à une époque plus éloignée et un homme d'une haute culture. Il fut plusieurs années vice-président de la Société des Antiquaires et Numismates de Montréal, dont il devint président.

Lors du cinquantenaire du Barreau en 1899, il était le doyen des avocats de la province.

Il mourut à Montréal le 27 juillet 1905, laissant un fils, J. Rouer Roy, ingénieur civil distingué, qui fut longtemps à l'emploi du département des travaux publics, à Ottawa, et qui épousa mademoiselle Edna Harvey, de Vancouver, dont il eut deux fils : le commandant

Joseph Wilton Rouer Roy, de la marine royale canadienne, perdu en mer le 22 octobre 1940, alors qu'il commandait le "Margaree", H.M. C.S., l'un de nos destroyers, et le brigadier Arthur Richard Roy, en retraite, habitant Halifax, N. E.

Outre le fils ci-dessus nommé, plusieurs filles sont nées de ce mariage, dont l'une, Corinne, épousa M. Arthur Terroux, négociant en retraite, docteur en commerce et intéressé dans toutes les oeuvres patriotiques et intellectuelles. Ils ont quatre enfants.

Alphonsine épousa feu Frank Houghton, de Montréal et Calgary, éleveur de chevaux (rancher), écrivain et artiste peintre, dont elle eut deux filles.

Marie-Louise épousa feu Gerald A. Dillon, agent fournisseur des pénitenciers pour le gouvernement fédéral. Son fils aîné, W. Roy Dillon, avocat et capitaine dans l'armée canadienne, fut tué à Dieppe lors de l'attaque de cette ville par les troupes alliées, et repose dans le cimetière de Dieppe. Un frère et une soeur sont vivants.

Me Roy avait un frère et une soeur. Son frère, Euclide, (1823-1896), fit ses études à Paris, épousa une fille de Napoléon Aubin, journaliste d'origine suisse, et fut admis au barreau en 1845. Sa soeur, Alphonsine, épousa Norbert Dumas, conseil de la Reine, décédé en 1869.

NORMAN WILLIAM TRENHOLME

1837-1919

A son of Edward Trenholme, a native of Yorkshire, England, who came to Canada in 1820, and of Mary Ann Ridley, Norman William Trenholme was born at Kingsey, Drummond County, Lower Canada, on August 18, 1837. He was educated first at St. Francis College, Richmond, then at McGill University, where he graduated in 1863 with the degree of B.A. and the Henry Chapman Gold Medal. Turning to the study of Law, he secured his degree of B.C.L. in 1865, with the Elizabeth Torrance Gold Medal. He was also made a Master of Arts in 1873, and a Doctor of Civil Law in 1887.

He was called to the Bar on November 16, 1865 and practised with J. J. McLaren, who subsequently moved to Toronto and became a judge of the Court of Appeals of Ontario. He afterwards became the head of the firm of Trenholme, Taylor and Dickson. He enjoyed an extensive practice. In the year 1888, he was elected Batonnier of the Montreal Bar for 1888-89, Queen's Counsel on June 22, and Crown Prosecutor for that year and the next one.

He had been only three years at the Bar, when he was appointed by McGill University, lecturer in Roman and Public Law. He soon rose to full professorship, and in 1888 he was appointed Dean on the death of W. H. Kerr, Q.C., being the first full time dean of that Faculty. He resigned in 1895, in order to return to private practice and resume his interest in politics, he having been a lifelong friend of Sir Wilfrid Laurier. As a dean, he took great interest in his law students. To the end of his days, he followed their career with interest and with a lively recollection of their personalities. In 1887, he was appointed counsel for the Province of Quebec in an arbitration between it and the Federal Government regarding accounts which had remained in suspense since Confederation. The arbitration was still going on when he was made a Judge of the Superior Court on June 25, 1901. He wrote Sir Wilfrid Laurier, then Prime Minister of Canada, thanking him for his appointment, and Sir Wilfrid answered that the appointment simply confirmed one made by public opinion, which justly ranked him in the very forefront of legal knowledge in Canada. He was promoted to the Court of Appeals on May 4, 1904, and acted as interim chief justice in 1909. He died at his residence, "Rosemount", Westmount, June 25, 1919. He had resigned from the Bench in October previous.

Mr. Trenholme was twice married. His first wife was Lucy Wilkes, daughter of Samuel Hedge, of Montreal. She died in 1885.

Their eldest child was Edward Craig Trenholme who was graduated from McGill University, with the degree of M.A., and was ordained in Montreal, entering the Society of St. John the Evangelist.

His first parish was in Ontario, then he was transferred to Boston, going then to London, England, (Rowley House, Westminster) and finally to the headquarters of his Order at Oxford, where he was put in charge of the library. He wrote several books, among which were "Rescue Work" and "The Story of Jesus". He died in March 1949, in his eightieth year. Judge Trenholme's daughter, Florence Thompson, married Lt. Col. Frederick Minden Cole, B.C.L., and was active in literary and feminist circles.

The second son, Norman Maclaren, a Harvard graduate, was Professor of History at the University of Missouri, Columbia. Of his other sons, Arthur Kingsley, moved to Portland, Oregon; Harold Wynne to Winnipeg, and George A. joined the British Mission in New York.

Judge Trenholme was again married in 1886, to Grace Low, daughter of Robert Shaw, of Quebec. She was a member of the Executive Council of the Foundling Hospital, directress of the Young Women's Christian Association, and a member of the Board of Governors of the Mackay Institute for the deaf and blind. Of that marriage only one child was born, Katherine T. long connected with the Redpath Library of McGill University.

The *Montreal Gazette* said of Judge Trenholme: "An eminent jurist and a profound student of legal lore, both civil and commercial, his death means the removal of a noted legal luminary from the Province. To the hundreds of lawyers in practice in Montreal today, who received the aid of his ability and knowledge at McGill University, when he was Dean of the Law Faculty, and who remembered him with deep regard, his death brings keen sorrow.

"Up to the very last, Mr. Justice Trenholme maintained deep interest in public affairs, and during the years of the war had followed all events with thoroughness. He was one of those who for a number of years before the outbreak of the war had always predicted that war with Germany was bound to come. His death severs one of the few last links with the McGill of the late Sir William Dawson."

FREDERIC-L. BEIQUE

1845-1933

Voici un homme qu'on peut justement citer en exemple, et comme avocat et comme citoyen.

Le premier ancêtre venu au Canada, Jacques de Behic (ou Beïc), dit La Fleur, était fils de Charles de Beïc, de la paroisse de Saint-Martin de Bayonne, diocèse d'Acqs, et de Françoise de Carrière. Il avait vingt-neuf ans lorsqu'il épousa à Montréal, le 30 octobre 1702, après contrat de mariage passé le 8 octobre 1702 devant Raimbault, notaire, Jeanne Serrand (ou Serran), âgée de seize ans, fille de Joseph Serrand dit l'Espagnol, habitant, du côteau Saint-Pierre, et de Marguerite Viard (ou Vuiard).

Frédéric-Liguori Béïque, neuvième enfant issu du mariage de Louis Béïque et d'Elizabeth d'Artois, naquit à Saint-Mathias de Rouville le 20 mai 1845. Il fit son cours classique au collège de Sainte-Marie du Monnoir. Quand, il y a une trentaine d'années, ce collège fut incendié, et qu'on se demandait s'il fallait le reconstruire là ou ailleurs, Béïque fut de ce dernier avis, disant carrément : « C'est un trou ». Pendant ses vacances, pour gagner ses cours, il s'employait aux travaux des champs. Ses études classiques terminées, il vint à Montréal étudier le droit à l'école alors tenue par M. Bibaud, et dont il dût être un des derniers élèves. Sans ressources pécuniaires, il employait une partie de ses soirées à mettre en ordre les livres d'un épiciers du faubourg Québec.

A l'étude de Pothier, de Domat et de la Coutume de Paris, Béïque ajouta la transcription des plaidoiries, fort longues, de l'époque. Les plaidoiries d'une seule affaire, qu'il transcrivit avec un nommé Pautz, ancêtre du marchand d'huîtres de la Place d'Armes, exigèrent un mois de travail.

Il entra comme clerc dans l'étude Cherrier et Dorion, mais céda bientôt sa place à un condisciple et camarade de pension, J. S. Messier, qui exerça à Saint-Jean, et, le 15 août 1865, il faisait son entrée,

comme clerc salarié, dans l'étude d'Archambault et Archambault. Le chef de l'étude étant mort de façon tragique avec sa femme et ses enfants, dans l'explosion d'un bateau à vapeur, à New York, F. X. Archambault fit une société avec L. A. Jetté (plus tard juge), et Béïque y continua sa cléricature. Le 16 mai 1868, il était admis à la pratique du droit et s'installait rue Saint-Vincent avec un confrère, J. E. Robidoux. Les dépenses de bureau s'élevaient à \$56 par an pour chacun d'eux, et les gains de Béïque pour le premier mois s'élevaient à \$42. Il payait \$12 par mois pour son logement et sa pension. Il se mit en frais de payer un emprunt de \$100 qu'il avait contracté à 12 pour cent d'intérêt gardé d'avance, afin de payer ses cours. Sur l'avis de son ancien patron, M. Jetté, il entreprit d'annoter le code civil qui venait d'entrer en vigueur. M. Jetté se l'associa par la suite.

Libéral en politique, il fut l'un des fondateurs du Parti National. Vers le début de l'année 1872, L. A. Jetté, J. X. Perrault et F. L. Béïque, se réunirent un soir au bureau de Rodolphe Laflamme pour examiner la situation politique et chercher un moyen de libérer le parti libéral de la lutte sans merci que lui faisait le clergé à cette époque. Un programme politique, sous le nom de « Parti National » à base de protection, fut rédigé séance tenante de la main de L. A. Jetté, et F. L. Béïque fut délégué auprès de Antoine-Aimé Dorion (plus tard Juge en chef de la Cour d'Appel, mais alors chef du parti Libéral), de Joseph Doutre et de Rodolphe Laflamme et autres chefs du parti, pour leur faire part de ce programme.

F. L. Béïque exposa tour à tour, à chacun d'eux, le mouvement politique projeté en leur expliquant qu'il n'était pas dirigé contre aucun d'eux mais qu'il constituait le seul moyen pratique à leur avis de réussite. Dorion approuva entièrement le programme Jetté et exprima son intention de ne pas se présenter aux élections prochaines. Béïque lui dit qu'au contraire, lui et ses amis tenaient à ce qu'il se présentât et l'assura qu'il pouvait compter sur leur concours le plus entier. Doutre acquiesça également à ce programme, ajoutant cependant qu'il n'entendait plus se mêler de politique à l'avenir et qu'il dé-

sirait consacrer tout son temps à son bureau d'avocat. L'accueil de Laflamme fut moins bienveillant, et il se contenta de dire à Béquie qu'ils étaient des lâches.

Lors de l'assemblée au bureau Laflamme, il avait été décidé de former un comité directeur composé de L. A. Jetté, Wilfrid Laurier, d'Arthabaska, Honoré Mercier, de Saint-Hyacinthe, Télesphore Fournier, François Langelier, de Québec, Charles Laberge, F. G. Marchand, de Saint-Jean-d'Iberville, L. O. Loranger, des Hon. John Young, Luther Holton et L. S. Huntington, tous de Montréal, et F. L. Béquie fut chargé de rencontrer tous ces messieurs pour les mettre au courant du projet, ce qu'il fit sans tarder. Tous acceptèrent de faire partie du Comité excepté L. O. Loranger qui, aux élections générales de 1872, appuya la candidature de Georges Etienne Cartier.

Jetté se présenta contre Cartier dans la division de Montréal Est et fut élu avec une majorité d'environ douze cents voix. Young fut élu dans Montréal-Ouest, Holton dans Montréal-Centre, Huntington dans Shefford.

La lutte électorale fut des plus vives et dura plus de neuf semaines. Béquie fut chargé de l'organisation dans Montréal-Est. Il parcourut cette partie de la ville à pied au moins deux fois la semaine pour tenir les différents sous-comités en haleine et il leur distribuait du pain et du fromage. Leurs fonds électoraux se chiffraient à la somme de deux mille dollars environ.

Les anciens rouges s'allièrent alors aux libéraux de l'Ontario et dans la formation du cabinet MacKenzie, le parti national fut ignoré. En 1879, Jetté fut nommé juge, et ce fut pratiquement la fin du Parti National.

MacKenzie mourut en 1880, et Edward Blake lui succéda comme chef du parti libéral; ce dernier, au dire de Béquie, a été l'orateur le plus puissant qu'il ait connu. Quand il avait parlé sur une question, il ne restait plus rien à dire pour les autres orateurs, car il avait complètement épuisé le sujet. En 1885, à la demande de Blake, Lau-

rier fut choisi comme chef du parti pour le remplacer. Il devait s'emparer du pouvoir en 1896.

Béique participa de très près à l'organisation de différentes luttes politiques qui se succédèrent au cours des années. Il devint l'un des conseillers favoris de Laurier et de King. Il rédigeait, à leur intention, des mémoires sur les besoins politiques de l'heure, qui étaient toujours très appréciés.

Il eut longtemps sa résidence d'été à Dorion, et fut maire de cette municipalité en 1895-1896.

Il a exercé sa profession pendant plus de soixante ans. Fils de paysan, qui s'était élevé par ses propres efforts, il n'est personne qui eut un respect plus profond, une conception plus haute de la carrière qui l'avait grandi et qui lui avait ouvert des horizons inespérés.

Un entrepreneur en construction qu'il consultait à tout moment lors de la reconstruction de l'édifice de l'Université, rue Saint-Denis, après l'incendie, disait : « Je suis tout à son service, car non seulement il m'a sauvé de la ruine, mais pendant des années il m'a aidé à rétablir ma situation et sans qu'il m'en coûte rien. Comment voulez-vous, après cela, que je lui refuse quelque chose ? Mes frères mêmes n'auraient jamais fait autant pour moi. »

Nommé Conseil de la Reine par Lord Derby, en 1885, et par le Gouvernement Fédéral en 1889, docteur en droit *honoris causa* par l'Université Laval de Montréal en 1890, bâtonnier en 1890-91 et 1891-92, il était à la tête d'un des plus grands bureaux d'avocats de la ville lorsqu'il fut appelé à faire partie du Sénat par son grand ami, Sir Wilfrid Laurier, premier-ministre du Canada.

Il fit partie de diverses sociétés légales et eut pour associés au moins trois futurs juges, mentionnons : Robidoux et Béique; Jetté, Béique et Emard; Béique, Emard et McGoun; Béique, Lafontaine, Turgeon et Robertson; Béique, Turgeon, Robertson et Dessaulles, et plus tard, quand ses fils furent admis au Barreau, Béique & Béique.

Son succès au barreau fut considérable, surtout dans les affaires commerciales, où il était le *primus inter pares*, jusqu'au moment

où graduellement il abandonna le droit pour les affaires, et pour se dévouer aux travaux du Sénat. Il fut un avocat très actif et plaida devant toutes les juridictions jusqu'au Conseil Privé.

Béïque n'avait pas — on ne peut tout avoir — le don de la parole, mais il se rachetait par la rectitude de son jugement, ce qui explique son succès en affaires. Un de ses confrères, C. A. Geoffrion, C.R., plus tard ministre dans le cabinet Laurier, qui l'eut souvent pour adversaire, disait de lui : « Il bégaye, il bégaye, il bégaye . . . et quand il a bégayé pendant une heure, j'ai perdu ma cause . . . »

Son ami, le Sénateur Dandurand, doit être cité à ce sujet :

« Il ne fut jamais un orateur et ne paraissait que rarement à la tribune. Peu de personnes ont eu le privilège de voir à l'oeuvre cet esprit si bien équipé. Dans une réunion convoquée pour arrêter une ligne de conduite, le sénateur Béïque, tout le temps qu'il écoutait la discussion, pensait à la formule qui devait cristalliser le résultat de ces délibérations, et c'est lui qui invariablement la présentait. Il eut toujours le rôle bien ingrat de préparer les constitutions, les règlements, les contrats et conventions. Quand les autres se complaisaient sous les feux de la rampe, lui s'en éloignait et accomplissait sa tâche tranquille et constructive ».

En 1890, il fut membre de la Commission Royale dans l'affaire Whelan. En 1891, il représenta l'honorable Honoré Mercier et ses collègues devant la Commission chargée d'enquêter dans l'affaire des Chemins de Fer de la Baie des Chaleurs. En 1896, il représentait le Gouvernement Canadien devant la Commission Internationale chargée d'étudier les réclamations du détroit de Behring.

Le 8 février 1902, Lord Minto l'appela au Sénat, où il se distingua d'une façon exceptionnelle.

Le 26 avril 1928, le Barreau célébrait par un grand dîner, le soixantième anniversaire de l'entrée dans ses rangs, du sénateur Béïque. Ce fut une touchante démonstration où la politique représentée par l'Hon. Ernest Lapointe, Ministre de la Justice, son prédécesseur l'Hon. C. J. Doherty, l'Hon. L. A. Taschereau, Premier-Ministre de la

Province et l'Hon. Athanase David, la magistrature représentée par le juge en chef de Québec, l'Hon. Eugène Lafontaine, ancien associé professionnel de Me Bérière, et le Juge Gonzalve Désaulniers, le plus lettré des juges de la Cour Supérieure, unissaient leurs éloges à ceux de Me Geo. H. Montgomery, C.R. alors bâtonnier, de l'Hon. André Fautoux et de F. J. Laverty, C.R.

Me Bérière, que cette belle manifestation avait grandement touché, mais que l'émotion n'empêchait pas de plaisanter, commença son discours en citant ce mot d'André Maurois . . . « On aime les vieux hommes usés et polis par la lutte, comme les vieux cuirs et les vieux bois. »

Ses collègues au Sénat, le lendemain de sa mort, se sont plus à reconnaître qu'avec lui disparaissait l'un des membres les plus actifs et dévoués à la chose publique, et certainement l'un des parlementaires les plus précieux qu'on ait connus. A ce point de vue, il était irremplaçable. Comme le disait si bien l'Honorable Thomas Chapais : « Presque nonagénaire, il nous émerveillait toujours par sa constante assiduité, par son inlassable activité cérébrale, par sa mémoire indéfectible, par l'étendue de ses connaissances juridiques, par son extraordinaire compétence législative. Dans les comités du sénat, il apportait la plus lumineuse et la plus efficace collaboration. Telle législation publique d'une importance capitale est due à son énergique initiative et à son patient labeur. Il était de ceux qui disent toujours : *« Non recuso laborem »*. »

En fêtant ses quatre-vingts ans en mai 1925, et sa nomination de membre du Conseil Privé, Sir James Loughheed, leader au Sénat, disait : « C'est dans mon avis un acte de reconnaissance très approprié et très juste des services inestimables rendus au Sénat par le sénateur Bérière. Pendant plus de vingt-trois ans, il a contribué probablement dans une plus grande mesure qu'aucun de ses collègues à la législation qui fut adoptée de temps à autre par le sénat » et c'est sur la valeur de la tâche ainsi rendue que son grand ami, le sénateur

Dandurand, insistait, en ajoutant qu'on ne pouvait pas lui offrir un plus beau témoignage et lui faire une plus grande joie.

Le sénateur Meighen se plaisait à reconnaître qu'il était non seulement parmi les mieux renseignés dans les deux Chambres, mais d'une façon pratique, l'un des hommes les plus utiles au Parlement.

L'Hon. sénateur Fauteux, en lui succédant au Sénat, disait : « Infatigable au travail, il le fut durant tout le cours de sa longue vie. Au moment précis, il fut toujours là même où sa présence était requise. La multiplicité de ses occupations ou de ses fonctions ne l'empêchait pas de se donner tout entier à chacune d'elles. L'austérité et la probité de sa vie l'avaient comme revêtu d'une majesté discrète que nous respectons depuis longtemps et à laquelle son pays tout entier a rendu un hommage éclatant. »

Et le sénateur Rodolphe Lemieux, d'ajouter : « Il fut un exemple pour les jeunes gens de ma génération. Au barreau il occupait une place dominante. Il était réclaté comme conseil dans toutes les causes difficiles. Il pouvait perdre ses causes dans les cours inférieures, mais au Conseil Privé il gagnait généralement son point.

« On peut certainement dire qu'il a fait grand honneur aux siens partout où il a passé, mais spécialement au sénat. Son action énergique et sa forte personnalité se sont fait sentir surtout dans les travaux de comité où ses collègues lui accordaient une confiance sans pareille. Quand il était occupé ailleurs, on ajournait même la séance afin d'obtenir son avis et surtout pour mettre à contribution son talent de rédacteur juridique. Il prit une part prépondérante à la législation qui fait la base de l'activité économique : transports et chemins de fer, banque, assurance, faillite, compagnies, etc.

« Pendant des années, il présida les comités permanents les plus importants, ainsi que des comités spéciaux de tout genre chargés des problèmes les plus difficiles et compliqués. »

Il est impossible d'énumérer toutes les institutions financières auxquelles le sénateur Béique fut mêlé. Pendant seize ans, il représenta l'élément canadien-français dans le Conseil d'Administration de

la Compagnie du Pacifique Canadien, dont le président E. W. Beatty lui décerna à sa mort un juste éloge. Il fit même partie du comité exécutif de la Compagnie.

Et fut nommé directeur en 1890 de la Compagnie *Royal Electric*, qui fournissait le pouvoir électrique dans la Ville et dont il devint l'âme dirigeante. La Compagnie fut plus tard absorbée par le *Montreal Light Heat & Power Company*.

En 1892, il organise la Compagnie *Montreal Park & Island* pour le transport suburbain à Montréal. Vers 1910, cette compagnie était absorbée par le *Montreal Tramways Company*.

Vice-Président de *Canadian Cottons Limited*, une des grandes compagnies de textile.

Organisateur de *Chambly Manufacturing Company*, la première à développer un pouvoir hydraulique au Canada et à faire la transmission de l'électricité à distance.

Organisateur des Compagnies *Quebec, Montreal & Southern Railway* et *Napierville Junction Railway*, par l'entremise de la *Dela ware & Hudson Railroad Corporation*, et membre du conseil d'administration de ces deux compagnies.

L'un des fondateurs de la *Caisse Nationale d'Economie* (filiale de l'Association Saint-Jean-Baptiste).

Directeur et Vice-Président du *Trust Général du Canada*.

Président de la *Banque Canadienne Nationale*.

Son activité ne s'est jamais démentie, et dans les dernières années de sa vie, un de ses collaborateurs, M. Charles Laurendeau, C.R. disait de lui : « Il travaille comme un homme de quarante ans ». M. Laurendeau maintenant octogénaire suit l'exemple de son aîné.

Malgré toutes ses occupations, le sénateur Béïque a trouvé le moyen de s'intéresser activement à des oeuvres philanthropiques, sociales, éducationnelles. C'est ainsi qu'il fut de 1899 à 1905 président de la Société Saint-Jean-Baptiste et prit une part active à la construction du Monument National. Lorsqu'il abandonna la présidence, le nouveau Conseil d'Administration le nomma membre honoraire à vie

afin de profiter, dit le nouveau président de la Société, le sénateur L. O. David, de ses connaissances juridiques et de son habileté en affaires.

Dès les débuts de l'Université de Montréal, en 1920, il fit partie du Comité de la charte universitaire et fut même son principal rédacteur. Il fut tout de suite élu président de la commission d'administration et du comité-exécutif, poste qu'il occupa jusqu'en avril 1929, alors qu'il prit la présidence de l'Université.

Il se plaisait à dire : « Quand un homme a atteint l'âge de soixante ans, il est temps qu'il consacre une grande partie de son temps aux problèmes des questions sociales. »

Il fut l'un des organisateurs des Ecoles Ménagères Provinciales et s'occupa beaucoup des institutions suivantes : *Children's Memorial Hospital, Royal Edward Hospital, Laurentian Hospital, Hôpital Notre-Dame, l'Association des Terrains de Jeux, La Ligue du Progrès-Civique, le Comité des Citoyens*, etc., etc.

Il s'intéressa longtemps aux cours du soir au Monument National pour les arts et métiers, et il fut longtemps membre de la commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

Le gouvernement français le nomma officier de la Légion d'Honneur.

Quand Sir Wilfrid Laurier mourut, en 1919, il fit de M. Béique et de M. le Juge Brodeur, de la Cour Suprême, ses exécuteurs-testamentaires, leur laissant le soin d'administrer sa fortune qui était d'importance, et d'aider de leurs conseils Lady Laurier, avec laquelle il était en communauté de biens. M. Béique fut aussi l'exécuteur-testamentaire de cette dernière.

Le 12 septembre 1933, le Sénateur Béique s'éteignait à l'âge de 88 ans. Il avait eu une faiblesse le 27 juillet précédent, lors d'un déjeuner offert au consul général de France, et avait cessé, depuis, de se rendre à son bureau.

Ses funérailles furent imposantes, Mgr Gauthier, archevêque de Montréal, qui lui avait rendu visite le dimanche précédant sa mort,

donna l'absoute, et Mgr Piette, recteur de l'Université de Montréal, dont M. Béïque avait été président, fit la levée du corps. Un cortège nombreux suivit à pied le corbillard jusqu'à la cathédrale.

Un journal résume ainsi les éloges décernés au défunt : « La mort de l'honorable Sénateur F. L. Béïque, président de la Banque Canadienne Nationale et de l'Université de Montréal, a suscité les plus vifs regrets dans tous les milieux, aux premières nouvelles qui furent répandues ce matin. Chacun a loué la science, le jugement, et le dévouement de l'illustre défunt. »

Mtre Béïque avait épousé le 15 avril 1875, Mademoiselle Caroline Angéline Dessaulles, fille unique de l'Honorable Louis A. Dessaulles, membre du Conseil Législatif sous l'Union, et journaliste de talent, qui, suivant la remarque d'un de ses contemporains, « fournissait des arguments à tout son parti. »

Madame Béïque avait hérité du talent littéraire de son père et, à un âge avancé, avait réuni ses souvenirs dans un livre charmant, après les avoir résumés dans une admirable causerie au Cercle Universitaire. Malgré sa nombreuse famille, elle trouva le moyen de s'intéresser aux oeuvres et comme ses talents la mettaient au premier rang, elle fut la première présidente de la Fédération Nationale des Femmes, de la section féminine de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, et vice-présidente de la Société pour l'aide aux enfants, et du Club Canadien des femmes. Elle survécut à son mari, et mourut le 8 août 1946, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

M. et Madame Béïque eurent dix enfants, dont l'un, Georges, mourut en bas âge. Quatre de leurs fils, Louis, Henri et Frédéric, les trois aînés, et Victor, furent avocats, les deux derniers seuls étant vivants aujourd'hui. Trois sont ingénieurs civils : Paul, qui fut vice-président de la Commission des Tramways, Eugène et Jean. Sa fille aînée, Caroline, est l'épouse de M. Beaudry Leman, qui succéda à son beau-père à la présidence de la Banque Canadienne Nationale, la cadette Alice, est l'épouse de M. Pierre Charton, ingénieur civil et importateur.

A sa mort, le Sénateur Béïque laissait vingt-six petits-enfants,

dont l'un, Jacques, fils de Louis, est avocat, et cinq arrière-petits-enfants. Le nombre de ces derniers s'est accru jusqu'à trente-deux.

Nous devons des remerciements à M. Paul Bédicque, ingénieur civil, qui nous a fourni sur son père des renseignements précieux. Nous regrettons de ne pouvoir être aussi complets au sujet de la plupart des autres bâtonniers.

LOUIS OLIVIER TAILLON 1840-1923

Sir Louis-Olivier Taillon naquit le 26 septembre 1840 du mariage d'Aimé Taillon et de Marie-Josephine Daunais, à Terrebonne, d'où sont sortis, dans la première moitié du siècle dernier, tant d'hommes de premier plan, comme Rodrigue Masson, Alphonse Desjardins, Louis-Joseph Forget et plusieurs autres. Il fit ses études classiques au collège Masson, dans son village natal, et sa cléricature dans l'étude de maîtres Fabre, Lesage et Jetté, dont le premier devint sénateur et commissaire général du Canada à Paris, le deuxième, sous-ministre des travaux publics à Québec et le troisième, juge à la Cour Supérieure, puis lieutenant-gouverneur de Québec et juge en chef de la province. Il termina sa cléricature sous Désiré Girouard qui fut juge de la Cour Suprême du Canada. Il fut admis au barreau le 6 novembre 1865. Au dire du sénateur L.-O. David, il se rendit populaire en s'occupant d'élections municipales et de l'organisation de la grande manifestation nationale de 1874, à l'occasion du quarantième anniversaire de la fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste. Il parlait et il chantait; après avoir commencé à ébranler les gens par son éloquence vigoureuse, il les enlevait par ses chants patriotiques, par des éclats de voix qui faisaient trembler toutes les vitres du faubourg Québec.

En juillet 1875, il épousait Marie-Louise-Georgiana Archambault, veuve de M. Bruneau et fille de l'honorable J. P. U. Archambault, conseiller législatif. Cette charmante femme mourut presque

subitement le 21 janvier 1876, après six mois de ménage. Son mari ne s'en consola jamais et, malgré les avances qui lui furent faites de divers côtés, il ne consentit jamais à se remarier. Cette même année commençait sa carrière politique, dont il sera question plus tard. Il exerça d'abord avec son ancien patron, Me Girouard, puis avec Sévère Rivard qui fut maire de Montréal en 1879.

Il fit partie de diverses sociétés d'avocats, dont Taillon, Trudel et Vanasse. Ces derniers plus tard quittèrent le droit pour le journalisme. Trudel fut l'un des conseils de la Fabrique de Montréal dans l'affaire Guibord, puis il devint sénateur et fonda l'« Etendard », journal quotidien. Vanasse, qui avait été comme Taillon clerc de Sir Louis Jetté, fonda et publia le journal « Le Monde ». Plus tard, Taillon s'associa avec M^{tres} Siméon Pagnuelo et Lomer Gouin. En 1889, il refusa d'être nommé juge, mais réussit à faire nommer son associé, Pagnuelo. Sa dernière firme fut Taillon, Bonin, Morin et Laramée.

Il fut fait conseil de la Reine par le Marquis de Lorne en 1882, fut élu bâtonnier de Montréal et bâtonnier général de la province en 1892.

Pour sa carrière politique, nous cédon's la parole à son principal biographe, Me P. B. Mignault :

« Comme beaucoup d'autres, M. Taillon s'occupait bien jeune de la chose publique. Très fort joueur, il ne demeura pas longtemps dans les rangs des simples soldats et, en 1875, il fut désigné pour défendre la cause conservatrice dans la division électorale de Montréal-Est, la division la plus populeuse comme la plus importante de la province de Québec. »

L'adversaire de Taillon, qui fut aussi un de ses biographes, L. O. David, eut la franchise de déclarer que, sans l'affaire Riel, Taillon n'aurait pas été battu. Taillon fut alors élu dans le comté de Montcalm alors château-fort conservateur, ce qui lui faisait dire : « J'ai perdu Montréal mais j'ai conservé mon calme. » Il conserva ce mandat jusqu'au 9 mai 1890. Élu dans le comté de Chambly le 8 mars 1892, il retint son siège à l'Assemblée jusqu'au 27 avril 1896. Le 1er

mai suivant, il devenait ministre des Postes à Ottawa, dans le gouvernement Tupper, mais il dût se retirer de même que ses collègues, le 8 juillet de cette année, le parti conservateur ayant été défait par les libéraux conduits par Laurier. Candidat dans Chambly-Verchères aux élections du mois de juin 1896, il avait été battu par Christophe-Alphonse Geoffrion qui devint ministre sans portefeuille dans le gouvernement Laurier. Ses adversaires, en particulier, le sénateur Bédard, le considéraient le joueur le plus redoutable de son parti.

Taillon fut candidat malheureux dans le comté de Bagot en 1900. Il se retira alors de la politique. Il était docteur en droit civil de l'Université du *Bishop's College*, Lennoxville, (1895) et docteur en droit de l'Université Laval, depuis 1901. Il fut fait chevalier le 31 décembre 1915.

Ayant consacré toute sa vie à la politique, il avait forcément négligé son bureau d'avocat et n'avait pas de fortune. En 1911, ses amis étant revenus au pouvoir à Ottawa, il fut nommé directeur de la poste à Montréal et il retint cette charge jusqu'en 1915 quand il donna sa démission pour faire place à M. Bergeron, ancien député de Beauharnois. Il rentra alors dans la vie privée, comme nous venons de le dire, mais ses moyens étaient minces et sa vue baissait graduellement. Il offrit au gouvernement provincial de l'époque de rédiger ses mémoires, si l'on voulait bien lui fournir une sténographe. Le gouvernement ne prêta pas l'oreille à cette proposition. Il a laissé des notes monumentales admirablement calligraphiées, qu'il a transmises à son collaborateur d'alors, feu M^{re} Joseph Morin. Ces notes auraient pu être consultées avec profit par les historiens des événements des derniers trois quarts de siècle.

Il mourut à Montréal le 25 avril 1923.

Francis-J. Audet dit de lui :

« Homme honnête et fort sympathique, il ne cessa de travailler pour le bien de sa province et de ses concitoyens. C'était un bon orateur, possédant une très belle voix de basse. D'une taille au-dessus de

la moyenne, les épaules larges, il était bel homme, et sa longue barbe lui donnait l'air d'un patriarche. »

JOHN DUNLOP

1837-1916

Born at Clober, Sterlingshire, Scotland, in 1837, John Dunlop was the third son of Alexander Dunlop and of Christian Douglas Boswell. A cousin of his, P. M. Campbell, occupied, with an Edinburgh court, the position which had previously been filled by Sir Walter Scott. Young Dunlop began his studies at the University of Edinburgh, but he had to interrupt them when he emigrated to Montreal in 1857. Realizing the importance of a knowledge of the French language, he boarded with a French speaking family in the East end of Montreal while attending lectures at McGill University, where he graduated in 1860 with the degree of B. C. L.

He was called to the Montreal Bar on January 7, 1861, and soon became a successful practitioner.

On April 30, 1863, he married, at Montreal, Eleanor, daughter of David Bellhouse, a merchant of Montreal. She died in 1909.

He was an authority on municipal law, and for years legal adviser of the Village of Cote St. Antoine, where he resided, and which became the Town and now is the City of Westmount. He was made a Queen's Counsel by Lord Stanley of Preston, Earl of Derby, in October 29, 1889, and he received the same honour from the provincial government in 1889.

He was batonnier of the Montreal Bar in 1891-1892. In 1895, he formed part of a commission appointed by the Montreal Bar to investigate the best system of admission to the Bar. He was for years the head of the successful law firm of Dunlop, Lyman and Macpherson, which afterwards became Dunlop, Lyman and Dunlop.

On the appointment of Mr. Justice Trenholme to the Court of King's Bench, Mr. Dunlop was made a Justice of the Superior Court

on June 5, 1904. On January 22, 1906, he was appointed, in addition, deputy judge of the Admiralty Court. As such, he formed with Lord Mersey and Sir Adolphe B. Routhier part of the special court established to find out the causes of the disastrous collision, which took place on May 29, 1914 in the St. Lawrence River, between the C. P. R. liner *Empress of Ireland* and the Norwegian steamer *Storstadt*, which was found responsible for the accident.

In 1910, McGill University gave Mr. Justice Dunlop the degree of Doctor in Civil Law.

He died in Montreal on November 7, 1916, leaving an unequalled reputation for urbanity, courtesy and kindness.

His elder son, John Hamilton, born at Montreal in 1869, was called to the Bar on January 17, 1896 after which he took a post graduate course at the University of Edinburgh. He married at Montreal Miss Ethel Bond, sister of W. L. Bond, Esq., afterwards associate chief justice of the Superior Court. He was made a King's Counsel in 1911, and died at Montreal, August 9, 1919, aged 49, leaving one son, William Bond Hamilton.

Mr. Justice Dunlop's children now living are : the Misses Margaret B. and Lilius C. Dunlop, and Mrs. Gordon Cumming, of Seattle, Wash. His son G. P. G. Dunlop, president of the Montreal Stock Exchange, died in September 1949.

JOSEPH-EMERY ROBIDOUX

1844-1929

L'un des hommes les plus aimés de son temps. Ceux qui ont eu le bonheur de le connaître ne l'ont pas oublié.

La famille Robidoux est d'origine espagnole. Le premier qui s'établit dans la Nouvelle-France, André Robidoux, dit l'Espagnol, épousa, à Québec, le 7 juin 1667, Jeanne Leduc, fille d'Antoine Leduc et de Catherine Denote.

Fils de Toussaint Robidoux et de Marguerite Demers, M^{re} Robidoux naquit à Saint-Philippe de Laprairie, le 10 mars 1844. Sa fa-

mille paternelle était établie à Laprairie depuis la fin du dix-septième siècle.

Il commença ses études classiques au Collège de Montréal, pour les terminer au Collège Sainte-Marie. Demeuré très attaché à cette dernière institution, il prononçait au dîner donné en 1898, pour en commémorer le cinquantenaire, un discours émouvant.

Ayant décidé d'étudier le droit, il fit sa cléricature sous Me Abbott et Dorman et suivit des cours à la faculté de droit de l'Université McGill où en 1866 il obtint son baccalauréat en droit avec deux autres futurs bâtonniers : C.-A. Geoffrion et C.-B. Carter. Il devait plus tard occuper une chaire à cette même faculté, de 1877 jusqu'en 1889, alors qu'il la céda à son associé, Me Fortin. En 1887, il était nommé docteur en droit de cette université. Il fut président des anciens élèves de cette université en 1894.

Il fit partie de diverses études d'avocats : Robidoux et Bëique; Doutre, Doutre, Robidoux, Hutchinson et Walker; Robidoux, Fortin et Laurendeau; Robidoux, Geoffrion et Chênevert, pour n'en nommer que quelques-unes.

Fait conseil de la Reine en 1873, il fut examinateur du Barreau de 1873 à 1882; membre du conseil de l'Ordre en 1878 et 1880; bâtonnier en 1895-6 et bâtonnier général de la province. En 1896, il était également élu président de la Dominion Bar Association, qui n'eut qu'une existence éphémère.

Candidat malheureux à la députation pour l'Assemblée Législative, dans le comté de Laprairie, en 1881, il fut élu le 2 mars 1884, dans le comté de Chateauguay, qu'il représenta jusqu'en 1892. Défait cette année-là, il fut réélu en 1897.

Il fut secrétaire de la province du 9 mai au 22 août 1890, puis procureur général jusqu'au 16 décembre 1891. Il n'abandonna jamais, dans la défaite, son chef Mercier, auquel bien des anciens amis tournaient le dos. Le 26 mai 1897, il devint de nouveau secrétaire de la province dans le ministère Marchand.

C'est durant cette période qu'il prononça ses principaux discours.

Le 14 mars 1890, Robidoux, alors simple député, prononçait un grand discours en faveur d'un octroi par le gouvernement de Québec, d'une somme de dix mille dollars, en faveur de l'Université de Toronto qui avait perdu, dans un incendie, un demi-million. Le 10 mars suivant, il était fait ministre. A cette occasion, le poète William Chapman, heureux de voir attribuer un portefeuille de ministre à un lettré, lui dédia un poème intitulé « Notre langue ». Ce poème se terminait par l'envoi suivant :

« J'aime, d'un fol amour qui doit toujours durer,
La langue des aïeux, où palpite leur âme.
Mais je l'aime surtout, quand je l'entends vibrer
Aux lèvres du tribun superbe qu'on acclame. »

Lorsqu'il fut nommé procureur général, un journal remarquait : « Depuis son entrée dans la politique active, M. Robidoux n'a remporté que des succès. Simple député, sa parole était écoutée avec le plus vif intérêt. Quand il se levait au cours d'un débat important, le bruit s'en répandait sur le champ dans les corridors, et les banquettes et les galeries se remplissaient à vue d'œil ».

Un journal du temps disait à cette époque : « M. Robidoux est certainement le plus littéraire de nos orateurs et le plus éloquent de nos littérateurs. Aussi, quel charme que de l'entendre et quel contraste avec la plupart de nos orateurs parlementaires ».

Lors du jubilé de diamant de la reine Victoria, il prononça, dans un parc public, un discours qui fut très admiré.

Le 8 octobre 1900, il était nommé juge aux Trois-Rivières. Transféré à Montréal, le 25 juin 1901, il passa au district de Terrebonne le 13 novembre 1906. En 1911, il eut l'occasion de siéger en Révision avec deux de ses anciens associés : les juges Fortin et Laurendeau.

Il prit sa retraite le premier novembre 1920.

En 1900, il fut nommé membre du conseil de l'Instruction Publique.

Lors de la fondation de l'Alliance Française de Montréal, en 1902, il en fut le vice-président, pour en devenir le président l'année suivante jusqu'en 1909.

En 1903, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur et membre honoraire du comité de Montréal, pour la célébration du troisième centenaire de Québec.

Amateur de chevaux, il fut membre honoraire du Montreal Horse Show, vice-président du Montreal Jockey Club et le président honoraire du Canada Hunt Club. A ce propos, il aimait à raconter un mot de son ami, C.-A. Geoffrion. Robidoux, comme beaucoup de ses compatriotes, faisait souvent, le dimanche, une promenade en voiture, conduisant son propre cheval. Un jour qu'il menait une bête peu attrayante, il rencontra Geoffrion qui lui fit des reproches à ce sujet. Quelques semaines plus tard, il rencontra de nouveau Geoffrion qui, cette fois, le félicita sur son cheval. « C'est le même, dit Robidoux, seulement je l'ai fait *clipper* ». « C'est comme toi et moi, dit Geoffrion, quand nous sommes arrivés ici, toi de Saint-Philippe et moi de Varennes, nous n'étions pas *clippés*. Nous le sommes maintenant, cela fait toute une différence ».

Un jour, pendant que Robidoux était député à Québec, son collègue L.-O. David, député de Saint-Jacques, dit, dans un discours patriotique :

« Et sur leurs os blanchis, on parlera français »

« Tiens, se dit Robidoux, un alexandrin »!

Le lendemain, David trouvait sur son pupitre trois strophes inspirées par son discours : la pièce fut publiée dans *Le National* d'alors, dont le rédacteur, Gonzalve Desaulniers, était surtout un poète. Nous regrettons de n'avoir pu la retrouver. Elle se terminait ainsi :

« Evangéline est morte,

« Mais sur ses os blanchis, on parle encor français »

Me Robidoux racontait bien les histoires. Un jour qu'il en avait

conté une en présence de Mercier, celui-ci la trouva si amusante qu'il se l'appropriâ et voulut la conter plus tard. A sa grande surprise, personne ne sourit. Mercier ne put s'empêcher de remarquer que, racontée par Robidoux, cette histoire avait beaucoup égayé ses auditeurs. « C'est, reprit l'ancien associé de Mercier, le futur juge Fontaine, qu'il la raconte mieux que toi ».

Les amis de M. Robidoux étaient de tout âge et de toute condition. Membre du Mount-Royal Club, il faisait sa partie de cartes, tous les samedis, avec des princes de la finance. Lorsqu'il siégeait à Sainte-Scholastique, il prenait pour jouer aux cartes, les compagnons qu'il pouvait trouver et semblait se plaire également en leur compagnie.

En 1869, Me Robidoux épousait Sophie Sancer, pianiste distinguée. Il eut d'elle trois enfants : Eugène qui fit du théâtre aux Etats-Unis, sous le nom de Redding; Rodolphe qui fut à l'emploi de son beau-frère, et Blanche qui épousa Zéphirin Hébert, commerçant montréalais en vue et ancien président du Board of Trade. Madame Hébert a voué à son père un véritable culte et conserve soigneusement ceux de ses discours qui ont été publiés, ainsi que des extraits de journaux où il est question de lui. Nous la remercions des précieux renseignements qu'elle nous a fournis. Elle a deux fils : Charles, actuellement ambassadeur au Mexique, et Jacques, aviateur pendant la dernière guerre et actuellement dans les affaires. Tous deux firent des études à l'Université d'Oxford. Sa fille aînée, Marielle, épousa M. Philippe Kraft, de Paris, dont une des filles, Marie-Thérèse, est une artiste. Sa cadette, Gertrude, épousa Charles Cole, de Montréal, qui est dans les affaires. Ils ont une fille.

Me Robidoux convola en secondes noces avec sa belle-sœur, mademoiselle Clara Sancer. Il eut d'elle deux filles : Marguerite qui épousa M. George Hiam, dont elle eut une fille, Lucille, et un fils, Gilbert; et Gilberte, qui épousa M. Henri Zaniewski, alors attaché au consulat de Pologne, à Montréal, et qui, après un séjour à Varsovie où les devoirs de sa carrière l'avaient appelé, revint à Montréal où il mourut vers 1941.

Me Robidoux mourut à Montréal le 15 mars 1929, universellement regretté.

Comme l'écrivait la « Gazette » au lendemain de sa mort : « Ses goûts artistiques, son naturel aimable, sa courtoisie inaltérable, lui avaient gagné une popularité qu'il conserva même dans sa retraite ».

En 1927, un reporter de « La Presse » lui demandait des conseils sur l'art de vieillir, ainsi que ses souvenirs de jeunesse.

Ce que furent ses dernières années, Me Pierre Beullac l'a décrit dans la « Canadian Bar Review » :

« Il continua à s'intéresser à plusieurs des choses qu'il avait aimées. Cela le tenait en contact avec les jeunes, de qui sa bonhomie souriante lui faisait accueillir comme choses qui l'intéressaient encore les échos du Palais, de la politique et de la société. Souvent un peu de malice dans son œil, lorsqu'on avait fini, indiquait qu'il en laissait autant, sinon plus qu'il n'en prenait. Et c'est ainsi qu'il fut pendant qu'aura duré sa retraite, un observateur curieux et un compagnon toujours agréable. D'autres encombre la scène et laissent un vide vite comblé. M. le juge Robidoux manque à ceux qui l'ont fréquenté et qui l'auront aimé pour tout ce qu'il représentait de rare et de charmant chez un ancien de la bonne école ».

CHRISTOPHER BENFIELD CARTER

1844-1906

Christopher Benfield Carter's ancestors came from Yorkshire, England.

His great grandfather, Dr. Christopher Carter, born in 1743 or 1746, came to America and settled in Philadelphia. After the American Revolution, he emigrated to Canada. He married a lady named Priscilla, whose family name we do not know, and had three sons and two daughters. The eldest son, George, born in 1781 and admitted to the practice of medicine in 1835, married at Three Rivers on June 27, 1806, Mary-Ann Short, eldest daughter of Rev. John Quirk Short.

rector of Three Rivers and military chaplain. They had three sons, all doctors, the eldest of whom, Christopher, was admitted to practice in 1834; in 1837, he was appointed physician of the Three Rivers jail and, in 1840, commissioner for the local charitable institutions. He must have moved to Montreal shortly afterwards, for, on November 30, 1844, his son, Christopher Benfield, was born here. Doctor Christopher Carter's wife was Amelia J. Coward, a native of Tiverton, Devonshire, England.

C. B. Carter began his studies at the Montreal High School, under Dr. Howe, and from there went to the Commercial Academy of Sorel, under Edward Carter Allan.

He read law with William H. Kerr, Q.C., one of the great lawyers of his day. Kerr, whose biography will be found above, was a relative of Carter, being a son of James Hastings Kerr and Harriet Columbia Short, a sister of Carter's grandmother. Carter also had an uncle at the Bar, Edward Carter, who had married Kerr's sister.

While reading law with Kerr, Carter followed lectures at McGill University from which he graduated with the degree of B.C.L. on May 6, 1866, at the same time as two young men, who were also to become batonniers, C. A. Geoffrion and J. E. Robidoux.

He was called to the Bar on September 5, 1866, and from that day on, practised law in partnership with W. H. Kerr, Q.C., until the latter's death, on February 12, 1888. The late Maxwell Goldstein, K.C., joined the firm later and, in 1904, Mr. Pierre Beullac, K.C. was added to it.

He was created a Queen's Counsel (Canada) by the Earl of Derby, on December 28, 1889, and by the Quebec Government on June 1, 1899.

C. B. Carter was for several years a member of the Council of the Montreal Bar. He was also its treasurer in 1895 and 1896. At the same time, he was treasurer of the short-lived Dominion Bar Association. Finally, in 1897, he was elected, by acclamation, batonnier of the Montreal Bar, and reelected in 1898, when he became Batonnier ge-

neral of this Province. On his retirement from office, in May 1899, he was presented with an address by the Bar of Montreal in acknowledgment of the services he had rendered.

He was for many years president of the People's Mutual Building Society of Montreal, and was also president of the Montreal and Sorel Railway. On February 1, 1902, he was elected by acclamation an alderman of the west ward in Montreal.

Although Carter had never taken an active part in politics, he was so highly thought of that, when a vacancy occurred in the provincial representation for St. Antoine division, in 1904, rather than take the risk of an election, the leaders of both political parties agreed upon him as candidate and he was elected by acclamation. His election was gazetted on December 20, 1904.

On April 19, 1905, being a sexagenarian, he married Miss Emma Blunden.

All these responsibilities proved too heavy for Carter's declining health and, on July 6, 1906, his doctor having ordered a rest, he sailed for England, a trip he had long planned. He died on board the SS. *Victorian*, on August 9, on his return home.

Carter had made his will on June 28, 1905. He instructed his executors, also named as trustees, to set apart a sum of \$25,000, invest it and pay the revenue to his widow, but only so long as she did not remarry. She died on August 21, 1917, leaving a will. The lawful heirs tried to secure the capital of the legacy, but the Court of Appeal and the Supreme Court of Canada both decided that Mrs. Carter had the right to dispose of the capital by will.

Strangely enough, a copy of that will was found with about \$40,000 worth of old bonds, the owner of which was never traced, by the rag picker who bought the contents of the premises occupied some years ago on Beaver Hall Hill by the Canadian Red Cross. The connection between the bonds and the will was never discovered.

J.-A.-C. MADORE

1858-1906

Le bâtonnier Madore n'a pas été en exercice pendant le premier demi-siècle de l'organisation du Barreau, mais il a été élu pour la première fois avant la fin du dix-neuvième siècle. Il était de beaucoup le plus jeune de tous. Il n'avait que huit ans quand son prédécesseur fut admis au Barreau.

Il naquit le 3 juillet 1858, à Blue Bonnets, près de Montréal, (l'ancienne côte à Languedoc), du mariage d'Alexandre Madore et de Lucie Trudeau. Il fut baptisé à Notre-Dame de Grâce (« Toutes grâces », comme on disait alors).

Il commença ses études classiques au collège de Montréal et les termina au collège Sainte-Marie, d'où il sortit avec la médaille Dufferin. En 1880, il recevait de l'Université McGill le degré de bachelier en droit, et était admis au barreau le 11 juillet 1881.

Il entra en société avec ce Nestor du Barreau qu'était l'honorable Rodolphe Laflamme, et fut suivi par un autre futur juge, Me Alexander Cross, plus tard de la Cour d'Appel; le nom de la société étant Laflamme, Madore et Cross, puis il eut comme associé Me Michel G. Larochelle. Subséquemment, il s'associa avec Me Edmund Guerin, aussi futur juge de la Cour Supérieure, avec Me Alfred Merrill, qui devint avocat à New York, et avec Me J. Léonide Perron, qui eut au Barreau une brillante carrière et fut bâtonnier.

En 1891, aux élections fédérales, Me Madore fut candidat dans le comté de Jacques-Cartier, contre Me Désiré Girouard qui sortit victorieux de cette lutte comme des précédentes. Aux élections fédérales de 1896, grâce à la vogue libérale, il fut plus heureux et réussit à vaincre, par plus de cinq cents voix, l'ex-député sortant de charge, le docteur Séverin Lachapelle, qui, durant un demi-siècle, avait soigné gratuitement la moitié de la paroisse de Saint-Henri.

Le 1er mai 1899, il était élu bâtonnier du district de Montréal. Comme tel, c'est lui qui présida la réception qui fut donnée pour cé-

l'ébrer le cinquantenaire de la fondation de l'Ordre des avocats. Le dîner fut présidé par le bâtonnier général Fitzpatrick.

Le 9 juin 1899, il était créé conseil de la Reine.

Aux élections de 1900, Me Madore fut réélu bâtonnier contre son adversaire de l'année précédente, Me F.-J. Bisaillon, C.R. Cette élection, plus encore que la première, eut un caractère politique, qui fut souligné par les journaux du temps. C'est alors que le Jeune Barreau commença à se mêler activement des élections, dans le but de leur enlever le caractère politique qui avait caractérisé les deux dernières élections. Il y réussit.

L'adversaire de Me Madore, Me Bisaillon, fut élu bâtonnier en 1910, dix ans après sa seconde défaite. Il était en exercice, en décembre 1910, lorsque le Barreau de Paris célébra, par de grandes manifestations, le centenaire de rétablissement du Barreau français. Il y représenta le Canada avec éclat, et laissa chez ses confrères de France, le meilleur souvenir.

Le 7 décembre 1903, M. Madore était nommé juge pour le district de Saint-Hyacinthe.

En avril 1906, il épousait mademoiselle Elise Beauchemin, fille de Me A.-O.-T. Beauchemin, de Saint-Hyacinthe. Cette union ne dura pas sept mois. Le 3 novembre 1906, M. le juge Madore expirait à l'hôpital Glengarry, à Westmount. Il n'avait que 48 ans. Il laissait un fils, Camille (posthum).

Son collègue, M. le juge Demers, dit de lui : « Sa carrière a été une suite de succès, qui s'expliquent par les avantages physiques que la Providence lui avait donnés et surtout par ses qualités d'esprit et de cœur. Il avait le don de se faire des amis, mais, en même temps, il a su faire honneur à la magistrature. Il avait de grandes qualités, mais surtout une grande lucidité d'esprit et une grande impartialité ».

Le 20 juillet 1889, à une réunion du Barreau de Montréal, M. le bâtonnier Madore prononça le discours suivant :

« C'est mon triste lot d'avoir à vous annoncer officiellement la

mort du plus distingué des membres du Barreau, de l'avocat par excellence dans la province de Québec. Geoffrion n'est plus. Pour tous ceux qui l'ont connu, ces mots disent assez quel terrible vide vient de se creuser à la tête de nos rangs, et quelle perte irréparable notre profession vient de faire.

« Comme certains hommes naissent poètes, Geoffrion était né avocat. Jamais homme mieux doué au point de vue juridique ne fut inscrit au tableau des avocats de la province de Québec. Ses bonnes dispositions naturelles furent admirablement secondées par un immense amour du travail et par la Providence qui le mit de bonne heure en contact intime avec l'illustre magistrat dont il fut le gendre, Sir Antoine-Aimé Dorion. Cet heureux concours de circonstances devait produire le parfait avocat, et c'est ce que fut Geoffrion. Le ciel vient de l'enlever prématurément à la justice, à ses concitoyens, à l'affection de ses proches et de ses amis, et surtout au Barreau pour lequel il fut un protecteur et un modèle. Que de fois n'a-t-il pas servi les intérêts de la profession, rappelant à la magistrature assise, que la magistrature debout, elle aussi, a des droits qui doivent être respectés. Les plus vieux d'entre nous regretteront l'ami sincère et le modèle qu'il fut pour tous; les plus jeunes pleureront le protecteur et le conseiller bienveillant que tous ont toujours trouvé en lui. Messieurs, il n'entre pas dans le cadre des quelques considérations que je suis à faire de parler de Geoffrion autrement que comme avocat. Il ne m'appartient pas dans cette circonstance de parler de lui comme politicien. Qu'il me suffise de dire que le rôle politique joué par Geoffrion fut assez grand pour illustrer un homme ordinaire et que si c'est l'avocat que nous pleurons surtout, c'est que sa carrière au barreau fut tellement brillante que l'avocat a éclipsé le politicien. A l'âge auquel Geoffrion vient de mourir, il nous était bien permis d'espérer de le conserver longtemps au milieu de nous. Le ciel ne l'a pas voulu. Mais, espérons au moins que nous ne le perdrons pas tout entier. Il nous restera le souvenir de ses exemples; il sera plus notre confrère, mais il restera notre modèle. S'il n'est plus de fait le bou-

clier de notre Ordre, que son souvenir ravive en nous cet esprit de corps et de confraternité dont il fut l'incarnation; et que l'union et l'entente pour l'avenir soient une compensation, si possible, à la perte que nous venons de faire ».

Portraits de quelques avocats contemporains

SIMEON BEAUDIN

Un bonhomme « tout en or » aurait dit de lui un gavroche parisien tandis qu'un gamin de chez nous voulant exprimer la même idée eût dit « un Moses de bon garçon ». S'exprimant ainsi l'un ou l'autre aurait exprimé ce que pensaient de Siméon Beaudin tous ceux qui l'approchaient. Que ce fût un client qui, après lui avoir exposé son affaire en ajoutant qu'il n'était pas riche et qu'il faudrait que son avocat se contente de peu, s'était entendu répondre de ne pas s'occuper de cela mais qu'il lui obtiendrait justice, ou bien encore un confrère anxieux de faire vérifier par un plus ancien la consultation donnée à son client et à qui Beaudin après avoir donné l'assurance désirée avait aussitôt dit : « Vous ne me devez rien, cela me fait toujours plaisir d'être agréable à plus jeune que moi », enfin un fâcheux que Beaudin avait éconduit en s'excusant de ne pouvoir ou de ne savoir comment il pourrait lui être utile — tous, qu'ils eussent eu ou pas ce qu'ils attendaient, ne pouvaient s'empêcher de penser qu'il n'était pas de meilleur homme que M^{re} Beaudin.

Il fut un avocat très occupé. Travailleur acharné, il arrivait le premier « au bureau » et en partait le dernier, ayant au cours de la journée plaidé, consulté, conféré au sujet d'affaires innombrables, les unes plus importantes que les autres, mais ayant toutes eu de lui le meilleur de lui-même sans égard à l'importance de l'honoraire ou au prestige à lui résulter de la réussite.

Doué d'une mémoire vraiment prodigieuse, il connaissait son Code du premier au dernier article et pouvait citer de mémoire un très grand nombre d'arrêts dont il possédait les détails. Consulté par ses confrères, il les référait, — avec indication du volume, du cha-

pitre et même très souvent de la page, — à ses auteurs préférés : Huc, Baudry-Lacantinerie, Fuzier-Herman, Laurent et surtout Beauchamp dont les répertoires constituaient pour ainsi dire son *vade mecum*.

Esprit essentiellement juridique, il ne s'intéressait guère qu'aux questions de droit. Sa bibliothèque de plus de deux mille volumes en contenait peu qui fussent des romans. Tout jeune avocat il s'était procuré et avait lu et relu les oeuvres de Demolombe et de Troplong, de même que les rapports des discussions préliminaires de la refonte du Code civil en dépit de leur sécheresse et s'en inspirait constamment.

Il avait un profond respect de la loi, de l'autorité, des magistrats et de tout ce qu'ils représentaient dans la société. Il ne permettait jamais qu'on critiquât devant lui un juge ou la magistrature comme corps, quels que pussent être les défauts ou l'insuffisance de certains d'entre eux. Les textes du Code ou des Statuts devaient également être respectés. Il avait coutume de répéter, lorsqu'il devint juge, que le magistrat n'est pas là pour légiférer mais pour interpréter la loi et l'appliquer à des cas concrets, peu importe ses idées à lui.

Il fut bâtonnier du Barreau de Montréal et bâtonnier général de la Province de Québec. Nommé en 1912 juge de la Cour Supérieure à Montréal, il continua dans ce nouveau rôle à se dépenser sans compter. Il mourut moins de quatre ans plus tard.

Ceux qui l'ont connu ne sauraient oublier qu'il fut, comme nous le disions au début — le meilleur homme du monde.

A. J. BROWN

Tall, well set-up and distinguished looking.

He was born in the Eastern Townships. His grandfather, Captain Josiah Brown, coming from Plymouth, New Hampshire, was the first settler in the newly founded Township of Windsor. Mr. Brown received his early education at St. Francis College, Richmond, going on

from there to Morrin College, Quebec. He took his Arts and Law courses at McGill from which he graduated as Medallist in 1886.

Upon admission to the Bar he practised during his first year in partnership with a Mr. Benjamin and upon the latter's death joined the firm of Chapleau, Hall, Nicholls and Brown where he was to spend the rest of his professional career. The firm had a decidedly political tinge but Mr. Brown, although appointed to the Senate during the latter years of his life, cannot be said to have ever taken an active interest in politics. Upon the appointment of Sir Adolphe Chapleau as Lieutenant Governor the firm was reorganized under the name of Hall, Cross, Brown and Sharp, under which name it carried on for many years. The firm became Brown, Montgomery and McMichael in 1907 and remained the same, although greatly enlarged, until Mr. Brown's death in 1938.

Mr. Brown was a prodigious worker and, although never a Court man, the promptness and despatch with which he got through his work, coupled with his exceptionally clear business judgment, quickly brought him to the fore in commercial circles. With the rapid development of corporation practice he soon attained an outstanding position in that field and his clear business judgment and recognized integrity led to his being elected to the Boards of many of the largest and most influential business corporations.

But one would not do justice to the object of this sketch without mentioning those qualities of heart and mind which endeared A. J. Brown to those who knew him.

Strong in his likes and dislikes he was a staunch friend and generous to a degree to any object which appealed to him. But what is not generally known were his countless acts of benevolence and kindness to those in distress of any kind or whom he thought deserving of an opportunity for advancement and this most frequently without solicitation. Whether it was a caddie on the golf course or a confrere whom he thought worthy of better things he stood ready at

all times to give fully, not only of his money but of his time and of his influence to see that he or she got the required opportunity.

He never sought nor welcomed thanks and as a member of the Bar once remarked : « His death brought me the chance I did not have before of, shall I say, proclaiming my indebtedness to a man who, while owing me nothing, yet had been of great service to me. »

Happy is he who, like A. J. Brown, believes in and practises the proverb : « It is more blessed to give than to receive ».

A. W. P. (PAT) BUCHANAN

L'auteur de ces lignes connaît deux portraits de Pat Buchanan. L'un, celui qu'il est d'usage que l'on offre au bâtonnier sortant, est au Palais de Justice où il forme partie de la galerie des bâtonniers. Ce portrait plutôt guindé ne rend pas ce qu'il y avait de bonté et de malice sur les traits de Pat. Un autre, antérieur de plusieurs années, exposé à l'un des salons il y a une trentaine d'années, le montre en costume de chasse à courre — un jeune gentleman sans un souci au monde que de fournir une bonne course et de se voir attribuer la queue du renard.

Son grand-père, Alexander Buchanan, fut le premier secrétaire de la Bibliothèque des avocats fondée en 1828 et qui donnera naissance à la Corporation du Barreau de Montréal. En décembre 1928 lorsque fut célébré le centenaire de cette fondation il fut donné de voir, non sans émotion, le rare spectacle de l'arrière-petit-fils, Me Erskine Buchanan, lisant en présence de son père le procès-verbal de la première séance des membres de la Bibliothèque, procès-verbal rédigé par leur ancêtre cent ans auparavant et signé de sa main.

Pat était un avocat né. Tôt dans sa carrière il s'associa avec le charmant homme et avocat distingué que fut le bâtonnier W. J. White. Ils eurent une clientèle de choix et ne comptèrent pas leurs succès à la barre.

Pat était de ceux qui ne recherchent pas les honneurs mais ac-

ceptent les tâches qui leur sont offertes quelque onéreuses qu'elles soient lorsqu'ils sont convaincus de pouvoir être utiles. C'est ainsi qu'on le vit accepter d'être trésorier du Barreau de Montréal, puis bâtonnier en même temps que bâtonnier général de la Province.

Ceux qui furent ses chefs ou ses collaborateurs gardent de lui le souvenir d'un homme d'une conscience parfaite, d'une loyauté absolue, d'une camaraderie charmante.

Historien à ses heures il consacra beaucoup de ses loisirs à réunir des documents et à écrire l'histoire de sa famille et du barreau.

Il n'aimait rien tant que de réunir ses confrères dans des agapes somptueuses dans sa demeure, Avenue des Pins à Montréal, et avec l'aide de la toute gracieuse Mme Buchanan savait mettre ses invités parfaitement à leur aise.

Pat est mort à la tâche. Choisi avec quelques autres pour faire la revision de lois statutaires de la Province de Québec, il voulut mener de front cette entreprise ardue et les devoirs de bâtonnier. Mais c'était trop demander à sa santé. Bien que se sachant gravement atteint il n'en continua pas moins à se dépenser. La veille encore jusqu'à huit heures du soir, il assistait à une assemblée du Conseil de l'Ordre et quittait ses collègues apparemment en bonne santé et d'excellente humeur. La mort avait déjà trop attendu. Le lendemain, 31 octobre 1939, dans la matinée il s'éteignait chez lui, victime d'une syncope.

En terminant, nous citerons cet extrait de son testament où l'homme qu'il fut se révèle bien — « I wish to be buried with as little show and expense as possible, the inevitable funeral service to be held in our house and to be absolutely private. Should I die in Montreal I would like to be buried among the pines in the Old Burying Ground of St. Andrews on the Road to Carillon. I dislike the profusion of flowers displayed at such ceremonies and do not wish to have any unless a few lilies of the valley, if in season. » Son désir est exaucé. Il repose sous les pins de Carillon.

C. S. CAMPBELL

Here is a man who during his whole life kept in the background not wishing to be talked about and since his death has had, and deservedly so, enough praise to make most men blush and wish the ground would swallow them up. What did C. S. Campbell do to deserve all this ?

First his background. He was the son of the late Sir Alexander Campbell, one of the Fathers of Confederation and at one time Lieutenant-Governor of Ontario. He was educated at Bishop's College School, Lennoxville after which he took a course in Arts and Law having obtained his B.A. Like the late Fred. Meredith, who later became his partner, he completed his law studies at Laval University where he graduated in 1884 and the same year was called to the Bar.

During a career at the Bar which was highly distinguished, C. S. Campbell specialized in Commercial Law. He was legal adviser to the Allan Line, the Canadian Pacific Railway, The Molson's and the Merchants' Banks, the Montreal Harbour Commission, the Hudson's Bay Company and the Montreal Light, Heat and Power Company. He was engaged in many important cases in which he appeared as chief counsel, among which was the famous litigation between the Dominion Coal and Dominion Steel Companies which traversed the Canadian Courts and went to the Privy Council.

C. S. Campbell entered the firm of Sir John Abbott and Melbourne Tait, K.C., who was to become Sir Melbourne Tait, Chief Justice of the Superior Court for the Province of Quebec and eventually headed that of Campbell, Meredith, Allan & Co., to day Heward, Holden & Co. The members of the latter firm keep most lively and pleasant memories of his kindness and of his wish to help the struggling student or budding lawyer.

By his will he directed that certain specific legacies were to be paid to relatives and employees (including a small trust fund to look after his old horse « Kodak ») but the large residue was left in five

equal parts to go respectively to the Montreal General Hospital, to the Kingston General Hospital, to certain named friends, « one part to purchase vacant lots in the congested parts of the City of Montreal to make playgrounds for young children not too far from their parents' abodes » and the remaining one-fifth part to « be retained by the trustees and the income applied to encourage the playing on summer evenings of bands of music in public places handy to the congested parts of said City ». It is from these last two-fifths of the residue of C. S. Campbell's estate that so many citizens of the Canadian Metropolis have cause to be grateful to his memory and generosity in providing their children and themselves with what we know as the Campbell Playgrounds and the Campbell Concerts. He was a prince.

G. B. CRAMP

Il était le fils d'un président d'université. Au physique, Cramp était un homme tout menu et frêle qui rappelait les personnages de Dickens, non pas les sinistres mais ceux que l'acceptation de leur sort tenait penchés tout le jour au-dessus de registres dans lesquels ils alignaient interminablement des chiffres et des dates.

Cramp était un avocat sans prétention, mais qui avait une importante clientèle. Ses principaux clients étaient l'Université McGill, des sociétés de prêts immobiliers et une compagnie d'assurance sur la vie, alors modeste mais aujourd'hui colossale.

C'était au temps des équipages et le problème de la circulation à Montréal n'existait pas encore. L'on se rendait à ses affaires — alors toutes sur les rues St-Jacques, Notre-Dame et St-Paul — à pied ou en voiture. Par tous les temps l'on pouvait voir chaque matin venant du quartier ouest de la ville Mre Cramp s'avancant lentement sur la rue St-Jacques avec sur ses talons un toutou blanc et noir, son chien qui raissaient sur St-Jacques à la fin de la journée allant dans la direction allait lui tenir compagnie pendant qu'il consulterait ou rédigerait les « opinions » qui lui étaient demandées. Les deux inséparables réappa-
d'où ils étaient venus le matin.

Il n'était rien moins que pompeux. Sa démarche et ses manières étaient celles de quelqu'un qui ne demande à l'existence que ce que celle-ci peut lui donner et laisse aux ambitieux et aux forts de se disputer les gros morceaux. Heureux Cramp qui ne demandait qu'à travailler sans bruit, son chien à ses pieds ! !

Il ne se maria pas et vivait avec sa sœur, elle aussi demeurée célibataire. Il réussit à accumuler une jolie fortune que sagement il légua à l'Université Dalhousie en souvenir de son père, à l'Université McGill et à divers hôpitaux. Il n'avait pas cédé à la tentation, à laquelle beaucoup de ses contemporains se sont abandonnés, de laisser « une succession » c'est-à-dire, faire le malheur d'héritiers qui, sans un argent qu'ils n'avaient pas gagné eussent peut-être connu la satisfaction que donne le devoir accompli.

Décidément, Cramp, tu n'étais pas le premier venu ! !

JOHN WILSON (Jack) COOK.

In the full vigour of a most active career, John Wilson Cook, K.C., died unexpectedly, in his sixtieth year, after a sudden and short illness. Called to the Bar of Quebec, in 1897 while still in his twenty-first year, Mr. Cook practised his profession continuously until the premature termination of a very useful and honourable life by his death on February 24th, 1936.

His early education was received in his natal City of Quebec, at the High School, and later at Morrin College. Thereafter, an exceptionally sound and broad legal training was acquired by studies at McGill University and through reading law in Montreal with the firm of Hall, Cross, Brown & Sharp.

Through the well-nigh unto forty years which followed his call to the Bar, Mr. Cook attained a leading position in the legal profession of the Province of Quebec. His conscientious and painstaking work and meticulous observance of a very exacting and rigid code, won for him the respect, esteem, confidence and affection of his fellow-lawyers

throughout the Province. The highest posts within their gift they bestowed upon him. In 1922 he became Treasurer of the Bar of Montreal. At the conclusion of a two-year term in this position, he was elected Batonnier of the Bar of Montreal, and Batonnier-General of the Province of Quebec. The duties of these offices he discharged with dignity and efficiency and in keeping with his own conception of legal responsibility. The mission of the lawyer in organized society Mr. Cook looked upon as an ideal one, that of maintaining right and justice. He had always a high regard for the law — undoubtedly, in some measure, resulting from his heritage as the son of the late William Cook, K.C., of Quebec City. Mr. Cook believed that the principles of the profession should be reflected in the life of the legal practitioner. He said that these principles lay at the foundation of the great traditions of the Bar and of the dignity and prestige which it enjoyed and with which it was clothed. His own career was indeed an exemplification of the standard of ethics which he professed. It earned for him the admiration of his brother lawyers and the trust and confidence of his clients.

Mr. Cook was a man of fine features. Young in appearance, his was an open, peaceful face. Clean-shaven, his unwrinkled cheeks were surmounted by a broad, well-formed, unfurrowed brow, topped by neat, well-groomed light brown hair. A finely formed nose separated two large, deep-set blue eyes which exuded frankness and which gave one an impression of keen alertness and very comprehensive powers of observation despite the attitude of repose in which they were usually to be found. When walking, with head perforce bowed slightly forward due to a minor arthritic condition, his more than average height might possibly not be fully appreciated.

His was an arresting personality: one was not wont to forget having had the pleasure of meeting him. A cultured man, educated and of disciplined mind, he was nonetheless most human and most simple. The essence of courtesy and graciousness to all alike and at all times, he was particularly considerate and thoughtful of the younger mem-

bers of the profession with whom he came into contact. Moreover, no practitioner was ever more kindly to and thoughtful of the members of his staff and of their welfare. His handshake, firm and strong, bespoke his capacity for the warm, lasting and faithful friendships which he had and enjoyed in such large numbers. A kindly, generous, gay, cheerful companion, life was the better for knowing him.

Of literature and history he was very fond and of music, passionately so. Strange beyond co-incidence was it that business regularly seemed to require his presence in New York several times during the height of the concert season. The friendship of a number of the world's great musicians was his.

The outdoors he also knew, and it undoubtedly served to fashion and round-out the man he was. The lure of the salmon, and the thrill of its strike from the depths of the pool beside which he stood and into which he gazed at as regular intervals as his busy professional life permitted, were well-known to him.

For all his many-sidedness, if one may use the term of Mr. Cook, it was the law, as exemplified and practised in the Court Rooms, before the Judges and the Courts, that held life's greatest interest for him. Endowed as he was with all the natural talents which were his — an active and analytical mind, a quick perception, an alert and retentive memory — and with all the rewards which resulted from the constant training which his studious industry through the years had brought, he was admirably equipped to participate in the brilliant forays which occur in the forum which the Court Room alone provides. There the law lives to the full, and grows and changes and determines the lives and fate of man and man. The atmosphere of the Court was really "home" to Mr. Cook. Always before attending there he had prepared himself to the utmost. This habit he formed at the outset of his career. A perusal of his early Codes, with their accurate annotations and summaries, emphasizes strikingly his interest in the law and its interpretation. A series of neatly kept note-books, in his own handwriting, attest the care with which he prepared his cases and the attention with

which he followed them through the successive stages of their progress to the "final judgment". Industrious and determined as he was, no research was ever too tedious or considered by him as unnecessary. Before he presented his argument, all had been examined and checked — facts and law. Justice had, therefore, ultimately to prevail. His task was to present his case with all the lucidity which he could command and with the utmost frankness. His approach was direct. He had an almost uncanny faculty for hitting upon the crux of any question which he studied. He discriminated readily between the important and the unimportant. The latter he brushed aside with but passing comment : the other he concentrated upon with a view to presenting it in its clearest and simplest light for the consideration and decision of the Judge or Court.

Deferential at all times to the dignity of the Judge and of the Court, Mr. Cook was yet the constant, determined and courageous advocate of the cause which he considered just and right. His earnest sincerity inspired trust and confidence and it can be said that the Judges and the Courts before whom he appeared, extended both to him in the fullest measure. His was an easy Court-room manner. He was a cheerful and courteous opponent. Such practitioners at the Bar through the years are those who have made it the honourable and worthwhile institution it is. He always endeavoured, whether in Court or in his office, to find and to adopt the realistic and practical attitude so that justice might prevail as fully and as quickly as possible. The success which he enjoyed must needs have been due, in no small measure, to the appreciation readily accorded by clients to such a course of conduct.

That the Bar and his confreres, present and future, were all-important factors in the life of Mr. Cook is exemplified by the provisions made by him in his Last Will and Testament, when he provided for a generous contribution to the funds of the Bar for the benefit of any less fortunate members who might not prosper as he had through the years when his practice at the Bar had been so kind to him.

ERNEST DESROSIERS

Il s'était marié sur le tard et cet événement l'avait changé au point que l'on ne reconnaissait plus l'Ernest Desrosiers d'autrefois. Il avait été un personnage funambulesque dans sa tenue comme dans ses gestes, et qui l'avait croisé sur la rue ou avait marché derrière lui sans le reconnaître n'avait pu s'empêcher de penser au héros de Puccini, l'immortel Paillasse. Mais tout le monde le connaissait, le monde du Palais d'abord et puis celui où se recrutait sa clientèle faite de quelques hétaires et de beaucoup de pauvres « filles de joie et de misère », de pickpockets, de maris qui battaient régulièrement leurs épouses en plus de ne pas leur donner de quoi bouffer, elles et leurs gosses, de voisines querelleuses et *tutti quanti*. Mais ne levons pas le nez sur la clientèle d'Ernest Desrosiers. Elle avait droit d'être défendue et notre personnage savait faire valoir les circonstances atténuantes, glisser sur les antécédents, ou tout simplement plaider culpabilité avec un air d'insouciance, aussi bien sinon mieux qu'un autre. Aucun de ses confrères n'auraient songé à le traiter autrement qu'en égal, et mieux tous avaient pour lui une certaine affection, car s'il était original et spirituel il n'était pas méchant. Imperturbable toujours et condescendant quand on cédait à la tentation de le diminuer il paraissait n'avoir pas un souci au monde. A part cela il avait ce qui manque à un grand nombre—le sens de la mesure et savait au besoin, comme l'escargot se réfugier dans sa coquille quand le danger menaçait. Une histoire que l'on raconte de lui et qui serait authentique veut que dans une certaine affaire il eut parlé irrespectueusement de quelqu'un que ses ennemis politiques appelaient d'un surnom qui jetait sur lui un peu de ridicule. Ce quelqu'un avait deux fils avocats, et ceux-ci venaient de plaider pour leur père. Disons de suite que ces deux jeunes gens, des plus sympathiques, étaient des colosses. Le plus jeune, Pierre, l'audience terminée se précipite hors de la salle et rejoint Ernest. Bouillant de colère « Mtre Desrosiers, je ne sais ce qui me retient de vous casser la margoulette ». « Je le sais » de répondre Desrosiers — « tu es tellement plus fort que moi ! »

Au moment où Ernest Desrosiers nous semble changé il venait d'être ou allait être nommé à des fonctions judiciaires, ce qui pouvait expliquer le nouveau maintien. Il fut en effet nommé recorder de la ville de Montréal et fut un excellent recorder. Sa logique pouvait ne pas être toujours parfaite et sa connaissance du droit contestable, mais il n'était pas bête, et qui vaut encore mieux il était sensible. Ce bétail humain qui défilait devant lui, ces malheureux, ces révoltés, il connaissait leur pareils, avait reçu leurs confidences. Qui mieux que lui pouvait les juger ! Il fut un bon juge qui tempérerait sa justice par beaucoup de pitié, mais comme rien ne dure il cessa un jour de présider le tribunal. Les envieux avaient-ils réussi à le supplanter, ou bien tout simplement était-ce changement de gouvernement ? Un autre fut nommé à sa place et il dut pour vivre retourner à sa clientèle de jadis. Cette épreuve toutefois l'avait durement frappé et sa santé déclina jusqu'au jour où il dût s'aliter. L'on cessait de le voir au Palais et un jour l'on apprit sa mort. Ceux qui l'avait connu et aimé déplorèrent sa disparition. Pour les autres ce fut un de plus qui était parti. Les premiers évoquaient quelques fois son souvenir et rappelaient que plaçant devant son successeur il se laissait souvent aller à dire : « Quand j'avais l'honneur de présider ce tribunal je jugeais ainsi », ou encore « je n'aurais jamais pris au sérieux un argument comme celui que vient de présenter mon adversaire ».

Evoquer Ernest Desrosiers c'est faire revivre une rue St-Jacques si différente d'aujourd'hui, une rue bordée de « bars » et de « bars » toujours remplis de consommateurs verbeux et tapageurs. Elle ne retentit plus, cette rue St-Jacques, de tout ce bruit joyeux et de ces éclats rabelaisiens. Refermons le livre des souvenirs, refermons-le lentement sur ces échos et parfums de notre jeunesse, sur l'image émouvante de Paillasse riant d'un rire qui s'achèvera dans un sanglot.

AIME GEOFFRION

De taille moyenne, sec et nerveux, légèrement voûté et dédaigneux de sa mine il n'attrapait pas l'oeil de celui qui le voyait passer en route pour le Palais ou pour rencontrer un client. Il ne fallait pas toutefois essayer de le dépasser car il avait été et était encore un grand marcheur, voire un alpiniste et faisait vite tout ce qu'il faisait. Faute de l'avoir rattrapé et d'avoir eu en route un bout de conversation on le rejoignait soit à la conférence, soit à l'audience, et dans l'un ou l'autre cas le spectacle n'allait pas être banal.

Autour d'une table sont assis les clients et leurs conseils. Geoffrion a pris sa place et l'on ouvre la séance. Si c'est Geoffrion qui a convoqué, il expose brièvement le but de la réunion et avant de se rasseoir il aura trouvé le moyen de placer ce qu'il pense. S'il est invité il écoutera son confrère mais ne restera pas longtemps tranquille. Une mention qu'il considère trop brève ou un point qui ne lui semble pas important, il intervient pour compléter ou pour écarter ou bien indique son désaccord par un mouvement de la tête ou des épaules. C'est plus fort que lui; il ne peut laisser passer ce qu'il n'accepte pas et bientôt pour le bien de la discussion il en prendra la direction et la mènera à bonne fin. Dans aucun cas il n'aura laissé sans réponse une observation ou un argument contraire. La discussion semble terminée et l'on croit que tout a été prévu, discuté, réfuté. Il n'en est rien, un argument nouveau vient de se présenter à l'esprit de Geoffrion. Il l'expose, le développe, le retourne dans tous les sens pour ensuite ajouter, que non ce n'est pas là le point crucial et rien ne servirait de s'attarder. On le pensait épuisé, convaincu ou rallié. Au contraire le voilà qui fait signe qu'il a quelque chose à ajouter. Il se lève, va à un rayon de bibliothèque, en tire un volume. Il cite. Voilà la solution !!! Ceux qui doutaient encore sont convaincus, les hésitants se rallient. On se sépare, Geoffrion partant le premier car il vient de se rappeler un rendez-vous auquel il arrivera tout juste à temps.

Devant le tribunal ce ne sera pas le même décor mais Geoffrion

agira comme il le faisait tout à l'heure devant ses partenaires. Son affaire n'est pas plutôt appelée qu'il est debout. S'il occupe pour le demandeur, en un rien de temps il aura expliqué ce dont il s'agit et se sera rassis. S'il occupe pour la défense il aura gardé le nez dans son dossier, mais il ne faudrait pas croire qu'il n'a pas écouté ce que disait son adversaire. En effet, celui-ci aura à peine terminé, que Geoffrion se lève et en quelques mots rappelle ce qu'il a déjà dit, condense ce que son adversaire a soutenu et ce à quoi se résume l'affaire. Il n'y a plus qu'à procéder et la lutte qui va s'engager fournira à Geoffrion l'occasion de briller aussi bien dans l'interrogatoire et le contre-interrogatoire que dans l'exposé de ses objections ou la réponse aux objections de la partie adverse. L'affaire est prête à être soumise pour jugement. Geoffrion résume la preuve, cite doctrine et précédents, tout cela à une allure telle que l'on a de la peine à le suivre.

Et c'est comme cela sans arrêt, car il plaide pour ainsi dire tous les jours et ses consultations qu'il préfère orales on les lui demande constamment.

Fils d'un des meilleurs avocats de sa génération, Christophe Alphonse Geoffrion, et petit-fils, du côté de sa mère, d'un juge éminent, Sir Antoine-Aimé Dorion, Aimé était pétri de droit et avait grandi dans une atmosphère chargée de droit. L'on devait peut-être s'attendre à ce qu'il fût un avocat, mais de là à prévoir la manière de génie qu'il fut — une bouilloire toujours sous pression qui au moindre lâché laissait échapper comme une vapeur enfin libérée : arguments, citations de doctrine et jurisprudence, tout cela sans compter et à une allure vertigineuse.

Quelques-uns furent ou sont des laborieux, d'autres des méticuleux, quelques-uns des artistes. L'on admire la patience des uns, le soin avec lequel d'autres travaillent et l'on s'émerveille devant le talent des derniers. Le talent d'Aimé Geoffrion n'avait rien de tout cela. Il vous confondait par la rapidité et de sa pensée et de sa parole. Vous le croyiez essoufflé, c'était vous qui l'étiez à essayer de le suivre

dans le développement de sa thèse. Il s'arrêtait, c'était vous qui étiez épuisé.

Il a professé le droit, plaidé devant toutes les juridictions toutes sortes d'affaires — questions de droit civil, de droit commercial, de droit constitutionnel voire de droit criminel, la plupart du temps avec bonheur. Il était modeste et dans l'intimité un charmant compagnon. Mais nous ne pouvons nous empêcher de revenir à ce que nous disions — il était comme une force de la nature — un phénomène.

MAXWELL GOLDSTEIN

Notre Barreau compte aujourd'hui plusieurs avocats israélites. Il y a quelque 50 ans ils n'étaient que 3 : F. T. Judah, Maxwell Goldstein et Sam Jacobs. Max Goldstein occupait la première place. Sa famille bien connue à Québec (les Israélites ne devaient pas être nombreux à Québec à cette époque-là) — était venue s'établir à Montréal. L'un de plusieurs fils, Max avait fait brillamment ses études et s'était fait recevoir avocat. Entré en l'étude Kerr & Carter après la mort de M^{re} Kerr, il devint l'associé de M^{re} Carter. Avec peu de clients et peu d'affaires, mais les uns et les autres d'importance, la firme Carter & Goldstein comptait parmi les plus considérées. Elle devait plus tard devenir Carter, Goldstein & Beullac. Ce dernier raconte comme suit comment il était entré dans la firme. Celle-ci cherchant un « junior » avait mis une annonce dans le Journal du Palais se lisant : « Une firme d'avocats désire s'adjoindre un confrère de 5 à 10 ans de pratique. Ecrire donnant références et rémunération espérée à Boîte de Poste No X, Montréal. » J'exerçais depuis près de dix ans et ma clientèle était encore plutôt modeste. J'étais prêt à échanger ma liberté d'action contre un revenu net un peu plus substantiel. D'un autre côté je ne voulais m'associer qu'à des confrères de choix. Je répondis à l'annonce que je serais heureux d'aller discuter avec mes confrères quand je saurais qui ils étaient. Je faisais connaître le numéro de mon téléphone. Ce n'était peut-être pas très diplo-

matique et cependant le résultat fut que Maxwell Goldstein m'appela au téléphone, me dit qu'il approuvait ma manière de faire et m'invita à l'aller voir. Nous tombâmes d'accord. J'entrai chez Carter & Goldstein quelques jours plus tard ayant rendu le bureau que j'occupais avec Elzéar Roy dans l'Edifice de la New York Life devenu celui du Montreal Trust. La firme occupait des bureaux dans le Building du Royal Insurance sur la Place d'Armes depuis la construction de l'immeuble qui fut le premier — la Bourse ne devait se construire que plus tard — des fenêtres duquel l'on pouvait regarder dans le jardin du Séminaire. »

« Dans la firme dans laquelle j'entrais comme plus tard celle de Carter, Goldstein & Beullac, Maxwell Goldstein tenait le rôle le plus actif sinon le premier rôle. Travailleur acharné, ne prenant pour prouvé que ce qu'il avait pu vérifier lui-même, il s'était acquis la réputation de bien faire tout ce dont il se chargeait, que ce fût une consultation sur le bien fondé d'une demande ou d'une défense, un accord à mettre par écrit ou un mémoire destiné aux autorités, il ne laissait sortir de ses mains le travail qu'on lui avait confié qu'après l'avoir mené au point qu'il n'y avait rien à y ajouter. C'est surtout dans les examens de titres d'immeubles que ses amplies connaissances et son esprit pénétrant trouvaient à s'utiliser. Ses conclusions à la validité d'un titre équivalaient à une garantie. Comme on le voit, il était le type du parfait « solicitor ». Grâce à lui la firme avait et conservait des clients qui juraient par elle. Il ne plaidait pas souvent. Quand il se chargeait d'une plaidoirie il ne restait, quand il se rasseyait, plus rien à dire en faveur de sa thèse. Dans les dossiers de toutes les affaires de l'étude l'on pouvait relever des traces de son intervention sous forme de notes, commentaires ou corrections utiles.

« Il jurait par le Code et dès le début d'une discussion insistait pour qu'on lui dise sur quel article du Code l'on songeait à asseoir la thèse ou les prétentions.

« J'ai dit qu'il était israélite. Il était sensible aux préjugés contre ceux de sa race et n'aurait rien voulu faire ou dire qui pût soulever de

controverses à ce sujet. Ses confrères l'élirent au Conseil de l'Ordre en 1922, ce dont il fut très fier. Il remplit consciencieusement ses fonctions. Il ne pouvait être question pour lui de bâtonnat et il avait fait son sacrifice, mais il eut une espérance secrète qu'il porta dans son coeur jusqu'à la fin. C'était de se voir offrir un siège à la Cour Supérieure. Il eut été le premier juge israélite. Quelle satisfaction d'avoir triomphé « des préjugés » et obtenu un honneur qui rejaillissait sur ses co-religionnaires ! La chose n'eût été possible que si un candidat avec patrons en haut lieu et sûr d'être choisi s'était effacé devant Maxwell Goldstein en le proclamant plus digne de la fonction. Mais ces choses-là ne se produisaient pas plus à cette époque qu'aujourd'hui, et si elles doivent jamais se produire nous craignons bien que ce soit dans un avenir éloigné. »

SAMUEL W. (SAM) JACOBS

This brochure commemorating the 100th anniversary of the Bar of Montreal affords a fitting opportunity to bring back to mind one of the warmest and most endearing personalities which ever graced our Bar. The very mention of the name of Sam Jacobs, to those members of the Montreal Bar, who had the privilege and pleasure of knowing him through the years, evokes memories of a surpassingly fine character and outstanding personality.

Notwithstanding the eminence which he acquired in the legal profession and in the public life of Canada, he remained « Sam » to all those who knew him, from childhood to the day of his death. Recognition to him brought with it increasing responsibilities and duties which he unfailingly discharged with great ability. His success at the Bar was due in the main to his courtesy and extraordinary knowledge of the faults and frailties of human nature, coupled with an uncanny appreciation of the fundamental points of law involved in any particular problem with which he was called upon to deal. In all the years of his practice he not only retained the friendships which had been

fashioned in his youth, but acquired with the passage of time a host of legal friends, a good many of whom had been opposed to him in major cases before the Courts.

His charm and courtliness were reminiscent of the graces of the 19th century, but they were accompanied by a sense of integrity, conviction and loyalty to clients which always stood him in good stead, and which evoked the admiration and respect of his colleagues at the Bar.

Midway in his career, he chose to enter the House of Commons, where he endeared himself to his fellow-members. He acquired a national reputation, and his wit and sense of humor were regarded as the finest which had been heard in our House of Commons. Born on May the 6th 1871 in Lancaster, Ontario and reared in Canada, loving his country and imbued by a profound sense of true Canadianism, he nevertheless did not forget the race and religion from which he sprung, and to the day of his death, he remained the outstanding champion of his people, displaying a loyalty, zeal and courage which were hidden beneath an affable manner.

Sam Jacobs belonged to that group of lawyers which believes that rendering service to clients does not necessarily involve bitterness and recrimination, but that the presentation of evidence and elucidation of the law for the determination of the tribunal constitutes the highest duty of a barrister.

Mr. Jacobs was a son of the late William Jacobs and his wife, Hannah Aronson. Educated at the High School of Montreal, he graduated from McGill University in 1893 with a B.C.L. degree, with first rank honors, and the following year obtained his LL.M. degree, *cum laude*, from Laval University, Montreal. Called to the Quebec Bar in 1894, he was made King's Counsel in 1906. First elected to the House of Commons for the Cartier riding in Montreal in 1917, Mr. Jacobs was re-elected in the general elections of 1921, 1925, 1926, 1930 and 1935, and remained a Member of Parliament until his death in 1938.

The high distinction which he had reached in the legal profession.

and in the public life of the country is evidenced by the tribute of the then Prime Minister, Rt. Hon. W. L. Mackenzie King, in the House of Commons on January 13, 1939, when Mr. King in part stated the following :

« The passing of Sam Jacobs, as he was familiarly and affectionately called, has been to those of us who sit on this side of the House a very great, indeed an irreparable loss. Having regard to the place he occupied in parliament over so long a period and particularly to the high esteem and great respect in which, throughout that entire time, he was held by members of all Parties, I think I may truly say that his passing constitutes one of the most serious losses which in many years this House of Commons has sustained. By early training, by wide experience in the profession of law, by character, temperament, and abilities, and above all perhaps by his knowledge of and outlook upon world affairs, Mr. Jacobs was admirably equipped for a foremost place in public life. As hon. members know, he reached a place of high distinction in his profession, was entrusted with many important briefs, and acted as counsel in some of the most important cases in his Province. He was honoured by his own profession being selected as Treasurer of the Law Society of Montreal, and also as representative for the Province of Quebec on the council of the Canadian Bar Association. »

Joint editor with Léon Garneau, K.C., a former partner, of « Jacobs & Garneau's Code of Civil Procedure », Mr. Jacobs also wrote an important work on « The Railway Law of Canada ».

Sam Jacobs does indeed belong to that small group of choice spirits who are endowed with the divine spark in the sense of being able to radiate happiness and joy to those who have the opportunity to come in contact with them. His memory will forever remain a joy and a satisfaction to his colleagues at the Bar, and to all those who had the privilege of basking in the warmth of his presence and personality. As an eminent lawyer, gentleman and commoner, he performed his duties

with unswerving loyalty and integrity. He was indeed a gentleman in the truest sense of the term.

ARTHUR G. JONES

Jusqu'à il y a environ un an, s'il vous advenait d'entrer dans la bibliothèque des avocats et la porte franchie choisissiez de contourner à gauche le comptoir qui semble refuser l'accès au temple de la méditation, le tableau s'offrait à vos yeux de quelqu'un assis dans un fauteuil près de la fenêtre un livre ouvert sur les genoux et dormant. Si vous étiez un noble étranger en train de visiter le Palais, pour peu sceptique que vous fussiez, vous vous seriez sans doute dit que l'auteur ou la jurisprudence que le dormeur avait sur les genoux devait être ennuyeux, mais si vous étiez un habitué vous reconnaissiez aussitôt Jones dans son attitude et à son poste habituels.

Qui était Jones ? Votre question posée à un jeune confrère probablement pressé, comme le sont les jeunes, eut provoqué la réponse « demandez à plus ancien que moi », alors qu'un avocat à la tête che nue vous eut répondu « c'est un pauvre hère. Un ancien avocat. On l'accueille parce qu'il ne gêne pas. Je ne sais au juste ce qui l'a conduit là ». Si par hasard votre interlocuteur avait été un contemporain de Jones, il vous eut dit « C'en est un qui n'a pas eu de veine. Faute de relations (*connections*) sans doute et faute peut-être aussi de savoir-faire, il a plaidé autrefois vaguement des affaires sans éclat ni gros honoraires. Il s'est résigné — d'abord à la médiocrité et puis à la pauvreté. Il a dû se faire une raison car il ne se plaint pas. Que voulez-vous, nous sommes nombreux. Tous ne sauraient réussir » !

La question posée et répondue de l'une ou l'autre de ces façons, à un moment donné le dormeur s'éveillait, s'étirait discrètement et se levait pour partir après avoir jeté un regard distrait vers la pendule au mur du fond de la pièce et remis à sa place le livre qu'il n'avait pas lu. Jones debout, les vêtements qu'il portait rappelaient ceux dont on affuble les épouvantails dans les champs, jambes du pantalon retour-

nées au-dessus des chevilles, veston trop large sur des épaules sans forme, faux-col et cravate à la « va comme j' te pousse ». Les cheveux en broussaille. La barbe d'avant-hier avec sur la figure une expression de lassitude profonde se détendant parfois en sourire d'enfant.

Ce personnage fantomastique avait cependant enchanté ses contemporains en écrivant pour eux une fantaisie mi-comique mi-sérieuse *Amazing Adventures of an Inventor* dans laquelle il faisait évoluer « Alfred Nigelson, Esq., that American Nonpareil », une sorte de génie précoce, un inventeur né dont l'existence faite d'expériences plus fabuleuses les unes que les autres se transforme en celle d'un monsieur comme tout le monde à la suite d'une catastrophe résultant d'une de ses équipées.

Le volume de près de 450 pages est très attachant. L'auteur y fait preuve d'érudition, d'humour et de connaissances linguistiques. L'épigraphe qu'il y a mise en tête de son livre est faite d'une citation de Dryden, lorsque celui-ci rappelle que la sagesse et la folie sont voisines et passent souvent de l'une chez l'autre.

Nous ne pouvons résister au plaisir de transcrire ici quelques lignes du portrait qu'il fait de son héros :

« In all his changes of fortune he remains the same undeniable original, the same unapproachable self, a man without a shadow or a double. His life, baffling speculation, reads like fairyland, and no one can say when he shall waken from the reverie. Were his person as gigantic as his desires, the world would be too small to hold him. He grasps with confidence at what he can never attain, and the sun, moon and stars are hardly safe in the heavens. Ingleson would pluck them out. »

Revenons à notre dormeur.

Depuis plusieurs mois Jones ne venait plus à la bibliothèque tous les jours. Il est vrai qu'en hiver quand il fait très froid ou que les trottoirs sont glissants il faut une raison pour sortir, et ceux d'entre nous qui le peuvent restent chez-eux à fumer le cigare et à lire un bon livre. Jones faisait-il comme vous et moi? Il manquait même quand la température n'était pas mauvaise. Non, il devait être malade. En effet,

une sorte d'anémie activée sans doute par la malnutrition minait Jones et il devenait évident qu'un de ces jours l'on ne le verrait plus à sa place habituelle.

Le Barreau de Montréal a vu il y a quelque onze ans se fonder L'Association de Bienfaisance des Avocats de Montréal dans le but de secourir les confrères et les anciens confrères malheureux ainsi que leurs familles. Le visiteur de l'Association, Mtre X . . . manquait rarement de causer à Jones ou de s'informer de lui auprès des bibliothécaires. Lorsque les absences de Jones devinrent plus fréquentes, Mtre X voulut savoir dans quelles conditions Jones était logé et nourri, et muni de l'adresse il n'eut pas de peine à trouver l'habitat de son protégé. Accueilli d'abord avec méfiance par le logeur (il s'agissait en effet d'une maison de chambres pour « pensionnaires de vieillesse ») lorsqu'il eut expliqué sa mission au patron, celui-ci avec un sourire qui révéla une mâchoire presque toute en or, lui dit que Jones était sorti et probablement à la bibliothèque des avocats. Mtre X s'était informé avant de se mettre en route et opina que Jones avait dû diriger ses pas ailleurs. Où avait-il bien pu aller ? « A la station » interjeta le logeur. Un peu surpris d'abord, Mtre X comprit qu'il s'agissait de la Gare Centrale située non loin de là. Il remercia et s'en fut à l'endroit indiqué. Il eut beau regarder partout dans le grand hall — il ne trouva pas celui qu'il cherchait. S'étant hasardé jusqu'au fond de l'une des salles d'attente des voyageurs, il en fit le tour. Non, décidément pas de Jones — mais cent comme lui assis sur des bancs qui n'attendaient pas l'heure d'un train mais étaient venus se chauffer ou, fatigués de battre la semelle, se reposaient — les épaves, les errants, les illuminés, les pas de chance, en un mot ceux qui ne peuvent plus lutter et que la vague a rejeté meurtris et encore vivants, proies pour la mort qui les guette.

Rassuré par la bonhomie du logeur le visiteur ne poursuivit pas son enquête mais ayant eu plus tard l'occasion de constater de nouveau l'absence de Jones, crut devoir téléphoner au logeur, lequel lui apprit que Jones était alité, ne pouvait absorber aucun aliment solide et semblait être d'une faiblesse extrême. « Avait-on appelé un médecin ? Il

fallait faire aussitôt venir une garde-malade. L'Association se chargeait de tous les frais ».

Le lendemain, Mtre X se présente chez le logeur. Le médecin était là mais allait partir. Présentations. Evidemment, un médecin de quartier, mais la bonté était inscrite sur sa figure. Questionné sur l'état de son malade, l'homme de l'art répondit en hochant la tête: « Qu'une issue fatale était à prévoir, le malade n'ayant plus de résistance. Usée... détraquée, la machine ». *Quid* d'un stimulant ? « S'il peut l'avalier, cela ne peut lui faire de mal. » Remerciements. Départ du médecin, qui enverra une garde pour relayer le logeur lequel soigne Jones comme son enfant. Mtre X sort acheter le stimulant au prix fort de la Commission des Liqueurs. Il le rapporte. C'est du cognac. « Conduisez-moi à Jones ». « Par ici », et à la suite du logeur Mtre X descend un escalier en colimaçon qui conduit au sous-sol. « Voilà » dit l'homme en tournant vers la droite et en pénétrant dans une pièce éclairée d'une ampoule au plafond. Quelqu'un est couché dont la respiration hâlante seule indique qu'il vit encore. C'est Jones qui est là. Mais nous sommes en plein jour. « Où est la fenêtre ? » demande Mtre X. Un peu confus devant une question aussi naturelle le logeur répond que c'est la pièce où Jones a demandé à être transporté. Elle est près de l'appareil de chauffage, dit-il, et les derniers mots que Jones a balbutiés ont été pour dire qu'il avait froid, très froid. Toujours pour essayer de lui procurer de la chaleur nous avons, dit-il, entassé contre la fenêtre les vêtements que portait Jones quand nous l'avons « mis au lit ». On essaie de faire boire au malade une goutte de cognac dans un peu d'eau. Il en avalera le quart mais le reste ne passera pas et cela ne servirait à rien d'insister. On se sépare, le logeur devant prévenir Mtre X s'il se produisait quelque chose.

Le lendemain matin Mtre X est appelé au téléphone — Jones est mort au cours de la nuit.

Emoi chez ceux qui étaient habitués à voir Jones à la bibliothèque ou à se préoccuper de son sort. Les uns savaient, les autres pas qu'il était malade. Pauvre type. Il avait fini de rêvasser et possédait enfin la réponse à « Pourquoi . . . ? »

L'on croyait que Jones n'avait plus de parents. Il incombait à l'Association de Bienfaisance de veiller à ce que les restes fussent convenablement inhumés. Elle le fait aussitôt — et Jones ayant appartenu à la religion anglicane l'on alerte un confrère qui veut bien se charger de procurer les services d'un pasteur. La dépouille est transportée dans un de ces établissements que l'on désigne euphémiquement « salon mortuaire » où, sur la commande du secrétaire de l'Association, l'on s'occupera de tous les détails. Plus tard dans la journée l'établissement en question prévient que les funérailles auront lieu le lendemain à trois heures de l'après-midi.

Le lendemain M^{re} X se rend au salon mortuaire un peu avant l'heure. Nous lui passons la parole. Il va nous dire comment Jones fut conduit au champ du repos.

« J'entrai dans les bureaux de la maison de pompes funèbres quelques minutes avant l'heure fixée . . . et demandai la dépouille de Mr. l'avocat Jones. « Au premier à droite », me fut-il répondu. Je monte et en passant devant la préposée aux renseignements celle-ci m'arrête. « Etes-vous Mr. Un tel? » Non, mais celui que vous cherchez ne tardera pas ». Je continue jusqu'à la salle spacieuse, genre chapelle, très sobre dans laquelle ont lieu, sans doute, les cérémonies comme celle qui va se dérouler. La dépouille est au fond de la pièce. Un cercueil sur des tréteaux. Je m'approche. La figure de Jones a la sérénité de la mort. Il est même beau. Rasé, pomponné, les cheveux bien à plat et, semble-t-il, enduits de brillantine. Un plastron noir avec faux-col et cravate disparaît sous le couvercle de la bière. Les choses ont été bien faites. Le cercueil est très convenable. Je m'écarte pour faire place à d'autres qui se succéderont auprès de la dépouille jusqu'à l'arrivée du clergyman. Ceux qui se connaissent déjà se serrent la main, les autres se présentent ou sont présentés. L'on cause. Le beau-frère de Jones dont nous ignorions l'existence est là. Il remercie en son nom et au nom de sa femme. Le clergyman est arrivé et se dispose à officier. L'assistance prend place devant des chaises alignées sur deux rangs face au cercueil devant lequel le Révérend, livre en mains, lira les

textes que l'on connaît. Puis en quelques mots il rappellera que la carrière du défunt fut toute d'humilité et de contentement de son sort. Il appelle sur son âme la miséricorde divine. C'est fini. Ici une scène émouvante. Quelqu'un s'approche. C'est la préposée aux renseignements. Elle porte un petit colis qu'elle ouvre. Ce sont des fleurs. Elle les dépose respectueusement à l'intérieur du cercueil et s'éloigne. Les croque-morts ferment puis hissent le cercueil sur leurs épaules. Le cortège se met en marche avec à la tête le maître de cérémonies. Le clergyman et l'assistance suivent. Jones, ayant sur son coeur les roses de l'Inconnue, est porté jusqu'au bas de l'escalier où le cortège se dispersera. Il n'est pas besoin d'aller plus loin. Le clergyman se charge du reste. Avant de nous séparer nous demeurons quelques-uns à échanger des propos. Quelqu'un rappelle ce qu'un autre a dit de Jones là-haut pendant que l'on faisait connaissance et que s'évoquaient des souvenirs : « Il n'a jamais fait de mal à personne (*He never did anyone any harm*) » et qu'un autre se murmure à lui-même : « Je souhaite d'être inhumé aussi dignement. »

N. K. LAFLAMME

D'humeur toujours égale c'est-à-dire maussade — ses clients et plus tard ses électeurs, car lui aussi cédera à la tentation de faire de la politique, devant son attitude tantôt indifférente tantôt passionnément favorable ou hostile devaient renoncer à le comprendre ou s'en remettre complètement à lui. Une fois revêtu de sa toge il n'était plus le même homme. Son affaire appelée, il s'approchait de la barre d'un pas ferme et sans apparemment se préoccuper d'autre chose que de la tâche à accomplir il ouvrait son dossier, s'asseyait ou se levait, suivant que ce fût son tour de parler ou non et la lutte s'engageait. Rien ne lui échappait, ni la faiblesse d'un témoignage ni le vide d'un argument. Son attaque avait-elle été trop vive et l'effet manqué, sa parade trop haute ou trop basse pour un coup droit, comme un maître d'armes qui sait que si tous les coups comptent c'est le tou-

ché final qui l'emporte et que le rétablissement doit se faire avec élégance et sans rien laisser paraître, il s'inclinait lentement vers son dossier, le feuilletait et relevait la tête semblant avoir trouvé. Cela n'avait duré qu'un instant et l'adversaire n'était pas encore revenu de sa satisfaction que Laflamme se lançait de nouveau à l'attaque et cette fois marquait un point, puis un autre, puis un troisième, et, se tournant vers son confrère alarmé et souvent désorienté lui cédait un tour que celui-ci le plus souvent aurait préféré n'être pas le sien. Il brilla si souvent et dans des procès tellement variés que l'on hésite à dire s'il fut surtout un avocat d'assises ou d'affaires. Il plaida pour l'accusé dans des procès sensationnels. Il prit part à de gros débats d'intérêts devant toutes les juridictions. Il était l'adversaire redoutable qui n'a peur de rien ou de personne. Il est mort jeune — d'avoir trop travaillé. Le droit était son culte. La bataille son rôle. Qu'était-il au demeurant ? Un doux peut-être, un timide qui craignait pour sa peau si on avait découvert sa faiblesse. Il s'abandonnait rarement. On le disait indécis. Les salles qui retentirent de sa voix ont depuis reçu une nouvelle couche de peinture. Laflamme vit dans la mémoire de ses contemporains. Les jeunes ont d'autres chats à fouetter.

EUGENE LAFLEUR

Une tâche toujours périlleuse est celle de tenter de classer les gens, surtout les avocats, dans l'ordre de leur valeur. En effet tant de facteurs entrent en ligne de compte, le talent de l'un différerait de celui des autres et s'est aussitôt imposé à tous, alors que faute d'occasions de briller un tel a laissé le souvenir de quelqu'un d'ordinaire, ce qu'il n'était pas, et qu'un autre à qui la chance a toujours souri a été pour ainsi dire poursuivi par le succès pendant qu'un quatrième a attendu en vain toute sa vie le moment de se faire valoir. Et puis nous ne pensons pas tous de même et les opinions, comme les goûts changent. La tâche est-elle impossible ? Non, car s'il faut choisir parmi les avocats de la seconde moitié du siècle dernier et depuis au Canada celui qui,

au jugement de ses contemporains, dépassa tous les autres, l'on devrait nommer Eugène Lafleur.

Un de trois frères qui tous furent des hommes distingués Eugène Lafleur avait été mal partagé au point de vue du physique — il était bossu, mais les fées l'avaient comblé des dons de l'esprit : intelligence lucide, élégance de la pensée, hauteur de vues, amour des belles choses, commerce agréable — pour n'en citer que quelques-uns. Et quel avocat il fut ! Combien persuasif et agréable à entendre !

Si vous n'étiez présent qu'à titre de spectateur il vous enchantait, tellement il possédait toutes les nuances de l'art de la parole. S'il était votre adversaire et vous précédait dans la plaidoirie vous sentiez grandir le danger de perdre le procès que jusqu'alors vous considériez gagné d'avance car il avait su si bien faire ressortir les points forts de sa cause qu'il semblait qu'il ne restait plus qu'à lui concéder la victoire. Décidément, semblait-il, vous n'aviez pas tous les atouts dans votre jeu ou les premiers juges tout en vous donnant raison n'avaient pas suffisamment motivé leur décision. S'il s'était levé pour vous répondre il avait, c'était à craindre, réussi à démolir ce que vous aviez édifié.

Son habileté consistait à se borner à discuter quelques-uns seulement des points de fait ou de droit de l'affaire, à défendre ses moyens ou attaquer ceux de l'adversaire sur ces points, à mettre en relief l'importance de ces derniers, et lorsque son instinct lui disait que ses juges étaient convaincus, ou à peu près, en termes clairs et précis il résumait ce qu'il venait de dire et se rasseyait. Le résultat était généralement que séduit par le charme et l'élégance de sa parole on était prêt à le suivre et on l'avait suivi jusque là où il voulait vous conduire.

L'adversaire pouvait alors se lever et répondre, tenter de dissiper le charme ou de le pénétrer suffisamment pour à son tour gagner les replis de la sensibilité de ses auditeurs, il éprouvait le sentiment d'avoir fort à faire et il lui fallait, semblait-il, essayer de faire preuve d'autant d'habileté et d'éloquence. Quelques-uns des maîtres du barreau pouvaient se le permettre, et parfois réussir, les autres, l'inquié-

tude dans l'âme, l'audience terminée, devaient se consoler en pensant au mérite intrinsèque de leur cause.

Il ne l'emportait pas toujours mais perdait rarement une cause susceptible d'être gagnée. La victoire lui semblait-elle promise ou au contraire le charme avait-il manqué son effet, Lafleur se montrait toujours courtois et déférent, et lorsque son adversaire était un jeune, il n'oubliait jamais de le féliciter d'avoir su tirer si bon parti de ses atouts. Quel que devait être le résultat, l'on conservait d'une rencontre avec Lafleur un souvenir qui ne s'effaçait pas.

Il savait causer aux dames. Aux réunions de l'Association du Barreau Canadien notamment, lorsque les salons remplis de congressistes, quelques-uns accompagnés de leurs femmes et de leurs filles, commençaient à se vider et que l'on pouvait enfin retrouver qui l'on cherchait, si vous vouliez faire plaisir à votre partenaire : jeune femme, mère de famille ou jeune fille, un sûr moyen était d'offrir de la piloter vers Me Lafleur en lui promettant un régal. Votre offre acceptée, vous conduisiez vers le ou l'un des groupes restés derrière, celui au milieu duquel vous aviez reconnu l'objet de vos recherches. Vous faisiez les présentations. Vous partiez ou vous demeuriez. Dans le premier cas à l'issue de la conversation et autrement lors de votre prochaine rencontre avec la dame ou la demoiselle en question, celle-ci vous remerciait avec effusion de lui avoir fait connaître Lafleur, de lui avoir ainsi permis de partager votre admiration pour ce charmeur.

Il professa le droit international à la faculté de droit de l'Université McGill et écrivit, quand il était encore jeune avocat, un court traité sur cette partie si intéressante de la science juridique. L'ouvrage, comme était son enseignement, est concis et clair.

Sa carrière a laissé dans le firmament de nos souvenirs une traçée lumineuse que ses contemporains ne se lasseront de contempler, y lisant le mot qui résume Eugène Lafleur : *l'Inégalable*.

D. A. LAFORTUNE

A cette époque le service d'ascenseurs au Palais de Justice consistait dans les deux appareils qui vont jusqu'à la bibliothèque. Nous sommes au printemps et l'on circule dehors sans pardessus. Il est dix heures passées, les portes d'entrée extérieures et intérieures du Palais ne cessent de s'ouvrir et de se refermer; il s'y engouffre toutes espèces de gens — avocats, plaideurs, témoins et curieux. Ayant traversé la rue Notre-Dame venant de la rue St-Vincent, un homme vêtu d'une redingote noire, d'un pantalon d'une couleur indécise et d'un chapeau haut de forme, marchant à bonne allure a traversé le square du Palais, franchi les portes et s'est posté devant la cage de l'un des ascenseurs en route pour le premier étage où il débarquera ses voyageurs. On le voit enlever sa coiffure et tirer de sa poche intérieure un mouchoir de soie qu'il promènera sur son front moite. Un observateur aura noté que cet homme à la mise si correcte, pour un avocat, ne promène pas son regard autour de lui et lorsqu'interpellé par quelqu'un qui l'a reconnu, il répond très brièvement sans lever les yeux vers son interlocuteur. L'ascenseur a atteint le premier, les voyageurs en sont descendus et notre homme resté avec d'autres se penchant vers l'homme d'ascenseur lui a dit laconiquement « La Cour de Pratique ».

A cette époque la Cour dite de Pratique (de l'anglais — Practice Court), était comme aujourd'hui au 3e étage mais dans la chambre portant le No 33. Celle-ci, pièce exiguë, de 40 pieds x 25, surtout à l'heure de l'ouverture de la séance était le théâtre d'une circulation intense, la porte qui ouvrait dans la direction de l'estrade ne cessant de s'ouvrir et de refermer sur ceux qui entraient et sortaient. Notre homme descendu au troisième a contourné l'entrée du vestiaire des avocats et avec d'autres personnes s'est dirigé vers la chambre 33. La séance vient de s'ouvrir avec le cérémonial ordinaire — le crieur précédant le Juge de quelques pas est entré par la porte réservée à cette fin et tout en maintenant la porte ouverte pour laisser entrer le magistrat, a lancé le « Oyez, Oyez — la Cour de Pratique est ouverte—

Que tous ceux qui ont affaire en cette Cour s'approchent et ils seront entendus » d'usage. Le Juge, un vieillard quelque peu chancelant, a franchi les degrés de l'estrade, s'est assis dans son fauteuil et s'incline devant le greffier, qui debout comme tous ceux qui sont là dispose sur le pupitre du Juge le cahier des causes qui seront appelées, s'incline, se retourne et, en s'asseyant, fait signe au crieur de faire faire le silence car beaucoup causent, d'autres laissent tomber des volumes, sans le vouloir, le bruit que font les allées et les venues, et le Président est, comme l'on dit aujourd'hui, cent pour cent pour le décorum. Ce président est Sir Charles Davidson. D'apparence austère mais charmant dans l'intimité et l'extérieur d'un gentleman, Sir Charles souffre des yeux et pendant toute la séance il promènera sur ses paupières cerclées de rouge un mouchoir de soie. Le greffier, le sympathique, actif et très obligeant Bédard aura appelé les causes « non contestées » et nous en sommes à l'appel des causes, contestées, celles-là, quand par la porte qui n'a cessé de s'ouvrir et de se refermer et que ceux qui sont assis ou debout à l'intérieur guettent attendant l'adversaire ou un message les appelant ailleurs, l'on voit — ou qui plutôt lentement se dessine, s'engage et enfin apparaît un chapeau de soie, puis un bras, puis une tête baissée sur une redingote noire — Voilà D. A. se disent l'un à l'autre avec un sourire les confrères jusqu'alors indifférents parce qu'habitues à la scène cependant curieuse de la Cour de Pratique en action ou absorbés par leurs préoccupations. C'est bien lui, D. A. La-fortune, substitut du procureur général, civiliste, gentleman farmer, qui plus tard se présentera à la députation, sera élu tant qu'il voudra, ira à Ottawa où il ne fera pas plus mauvaise figure que d'autres. Il a épousé une héritière et a peu d'amis, mais il a des clients et des clients et des clients sérieux qui aiment les procès, tiennent à les gagner quoique cela puisse leur coûter — parce qu'il est très important que l'on sache que l'on ne saurait impunément se frotter à eux. Et les voleurs et les faussaires et même les assassins eux aussi connaissent et redoutent l'éloquence, le gros bon sens mêlé d'habileté de celui qui a requisitionné ou qui requisitionnera contre eux avec d'autant d'énergie que

de finesse. Mais le chapeau et la redingote n'auront fait qu'une courte apparition en Cour de Pratique car D. A. vient de se rappeler qu'à l'étage au-dessous, à la Chambre 24, devant la Cour de Revision, il doit plaider aujourd'hui ou demain une affaire dans laquelle il occupe pour un cultivateur de St-Laurent, sa paroisse, et que l'on a répandu le bruit que M^{re} Lafortune va dire son fait au client de son adversaire, aussi une délégation est-elle là qui écouterait et rapportera au reste de la paroisse anxieux de le savoir que D. A. est toujours égal à lui-même.

Que D. A. plaide ce jour-là ou le lendemain, que tous les admirateurs aient attendu ou soient revenus ou non, D. A. aura été inimitable. La Cour l'aura invité à prendre la parole et lui qui, quelques instants auparavant aura laissé voir sur sa figure ce qu'il pensait des témoignages ou des observations de l'adversaire — misères, sophismes, mensonges — s'est levé lentement et dans l'attitude qui lui est particulière — épaules penchées comme si le torse cédait sous le poids du cerveau et la tête tournée vers la gauche — commence sa plaidoirie. Il excelle dans l'ironie et va parfois jusqu'au sarcasme. La partie adverse — qui est-elle ? Un rien du tout. Mais son client — un homme de substance qui compte parmi les plus honorables de St-Laurent — la plus belle paroisse de la Province de Québec, du pays tout entier. Et D. A. continue — accumulant les preuves, les arguments, le droit, la jurisprudence, etc.

Tout cela se passait autrefois. Nous n'avons plus de D. A. Pauvre Palais ! !

DONALD MACMASTER

Barefoot boy from Glengarry, he had his way to make in the world. He made it. He came of Highland Scottish stock and had, in marked degree, many of the qualities of the Celt.

Under the influence of compelling ambition, and by dint of natural talent, industry and perseverance, he achieved conspicuous success, both professionally and politically.

He was a striking figure of a man, whom few people would fail to notice. He had a keen sense for the dramatic touch, and if in his youth he had not taken to the law, he might have become a successful actor.

He had the profile of a Roman emperor, clean shaven, with a fine head of thick, iron gray hair, a strong chin and piercing hazel eyes.

Head of an important legal firm, his career was an unbroken series of forensic successes and kept him busy for many years. He was one of the few men at the Bar of Montreal who were a conspicuous success both in the Civil and Criminal Courts.

For some years he was Senior Crown Prosecutor at Montreal, and as such participated in a number of sensational cases including the Shortis murder *cause célèbre*.

He successfully represented the United States government in bitterly contested proceedings for the extradition on charges of embezzlement of Gaynor and Greene, who had entrenched themselves in Quebec City, where they were defended by a formidable array of the highest local legal lights.

Macmaster was a forceful pleader always. His manner in the court room was dignified and became something of a tradition. He wore his silk gown as majestically as the Roman Senators wore their peplum.

He was always respectful to the Bench, but he also was very conscious of the rights and privileges of the Bar, and not infrequently pointed out to the presiding judge that his duty to his client required him firmly to insist on some point with which the judge in question did not agree.

He was fond of citing decisions of the Privy Council, which tribunal he held in high esteem and before which he frequently pleaded.

He liked conditions of London life and for many years made annual visits there. He never returned without presents (often quite valuable) for his family, associates and office staff. He enjoyed good

food and good wine, and was a good judge of both. He was addicted to club life and was a member of many clubs both in Canada and in London, where he was admitted to the exclusive ranks of the Carleton Club, that touchstone of Tory distinction.

At the age of almost sixty, he began his professional life anew by making his home in London where he opened "chambers" and practised, chiefly before the Privy Council, until his death in 1922. He turned over, without compensation, his valuable Montreal clientele to some junior associates who continued the old firm name for years.

He always cherished political ambitions. As a young man he represented his home constituency of Glengarry in the Federal Parliament.

Soon after he went to reside in England, he was elected to the British House of Commons as a Conservative. He held that position for upwards of ten years, including the fateful years of the First World War. For his public services, the honour of a baronetcy was bestowed upon him by his Majesty King George V. As his only son was killed in action during the Great War, while serving with a Highland regiment, the title became extinct with Sir Donald.

P. B. MIGNAULT

Le buste que lui ont érigé ses confrères fait face dans la bibliothèque des avocats à celui de Lafleur. L'avocat et le juriste se regardent vingt-quatre heures par jour, heureux sans doute de se tenir compagnie la nuit lorsque tout dort dans le laboratoire de la science juridique, et inquiets le jour pour les juges qui devront essayer de démêler le vrai et le moins vrai dans tout ce que lisent et que notent les chercheurs de précédents et de règles qui sont ou qu'ils voudraient être applicables.

Mignault qui avait vu le jour aux Etats-Unis mais avait fait ses études de droit à l'Université McGill était un studieux qui trouva dans l'étude et la pratique du droit de quoi satisfaire son goût pour les

choses sérieuses. Peu après son admission au barreau, il fit publier un Code paroissial puis un Code de procédure civile annoté. Mais c'était le droit civil qui surtoit l'intéressait et qui devait être le sujet de son *magnum opus*. En 1895, parut le premier volume de son « Droit Civil Canadien », lequel devait être suivi de huit autres qui furent publiés au cours des 21 années qui suivirent.

Lorsqu'il conçut et mit à exécution le projet de couvrir dans un ouvrage toute la matière de notre droit civil, Mignault entreprenait une oeuvre dont l'envergure dépassait tout ce qui avait été tenté jusque là. Nous ne possédions que des travaux fragmentaires tels que le droit civil de Loranger ou des compilations telles que de Lorimier, Bibliothèque du Code civil. Mignault sentait, et les événements lui ont donné raison, que le moment était venu d'entreprendre un traité de droit civil dans lequel seraient présentés, dans l'ordre du code, les règles ou principes consacrés par la doctrine et la jurisprudence, l'une et l'autre basées sur les textes de notre code ainsi que les applications de ces règles ou principes par les tribunaux de notre Province. Il était suffisamment maître de son sujet et jouissait d'assez d'autorité pour n'avoir pas besoin de se mettre sous l'égide de qui que ce soit, surtout de quelqu'un qui ne le valait pas, tout au moins comme réputation de savoir. Fut-ce timidité ou quoi toujours est-il qu'il présenta son travail en le disant basé sur les répétitions écrites sur le code civil de Frédéric Mourlon. Il dût s'apercevoir bientôt de son erreur mais il était difficile de faire machine en arrière et Mignault laissa les choses telles quelles.

Le traité de droit civil canadien de Mignault en sus de son mérite intrinsèque aura marqué un grand pas dans l'oeuvre qui consistait à dégager, à formuler, enfin à mettre debout pour ainsi dire ce qui constitue aujourd'hui le droit civil de la Province de Québec, un droit qui a emprunté au droit français et au droit anglais mais qui a atteint sa majorité. Ceux qui sont venus après lui, instruits par son exemple se sont lancés plus hardiment dans la voie qu'il leur avait indiquée mais sans que le résultat de leurs efforts puisse faire oublier ce qu'eux

Mignault plaida souvent mais brilla surtout par la science des consultations qui lui étaient demandées par ses confrères désireux d'être éclairés et dans lesquelles son talent de juriste trouvait l'occasion de s'exercer.

Il occupait au barreau de Montréal et de toute la Province de Québec une place unique, aussi lorsqu'en 1918 il s'agit de remplir une vacance à la Cour Suprême, le Ministre de la Justice d'alors offrit ce poste envié à Mignault, lequel accepta. Pendant les onze années qui suivirent les arrêts de la Cour Suprême dans des affaires où il s'agissait du droit de Québec furent marqués au coin d'une compréhension parfaite des faits et du droit. Mais les ans s'accumulaient sur sa tête et Mignault atteignit en 1929 l'âge de la retraite. Il se retira à Montréal où il reprit l'exercice de sa profession. Il ne songea pas à plaider, ce qui ne se fait pas, et il se borna à consulter. Il devait travailler jusqu'à la fin. Il mourut le 15 octobre 1945, regretté de tous ses confrères et de ses anciens collègues. Beaucoup de ceux que sa mort attrista lui doivent qui un conseil utile, qui un service rendu dont Mignault avait trouvé la récompense dans la satisfaction que l'on éprouve à aider ceux qui ont besoin de vous.

PERCY RYAN

Fils de Carroll Ryan, qui fut un journaliste de talent, il était de la génération de la fin du siècle dernier, une génération qui aura compté plusieurs avocats de grand talent dont il fut peut-être le plus brillant. Grand, mince et myope, cachant derrière des verres un regard perçant, il semblait à première vue plutôt fragile et non combatif. Les apparences toutefois étaient trompeuses car il avait une nature ardente et lorsque provoqué se défendait avec une énergie dont on ne l'aurait pas cru capable. Au demeurant d'une imagination fertile et d'une curiosité insatiable pour les choses du savoir et de l'esprit. Les idées nouvelles, les projets intéressants trouvaient en lui un adhérent de la pre-

mière heure et un protagoniste aussi fougueux qu'habile. La contradiction était pour lui un stimulant et il tenait le fait accompli pour chose sans importance à moins que ce fait ne s'imposât à son intelligence ou à son cœur. Les prédictions de désastre lui étaient une raison de plus de tenter ce qui à d'autres pouvait sembler impossible, lorsqu'il s'agissait de quelque chose qui lui tenait au cœur. Un illuminé, aurait-on pu penser. Que non ! Il voyait clair et juste. Un être sans boussole. Non plus, mais peut être était-il un poète perdu dans le labyrinthe qu'est pour beaucoup la vie sociale avec ses préjugés, ses mystiques qui souvent ne sont que des mythes et ses cruautés dissimulées derrière de soi-disant principes. S'il eût obéi à sa nature, il aurait sans doute tout brisé, prêt qu'il était à se sacrifier afin d'ouvrir les yeux de ses contemporains sur des abus qui lui semblaient intolérables.

Tel était Percy Ryan lorsqu'il débuta au barreau après des études brillantes, au cours et à la fin desquelles, il obtint tous les prix d'excellence. Choisi d'emblée comme secrétaire de langue anglaise de la commission chargée de reviser le Code de Procédure Civile, il se signala par son assiduité au travail et la maîtrise de son sujet. Cette tâche terminée, il se consacra à l'exercice de la profession, et s'associa avec Sam Jacobs, lequel lui aussi venait de débiter au barreau. Il plaïda avec succès plusieurs affaires, ce qui lui valut une invitation qu'il accepta d'entrer dans une firme qui devait devenir l'une des plus importantes, celle de MM. McGibbon, Casgrain et Mitchell. Il comptait alors parmi les jeunes sur lesquels leurs aînés fondaient leurs plus belles espérances. Entre temps, Percy Ryan et d'autres avaient fondé l'Association du Jeune Barreau de Montréal, un groupement de jeunes qui compte plus de cinquante ans d'existence. Les années passèrent et tout semblait sourire à Percy Ryan lorsque ses amis crurent s'apercevoir qu'il changeait, n'était plus le même. Lui qui n'hésitait jamais lorsqu'il s'agissait d'un avis à donner ou d'une décision à prendre était devenu indécis, incertain. Que s'était-il produit ? Ryan fléchissait, perdait pied sous le poids d'épreuves de toutes sortes et ne réagissait pas. Il se fit rare et bientôt l'on ne le vit plus jusqu'au jour où ceux

qui s'intéressaient à son sort apprirent qu'il était alité ! Quelques-uns suivirent le cours de sa maladie. Il y en eut qui firent plus. Ils furent le voir, l'encouragèrent et l'entourèrent de soins. Pour le plus grand nombre la nouvelle de sa mort ne fit que rappeler le souvenir d'un contemporain qu'ils avaient peu ou pas connu.

La disparition d'un esprit rare comme était Percy Ryan était une perte, mais une génération nouvelle avait poussé qui le connaissait à peine. Ses amis ne vinrent pas nombreux à ses funérailles. Les absents l'avaient-ils oublié ou l'obscurité dans laquelle Percy Ryan était tombé était-elle une excuse ? Quoiqu'il en soit, ce serait méconnaître le rôle qu'il a tenu que ne pas l'inclure au nombre des personnalités de notre barreau contemporain.

ROBERT C. (BOB) SMITH

He was a convincing pleader and no one could compete with him in presenting a case bristling with difficulties or in answering what seemed an unanswerable argument. He knew how to make the most abstruse case interesting and never lost for lack of humour or ingenuity.

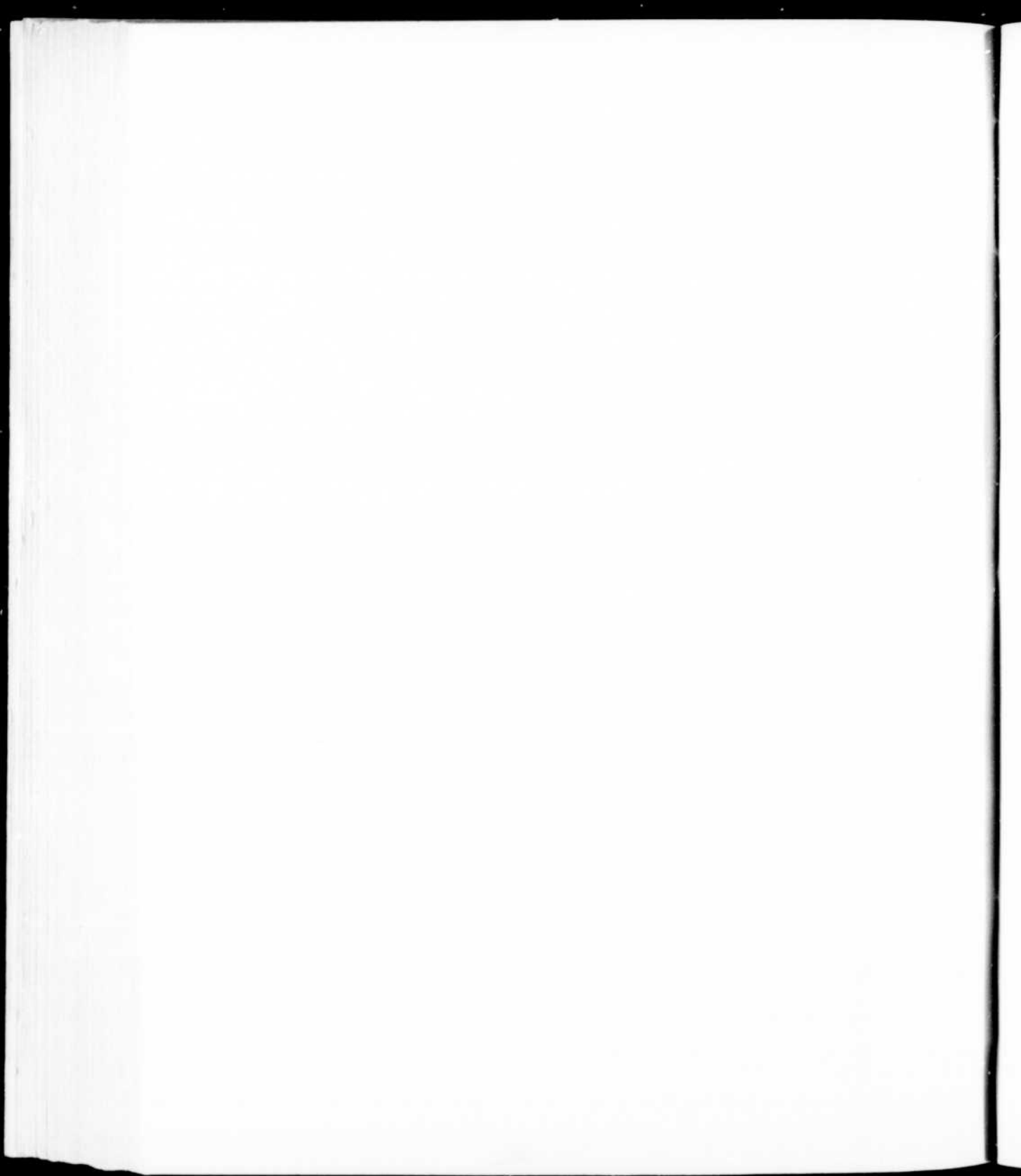
He soon became one of the leaders of our Bar, a position he held to the end of his too short life. Morgan, « Men and Women of our Times » (1912) in a footnote quoting from an Ontario paper, says :

« One of the most brilliant after-dinner speakers in Canada. »

This is, if anything, an understatement, as his fame had spread far beyond Canada and he was from time to time called upon to address some of the most important dinners in the United States. In fact, for years after his death, one of the first enquiries which a lawyer would receive when visiting the United States would be about « Bob Smith ». As an after-dinner speaker he was without a peer. But Bob Smith endeared himself to those who knew him and will be remembered chiefly as a good companion and an incomparable story teller. In any kind of

a reunion he was always the life of the party. He apparently had an inexhaustible fund of stories and always had one which was *à propos*, most amusing and told as only he could tell it. But it was dangerous to try and imitate Bob or retell his stories. His manner was inimitable and if you attempted, it was wise for you to end up with « You should have heard Bob Smith tell this one ».

No man at the Bar was more greatly missed than Bob Smith nor left behind him a wider circle of friends.



L'Association de Bienfaisance des avocats de Montréal

Montreal Advocates Benevolent Association

Nous ne saurions dire si la carrière d'avocat devient de plus en plus recherchée dans la Province de Québec, ou le contraire. Quoiqu'il en soit, l'on compte plus de mille avocats à Montréal dont les deux-tiers environ exercent. La maladie et l'âge contribuent à accentuer pour quelques-uns les difficultés de l'existence, et malgré la répugnance de ceux-ci à avouer leur détresse, encore plus de solliciter des secours, de temps en temps il parvient à l'oreille de ceux qui s'intéressent au sort de leurs confrères qu'un tel ou un tel, que l'on ne voit plus au Palais, est dans la misère ou vient de mourir dans la pauvreté. Alertés par le bibliothécaire du Barreau, le sympathique M^{re} Maréchal Nantel, mentor à la fois et confident de ses confrères jeunes et anciens, le Bâtonnier et le Conseil de l'Ordre jusqu'en 1936 ne pouvaient faute de fonds destinés à cette fin, que puiser dans leur cassette particulière ou s'inscrire à la tête d'une liste de souscription. La répétition de ces appels, l'importance des sommes requises dans certains cas et surtout la précarité de cette source de deniers suggéra la recommandation de créer un organisme sur lequel l'on pourrait compter. Mis au courant, notre regretté confrère, John W. Cook, s'empresse de coucher le Barreau de Montréal sur son testament pour une somme importante, donnant ainsi un exemple de sollicitude à l'égard de ces confrères malheureux. C'était un premier pas.

Le 11 février, 1938, le bâtonnier d'alors réunit le Conseil de l'Ordre et les anciens bâtonniers et leur exposa un projet de société

ou d'organisation dont le but serait au moyen de contributions, les unes d'une somme fixe, les autres moindres mais répétées chaque année, de venir en aide dans les cas dignes d'intérêt, aux avocats qui exercent ou qui ont exercé activement au Barreau de Montréal, ainsi qu'à leurs femmes, veuves ou enfants nécessiteux. Cette assistance devait comporter la participation aux frais funéraires.

Le projet en question était calqué sur un organisme du même genre sur lequel le bâtonnier J. A. Mann au cours d'un voyage en Angleterre l'année précédente s'était renseigné, The Barristers' Benevolent Association de Londres, lequel existe depuis 1873 et groupe les avocats inscrits à l'une des quatre grandes Inns of Court d'Angleterre.

La proposition de fonder une association de ce genre réunit tous les suffrages. Il fut décidé de demander l'incorporation des adhérents sous le nom de « L'Association de Bienfaisance des Avocats de Montréal — (Montreal Advocates Benevolent Association) », et l'on confia à un comité le soin d'élaborer les statuts. L'on ne perdit pas de temps. Les lettres patentes (de Québec) obtenues, les statuts furent votés et l'on se mit en quête de fonds. A la fin de l'année suivante l'Association avait en caisse une somme assez importante qui allait en augmentant. L'exemple donné par Mes Cook fut suivi par le bâtonnier Lawrence McFarlane qui légua \$2,500, par le bâtonnier McMichael lequel donna \$1,250 et par plusieurs autres.

Les ressources de l'Association proviennent des contributions des membres à vie (\$100) et des cotisations annuelles (\$5 ou plus). Les premières vont au compte capital, les autres au fonds de roulement.

Depuis 1938 les présidents de l'Association, aidés de leur Conseil et de comités organisés à cette fin ont lancé des appels de fonds et ont recueilli plusieurs milliers de dollars. Puis sont venus s'ajouter des dons importants de confrères qui pour la plupart ont demandé l'anonymat. Le rapport soumis à l'assemblée générale de janvier dernier constate que l'association compte 595 membres dont 134 membres à vie et 461 membres ordinaires. Le bilan qui l'accompagnait in-

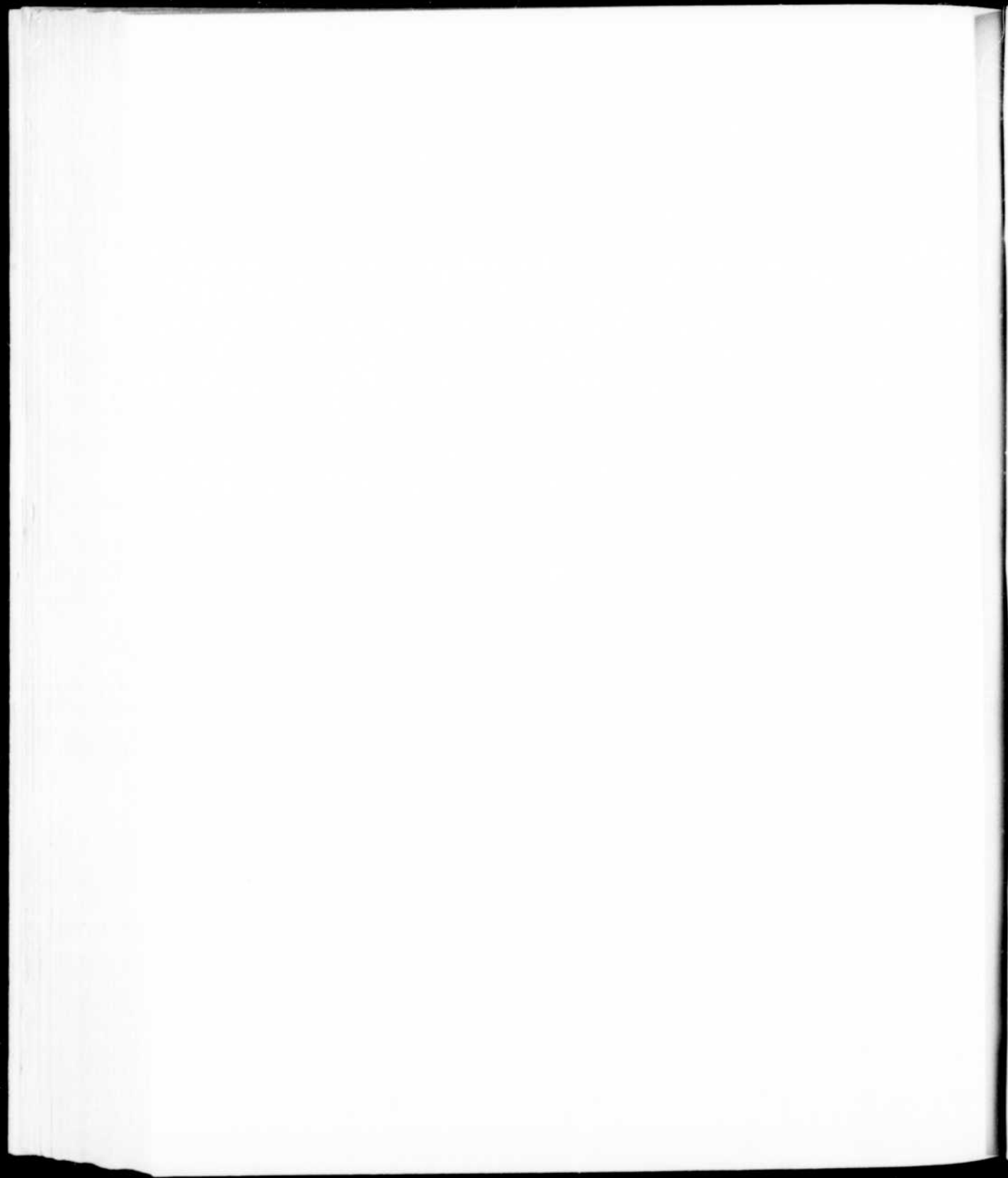
dique un capital de plus de \$25,000, des recettes ordinaires pour le dernier exercice de \$3,323.72. Les dépenses ordinaires se sont chiffrées à \$2,393.83, dont \$1,213.35 ont servi à payer des pensions, à faire des prêts d'honneur et à fournir des secours en argent ou en nature.

L'Association a un et même plusieurs visiteurs qui suivent les cas qui leur sont signalés. Il s'agit de ne rien négliger qui puisse alléger la souffrance.

A cause, comme nous l'avons dit plus haut, de la discrétion de nos confrères malheureux, ces visiteurs ne cessent de demander qu'on leur signale les cas de détresse, s'il en est.

L'Association insatiable presse les membres du barreau de lui donner et de ne pas l'oublier dans leur testament.

En effet que ceux à qui la fortune a souri peuvent-ils faire de mieux que d'aider les confrères moins heureux qu'eux ?



L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Un soir du mois de novembre 1898, dix-huit jeunes avocats se réunissaient à l'Université Laval de Montréal. C'étaient des révolutionnaires, mais des révolutionnaires « dans l'ordre » ! Ils ne se cachaient pas; leur but était des plus avouables. Ils devaient fonder une nouvelle association : L'Association du Jeune Barreau de Montréal.

A nos déjà très nombreuses sociétés de ceci et de cela, allait-on simplement en ajouter une autre avec le même esprit, la même atmosphère, peut-être les mêmes membres, le même cloisonnement ? Non, loin de là.

Une simple énumération des noms de quelques-uns des dix-huit fondateurs suffit pour que l'on devine qu'il s'agissait de faire oeuvre peu commune, quelque chose qui puiserait son inspiration aux sources les plus pures de l'activité humaine : Ils avaient noms : Louis Loranger, Pierre Beullac, Paul Saint-Germain, E. Fabre-Surveyer, N. K. Laflamme, Casimir Dessaulles, F. J. Laverty, Percy Ryan et autres.

Révolutionnaires « dans l'ordre », avons-nous dit. Ces dix-huit n'avaient évidemment rien de commun avec nos dynamitards, nos « pétroleurs » contemporains, russes, espagnols, sud-américains. Tout chambarder, faire maison nette, instaurer un soi-disant ordre nouveau sont des mots d'ordre plutôt radicaux pour de jeunes avocats bien-pensants ! Beullac, Laflamme, Loranger et leurs amis espéraient insuffler un esprit de jeunesse, un air vivifiant à une organisation quinquagénaire, le Barreau de Montréal. Il ne s'agissait pas de rompre avec le passé, ni de couper les ponts derrière soi mais bien, selon l'article 2 de la charte du Jeune Barreau « de promouvoir par l'action commune les intérêts du barreau et plus spécialement ceux du jeune barreau. »

En effet dès cette époque se manifestait la tendance qui n'a fait que s'accroître, à ce que les affaires et les clients importants se dirigent presque tous vers les mêmes firmes, avec le résultat qu'il faut en faire partie ou attendre le client avec tout ce que cela veut dire tant au point moral qu'au point de vue matériel. L'Association se fera le champion des intérêts des jeunes ! C'est là le principe de certains articles de la constitution du Jeune Barreau : « resserrer les liens de confraternité des jeunes avocats ». Laissés à eux-mêmes les jeunes n'ont guère les moyens d'influencer le sort ou d'aider leur destin. L'Association fera en sorte de « leur faciliter les moyens de s'instruire des sujets qui intéressent leur profession ». L'étranger connaît ces groupements de jeunes. Dorénavant les jeunes du Barreau de Montréal pourront « établir et maintenir des relations confraternelles avec les associations semblables du dehors. »

Pendant les premières années qui suivirent celle de la fondation le Jeune Barreau a rempli le programme qu'il s'était tracé. Les réunions fréquentes et variées, — l'on se réunissait tantôt pour écouter une causerie ou prendre part à une discussion (*symposium*) et souvent pour faire ensemble un bon dîner — étaient marquées par un enthousiasme qui ne manquait pas de gagner et de « réchauffer » les anciens parfois invités à ces agapes confraternelles. Les jeunes qui étaient timides oubliaient leur timidité dans des joutes oratoires ou à vouloir faire trop d'éloquence l'on s'attirait les huées des auditeurs. L'on ne se prenait pas trop au sérieux. C'était le bon temps ! ! Nous nous demandons parfois comment s'est établie cette solide amitié entre ceux qui sont aujourd'hui nos anciens, qui s'abordent toujours si amicalement, se tutoient souvent comme des frères. L'origine de cette familiarité de bon aloi ? Il faut la voir dans ces réunions du Jeune Barreau du commencement du siècle, réunions où fraternisaient de jeunes avocats doués et ardents, non encore affublés de l'assez gênant et trop aristocratique « savant maître ».

Pendant environ vingt-cinq ans, — le temps de la verte jeunesse, — l'enthousiasme des jeunes à l'égard de leur Association sem-

ble s'être maintenu. Une fois franchi le cap du quart de siècle, le climat dans lequel se meut l'Association semble avoir changé. L'enthousiasme des premières années n'y est plus. L'on sent monter la vague des griefs et des doutes. Ce sont les mêmes que l'on impute à d'autres groupements professionnels. Les uns disent : Le Jeune Barreau est anémique, il languit à travers les ans ! Il souffre de sénilité précoce, c'est un vieillard avant l'âge. D'autres soutiennent qu'un groupement de jeunes n'aurait jamais dû exister; il nuit au bon fonctionnement de l'Ordre en général; le jeune barreau érige « l'isolationnisme » en principe, etc. Quoi répondre à ces affirmations gratuites et un peu sottes ?

Ainsi vont les membres, ainsi va le corps. Si les membres sont anémiques et languissants, l'association à laquelle ils n'adhèrent que mollement souffre de faiblesse.

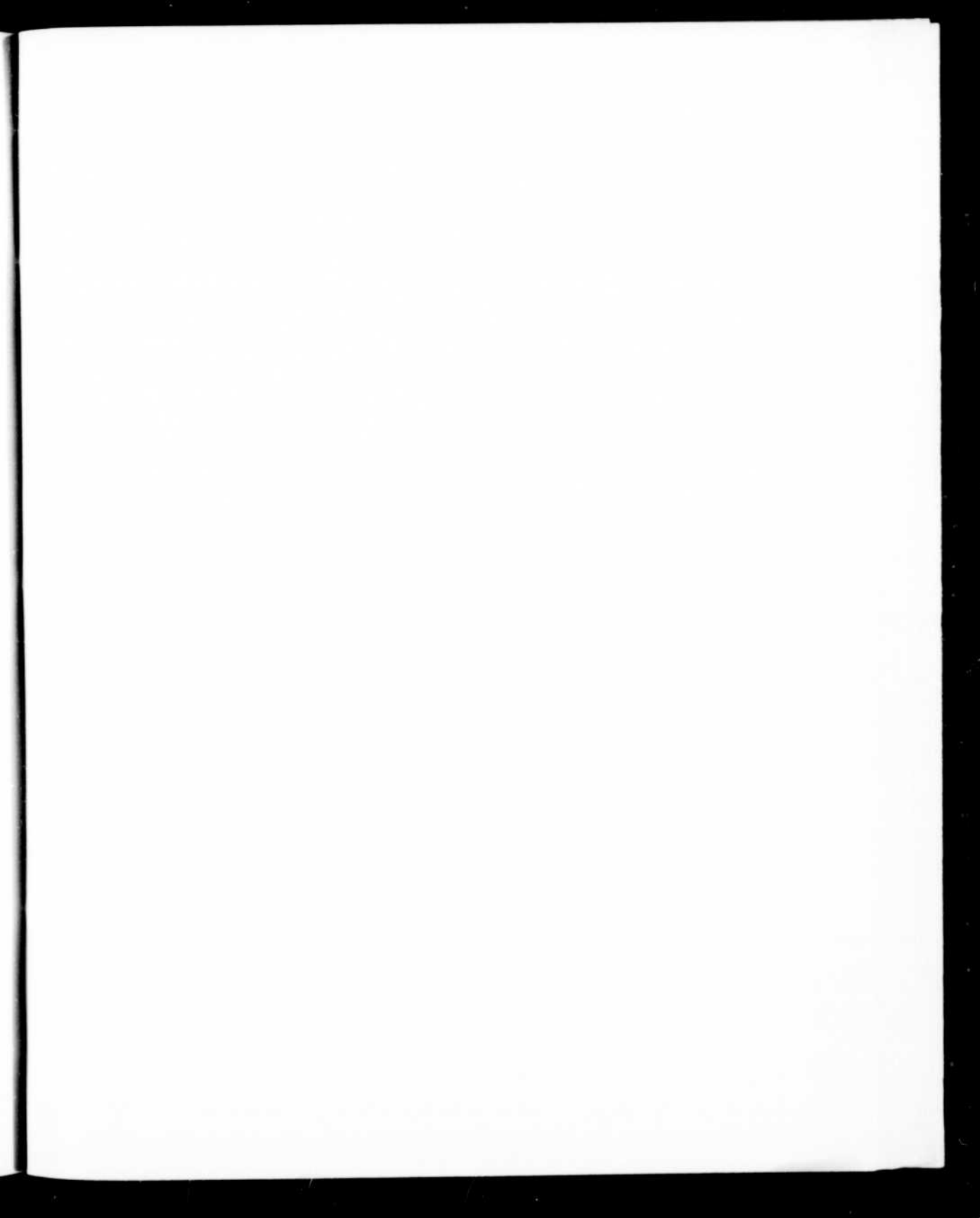
Si, depuis vingt-cinq années, il est encore question d'un Jeune Barreau à Montréal, si l'Association non seulement respire mais vit, à qui le devons-nous ? A quelques avocats énergiques et actifs, émules de ceux de 1898. Même enthousiasme, même feu sacré, même désir de se rendre utiles à la communauté et de « syndiquer » des esprits d'élite. Combattre cette maladie bien française et bien moderne, l'individualisme, telle est leur ambition. Les chefs du Jeune Barreau ont les yeux ouverts. Ils voient que les métiers et les professions tendent de plus en plus chez nous à s'organiser pour se mieux défendre.

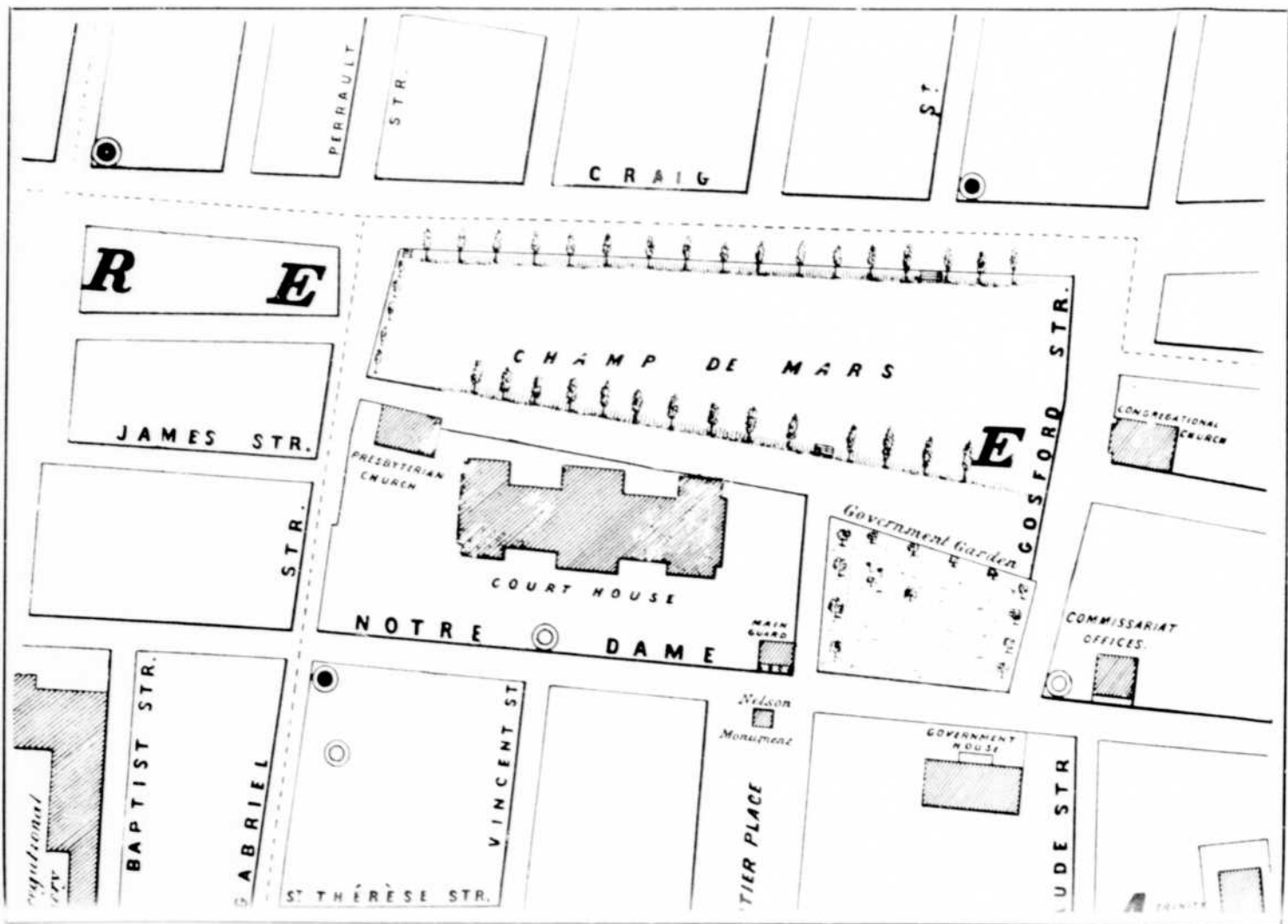
Mais le grand nombre, lui, voit-il, comprend-t-il, veut-il ? L'on en douterait. C'est une petite minorité qui participe aux activités du Jeune Barreau. Organise-t-on une réunion d'études, un thé dansant, une danse, une partie de sucre, combien sont présents ? Vingt, le plus souvent cinquante quelques fois, rarement cent. Une poignée de zélés auxquels viennent se joindre un, deux, trois anciens dignitaires de l'Ordre. Un jeune avocat peut-il invoquer qu'il est captif de ses clients ou de ses occupations professionnelles au point de ne pouvoir se joindre à ses confrères ? Le jeune avocat de 1949 cependant semble avoir assez de temps pour plonger tête baissée dans les mouvements politiques ! C'est une nécessité, disent quelques-uns, une question d'avenir,

une question de vie ou de mort pour l'avocat que de s'intéresser à la politique active et de, grâce à elle, se mettre en évidence, mais cela empêche-t-il de fréquenter ses confrères, de se créer des amitiés parmi eux et s'imprégner de l'esprit professionnel ?

La haute politique existe, mais ne la confond-on pas trop souvent avec l'esprit primitif de clan, avec l'arrivisme, l'opportunisme ? Les avocats savent pertinemment que ce qui plaît dans le Jeune Barreau et ce qui lui nuit en même temps, c'est l'absence d'intrigues. Entre confrères, on ne se piétine pas, c'est la règle. La cabale, la partisanerie étroite, le « m'as-tu-vuisme » sont absents. Le Jeune Barreau ne veut rien avoir à faire avec la petite politique; il n'aura toujours qu'un seul parti qui groupera des hommes de bonne volonté et non des loups voraces : le parti des « disciples » de Thémis, défenseurs de la justice et gardiens de l'ordre.

Non. Faites de la politique, si vous le voulez, mais n'oubliez pas, les jeunes, que vous êtes avocats, que votre profession est la plus belle, et que vous lui devez de lui faire honneur ! ! Vous lui ferez honneur si vous lui donnez le meilleur de vous-même. Si vous consultez, si vous plaidez, comme le veut la tradition que l'Association du Jeune Barreau de Montréal s'efforce de conserver, c'est-à-dire comme de bons ouvriers, vous ne risquerez pas de démeriter. A cela vous ajouterez le plaisir de cultiver l'amitié, de gagner l'estime de vos confrères. Vous y trouverez le délassement que vous promet la devise de l'Association du Jeune Barreau de Montréal : « *In labore quies* ».





Section d'un plan de Montréal dressé en 1853 par W. H. McKenzie, ingénieur de la ville, et indiquant le palais de justice en voie de construction.

Le Palais de Justice et ses Abords⁽¹⁾

Les biens des Jésuites

Le vieux Palais et ses annexes

La Place Vauquelin et l'Hôtel de Ville

Le Champ-de-Mars

L'histoire du Palais de justice se rattache à celle des biens des Jésuites, car le premier et le second Palais, ainsi que les deux premières prisons du régime anglais, furent construits sur la propriété de l'ancienne Compagnie de Jésus à Montréal.

Les annales religieuses, judiciaires et politiques rapportent les vives controverses que la question des biens des Jésuites souleva dans la province, de 1764 à 1888. Je n'entends pas en reprendre ici l'étude, ni en examiner l'aspect juridique. Je crois utile, cependant, de rappeler dans un aperçu préliminaire les principaux événements qui ont amené les gouvernements de la province à utiliser, pour les fins de la justice, un terrain dont le titre de propriété resta fort discutable pendant plus d'un siècle.

* * *

A la capitulation de Montréal, en 1760, les Pères Jésuites possédaient les terrains comprenant aujourd'hui ceux du vieux Palais, de

(1) Avec la permission de l'auteur, M^{re} Maréchal Nantel, et de la société des Dix nous reproduisons cet article qui parut d'abord dans le douzième Cahier des Dix (1948) et ensuite dans la Revue du Barreau de mars 1948. Les planches hors-texte de l'église et de la résidence des Jésuites, du 1^{er} Palais de Justice et de la 1^{ère} prison, d'après John Drake, sont reproduites avec la permission du directeur de l'inventaire des oeuvres d'art de la Province de Québec.

la place Vauquelin, de l'Hôtel de Ville et du Champ-de-Mars. Ils avaient acquis ces emplacements, en 1692, de Jean-Vincent-Philippe de Hautmesnil, qui les tenait lui-même de son oncle, Gabriel Souart, curé de Notre-Dame⁽²⁾. Ces biens-fonds faisaient originairement partie du fief concédé à Lambert Closse, sergent-major de la garnison de Montréal, par M. de Maisonneuve, en 1658.

Les Jésuites y bâtirent sans tarder leur résidence, leur chapelle particulière et une église. Ces constructions s'élevaient en bordure de la rue Notre-Dame, autour d'une cour intérieure donnant sur la rue.

Après la cession définitive du pays à l'Angleterre, par le traité de Paris de 1763, le gouvernement impérial réclama, au nom du roi, la possession de tous les biens des Jésuites en Canada, pour les avoir acquis par droit de conquête. La suppression de la Compagnie de Jésus par le pape Clément XIV, en juillet 1773, apporta un argument additionnel à l'appui des prétentions britanniques. Le gouvernement alléguait que l'Ordre des Jésuites avait perdu son existence canonique et civile et que ses biens, n'ayant plus de maîtres, tombaient dans le domaine de la Couronne par droit de déshérence.

En novembre 1770, George III donna les propriétés des Jésuites à Jeffrey, lord Amherst pour le récompenser des services rendus lors de la conquête du pays. Le roi se réserva toutefois, pour des fins publiques, les collèges, chapelles et résidences situés à Montréal, à Québec et aux Trois-Rivières. On contesta la validité de ce don aussi bien en Canada qu'en Angleterre, et malgré une opinion favorable donnée par les conseillers juridiques de la Couronne, en 1790, lord Amherst réclama vainement jusqu'à sa mort la transmission de ces biens⁽³⁾. Son neveu et seul héritier, William Pitt Amherst, reprit les instances de son oncle, et en 1803 il obtint du gouvernement impé-

(2) Au contrat de vente reçu par Bénigne Basset, le 28 avril 1692, comparaissent Philippe de Hautmesnil, Marie-Catherine Lambert, son épouse dûment autorisée par lui, le Père Raffeix, procureur du R. P. Claude Dablon, supérieur de la Compagnie de Jésus établie à Québec, Jacques Leber, marchand de la rue St-Paul, en la maison duquel le contrat est signé et où le Père Raffeix élit domicile pour son exécution, et Maugue, notaire, à titre de témoin.

(3) Amherst décéda à « Montréal », dans le Kent, Angleterre, le 3 août 1797.

rial, à titre de compensation de l'héritage qu'il n'avait pu toucher, une rente annuelle et viagère de trois mille livres sterling⁽⁴⁾.

En dépit de la confiscation des biens de leur Ordre, les Jésuites restés au pays furent autorisés individuellement à occuper, leur vie durant, certains immeubles de la Communauté et à percevoir des rentes et des revenus pour leur bénéfice et avantage respectifs. Le dernier à profiter de cette autorisation fut le Père Jean-Joseph Casot qui mourut à Québec, le 18 mars 1800. A cette date le gouvernement avait déjà décidé de s'approprier définitivement tous les biens des Jésuites. Dès le 8 mars, par lettres patentes émises sous le grand sceau de la province, le lieutenant-gouverneur Robert Shore Milnes avait ordonné aux shérifs de Montréal, de Québec et des Trois-Rivières :

de prendre possession réelle et actuelle de tous et chacun des terres, biens et propriétés, mobiliers et immobiliers, de quelque description et nature qu'ils soient, et de toute partie et parcelle d'iceux... ayant appartenu au ci-devant Ordre des Jésuites... et qui ont été ainsi occupés par les derniers membres survivants dudit ci-devant Ordre... et par ledit Jean-Joseph Casot...⁽⁵⁾.

Conformément à ces instructions précises, les shérifs de Montréal, de Québec et des Trois-Rivières saisirent par voie d'exécution tous les biens et propriétés possédés dans ces trois districts par l'ancienne Compagnie de Jésus, ou détenus par ses membres survivants depuis la conquête.

C'est ainsi que les emplacements du vieux palais de justice, de la place Vauquelin, de l'hôtel de ville et du Champ-de-Mars passèrent aux mains du gouvernement de la province du Bas-Canada.

Cette prise de possession souleva de vives protestations, et en feuilletant les documents parlementaires on constate que la question des biens des Jésuites demeura le sujet de réclamations et de difficultés constantes, tant de la part des catholiques que des protestants, jusqu'à son règlement définitif en 1889.

(4) (1803) 43 Geo. III (Imp.) ch. 59.

(5) Lettres patentes enregistrées à Québec, le 8 mars 1800, dans le 1er registre des *Lettres Patentes et Commissions*, fol. 446.

Par une loi adoptée l'année précédente⁽⁶⁾, le parlement provincial avait ratifié les conventions arrêtées entre le premier ministre, Honoré Mercier, et le Père Adrien-T. Turgeon, recteur du collège Ste-Marie, agent accrédité du Saint-Siège et procureur de la nouvelle Société de Jésus, revenue dans la province depuis 1842.

Ces conventions portaient, entre autres conditions de base, que le gouvernement acceptait de traiter avec le nouvel Ordre sans assumer d'obligation civile, mais seulement une obligation morale à cet égard; qu'il ne pouvait être question d'une restitution en nature, mais uniquement d'une compensation en argent à être fixée à l'amiable; que l'Ordre des Jésuites ferait au gouvernement de la province de Québec une cession complète, parfaite et à perpétuité de tous les biens ayant pu appartenir en Canada, à quelque titre que ce soit, aux pères de la Compagnie de Jésus, et ce tant au nom de l'ancienne Compagnie et de la nouvelle Corporation, qu'au nom du pape, de la Sacrée Congrégation de la Propagande et de l'Eglise catholique romaine en général.

En exécution de cette loi, un acte de règlement et de cession fut signé le 5 novembre 1889, devant le notaire Cyrille Tessier, de Québec. Conformément à une entente préalable, approuvée par Sa Sainteté le pape Léon XIII, l'indemnité fut fixée à \$400,000 et répartie entre les Pères de la Société de Jésus (\$160,000), à l'Université Laval à Québec (\$100,000), à l'Université Laval à Montréal (\$40,000), la Préfecture apostolique du Bas-St-Laurent (20,000), les archidiocèses de Québec et de Montréal, les diocèses de Chicoutimi, de Rimouski, de Nicolet, des Trois-Rivières, de St-Hyacinthe et de Sherbrooke (10,000 chacun). En plus de cette compensation pécuniaire le gouvernement, à la suggestion du Père Turgeon, céda la « Commune de Laprairie »⁽⁷⁾ à la Société de Jésus, en commémoration du règlement de cette importante et délicate question des biens des Jésuites.

(6) 51-52 Vict. 1888, ch. 13. Dans plusieurs milieux protestants du Québec et des autres provinces on demanda le désaveu de la loi au gouvernement fédéral. Celui-ci refusa d'intervenir, et les autorités impériales confirmèrent sa décision.

(7) Elisée Choquet, *Les Communes de Laprairie*, Laprairie, 1935.

En vertu de la loi de 1888 et d'une autre de 1890, le comité protestant du Conseil de l'Instruction Publique reçut, à l'occasion de ce règlement, une somme de \$62,961 pour l'éducation supérieure protestante dans la province.

* * *

Ce bref historique démontre qu'à l'origine les droits de la Couronne étaient plutôt précaires. La transaction du 5 novembre 1839 régularisait son titre de propriété. Il rendait le gouvernement possesseur définitif et propriétaire absolu du terrain où le palais de justice de Montréal s'élève depuis cent cinquante ans bientôt.

A la date du règlement, le gouvernement du Bas-Canada avait déjà disposé des emplacements de l'hôtel de ville et de la place Vauquelin.

Quant au Champ-de-Mars, on l'avait utilisé de temps immémorial pour des fins militaires. Lors de la Confédération il passa, à ce titre, au gouvernement fédéral chargé de la défense du pays par la constitution de 1867.

Au moment de son acquisition par les Pères Jésuites, en 1692, le terrain du Champ-de-Mars dévalait jusqu'à la petite rivière des Fonds, appelée plus tard le ruisseau St-Martin. Ce cours d'eau coulait de l'est à l'ouest sur le parcours de la rue Craig d'aujourd'hui.

Vers 1724 les fortifications élevées autour de la ville sectionnèrent le terrain qu'un mur bastionné traversait en diagonale, de la rue du Champ-de-Mars actuelle à la ruelle des Fortifications. On bâtit ces remparts en 1802. Quelques années plus tard, de 1812 à 1821, on terrassa le Champ-de-Mars à son présent niveau en utilisant la terre de la colline de la Citadelle qui était le point saillant des anciennes fortifications françaises.

Le nivellement de ce monticule permit d'ouvrir le square Dalhousie⁽⁸⁾, et de prolonger la rue Notre-Dame vers l'est.

(8) L'ancien square Dalhousie est occupé aujourd'hui par les voies de la gare Viger et les hangars du chemin de fer Canadien Pacifique.

Depuis 1889, la ville de Montréal occupe le Champ-de-Mars en vertu d'un bail emphytéotique consenti par le département de la Défense nationale, au prix d'un dollar par année et à la condition de l'entretenir convenablement.

* * *

C'est en 1867 que le gouvernement vendit à la Corporation de Montréal le terrain sur lequel l'Hôtel de Ville est bâti, et que l'on appelait alors le Jardin du gouvernement. L'emplacement avait une superficie de 33,473 pieds, mesures anglaises. Le prix fut établi à un dollar le pied, soit à \$33,473 payables en un seul versement, dans un délai de vingt ans à compter du 1er juillet 1867. Par le contrat signé le 29 juin devant le notaire T. Doucet, les autorités municipales s'engageaient à verser à la Couronne un intérêt annuel de 6% jusqu'au payement du prix.

Le contrat stipulait en outre que la Corporation bâtirait à cet endroit un hôtel de ville, dans les cinq ans. A défaut de remplir cette condition, ou si elle utilisait la propriété pour d'autres fins, la vente devenait nulle de plein droit et le terrain retournait à la Couronne sans aucun recours possible de la part de la Ville. La première pierre de l'hôtel de ville fut posée en 1872, au terme du délai prescrit, et l'édifice inauguré en 1878. Conformément à l'entente de 1867, la ville de Montréal acquitta le prix du terrain au gouvernement de la province, en juillet 1887.

* * *

La place Vauquelin, appelée autrefois place Neptune ou de l'Hôtel de Ville, a une histoire plus mouvementée. C'est là d'abord que sous le régime français les Jésuites bâtirent leur église, face à la rue Notre-Dame. Quelques années après la conquête, lord Dorchester affecta cette église au culte protestant et les anglicans s'en servirent jus-

qu'à sa destruction par le feu, le 6 juin 1803. L'incendie rasa en même temps la prison érigée en 1783, au moyen de loteries décrétées par le Conseil Législatif et sanctionnées avec répugnance par le gouverneur Haldimand⁽⁹⁾. Il est difficile de localiser exactement cette première prison. Lors du déblaiement de la place, à l'été de 1860, on trouva deux plaques en métal scellées dans une même pierre. La première rappelait la pose de la pierre angulaire du bâtiment ajouté à la résidence des Jésuites en 1742; l'autre, celle de la prison érigée en 1808. Dans l'inscription de la seconde plaque on lisait :

Ici fut autrefois la résidence des Pères de la Compagnie de Jésus, comme l'atteste l'inscription déposée avec celle-ci trouvée en démolissant le premier édifice.

Ce texte confirmait l'hypothèse que la première prison de Montréal, sous le régime anglais, fut l'ancienne résidence des Jésuites, transformée et aménagée en partie pour des fins pénales en 1783.

En 1805, le gouvernement décida de bâtir une prison plus grande, au même endroit. Construit en 1808 par Joseph Courcelles dit Chevalier, le nouvel édifice était situé près du premier palais de justice et s'étendait jusqu'au centre de la place Vauquelin. C'était un bâtiment de pierre, à deux étages sur rez-de-chaussée, avec une partie centrale surmontée d'un fronton et d'un petit dôme, et flanquée d'une aile de chaque côté. On en distingue encore les assises dans une des voûtes de la Sûreté provinciale, à l'angle sud-est du vieux palais.

A l'arrière, face au Champ-de-Mars et au-dessus de la porte du préau, se dressait l'otence. Les dernières pendaions à ce gibet eurent lieu en 1833.

Le pilori, élevé au milieu d'une esplanade, devant la prison, servit jusqu'en 1830. On y attachait surtout les faux monnayeurs. La

(9) Borthwick, *History of the Montreal prisons*, Montréal, 1907.

tête passée dans un carcan, les condamnés devaient tourner pendant des heures, exposés aux huées des curieux que le spectacle attirait.

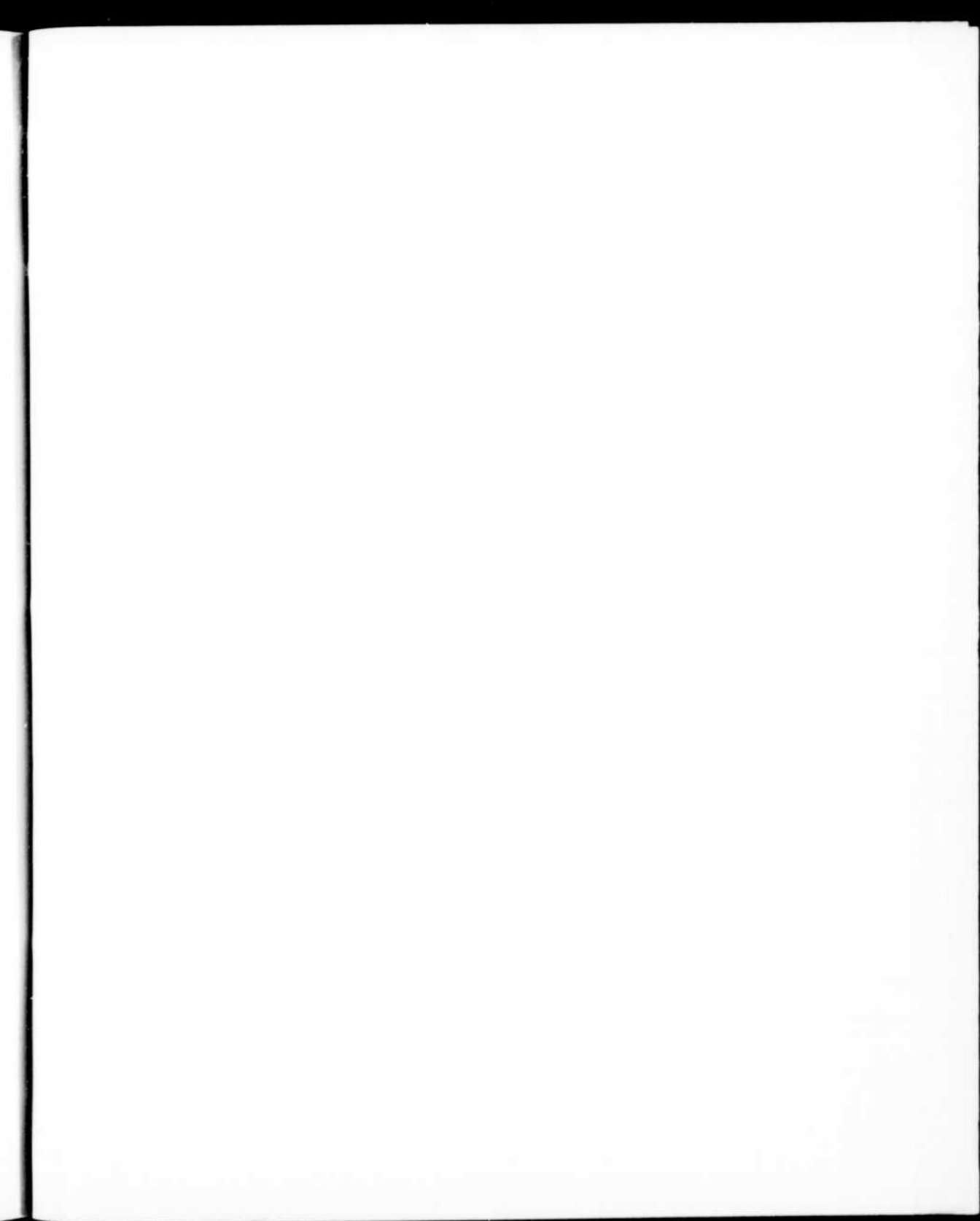
Le corps de garde, donnant sur le trottoir, était à l'angle sud-ouest de la place.

Cette prison devenue bientôt trop petite fut remplacée par celle du Pied-du-Courant, en 1836; affectée à des fins diverses pendant quelques années, on en démolit l'aile ouest vers 1849 pour permettre la construction du palais de justice actuel.

Au mois de février 1854, le conseil de la ville de Montréal décidait d'élargir le côté nord de la rue Notre-Dame, du square Dalhousie jusqu'à la rue McGill, et de prolonger la place Jacques-Cartier jusqu'au Champ-de-Mars. Afin de permettre ces améliorations le gouvernement, en 1858, céda gratuitement à la ville une lisière de terrain, en face du palais de justice et le long du Jardin, jusqu'à la rue Gosford, ainsi que l'espace compris entre l'hôtel de ville et le palais. En retour, il demanda à la corporation de Montréal de planter des arbres devant le palais de justice, de déblayer les ruines de la vieille prison et de les remplacer par une fontaine attrayante et gracieuse, *an attractive and graceful* « *jet d'eau* », suivant l'expression du décret de cessions. Une dernière condition astreignait la municipalité à enlever le mur de clôture du palais, et à le remplacer à ses frais s'il devenait nécessaire d'en ériger un autre.

La ville se rendit de bonne grâce à ces conditions et commença les travaux l'année suivante. La fontaine, ornée d'une statue de Neptune et que les anciens se rappellent encore, était située à l'endroit où le monument du lieutenant de vaisseau Jean Vauquelin fut érigé en 1930. On l'enleva en 1902.

A ce moment, la place exigeait des restaurations urgentes. Les autorités municipales hésitaient à les entreprendre parce que l'ingénieur en chef était d'avis que le terrain n'appartenait pas entièrement à la ville. Pour trancher la difficulté, le gouvernement provincial loua la place Vauquelin à la ville de Montréal pour un terme de neuf ans,





Le premier Palais de Justice : 1800-1844.

au prix d'un dollar par année⁽¹⁰⁾. La ville s'engageait par le bail à respecter toutes les servitudes de voisinage, à tenir l'emplacement en bon état d'entretien, « et libre de toute obstruction de nature à nuire à la circulation du public ». D'autre part, le gouvernement se réservait le droit de mettre fin au bail sur un préavis d'un mois, en tout temps avant le 1er juin 1911. Ce préavis n'a pas été donné, et la ville de Montréal continue toujours de payer au gouvernement de la province le loyer annuel d'un dollar pour l'occupation de la place Vauquelin.

* * *

Des terrains qui formaient l'ensemble des propriétés des Jésuites à Montréal, celui du Palais de Justice est le plus étendu après le Champ-de-Mars. Le choix initial de cet emplacement résulte probablement du fait qu'au début du régime anglais les gouverneurs logèrent les cours et la prison dans les immeubles de l'ancienne Compagnie de Jésus.

A la fin de la domination française, les tribunaux siégeaient rue Notre-Dame, quelques pas à l'ouest de la rue St-Laurent. La Commission des monuments historiques de Québec a marqué l'endroit par une plaque en fer bronzé, posée sur le mur de l'édifice Thémis, à côté de la porte cochère conduisant à la cour des établissements J.-E. Fournier Ltée. L'inscription se lit :

Sous le régime français, le tribunal civil et militaire siégeait ici. Sur le même emplacement fut érigée, en 1814, la Christ Church incendiée en 1856.

L'entrée du tribunal donnait sur la rue Notre-Dame, et par la rue St-Jacques on accédait à l'arrière où se trouvait aussi la prison.

Des historiens affirment que les tribunaux du régime français

(10) Le bail ou permis d'occupation est sous seing privé. Il décrit le terrain comme ayant 23.438 pieds de superficie, mesures anglaises. Il fut signé le 2 juillet 1902 par l'hon. Lomer Gouin, ministre de la Colonisation et des Travaux publics, Ernest Gagnon, secrétaire du département, James Cochrane, maire de Montréal, et L.-O. David, greffier de la cité.

étaient situés à l'angle nord-ouest des rues Notre-Dame et St-François-Xavier. Il y a là une confusion que l'érudition du regretté E.-Z. Massicotte a permis de dissiper. L'édifice de la rue St-François-Xavier était celui du greffe. Les salles d'audience elles-mêmes occupaient l'emplacement indiqué par la Commission des monuments historiques.

Toutefois l'inscription de l'édifice Thémis n'est pas absolument exacte. Les affaires civiles et criminelles ressortissaient au lieutenant-général qui remplissait les fonctions de juge en la juridiction royale de Montréal. Les délits militaires proprement dits relevaient des conseils de guerre pour lesquels on nommait des greffiers spéciaux.⁽¹¹⁾ Ces conseils de guerre, ou cours martiales, étaient des tribunaux d'exception. Pour être au point, l'inscription devrait porter que l'emplacement était celui du tribunal civil et criminel du régime français.

C'est à cet endroit que siégèrent les Chambres de justice établies par le gouvernement militaire après la capitulation de Montréal. Quelques années plus tard, avec le développement de l'organisation judiciaire créée par les gouverneurs anglais de 1764 à 1793, les tribunaux s'installèrent dans la résidence des Pères Jésuites, rue Notre-Dame. Ils y demeurèrent jusqu'à la construction du premier palais de justice, érigé en 1800, à l'ouest et en arrière de cette résidence.

* * *

En vertu d'une loi sanctionnée le 3 juin 1799, le gouverneur avait nommé des commissaires pour l'érection de salles d'audience à Montréal et à Québec⁽¹²⁾.

Sous réserve de son approbation, ces commissaires devaient choisir les emplacements requis, les acquérir en pleine propriété, y construire des salles de justice, et transporter ensuite les immeubles aux protonotaires de la Cour du banc du roi⁽¹³⁾.

(11) E.-Z. Massicotte, *Bulletin des recherches historiques* (1931) t. 37 p. 252.

(12) (1799) 31 Geo. III, ch. 10.

(13) La Cour du banc du roi du temps est devenue (en 1849) la Cour supérieure actuelle.

Les commissaires de Montréal furent Isaac Winslow Clark, Louis-Charles Foucher et Arthur Davidson. Les fonctions de trésorier, prévues par le statut, furent confiées à John Richardson. A même les propriétés des Pères Jésuites, ils obtinrent gratuitement le terrain voulu pour l'érection du Palais de Justice.

Le 5 novembre 1799, par contrat sous seing privé, ils donnèrent l'entreprise de maçonnerie et d'excavation à Basile Proulx et François Daveluy dit Larose, maîtres entrepreneurs de Montréal. Ceux-ci s'engageaient à faire la *maçonne* et les voûtes de la bâtisse en bonnes pierres grises, suivant les directions du surintendant nommé pour veiller à l'exécution et à la régularité de l'ouvrage. Les travaux devaient être complétés à l'automne de 1800 ou, au plus tard, le premier juillet 1801. Le contrat prescrivait des fondations de six pieds de profondeur sur six pieds de largeur pour les gros murs, et une cave profonde de deux pieds pour le reste de l'édifice, le tout conforme aux plans approuvés par les commissaires et le gouverneur. L'éten due à creuser devait être de cent quarante pieds de front par cinquante-quatre, mesures françaises, et pour les ailes, « quarante pieds sur dix-huit en venant vers l'intérieur du bâtiment ».

A cause des différends survenus entre les deux associés, Basile Proulx se désista de son marché et le 24 avril 1800, par un acte intervenu chez Arthur Davidson, devant les notaires P. Lukin et Louis Chaboillez, les commissaires acceptèrent que François Daveluy continuât seul les travaux commencés. Celui-ci termina son oeuvre en décembre 1800 et le 20 de ce mois, devant les mêmes notaires, il donnait « quittance générale et finale de deux mille huit cent soixante-dix livres, un chelin et quatre deniers pour l'entier et parfait paiement » des ouvrages dont il avait assumé l'entreprise.

D'après une chronique contemporaine, ce premier palais de justice consistait « en une construction assez imposante à deux étages et rez-de-chaussée, avec soubassement, et il se composait d'un corps principal surmonté d'un fronton et flanqué de deux ailes ». Il comprenait les salles d'audience de la Cour du banc du roi et de la Cour

des sessions trimestrielles, les chambres de juges et des magistrats, les bureaux du protonotaire, du greffier de la Couronne et du greffier de la paix, les chambres du grand et du petit jury. La Bibliothèque des Avocats s'y installa dès sa fondation, en 1828. Six voûtes étaient aménagées dans le sous-sol pour le dépôt des greffes des notaires décédés.

Un mur surmonté d'une grille de fer le séparait de la rue. On dit que cette grille fut fabriquée et posée par un ferronnier du nom de Gosselin qui, pour la couler, aurait établi la première fonderie de Montréal. Le mur fut démoli en 1859, lorsque la municipalité entreprit d'élargir la rue Notre-Dame.

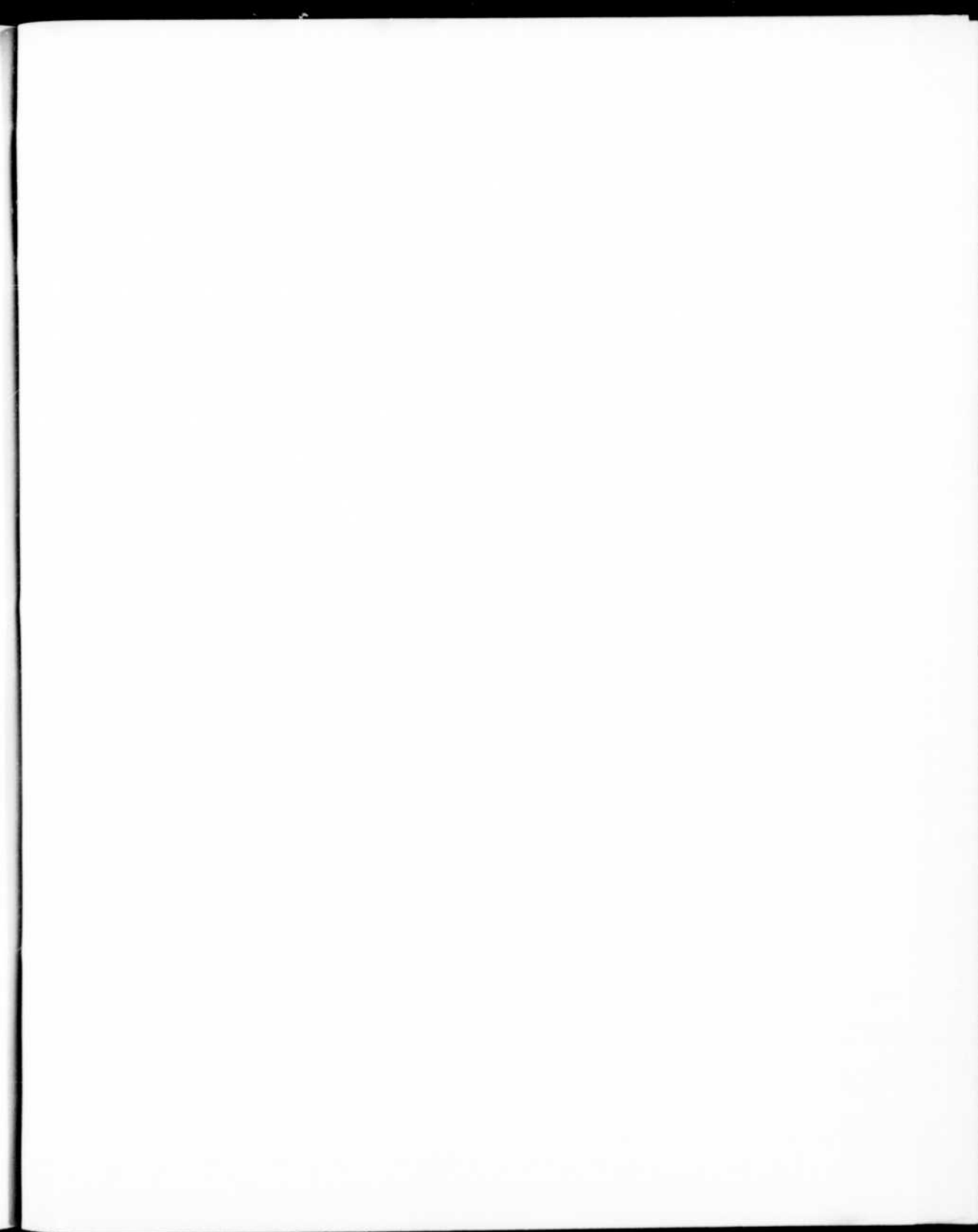
Ce palais de justice servit jusqu'en 1844, alors que le feu le détruisit en partie, dans la nuit du 17 au 18 juillet. Un journal de l'époque donne les détails de l'incendie :

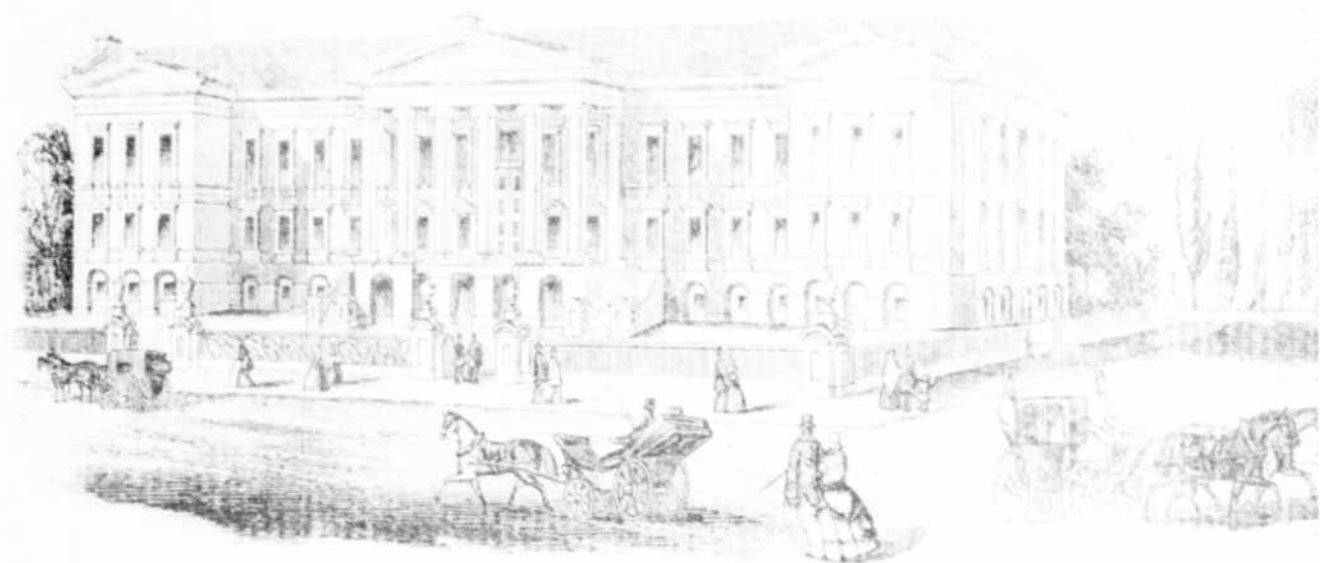
Ce matin un peu après deux heures, les cris au feu et le son des cloches se firent entendre. Les flammes sortaient déjà à travers la toiture de l'aile nord du Palais-de-Justice. Les différents départements du feu ainsi qu'une foule immense de citoyens furent bientôt sur les lieux. Mais avant qu'on ait pu parvenir à introduire l'eau jusqu'au grenier, le feu, attisé par une légère brise du nord, gagna bientôt le gros de la bâtisse jusqu'à l'autre aile, et en peu d'instants tout l'étage supérieur n'était plus qu'un vaste brasier. Cependant les pompiers maîtrisèrent l'incendie, et malgré la quantité de poutres enflammées qui tombaient sur le plancher du second étage, le feu s'arrêta là. Mais toute la couverture, la charpente ainsi que le plafond de l'étage supérieur sont devenus la proie des flammes⁽¹⁴⁾.

Le shérif, les greffiers et les avocats accourus sur le terrain réussirent à sauver la majeure partie des dossiers et des registres, ainsi que les livres de la Bibliothèque. A 4 heures du matin, le feu paraissait fini, mais il reprit vers sept heures et le reste de l'édifice manqua d'y passer. Les pompiers rappelés en hâte l'éteignirent définitivement cette fois.

On attribua le sinistre à des personnes intéressées à détruire des effets volés qui devaient servir de pièces à conviction. En fait,

(14) « La Minerve », 18 juillet 1844.





Le second palais de justice en 1856.

deux individus soupçonnés furent incarcérés le matin même du désastre.

D'autres prétendirent que parmi ces effets, transportés la veille des voutes au grenier du bureau du shérif, se trouvait une boîte d'allumettes phosphoriques que la friction aurait enflammées.

Quelle que fut la cause de l'incendie, les dégâts étaient considérables et le rédacteur du journal a des commentaires piquants sur la conduite des opérations contre le feu, à cette occasion. Il termine son compte-rendu par ces mots :

On a pu facilement s'apercevoir à l'incendie de ce matin, malgré le zèle accoutumé de nos pompiers qu'il manquait un chef expérimenté pour diriger les opérations. Il est probable que le nouvel ingénieur, qui vient d'être nommé par le conseil de ville, sera en état de rendre quelque service après une dizaine d'années d'apprentissage. Il est assez extraordinaire qu'on ait rejeté les applications de personnes très qualifiées, qui avaient pour ainsi dire blanchi au service des pompes, et qui s'étaient sacrifiées en plusieurs occasions périlleuses en vouant leur vie et leur santé pour être utiles à leurs concitoyens, pour prendre qui?... une personne sans expérience et inconnue. C'est ainsi que la majorité de notre conseil de ville s'applique à récompenser le mérite et le dévouement.

L'incendie obligea les Cours à suspendre leurs travaux. La Cour du banc du roi se réunit le lendemain à une heure, sous le porche du palais, et après avoir appelé le rôle, les juges Gale et Day ajournèrent les causes à une date indéterminée. Quelque temps après, les tribunaux et les greffes s'installèrent dans l'ancienne prison, évacuée d'urgence par l'armée qui l'occupait depuis 1838. Lors de sa démolition partielle en 1849, ils trouvèrent des abris temporaires au château de Ramezay et dans l'aile de la prison gardée intacte.

* * *

Le gouvernement songea d'abord à reconstruire le palais détruit. Il décida en définitive de bâtir à nouveau, mais en plus grand.

Une loi du 30 mai 1849⁽¹⁵⁾ autorisa spécialement :

le gouverneur de la province à édifier, sous la direction des commissaires des Travaux publics, une maison de justice convenable et spacieuse dans la cité de Montréal sur le terrain appartenant au gouvernement civil, situé entre le Champ-de-Mars et la rue Notre-Dame.

La loi permettait en outre de construire ou de réparer les prisons et les palais de justice en d'autres centres de la province. Le coût des travaux devait être défrayé par voie d'emprunt, recouvrable au moyen d'une taxe prélevée sur les deniers consignés en Cour ou perçus à la suite d'exécutions mobilières et immobilières, sur les procédures judiciaires, contentieuses ou non, et sur l'enregistrement des titres de propriété. Cette taxe subsiste encore, et depuis 1849, elle sert à alimenter un fonds spécial, affecté à la construction et à la réparation des palais de justice et des prisons.

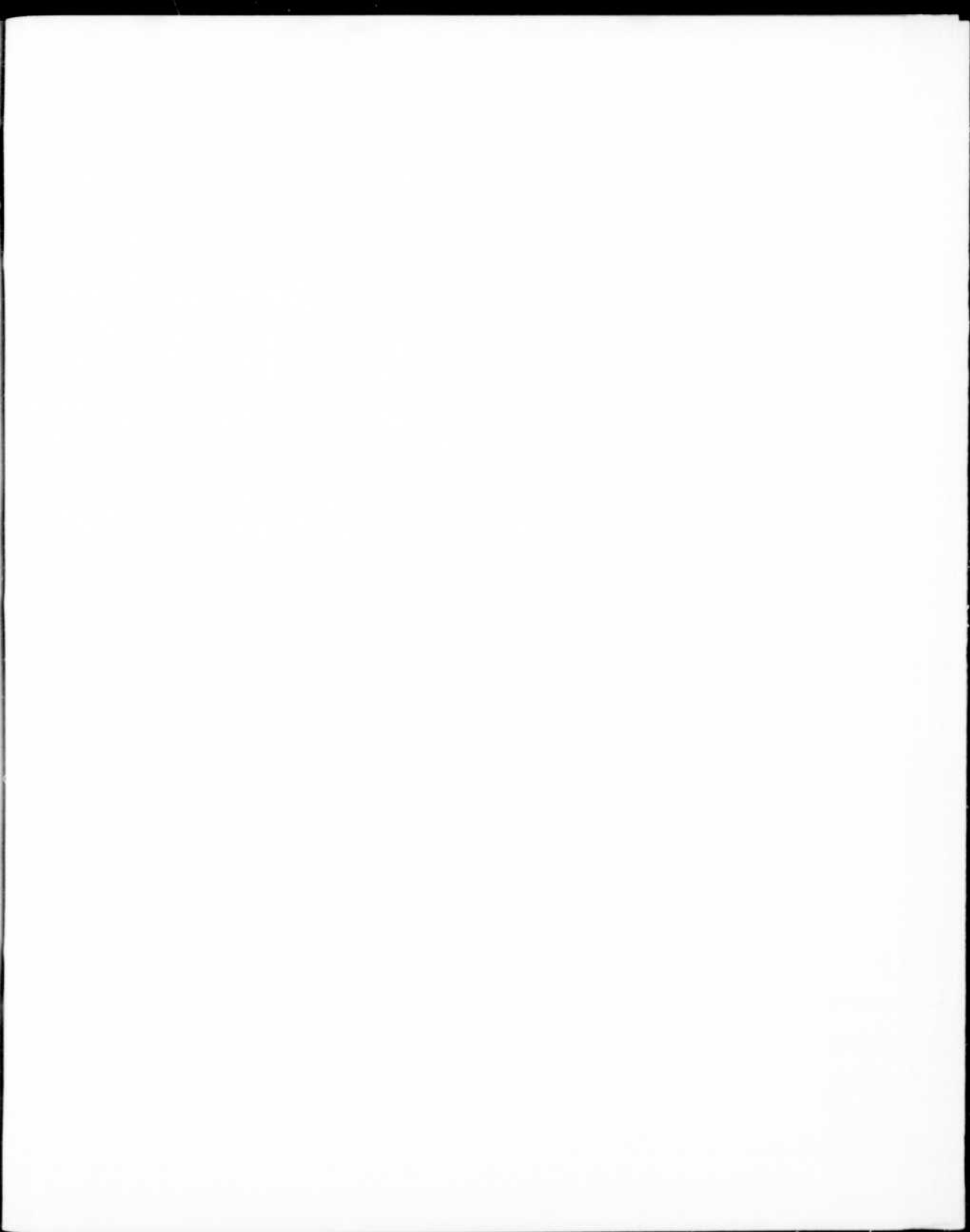
A la suite d'un concours institué en octobre, le gouvernement accepta les plans présentés par John Ostell et H.-Maurice Perrault, architectes de Montréal, pour le palais de justice projeté. L'un des concurrents, Georges Brown, ne parut pas goûter la décision. En effet, le 13 septembre 1850, il invitait le public à examiner son plan que, disait-il, l'ass.-commissaire des Travaux publics, Joseph Bourrette, « avait décidé être digne seulement du second prix ».

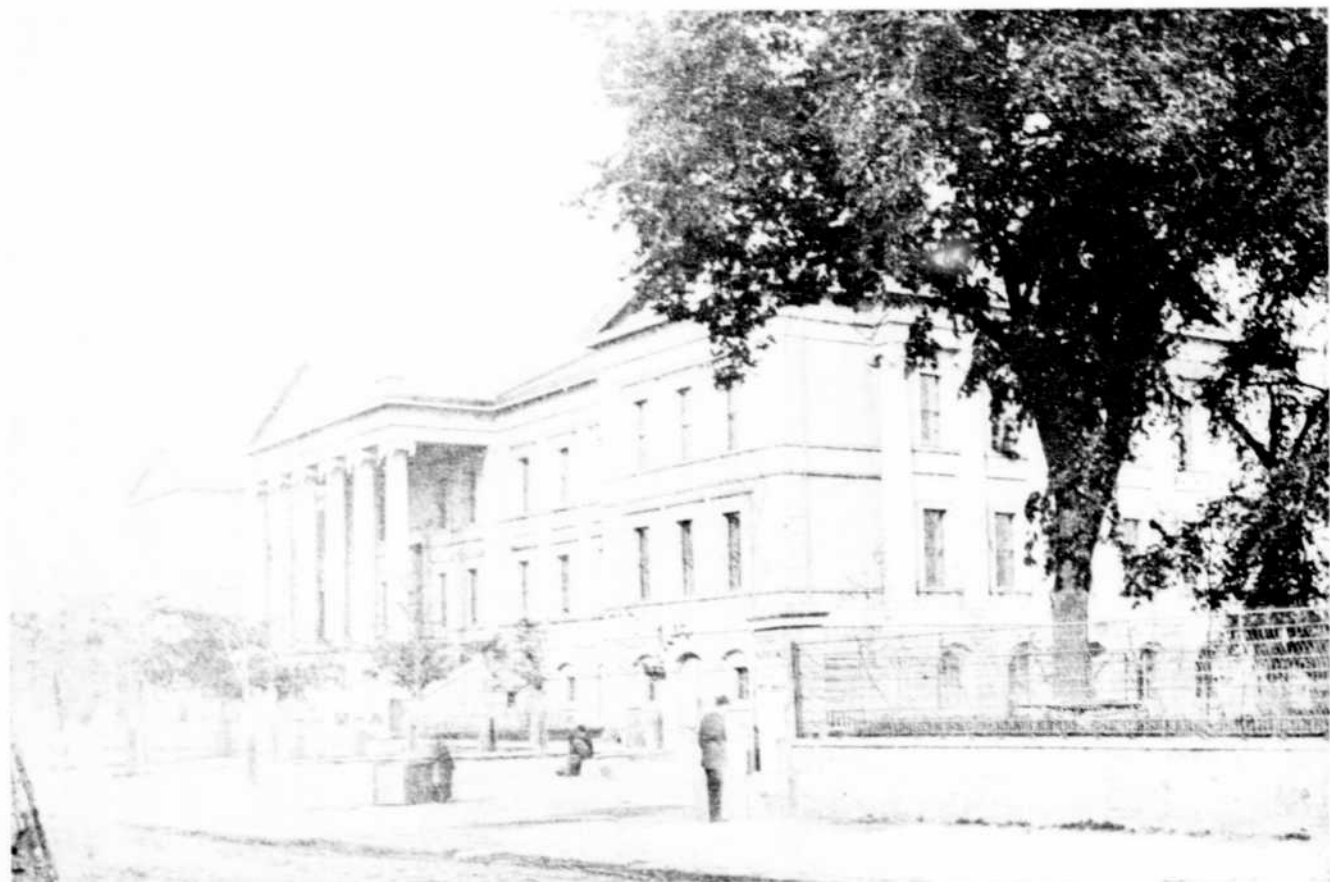
Entre temps, le Barreau avait obtenu sa charte corporative et l'une des premières questions dont il s'occupa fut celle du palais de justice. Par une délibération du 22 mai 1850, il avait insisté sur l'urgence de son édification.

Les travaux reçurent un commencement d'exécution au printemps de 1851. En octobre, les architectes soumettaient leurs plans à l'examen d'un comité du Barreau dont Georges-Etienne Cartier faisait partie. Le comité suggéra des changements importants qui furent acceptés.

En mai 1852 un deuxième comité, où se retrouvent Cartier et

(15) (1849) 12 Viet. ch. 112.





Le palais de justice vers 1864.

Antoine-Aimé Dorion, étudia les plans corrigés et recommanda d'autres modifications dont quelques-unes seulement furent agréées. Il demandait, entre autres choses, de substituer au portique actuel un modèle copié sur celui de la Banque de Montréal, ou un parvis dans le genre de celui de l'église Notre-Dame.

Toutes ces consultations n'accéléraient guère la construction et dans son rapport annuel de 1853 le Bâtonnier, Antoine-Aimé Dorion, défend ses confrères contre l'imputation lancée dans le public que leurs représentations avaient entraîné la suspension des travaux.

Les choses en étaient encore au même point après un an, et à une demande du Barreau qui désirait connaître les raisons de ces délais, le secrétaire du bureau des Travaux publics répond, en juin 1854, que l'ouvrage traîne en longueur à cause des arrangements pris pour mettre la bâtisse à l'épreuve du feu.

Ces arrangements devaient être d'une nature bien spéciale puisqu'en mai 1855 le bâtonnier, Côme-Séraphin Cherrier, demandait que le palais de justice fût terminé avant le prochain hiver.

Cherrier se plaint dans sa lettre que le château de Ramezay est non seulement incommode et nullement fait pour héberger les tribunaux, mais qu'il offre des dangers sérieux aux juges, aux avocats et aux plaideurs constamment exposés à recevoir les plafonds sur la tête.

Bref, c'est seulement en mai 1856 que le nouveau palais de justice fut en état de recevoir les tribunaux. Il fut complètement terminé en février 1857.

Construit en pierre de taille, au coût de \$400,000, il s'élevait sur l'emplacement du premier palais. Il comprenait un rez-de-chaussée sur soubassement et deux étages supérieurs. L'entrée principale était sous un portique dressé sur des arches et surmonté d'un fronton reposant sur six colonnes. C'est le portique que nous voyons encore aujourd'hui. De style ionique, l'édifice était un modèle parfait d'architecture victorienne.

Malheureusement, la disposition intérieure laissait à désirer.

Dès l'inauguration, le registrateur G. H. Ryland refusa d'occuper les pièces qu'on lui avait assignées au rez-de-chaussée, sous prétexte qu'elles étaient sombres, humides et malsaines. Après une longue controverse qui eut ses échos jusque dans la Législature, Ryland dut finalement se soumettre et recevoir les enregistrements dans ses nouveaux bureaux.

Les défauts devenant plus apparentes avec les années, le Barreau se plaignit à son tour des conditions de ventilation et d'hygiène. En 1875, il alla même jusqu'à attribuer la mort d'un avocat de renom, J. A. Perkins, à l'atmosphère malsaine produite dans le palais par les égouts qui dégageaient « des gaz délétères et d'un caractère mortel ».

D'autre part, l'expansion de la ville et le progrès économique qui marqua cette période firent bientôt que le nouveau palais de justice ne correspondait plus du tout aux exigences nouvelles. A une assemblée générale tenue le 26 décembre 1884, le Barreau représenta aux autorités provinciales que :

l'insuffisance du palais de justice de Montréal pour les besoins judiciaires devenait de plus en plus évidente et que le gouvernement ne pouvait laisser subsister plus longtemps un pareil état de choses.

Par un arrêté ministériel du 5 mars 1887, le gouvernement reconnut la nécessité d'agrandir le palais, comme l'avaient demandé « à diverses reprises les juges, les membres du Barreau et les officiers de la Cour », et il décida :

que le moyen le plus économique et le plus commode de donner au palais de justice de Montréal l'extension voulue serait de construire une annexe faisant front sur la rue St-Gabriel et se reliant à l'édifice principal.

En conséquence, il achetait quelques jours plus tard, au prix de \$17,790, la propriété de l'église St-Gabriel sur laquelle s'élève aujourd'hui l'édifice de la Cour de magistrat.

Le 20 janvier 1888, « La Minerve » annonçait que l'architecte A. Lévesque avait terminé les plans de la construction projetée et disait :

Ce nouvel édifice sera construit sur le terrain occupé par l'ancienne église St-Gabriel. Il aura sept étages... La pierre sera la pierre blanche polie de Philipsburg qui ressemble au marbre. L'entrée se trouve sur la rue Saint-Jacques. L'édifice sera pourvu d'élévateurs. Tous les matériaux de sa construction doivent être à l'épreuve du feu. On demande actuellement des soumissions pour l'entreprise.

Le Barreau ne croyait pas toutefois qu'une simple annexe fût suffisante, et le 18 avril, il demandait au gouvernement,

Vu les défauts de construction du présent palais de justice qui rendent impossible, par les changements projetés, d'en faire un édifice convenable et suffisant aux besoins de l'administration de la justice, de vouloir bien décider la construction d'un édifice nouveau et complet correspondant aux exigences du public et du Barreau.

Il suggérait en conséquence de bâtir, non pas sur la propriété de l'église St-Gabriel, mais « sur le terrain du gouvernement (*Château de Ramezay*) en face de l'hôtel de ville, sans imposer de nouvelle taxe aux justiciables ».

Pour des motifs assez difficiles à discerner aujourd'hui, le Barreau se ravisa au bout de quelques mois. Le 14 novembre, il disait au gouvernement que le moyen le plus pratique de donner l'accommodation désirée serait d'ajouter un étage au palais de justice.

Abandonnant le projet de l'annexe, le gouvernement se rallia à cette idée. Dans son rapport annuel de 1889, le commissaire des Travaux publics, Pierre Garneau, explique ce revirement en disant :

Ce projet (d'un étage additionnel) qui aurait l'avantage de donner à l'édifice actuel une hauteur mieux proportionnée à sa longueur, et plus en harmonie avec les constructions avoisinantes rencontre l'approbation de la magistrature et du Barreau.

Pour répondre aux besoins les plus pressants, on transporta

alors la Cour de circuit au château de Ramezay, où se trouvait déjà la Cour de magistrat, instituée à Montréal deux ans auparavant.

C'est à cette époque que les autorités municipales installèrent à leurs frais le cordon de pierre qui entoure le parterre du palais de justice. Cet ouvrage fut exécuté sous la surveillance du département provincial des Travaux publics, en vertu de l'engagement que la ville avait pris en 1858, lorsque le gouvernement lui céda le terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame et à l'extension de la place Jacques-Cartier.

L'année suivante, Maurice Perrault⁽¹⁶⁾ de la firme Perrault et Mesnard, architectes, compléta les plans d'agrandissement du palais, et le gouvernement confia l'entreprise à Charles Berger, de Montréal. « La Minerve » fit part de la nouvelle à ses lecteurs, le 1er septembre 1890, en ajoutant :

Le palais de justice aura un étage additionnel avec une coupole monumentale au centre comme couronnement. Ces travaux d'agrandissement dont on estime le coût à \$200,000 seront terminés en 1891. On va se mettre immédiatement à la besogne.

En fait, les travaux commencèrent le 3 décembre 1890. Mais dès le 19 janvier suivant le Barreau en demanda l'arrêt, et proposa de nouveau la construction d'un autre palais de justice. Le gouvernement ignora ces représentations. A la même date, le Conseil provincial d'hygiène, par son président, le docteur E.-P. Lachapelle, attira l'attention du premier ministre sur l'insalubrité du palais, insalubrité qu'il attribuait à l'absence de ventilation. Il recommanda de faire une inspection rigoureuse de l'édifice afin de bien définir les réparations nécessaires, avant d'arrêter les plans définitifs.

N'espérant plus avoir un palais de justice nouveau, les juges et les avocats suggérèrent, en mai, des modifications importantes aux plans originaux.

De son côté, l'entrepreneur constata au cours de son travail que

(16) Maurice Perrault était le fils de H.-Maurice Perrault, l'un des architectes du vieux palais.

les murs de refend et la charpente des étages inférieurs ne pouvaient supporter la charge de l'étage et du dôme à construire.

Tous ces imprévus nécessitèrent des ouvrages aussi considérables qu'inattendus, que le contrat initial ne comportait pas. L'année passa à leur exécution, en sorte qu'à la fin de novembre 1891 les murs extérieurs de l'étage additionnel étaient à peine terminés.

Le 16 décembre, Honoré Mercier cédait le pouvoir à Charles-B. de Boucherville que Louis-Olivier Taillon remplaçait comme premier ministre au bout de quelques mois. La nouvelle administration ordonna la suspension des travaux au début de février 1892. Le 21 mars, le commissaire des Travaux publics, Guillaume-Alphonse Nantel, et le procureur général, Thomas Chase-Casgrain, rencontrèrent les juges de la Cour d'appel et de la Cour supérieure, les représentants du Barreau, le shérif, le protonotaire et d'autres chefs des départements, afin d'étudier les plans et arrêter définitivement la disposition des pièces. L'architecte Maurice Perrault et son confrère, Alphonse Raza, que le gouvernement venait de lui adjoindre, assistaient à l'entrevue.

A la suite de cette conférence et après un examen minutieux des ouvrages exécutés ou à compléter, Raza dut préparer de nouveaux plans, et les travaux reprurent sous sa direction au commencement de septembre 1892.

En un rapport adressé au département des Travaux publics, au mois de novembre 1893, Raza informe le gouvernement du progrès accompli à cette date, et il ajoute :

De nombreuses suspensions de travaux se sont produites, à cause de la nécessité de fournir des salles d'audience pour les différentes Cours... et par l'intervention de quelques juges que le bruit des marteaux incommodait... Beaucoup de retards ont été causés aussi par la découverte de défauts radicaux tant dans les anciens que dans les nouveaux ouvrages,—défauts qui ont occasionné des dépenses très considérables pour assurer la sécurité de l'édifice.

Avec tous ces attermolements, la restauration fut complétée à

l'automne de 1894. Elle avait été effectuée sans gêner réellement l'administration de la justice, mais au coût de près d'un million de dollars.

Des fondations nouvelles avaient été données en sous-oeuvre au vieux palais, pour soutenir sa lourde enveloppe de pierre et la charge énorme du dôme. En fait le bâtiment, reconstruit de fond en comble, ne gardait de sa structure première que les murs extérieurs. Au mois de novembre 1894, le commissaire des Travaux publics écrivait dans son rapport annuel :

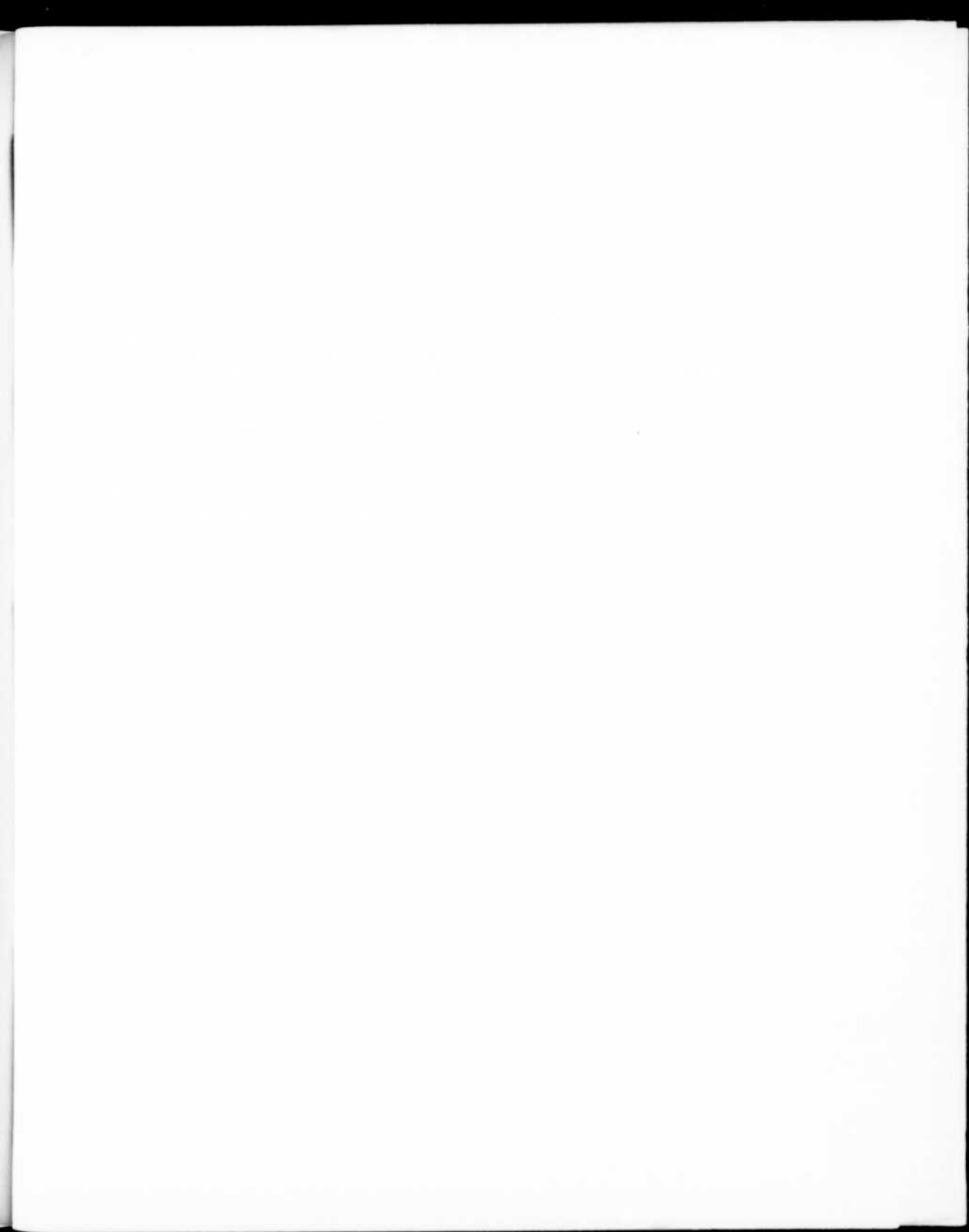
L'édifice a été refait à neuf, ou peut s'en faut, quant à l'intérieur, et tel qu'il est dans son entier, il offre toutes les commodités et tout l'espace désirables à l'administration de la justice dans un district aussi considérable que celui de Montréal. La brique, le ciment et le fer ont été substitués au bois, là où la chose pouvait se faire, et l'édifice mis à l'épreuve du feu autant qu'il est possible pour une vieille construction

Le banc, le Barreau et le public en général ont donc raison de se déclarer satisfaits de l'état de choses actuel, sans pouvoir s'empêcher cependant de regretter que la suggestion du Barreau, en date du 19 janvier 1891, de bâtir un nouvel édifice n'ait pas été suivie.

En effet, ce nouvel édifice n'eût pas entraîné plus de dépenses et le gouvernement aurait à sa disposition l'ancien palais pour y loger les divers bureaux publics qui se trouvent disséminés et installés, d'ailleurs très à l'étroit, dans trois édifices différents.

Ces regrets étaient fondés à plus d'un titre. L'addition d'un étage et de la coupole avait enlevé au vieux palais de justice la pureté de ses lignes primitives, pour en faire une bâtisse informe, sans style défini. Le système de ventilation si nécessaire, conçu au début de l'entreprise et parachevé à grands frais par des experts venus des Etats-Unis, ne fonctionna jamais. On répète que la mise en marche des moteurs et des éventails provoqua une telle vibration qu'on n'osa pas reprendre l'expérience; et les appareils, démantelés depuis longtemps, ont quitté le palais pour n'y plus revenir.

Les murs de brique et les planchers en tuile des grands corridors diminuaient les risques d'incendie. Mais pour le reste, le bois des charpentes des murs secondaires, des planchers, des plafonds, des toits





Le palais de justice en 1894.

et du dôme qui loge la Bibliothèque, offrait un aliment certain au feu toujours possible.

Et l'espace acquis restait insuffisant. Deux ans à peine s'étaient écoulés qu'on se plaignait déjà de l'exiguïté du palais de justice. Pour y obvier, on aménagea des salles d'audience pour la Cour de circuit dans la propriété Pérodeau louée par le gouvernement, en 1897, à l'angle de la rue Notre-Dame et du tournant de la rue St-Jacques. Quelques mois après, en 1898, on relia les deux édifices par une passerelle vitrée qui prenait de l'extrémité ouest du corridor, au deuxième étage du palais⁽¹⁷⁾. Ces mesures n'étaient toutefois qu'un palliatif, car tous les services judiciaires devenaient de plus en plus à l'étroit dans la vieille maison restaurée, mais insuffisamment agrandie; et, il fallut songer bientôt à des additions nouvelles.



En 1902, le gouvernement reprit le projet, abandonné en 1889, de construire une annexe attenante au palais, sur l'emplacement de l'église St-Gabriel. Le 25 août, le ministre des Travaux publics, Lomer Gouin, annonça la décision prise à cet effet. Quelques semaines plus tard, des échevins de Montréal proposèrent de prolonger plutôt le vieux palais de justice jusqu'à la rue St-Gabriel. Le Conseil de ville agréa l'idée et les pourparlers s'engagèrent. Au mois d'août 1903, par une convention intervenue devant Me Victor Morin, notaire, le gouvernement et la municipalité arrêtaient les grandes lignes d'un projet différent, mais plus ambitieux.

Aux termes de cet accord, le gouvernement construisait l'annexe immédiatement et se proposait d'ériger, plus tard, une aile correspondante sur l'emplacement de l'édifice Pérodeau et des maisons adjacentes.

Si cette deuxième aile était édiflée, la ville s'engageait à céder le terrain requis pour garder entre les deux annexes une cour intérieure

(17) Cette passerelle fut enlevée il y a une vingtaine d'années.

sur laquelle ouvrirait l'entrée principale du palais. Elle élargissait aussi à ses frais les rues Notre-Dame et St-Gabriel en se chargeant des expropriations nécessaires. Cette convention ne fut cependant exécutée qu'en partie, car seule fut bâtie, rue St-Jacques, l'annexe actuelle du palais.

Les démolisseurs s'étaient attaqués à l'église St-Gabriel le 2 juin 1903. Avec elle disparaissait un autre souvenir du vieux Montréal. Erigée en 1792, sur la lisière de terrain que Philippe de Hautmesnil s'était réservée lors de la vente de sa propriété aux Pères Jésuites, l'église avait servi au culte presbytérien depuis sa construction. Elle fut désaffectée en 1886 et vendue au gouvernement l'année suivante. Le corps de police qui constituait alors la Sûreté provinciale y avait eu ses quartiers depuis 1889.

Les architectes des Travaux publics préparèrent les plans du nouvel édifice. Un jeune architecte canadien de New York, N.-A. Cantin, les revisa à la demande du département. Les travaux, commencés au cours de l'été, avaient été confiés aux entrepreneurs Prénoveau et Martineau, et il furent terminés à l'automne de 1905. Construite au coût de \$200,000, en retrait du vieux palais auquel elle tenait l'annexe était d'un style douteux, jurant avec celui du bâtiment principal. Une porte de communication, ouverte au second étage, reliait les deux édifices⁽¹⁸⁾.

Au début, cette annexe servit à l'administration provinciale plutôt qu'à la justice elle-même. On y transporta le tribunal et le greffe de la Cour de circuit, qui n'occupèrent d'abord que le second étage et une partie du rez-de-chaussée. Le gouvernement se réserva le reste de l'espace disponible pour les bureaux des ministres, et ceux de l'Enregistrement, du Revenu, des Terres de la Couronne, du Conseil d'hygiène provincial et son laboratoire.

A cause de l'accroissement des affaires judiciaires, il devint

(18) Il y a une dizaine d'années on pratiqua une autre ouverture au premier étage, entre les greffes de la Cour supérieure et de l'ancienne Cour de circuit. Ce dernier tribunal, propre à Montréal, fut supplanté en 1945 par la Cour de magistrat de district, qui fonctionnait déjà dans le reste de la province.

bientôt nécessaire de loger ailleurs tous ces services administratifs. En 1907, le gouvernement acheta la propriété Pérodeau et, peu après, les immeubles avoisinants le long des rues Notre-Dame et Saint-Gabriel. Il y transporta ses bureaux quelques années plus tard, abandonnant à la Cour de circuit et à la Cour supérieure tous les étages de l'annexe, moins le sous-sol et quelques pièces isolées. L'édifice devenait ainsi le prolongement réel du palais de justice, avec ses chambres de juges, ses greffes et ses salles d'audience.

Cependant, malgré l'agrandissement du vieux palais, la construction de l'annexe et tous ces déplacements, le problème de l'espace ne se résolvait pas; et la nécessité d'un nouveau palais s'avérait de plus en plus pressante. Le gouvernement le reconnut explicitement lorsque le premier ministre, sir Lomer Gouin, déclara au banquet annuel du Barreau de Montréal, le 30 janvier 1909 :

Je ne quitterai pas l'arène politique avant que la ville de Montréal ait un palais de justice digne d'elle... Je dirai davantage, en vous avouant que j'ai l'intention de demander moi-même à la Législature de jeter les bases de ce nouveau palais.

Il atténuait toutefois la portée de sa déclaration l'année suivante, en affirmant au cours d'un débat soulevé à la Législature par le chef de l'Opposition,

Que son intention à lui n'était pas de construire un nouveau palais de justice, mais d'agrandir l'ancien en érigeant une nouvelle annexe.

Quant au Barreau, il s'en tenait toujours à un nouvel édifice, vaste et moderne, pour loger ensemble et à l'aise tous les services judiciaires.

En 1913, une commission d'étude prépara à ce sujet un rapport élaboré que le Barreau de Montréal approuva à une réunion spéciale, le 26 septembre. Ce rapport, transmis au gouvernement et largement répandu dans le public, offrait des conclusions catégoriques. Il affirmait que :

La commission nommée pour étudier l'opportunité d'agrandir le palais de justice ou d'en construire un nouveau a l'honneur, après avoir mûrement étudié la question, de recommander la construction d'un nouvel édifice... Le palais actuel ne saurait en effet être agrandi de façon à satisfaire aux seules exigences du moment...

Quant à la Cour supérieure, nous ne voyons pas comment on pourrait donner à ses différents départements l'espace nécessaire, même en s'emparant comme certains l'ont proposé, de toute la partie actuellement occupée par les cours de juridiction criminelle.

Après s'être opposé à ce qu'on logeât ces cours dans un édifice séparé, à cause des nombreux inconvénients qui en résulteraient, la commission dénonce un état de choses qui n'a malheureusement guère changé depuis :

Comment pourrions-nous trouver de l'accommodation pour tous ces tribunaux quand actuellement nos juges de la Cour supérieure en sont réduits quelquefois à présider à l'administration de la justice dans des endroits aménagés à la hâte comme salles d'audience, où plaideurs et témoins, même de la plus modeste condition, semblent avoir de la répugnance à séjourner.

La commission énumère ensuite les besoins sans cesse grandissants de la justice civile et criminelle, et termine en disant :

Nous n'avons cru devoir souligner que les faits les plus saillants; ils suffisent et se passent de commentaires. Il est de toute évidence que la construction immédiate d'un nouveau palais de justice, véritablement digne de la métropole du Canada, s'impose et nous recommandons que des démarches soient faites incessamment auprès du gouvernement et que des mesures soient immédiatement prises pour que l'affaire soit menée à bonne fin.

* * *

Les démarches du Barreau n'eurent pas de résultats immédiats et la situation n'avait pas changé lorsqu'un incendie, vraisemblablement provoqué par un court-circuit, menaça de détruire le vieux palais de justice, dans l'après-midi du 11 mars 1915. Le feu avait pris naissance derrière une armoire du magasin de la papeterie, au dernier

étage de l'aile ouest. En un rien de temps les flammes atteignaient les combles. Les pompiers accourus de tous les postes de la ville réussirent à maîtriser l'incendie après deux heures de travail acharné. Leur tâche était d'autant plus difficile qu'ils durent abattre les plafonds à la hache, et percer, de l'extérieur, le toit à maints endroits. Les poutres de la charpente, distantes de deux pieds à peine les unes des autres, rendaient la manoeuvre extrêmement ardue. Habilement dirigés et munis d'un équipement moderne, les pompiers empêchèrent le feu de se propager à la Bibliothèque et aux autres ailes. Les pièces dévastées furent surtout les chambres des juges. Les dégâts, estimés à près de \$100,000, furent en partie causés par l'eau qui inonda les étages inférieurs et les voûtes dans l'aile endommagée. Des archives et des dossiers précieux furent complètement détruits, mais le plus tragique fut qu'un des huissiers audienciers, Patrick D. Gleason, asphyxié par la fumée, perdit la vie au cours du désastre.

Il est heureux que le temps fût calme ce jour là et que le feu se déclarât en plein jour. Par grand vent et si le sinistre se fût produit la nuit, il est indubitable que l'édifice eût été entièrement rasé. Cet incendie révéla les graves dangers auxquels étaient exposés le vieux palais, la bibliothèque et les archives judiciaires. Il raviva l'idée d'un nouveau palais de justice. Plusieurs journaux en demandèrent la construction immédiate, et le Barreau revint à la charge, en réitérant aux autorités provinciales les conclusions du rapport de 1913.

Le gouvernement décida d'agir cinq ans après. Par une loi sanctionnée le 14 février 1920, il obtenait de la Législature l'autorisation

de faire construire une annexe au palais de justice de Montréal au coût, y compris l'acquisition des terrains nécessaires, n'excédant pas deux millions de piastres⁽¹⁹⁾.

Ce montant fut porté à trois millions par une loi du 15 mars 1924.

La dépense n'était pas imputable au fonds consolidé du revenu de la province. Elle pouvait être payée, soit par des avances prises sur

(19) (1920) 10 Geo. V, ch. 4.

les deniers publics, soit par voie d'emprunt. Dans les deux cas, elle était remboursable à même les fonds spéciaux créés par la loi votée en 1849 pour défrayer la construction des palais de justice.

Cette initiative ne répondait nullement aux demandes du Barreau qu'une autre annexe ne pouvait satisfaire. En conséquence, à son assemblée générale du 1er mai 1920, il instituait un comité.

composé des anciens bâtonniers et des membres du Conseil, aux fins de représenter le Barreau de Montréal dans l'étude d'un projet de reconstruction du palais de justice.

Avant de prendre une attitude définie, le comité voulut connaître les intentions précises du gouvernement. Le 8 octobre, ses représentants se rendirent auprès du ministre des Travaux publics qui les informa que les plans de la nouvelle annexe étaient commencés et que le travail préliminaire était fort avancé. Il leur conseilla cependant de se concerter et de préparer un mémoire qu'il soumettrait à ses collègues du cabinet.

Ce mémoire lui parvint au début de 1921. Signé par tous les membres du comité, il condamnait le projet de l'annexe et recommandait l'érection d'un nouveau palais de justice sur l'emplacement de l'ancien. Il offrait un plan élaboré de construction par sections, sur tout le terrain compris entre la rue St-Gabriel et l'hôtel de ville. D'après ce plan, l'édifice suggéré aurait eu dix étages, et fourni aux services judiciaires un espace de 585,600 pieds, soit quatre fois l'espace total du vieux palais et de l'annexe.

Après avoir décrit en détail les moyens d'utiliser l'emplacement suggéré, le comité ajoutait :

Ainsi on pourrait conserver le plateau idéal où se trouve le vieux palais en y élevant un édifice qui serait l'ornement de notre grande ville; qui serait pour toujours en plein air et en pleine lumière; éloigné des bruits extérieurs et qui serait une construction d'un bel ensemble pouvant donner place à toutes nos juridictions civiles et criminelles et à tous les services qui en dépendent, pendant cent ans à venir.

Le comité signalait ensuite les nombreux inconvénients qu'offrait l'emplacement choisi pour la nouvelle annexe, au sud de la rue Notre-Dame, et il concluait cette partie du mémoire en disant :

Se serait une grave erreur de placer les cours de juridiction civile et criminelle et la Bibliothèque du Barreau dans des bâtisses différentes et séparées. Ce serait briser l'harmonie de l'ensemble qui s'impose pour toutes les cours et constituerait un inconvénient très grave et quotidien pour le Barreau.

Et il terminait par ces mots :

En résumé, le comité croit qu'on ne saurait trop insister pour que le site actuel du palais de justice soit conservé comme site définitif. Il croit également que des dispositions devraient être prises, dès maintenant, pour que le terrain à partir de la rue St-Gabriel à la rue Gosford soit éventuellement affecté à cette fin; qu'un plan d'ensemble devrait être fait le plus tôt possible et arrêté d'un commun accord entre le gouvernement et la cité de Montréal, même si cette dernière devait conserver indéfiniment la propriété du terrain qui lui appartient, de manière à ce qu'advenant la reconstruction de l'hôtel de ville, cette reconstruction soit faite suivant ce plan d'ensemble.

Ces représentations avaient d'autant plus d'autorité qu'elles venaient des avocats les plus éminents de Montréal. En effet, les signataires de cet important document sont les anciens bâtonniers : sir Alexandre Lacoste, juge en chef de la province, à la retraite, L.-O. Taillon, ancien premier ministre, F.-L. Béique, W. J. White, Eugène Lafleur, F. E. Meredith, François-J. Bisailon, A.-J. Brown, J.-L. Archambault, F. de Sales Bastien, A. W. Atwater, Charles Laurendeau, Henry J. Kavanagh, Aimé Geoffrion, George G. Foster, le bâtonnier en exercice L.-Conrad Pelletier, le secrétaire du Barreau, J.-Arthur Mathewson, et les membres du Conseil de l'Ordre, F. J. Curran, J.-O. Lacroix, Antonio Perrault, John A. Sullivan, Théodule Rhéaume, J.-C. Lamothe, Adrien Beaudry, Arthur Brossard et Amédée Monet.

Ce mémoire n'eut pas de suites. Conformément à la loi du quatorze février, le gouvernement procéda à l'érection de la nouvelle annexe sur le quadrilatère formé par les rues Notre-Dame, St-Gabriel, Ste-Thérèse et St-Vincent. Il avait d'ailleurs acquis, à cette date, la plupart des terrains. L'emplacement du futur édifice et les maisons anciennes qui s'y dressaient avaient une longue histoire que l'ancien archiviste du palais, E.-Z. Massicotte, a écrite en 1930, avec sa maîtrise habituelle⁽²⁰⁾. Il serait oiseux d'y revenir ici.

La démolition de ces vieilles demeures fut complétée en 1921. A la fin de novembre 1922, on avait terminé les excavations et les fondations de l'annexe, ainsi que le tunnel la reliant au vieux palais, sous la rue Notre-Dame. L'édifice même fut parachevé à l'automne de 1926.

Trois architectes, Ernest Cormier, Louis-A. Amos et Charles J. Saxe en ont dressé les plans. Plusieurs entrepreneurs de Montréal, parmi lesquels on compte la Foundation Co. Ltd., la Dominion Bridge Co. Ltd., l'Atlas Construction Ltée, Alphonse Gratton et James Ballantyne exécutèrent les divers travaux de construction et d'installation.

L'entreprise a absorbé près de cinq millions, dont \$660,000 pour l'achat des terrains. Tout à fait moderne, à l'épreuve du feu, l'édifice est bâti en pierre de taille, extraite d'une carrière du Cap-St-Martin, en l'Île Jésus. Il présente un ensemble sobre et imposant qu'une meilleure perspective mettrait en pleine valeur. Une colonnade monumentale, de style dorique français, s'élève sur la façade principale⁽²¹⁾. Au centre, par l'escalier de la rue Notre-Dame, un portique en retrait donne accès à la porte d'entrée, large de douze pieds et haute de vingt-cinq. Coulée en bronze aux ateliers Brandt de Paris, cette porte, à deux vantaux, est rehaussée de bas-reliefs relatant l'histoire allégorique du Droit.

(20) *Bulletin des recherches historiques* (1930) t. 36, p. 681.

(21) Sur toute la largeur de l'édifice, au fronton, le passant peut lire la maxime *Frustra legis auxilium quaerit qui in legem committit*, qui peut se traduire : Il invoque en vain le secours de la Loi, celui qui la viole. Le vocable latin *committere* peut se traduire *se fier à*, mais quand il est apposé à la préposition *in* il signifie *violier*, ou *aller contre*. (Trayner, *Latin Maxims and Phrases* (1883) 3e éd., p. 226)—R. L.

La salle des pas perdus, dont les murs s'élancent jusqu'au toit, est couronnée de trois coupoles vitrées. Elle conduit à une aile centrale, flanquée de chaque côté par des cours intérieures, et où sont le greffe de la Paix et la Cour d'assises. Celle-ci occupe le premier étage; on y accède de la salle par un escalier double à paliers. Aux étages supérieurs, les jurés ont leurs salles de récréation et leur dortoir. De la salle des pas perdus, les chambres d'audience de la Cour des sessions, les salles des témoins et les autres départements de la justice correctionnelle s'échelonnent à l'avant, à l'arrière et dans les ailes latérales, le long de larges corridors. Les cabinets des juges et des procureurs de la couronne sont au dernier étage. Des cellules distribuées sur un étage intermédiaire, au-dessus des salles d'audience, peuvent garder nombre de prisonniers. Vingt-sept voûtes sont aménagées au sous-sol.

Le rez-de-chaussée, où l'on pénètre par la rue Saint-Vincent et la rue Saint-Gabriel, loge d'un côté, les bureaux de l'Enregistrement, et de l'autre, ceux du Revenu. Tout le second étage et une bonne partie du troisième sont occupés par les bureaux des ministres, divers services de l'administration et la Chambre des notaires.

Cette description sommaire démontre que la seconde annexe, comme autrefois la première, n'est pas réservée entièrement à la justice. Les cours criminelles y tiennent une place importante, mais le gouvernement a conservé à l'administration provinciale une large part de l'espace disponible.

C'est peut-être pour cette raison qu'on ne consulta ni la magistrature ni le Barreau dans l'agencement des pièces destinées aux tribunaux. Cette consultation eût certainement permis une disposition plus pratique.

* * *

Il y avait lieu d'espérer, une fois l'annexe terminée, que l'espace laissé vacant dans le vieux palais serait affecté aux tribunaux civils. Il n'en fut rien. Au contraire et en dépit des représentations du Barreau, la Sûreté provinciale s'empara du rez-de-chaussée, et la Commis-

sion des services publics s'installa dans les pièces de la Cour d'assises et du greffe de la Couronne. Il y a quelques années, au départ de la Commission, on transformait cette partie du palais pour y loger les services auxiliaires de la Sûreté.

D'autre part, l'érection de la nouvelle annexe ne réglait pas les problèmes de la Bibliothèque et des Archives judiciaires. Dès le 1er mai 1922, à son assemblée générale annuelle, le Barreau regrettait qu'il ne fût pas question de ces services essentiels dans les plans de l'édifice projeté. Il demandait en conséquence au gouvernement de prendre d'autres moyens efficaces pour les protéger contre tout danger d'incendie⁽²²⁾.

En septembre 1923, un comité spécial du Conseil de l'Ordre recommandait de transporter la bibliothèque et les archives dans un local agrandi, absolument à l'épreuve du feu et d'un accès facile. Deux ans plus tard, il exposait de nouveau la situation au ministre des Travaux publics. Celui-ci offrit alors de loger la bibliothèque au dernier étage de l'annexe en voie de construction. Sur son invitation, les membres du comité visitèrent les lieux, accompagnés du shérif et des architectes. Après un examen minutieux, tous s'accordèrent à dire que cet étage ne pouvait convenir à la bibliothèque. Il était trop éloigné de la Cour d'appel et des cours civiles; la hauteur du plafond, la ventilation et l'éclairage naturel y étaient insuffisants. De plus, les planchers n'étaient pas faits pour supporter le poids des casiers d'acier chargés de leurs livres.

En face de ces obstacles, le comité suggéra trois propositions alternatives. La première consistait à isoler avec des matériaux incombustibles la section du vieux palais occupée par les cours criminelles, pour y placer ensuite la bibliothèque et les archives. Par le même procédé et pour les mêmes fins, on aurait restauré toute l'aile centrale de l'édifice. La troisième était à l'effet d'effectuer ces changements dans l'annexe de l'ancienne Cour de circuit, plutôt que dans le palais même.

(22) Sur la richesse de la Bibliothèque et des Archives du palais, voir la *Revue du Barreau* (1946), t. 6, p. 56.

En mars 1926, les représentants du Barreau en discutèrent avec les membres de l'Exécutif provincial. Au cours de l'entrevue, le premier ministre déclara que le gouvernement comprenait bien la situation, et qu'il désirait y apporter une solution efficace le plus tôt possible. Toutefois, ajoutait-il, les projets proposés étaient inacceptables en principe à cause des dépenses imprévues qu'entraîneraient des modifications importantes dans la structure du vieux palais. De plus, le coût élevé de la nouvelle annexe obligeait le gouvernement à différer les mesures à prendre pour loger ailleurs la bibliothèque et les archives.

* * *

La Bibliothèque, il est vrai, a profité d'améliorations importantes en ces derniers vingt ans, et la réfection du système d'électricité dans le vieux palais de justice, de 1936 à 1938, a éliminé un risque sérieux d'incendie. On ne peut oublier, cependant, que la bâtisse actuelle n'est pas suffisamment protégée contre le feu et qu'à la moindre alerte, l'eau et les flammes peuvent causer des dégâts irréparables.

Et le problème de l'espace se pose plus aigu que jamais, aussi bien dans le bâtiment principal que dans les deux annexes. Malgré les sommes considérables dépensées en agrandissements et en édifices nouveaux, les tribunaux civils en sont à peu près au point où ils étaient en 1913, alors qu'on réclamait déjà contre l'exiguïté du palais de justice. Le volume et l'importance des affaires judiciaires ont doublé depuis, sinon triplé, avec l'accroissement de la population de Montréal; elles ne cessent d'augmenter, et le logement des cours et des greffes demeure le même.

Les tribunaux criminels, de leur côté, sont déjà à l'étroit dans la seconde annexe qui ne suffit plus à leur expansion normale. Les bureaux du gouvernement eux-mêmes débordent dans des locaux de

fortune, loués un peu partout pour répondre aux besoins les plus urgents.

Devant cette situation critique, le Barreau n'a pas cessé de demander un nouveau palais, tant pour les fins de la justice que pour la sauvegarder des richesses inestimables de la bibliothèque et des archives. Malheureusement, la crise économique de 1930, la guerre de 1939 et les problèmes qu'elle a laissés, ont empêché jusqu'ici les divers gouvernements d'entreprendre une oeuvre de cette envergure. L'exécution n'en peut plus être beaucoup retardée maintenant.

On semble, dans le passé, avoir agrandi et construit sans plan d'ensemble, ni souci de l'avenir. Cette erreur ne doit pas se répéter si l'on veut doter Montréal d'une maison de justice répondant vraiment à toutes les exigences de l'heure, et tenant compte du développement futur de la cité. Cette construction s'impose. Le public en a besoin; la magistrature et le Barreau la réclament; la conservation des valeurs que représentent les Archives judiciaires et la Bibliothèque du Barreau l'exige impérieusement.

A quand l'érection du vaste édifice qui abritera tous les services judiciaires sous un même toit, et qui sera enfin le véritable palais de justice que la métropole du Canada attend depuis plus d'un demi-siècle?⁽²³⁾.

(23) Les sources principales où j'ai puisé au cours de ce travail sont les archives du Barreau, les Documents parlementaires et les Journaux de l'Assemblée législative. Me Gérard Morisset, directeur de l'*Inventaire des oeuvres d'art de la Province*, feu E.-Z. Massicotte, ancien archiviste du palais de justice, son successeur M. Jean-Jacques Lefebvre, ancien conservateur de la Bibliothèque St-Sulpice, Me Téléphore Brassard, directeur de l'enregistrement, M. Conrad Archambault, archiviste municipal, m'ont fourni des documents et des renseignements précieux. Je les en remercie chaleureusement. —M. N.

Hommage

Les confrères dont les noms suivent ont rendu possible la publication de cette brochure en souscrivant les sommes requises pour son impression et sa distribution. Quelques-uns d'entre eux ont outre aidé de leurs souvenirs ou même de leur écriture la composition des portraits de ceux dont ils furent les collaborateurs.

Le bâtonnier (C. G. Heward.)

Mtres :

Monroe Abbey.

Isidore Ballou.

Max Bernfield.

Louis Bloomfield.

Harry Budyk.

Geo. A. Campbell. (ancien bâtonnier).

Joseph Cohen.

Harry Cohen.

Myer Cameroff.

Michael H. Franklin.

Adolf Gardner.

David Goodman.

Clarence Gross.

C. A. Harwood. (ancien bâtonnier).

Philip Meyerovitch.

Robert C. McMichael. (ancien bâtonnier).

Gustave Monette. (ancien bâtonnier).

Geo. H. Montgomery. (ancien bâtonnier).

Lazarus Phillips.

Antonio Perrault. (ancien bâtonnier).

J. Alex Prud'homme, (ancien bâtonnier).

Ben Robison.

Samuel D. Rudenko.

Marcus Sperber,

W. B. Scott.

Joseph Shapiro.

J. J. Spector.

Marcus M. Sperber.

Philip Vineberg.



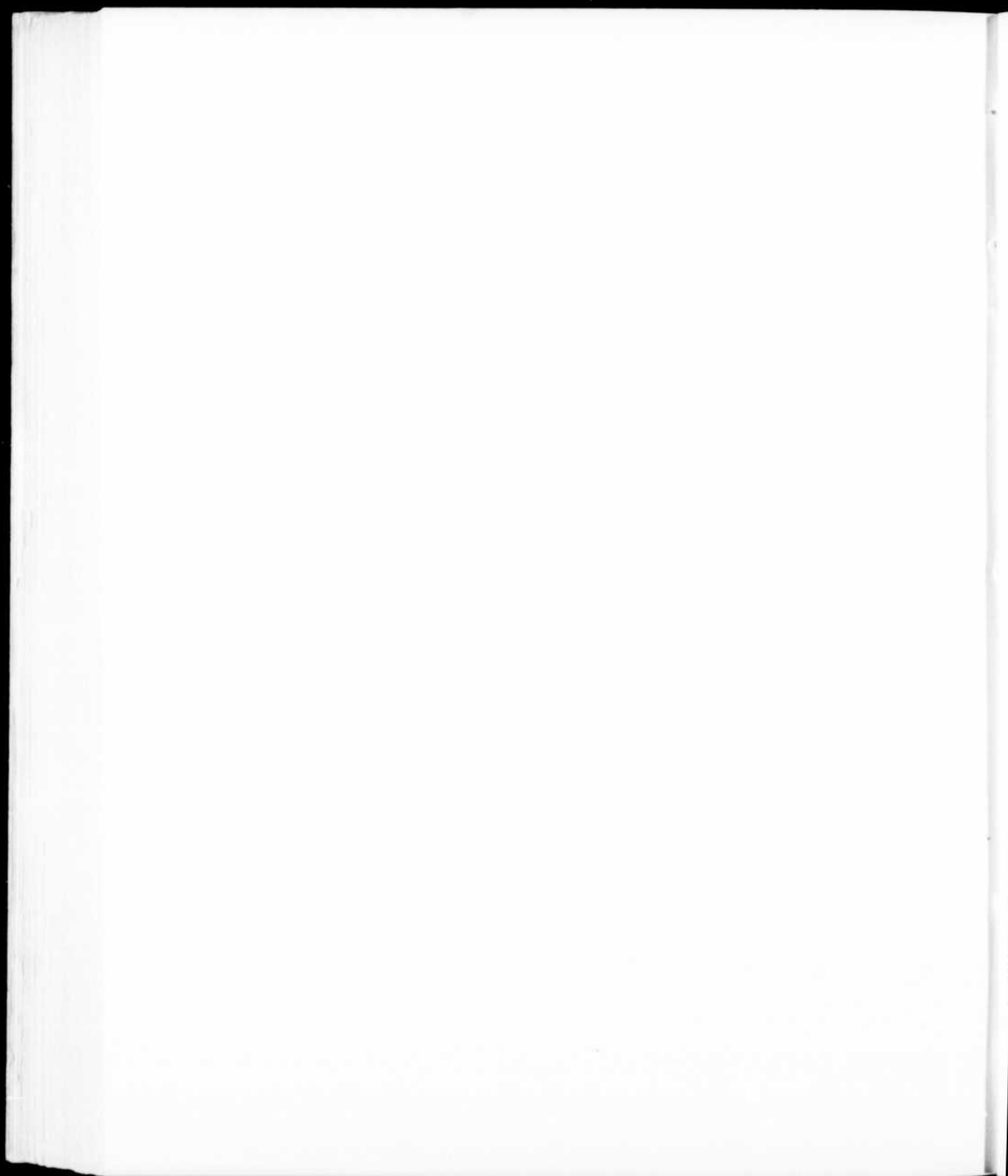
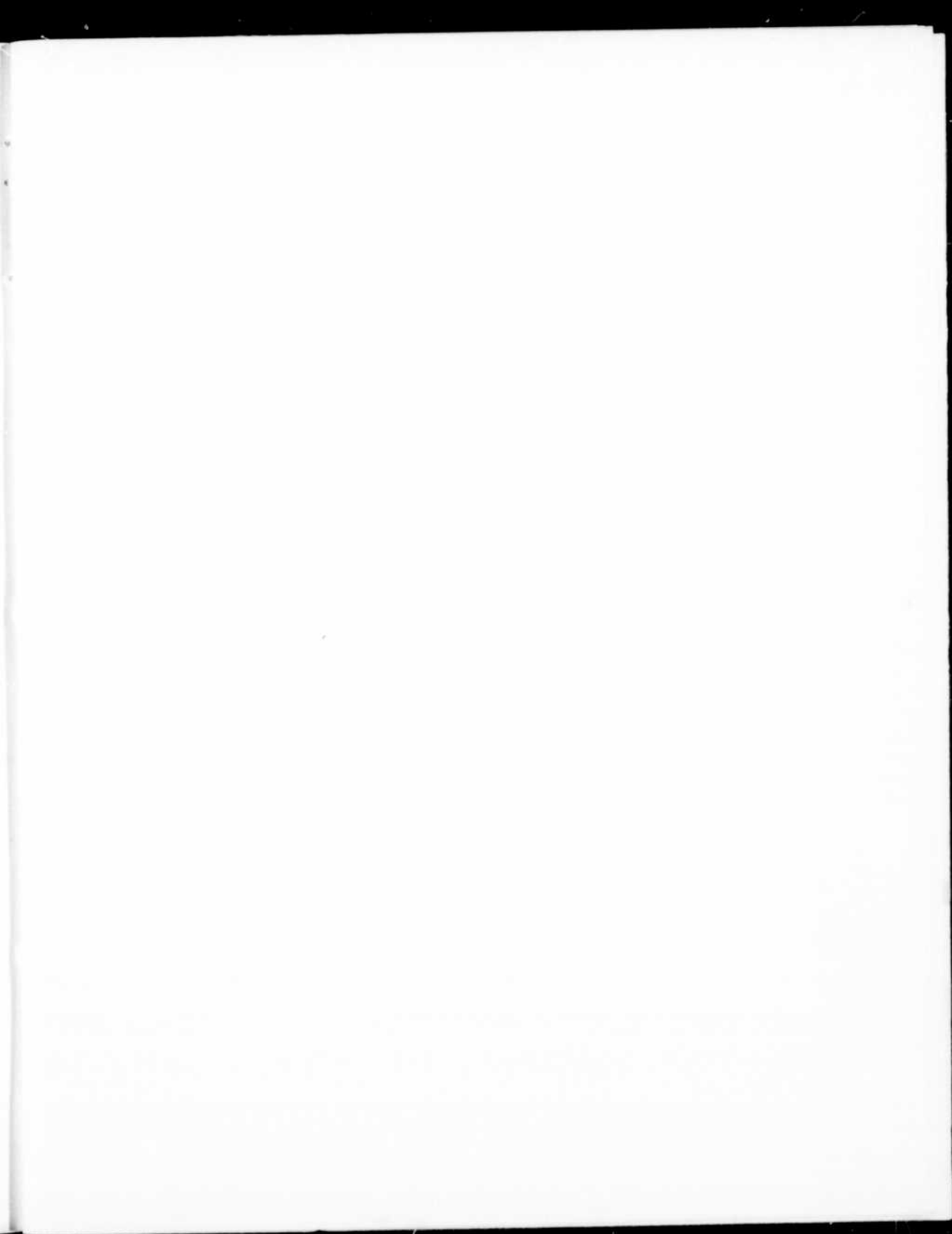
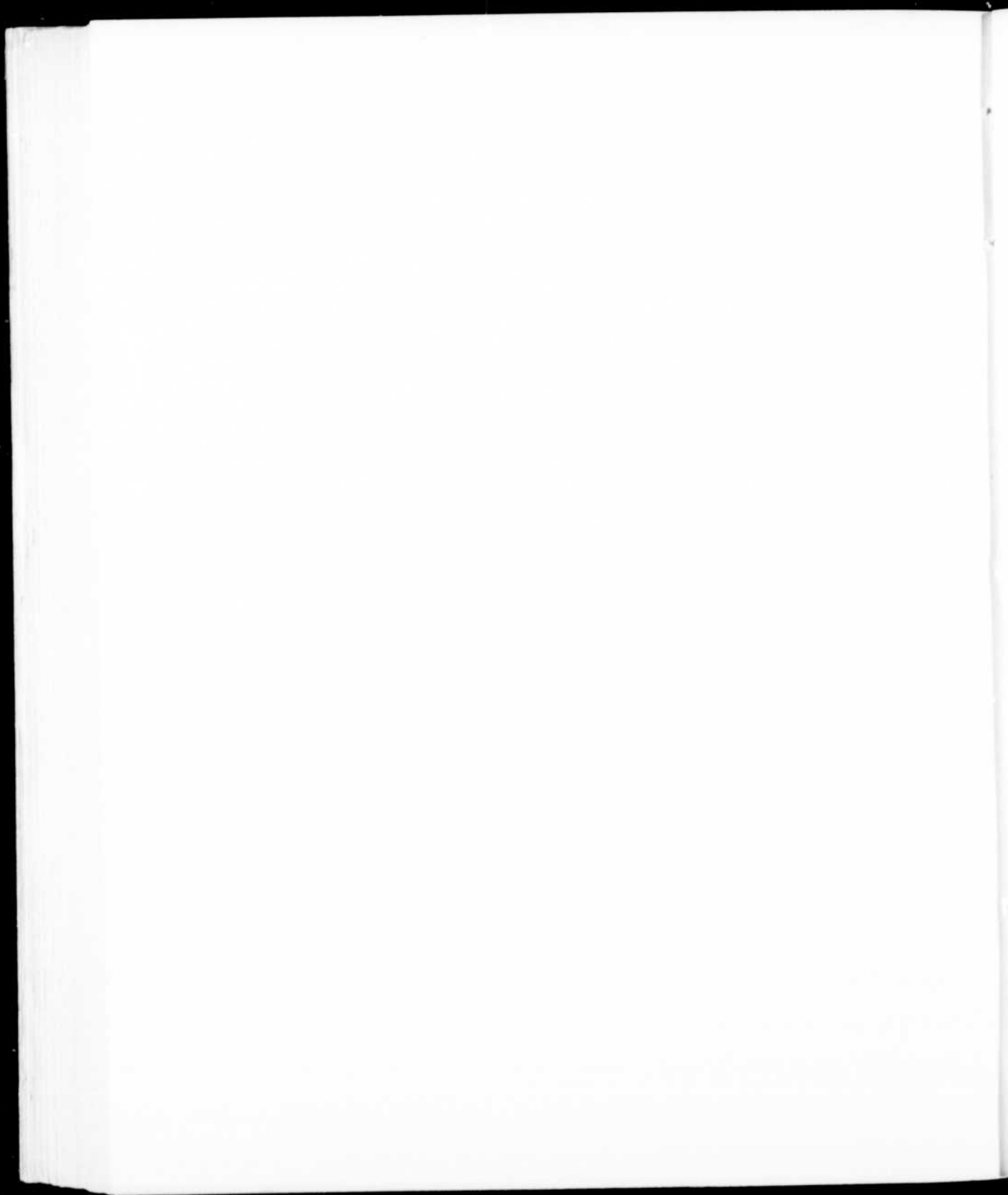


TABLE DES MATIERES

	Page
Avertissement	7
Naissance du Barreau de Montréal	9
Liste des bâtonniers depuis la fondation (1849-1949)	17
Biographies des bâtonniers des cinquante premières années (1849-1899)	21
Toussaint Peltier	21
A. A. Dorion	28
W. Badgley	34
C. S. Cherrier	37
Henry Stuart	44
J. A. Berthelot	48
S. Bethune	52
Robert MacKay	56
C. A. Leblanc	61
Rodolphe Laflamme	64
Andrew Robertson	69
Joseph Doutre	71
Alexander Cross	76
Gédéon Ouimet	78
John J. Day	81
F. Cassidy	85
M. Doherty	90
W. H. Kerr	93
Alexandre Lacoste	102
W. W. Robertson	107
C. A. Geoffrion	109
Honoré Mercier	114
A. H. Lunn	119
Rouër Roy	120

	Page
N. W. Trenholme	122
F. L. Bélique	125
L. O. Taillon	135
John Dunlop	138
J. E. Robidoux	139
C. B. Carter	144
J. A. C. Madore	147
Portraits de quelques avocats contemporains	151
Siméon Beaudin	151
A. J. Brown	152
A. W. P. (Pat) Buchanan	154
C. S. Campbell	156
G. B. Cramp	157
John Wilson (Jack) Cook	158
Ernest Desrosiers	162
Aimé Geoffrion	164
Maxwell (Max) Goldstein	166
S. W. (Sam) Jacobs	168
Arthur G. Jones	171
N. K. Laflamme	176
Eugène Lafleur	177
D. A. Lafortune	180
Donald Macmaster	182
P. B. Mignault	184
Percy Ryan	186
R. C. (Bob) Smith	188
Notice sur l'Association de Bienfaisance des avocats de Montréal (The Montreal Advocates Benefit Association)	191
Notice sur l'Association du Jeune Barreau de Montréal (The Junior Bar Association of Montreal)	195
Le Palais de Justice et ses abords	199
Hommage	231





FINI D'IMPRIMER
LE VINGT DÉCEMBRE
MIL NEUF CENT QUARANTE-NEUF
AUX ATELIERS
DE « LA PAROLE » LIMITÉE
À
DRUMMONDVILLE (QUÉBEC)

Page(s) blanche(s)

Page(s) blanche(s)

Page(s) blanche(s)

Page(s) blanche(s)

BNQ



C 000 144 097